AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

UNIVERSITÉ DE METZ
Faculté des Lettres et Sciences Humaines

LA PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE de 1945 à 1993

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

Thèse de Géographie-Aménagement

sous la direction de
Monsieur le Professeur REITEL

II

H. PERREIN-ENGELS

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE METZ
022 420081 9

CINQUIÈME PARTIE

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
LETTRES - METZ -
Nº Inv. 1.994071/L
Cote L/M3 94/12
Loc. Magasin 1

CHAPITRE I

LE BUDGET DES F.F.A.

Les Forces Françaises en Allemagne se voient allouer chaque année un budget global en francs, imputé sur le budget Défense, lequel est contrôlé et voté par le Parlement français.

En augmentation lente mais régulière depuis 1977, comme le montre le tableau [1], ce budget suit l'évolution globale du budget de l'armée de terre et de la gendarmerie.

En 1989 il s'élevait à 4 436 millions de francs ce qui représente environ 3 % du budget Défense et près de 9 % du budget de l'armée de terre dont les montants étaient respectivement de 189 443 millions au total et de 49 343 millions pour l'armée de Terre.

Au budget "Défense" s'ajoutent bien entendu les fonds en provenance des budgets des départements ministériels civils tel que l'Éducation Nationale ou les Finances.

Les ressources allouées sont libellées en monnaie française uniquement. Or, du fait du stationnement sur un territoire étranger, un grand nombre de dépenses sont effectuées en monnaie locale. Pour y faire face Paris concédait chaque année aux F.F.A. un certain plafond de change. Depuis le 1er janvier 1987 ce plafond a été supprimé et les Forces convertissent librement, selon leurs besoins les F.F. en D.M.

---

1 *Cf.* p. 408.

Cette situation toutefois n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes du fait des fréquents changements de parité entre le F.F. et le D.M. qui contribuent à amputer le montant global des ressources [1]. Contrairement à ce qui se passait en effet au temps de l'Occupation où une part importante des ressources financières des Forces Françaises provenaient du budget F.O.D.I. [2], plus aucune aide ou subvention n'est versée par la République Fédérale, à l'exception de Berlin.

La gestion du budget a généré un service spécifique mis en place à la fin de la période du Gouvernement Militaire.

I – LE SERVICE FINANCES-BUDGET

A) Origines

En 1950, lorsque le Général commandant Supérieur des Troupes d'Occupation devient le Général C.C.-F.F.A., la présentation du budget et la répartition des crédits ouverts entre les différentes armées est confiée à un organisme extérieur à l'état major : le service financier des F.F.A.

A partir de 1955 plus aucune dépense n'est financée sur le budget fonds d'Occupation, mais l'Allemagne accepte de verser une contribution temporaire aux frais de stationnement. A côté du service financier, qui garde ses attributions générales en matière administrative et financière, le service du budget et de l'ordonnancement est chargé du budget d'entretien.

En 1960 l'Allemagne cesse toute contribution aux frais d'entretien. Ceci entraîne la prise en charge de la totalité des dépenses des F.F.A., par le budget général, et la suppression du service du budget de l'ordonnancement. Devant l'accroissement des tâches qui en résulte pour les responsables, il est décidé de reconstituer le service financier, placé à partir du 1er juillet 1960 sous l'autorité du Conseiller Financier du Général C.C.-F.F.A.

En 1968 le poste de Conseiller Financier est à son tour supprimé pour des raisons d'économies budgétaires. Le service financier est alors réintégré dans l'État-major par la force des choses et il se trouve amené à prendre en charge les attributions du Conseiller Financier.

Lorsqu'en 1973 il se voit confier en plus la responsabilité du budget de fonctionnement, il est réorganisé et transformé en Bureau Finances-Budget de l'État-major du IIe C.A. C.C.-F.F.A.

---

1 *infra*, p. 412.

2 Frais d'Occupation et Dépenses Imposées.

Le bureau emploie 24 personnes dont 7 civils : 3 personnels civils français, 4 personnels civils étrangers. Il est dirigé par un chef de bureau assisté d'un commissaire adjoint et d'un secrétariat et divisé en 3 sections :

budget général

budget fonctionnement

affaires économiques et financières.

B) Les attributions du service

Les 3 sections englobent sur le plan financier la totalité des activités des F.F.A.

1 – La 1ère section : Budget général et Énergie

– Elle est chargée au titre du budget général de l'élaboration et de la répartition des budgets francs et marks.

Dans le cadre du budget francs la section étudie les perspectives budgétaires pour l'année à venir, qui lui sont soumises par l'administration centrale, elle évalue et exprime les besoins concernant les chapitres les plus fluctuants ou les plus sensibles tels que les

– rémunérations des Personnels Civils Étrangers,

– les taxes et loyers à payer pour les logements et cantonnements occupés en R.F.A.

– l'entretien et le renouvellement du mobilier.

Lorsque le budget a été voté par Paris, elle prend les arrêtés de sous-répartition des crédits concédés aux différentes administrations.

Dans le cadre du budget mark, elle fixe les plafonds des dépenses ainsi que leurs répartitions, et par l'étude permanente de la perte au change évalue l'incidence budgétaire provoquée par les changements de parité du mark.

– Au titre de l'énergie

elle est chargée de la gestion : • d'un poste des dépenses en chauffage, eau, éclairage et forces motrices. Elle consiste dans la préparation et le suivi de grilles de répartition de consommation d'énergie, des contrats d'entretien et d'exploitation des installations, du transport des combustibles.

• du chauffage des cités-cadres pour lesquelles elle fixe les barèmes des redevances dues par les locataires au titre du chauffage et de l'eau chaude et étudie les demandes de dégrèvements éventuels.

Depuis 1978, à la demande de l'état-major de l'armée de terre, a été lancée une campagne d'économies d'énergie, en particulier par le contrôle des températures des différents locaux et l'organisation de journées régionales "économies d'énergie". Elle a permis de réduire de 20 % environ les dépenses de chauffage.

– la section enfin effectue des études budgétaires particulières telles que :

les prévisions de dépenses pour la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne qui bénéficie de 550 logements dont l'entretien est payé par l'Éducation Nationale

le montant des redevances "loyer" payées par certains Personnels Civils Étrangers qui bénéficient du logement en cités-cadres

les frais de déplacements des personnels civils en liaison avec le Bureau Personnel Civil.

2 – La 2ème section : Budget de fonctionnement

Cette section traite de toutes les questions relatives à la préparation, l'exécution et le contrôle des budgets de fonctionnement "activités" et "vie courante" des différentes formations militaires et civiles des F.F.A.

a) le chapitre "activités" couvre l'instruction et l'entraînement des forces d'active. A ce titre il impute les dépenses pour les transports et les carburants, les frais de déplacements des personnels et les frais d'instruction. Ses ressources sont divisées en deux parties du fait de la nécessité de la double monnaie : * la partie "francs" est versée intégralement et directement sur le compte des différents comptes,

* la partie "marks" est allouée sous forme d'autorisation d'engagements de dépenses, de façon à permettre aux différents corps de bénéficier de l'exonération de la T.V.A. allemande (les paiements sont centralisés au niveau du Commissariat de l'Armée de Terre).

Le stationnement sur territoire étranger entraîne d'autre part la prise en compte • de trois taux différents pour les frais de déplacement : le taux métropole pour les déplacements sur territoire français, le taux zone F.F.A. et le taux hors zone F.F.A. pour le déplacement sur le territoire allemand.

• de deux tarifs pour les carburants : un tarif métropole et un tarif F.F.A. détaxé.

b) le chapitre "vie courante" gère les dépenses de chauffage, d'électricité et d'eau. Afin de bénéficier de l'exonération de la T.V.A. elles sont centralisées au niveau du commissariat de l'armée de terre qui opère les règlements.

Les ressources pour l'entretien des personnels sont versées directement dans les caisses des différents corps de troupe sous forme de primes et d'allocations.

Les frais d'entretien locatif et de matériels sont en partie effectués en secteur allemand et donc tributaire de l'évolution des taux de parité F.F./D.M.

Le budget de fonctionnement des F.F.A. obéit ainsi à des règles particulières :

* des dépenses effectuées en deux monnaies : franc et mark,

* un règlement des dépenses soumis à deux réseaux comptables :

la Trésorerie aux Armées pour les frais de déplacement
la Paierie Générale de France pour tous les autres postes.

* Des tarifications différentes pour les carburants, les transports par voie ferrée, les déplacement.

Pour le titre "transport voie ferrée", la constitution des provisions est double elle aussi : provision auprès du service interarmées de liquidation des transports pour les trajets sur territoire métropolitain,

provision auprès du bureau de liquidation des transports en Allemagne pour les trajets sur le territoire allemand.

* il bénéficie de l'exonération de la T.V.A. française moyennant certaines formalités pour les achats de produits français, de la T.V.A. allemande sous réserve qu'ils soient réglés par l'intermédiaire d'un service d'achat officiel

* il est dans l'impossibilité, comme en Métropole, de procéder à des ajustements jusqu'en fin de gestion, compte tenu de l'assignation des ressources sur deux organismes comptables (Paierie et Trésorerie) qui bloque le système après le 10 novembre.

* l'incidence sur le budget du changement de parité du mark.

3 – la 3ème section "Affaires Économiques et Financières

elle est chargée :

– du suivi des soldes et des diverses indemnités : de déplacement, de séjour, de "tropodiffusion" [1] pour les personnels des transmissions sur sites isolés, de compensation de perte au change et enfin de l'allocation en D.M. le dernier mois de séjour.

---

1 Indemnité destinée aux personnels stationnés sur des sites isolés et propre aux Transmissions.

– des commandes et des marchés des F.F.A. : les marchés sont passés en fonction d'un cahier de clauses élaboré avec le conseiller juridique du C.C.-F.F.A. et de la Paierie Générale de France en Allemagne. Par leur biais les Forces Françaises injectent des sommes considérables dans l'économie allemande : 563 millions de marks par exemple pour l'année 1982, 620 millions en 1988.

– du règlement des dépenses en marks occasionnées par les rémunérations des personnels civils étrangers, les provisions mensuelles versées aux caisses d'allocations allemandes, les loyers, taxes et impôts allemands [1], les frais en devises, la restitution aux services allemands des matériels et biens désaffectés.

La section donne d'autre part, des avis financiers en cas de litiges concernant les modalités d'application des accords de stationnement, des accords franco-alliés, et de la législation allemande.

Enfin elle est responsable de l'archivage des documents financiers concernant l'ensemble du Bureau Finances-Budget et des journaux et bulletins officiels au profit de l'État-major.

4 – Le commissaire de l'Armée de Terre

Il occupe une double fonction au sein du Bureau Finances et Budget :

• En tant qu'adjoint au chef de bureau il traite plus particulièrement les problèmes qui relèvent du Commissariat, les questions concernant le fonctionnement général du Bureau, les études particulières à dominante juridique et financière. Il suit d'autre part toutes les affaires menées en relation avec les autres Forces stationnées en R.F.A. américaines, canadiennes, anglaises, belges et l'harmonisation des procédures avec la Nation-hôte. Enfin il assure la liaison avec le conseiller juridique du Général C.C.-F.F.A.

• En tant que chef de la sous-section "budget vie courante" il traite toutes les questions relatives à la préparation, l'exécution, le suivi et le contrôle a posteriori du dit budget, il arrête le montant des crédits à consacrer au poste chauffage, eau, électricité, force motrice et suit plus particulièrement la situation des blanchisseries militaires.

---

1 La décentralisation de l'économie allemande entraîne une très grande diversité de tarifications au niveau de chaque land. En 1989, il y avait 64 tarifs différents pour l'électricité, 32 pour l'eau, 27 pour le gaz. De plus, ces tarifs ne changent jamais tous ensemble à la même date !

II – LES PARTICULARITÉS DU BUDGET DES F.F.A.

A) Évolution générale

Le budget des Forces Françaises est, comme le montre le tableau ci-après, en progression constante, passant de 856 millions de francs en 1971 à 1 975 francs en 1977 et à 4 496 francs en 1989 [1]. Ceci représente une augmentation de plus de 525 % entre 1971 et 1989, avec cependant, un léger ralentissement pour les dernières années, car si la progression est de 230,78 % entre 1971 et 1977 elle n'est plus que de 115 % entre 1985 et 1989.

Cette augmentation toutefois, ne concerne pas tous les chapitres de la même manière.

1 – Le budget de fonctionnement ou Titre III

Il connaît depuis 1983 un ralentissement sensible. Alors que jusqu'en 1980 l'augmentation annuelle était largement supérieure à 10 %, et 18,45 % même entre 1981 et 1982, elle est inférieure à 5 % depuis cette date [2] devenant même négative entre 1984-1985 et 1986-1987. Si elle a légèrement repris depuis, elle n'en reste pas moins inférieure à 4 % : 3,2 % pour 1988-1989. Une telle évolution s'explique par le fait que l'essentiel (près de 56 %) du titre III est représenté par les rémunérations des personnels et les charges sociales. Or celles-ci diminuent par suite des différentes mesures de réorganisation de la baisse des effectifs militaires qu'elles entraînent.

2 – Le Titre V

Inversement, le titre V ou budget d'équipement, à l'exception de l'année 1987-1988, progresse bien que de façon très irrégulière. Les augmentations annuelles en effet peuvent varier au sein d'une fourchette très étendue, allant de 0,4 % en 1988 à 42,7 % chiffre maximum en 1989. Cette progression s'explique par la croissance des dépenses en capital : biens d'équipement, de fabrication, infrastructure et des dépenses en matériel ainsi que celles provoquées par le fonctionnement des armes.

L'essentiel toutefois est représenté par les crédits d'infrastructure qui accaparent plus de 60 % du budget et qui sont occasionnés principalement par l'entretien des cités-cadres, la modernisation des casernements ou encore les mesures prises en faveur des économies d'énergie, alors que le chapitre habillement, couchage, campement, ameublement ne fait guère que 20,2 % [3].

---

1 On trouvera, p. 409, un tableau détaillé de l'évolution du budget depuis 1980.

2 Chiffres de 1989.

3 Chiffres de 1989.

BUDGET GENERAL DES F.F.A.
(TOUTES SECTIONS + C.C.E. + C.S.S.M.)

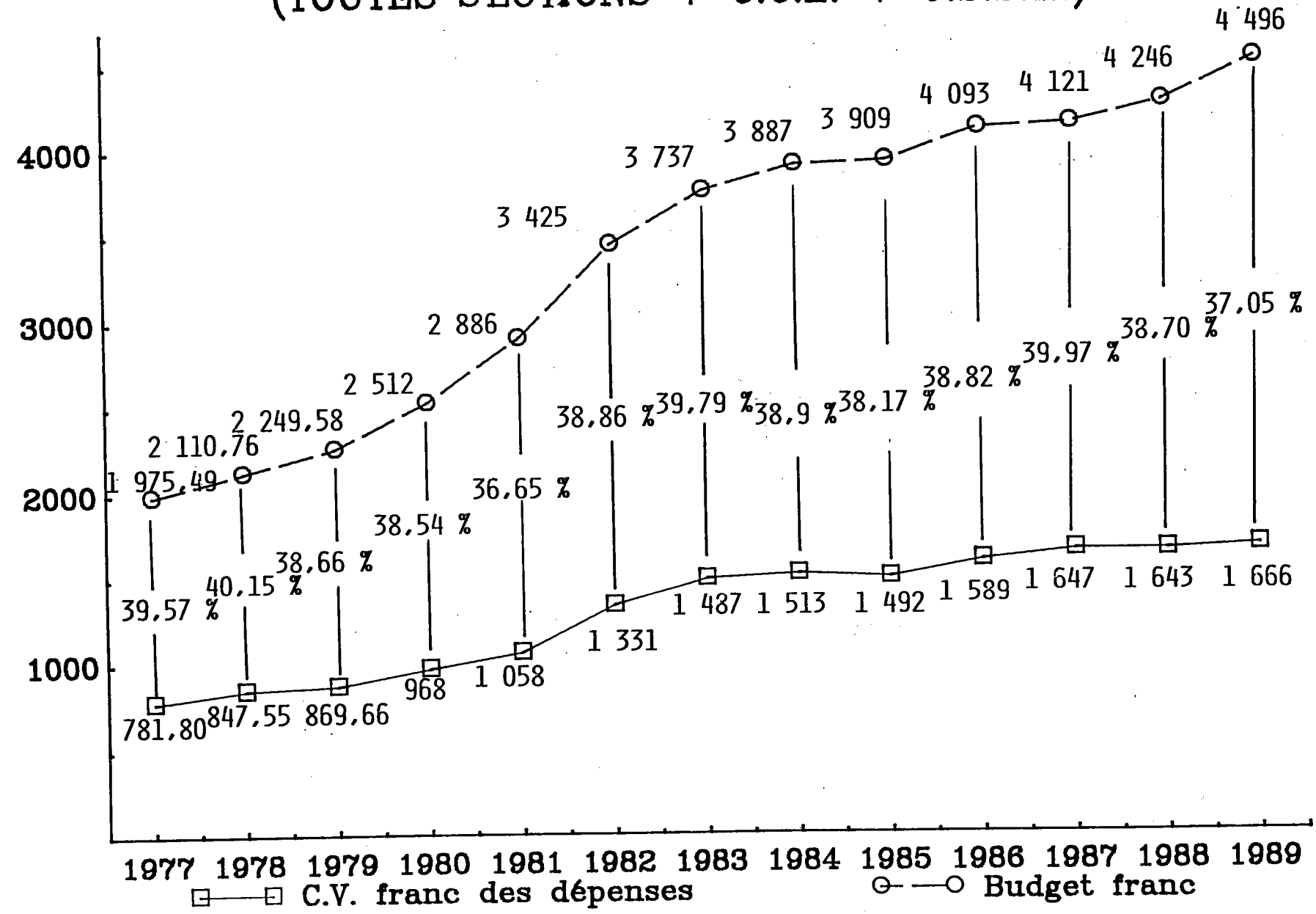

SOURCE SERVICE FINANCES-BUDGET

ÉVOLUTION DU BUDGET GÉNÉRAL DES F.F.A. (T III + T V) (en Francs et en D.M.)

ANNÉES	Ensemble des dépenses (toutes sections y compris CC des Essences et Subsistances) [1]		% des dépenses converties en D.M.
	Dépenses globales (en M de F)	Partie convertie en D.M. (en M de F)	
1971	856,04	386,60	45,2
1972	925,47	397,17	42,9
1973	1 050,75	450,94	42,9
1974	1 232,97	524,46	42,5
1975	1 518,56	596,09	39,3
1976	1 727,46	660,69	38,3
1977	1 975,49	781,80	39,6
1978	2 110,76	847,55	40,2
1979	2 249,58	869,66	38,7
1980	2 511,98	968,20	38,5
1981	2 685,79	1 057,70	36,7
1982	3 424,95	1 331,05	38,9
1983	3 736,64	1 486,66	39,8
1984	3 887,29	1 512,59	35,9
1985	3 908,95	1 492,21	38,17
1986	4 092,99	1 586,51	38,51
1987	4 120,86	1 647,39	39,98
1988	4 246,14	1 643,24	38,70
1989	4 496,23	1 666,24	37,05

[1] C.C.S.S. = Compte spécial des subsistances militaires.

ÉVOLUTION DU BUDGET DES F.F.A.

	BUDGET FRANCS (non compris B.A. ESS et C.S.S.M.)			DÉPENSES EN D.M. (non compris B.A. ESS et C.S.S.M.) (CV Francs)			% des dépenses en D.M.
	TITRE III		TITRE V	TITRE III		TITRE V	
1980	2 382 149 210	+ 14,6 %	111 514 367 + 11,95 %	876 334 051	+ 7,95 %	81 468 003 + 9,7 %	
1981	2 729 965 622	+ 18,45 %	124 844 387 + 7,89 %	946 022 678	+ 26,73 %	89 369 323 − 3,66 %	
1982	3 233 591 013	+ 8,52 %	134 695 843 + 25,19 %	1 198 926 554	+ 11,82 %	86 097 592 + 23,93 %	
1983	3 509 165 327	+ 4 %	168 623 775 + 3,5 %	1 340 675 094	+ 2,3 %	106 698 072 − 9,4 %	
1984	3 650 348 114	− 0,3 %	174 521 018 + 17,1 %	1 371 895 477	− 3,52 %	96 674 417 + 25,95 %	
1985	3 639 078 408	+ 5,9 %	204 377 896 + 0,4 %	1 323 598 053	+ 8,2 %	121 763 757 + 4,7 %	
1986	3 854 261 048	− 1,17 %	205 137 188 + 35,6 %	1 432 586 905	+ 1,8 %	127 530 603 + 25,6 %	
1987	3 808 936 192	+ 3,44 %	278 102 130 − 1,2 %	1 458 176 576	+ 2,2 %	160 204 558 − 17,1 %	
1988	3 940 117 708	+ 3,2 %	274 712 435 + 42,7 %	1 490 400 513	− 2,1 %	132 743 474 + 39,4 %	
1989	4 065 200 151		391 960 361	1 459 030 694		185 011 120	
1980	2 493 663 577	+ 14,48 %		957 802 054	+ 8,1 %		38,40 %
1981	2 854 810 009	+ 17,99 %		1 035 392 001	+ 24,11 %		36,27 %
1982	3 368 286 856	+ 9,19 %		1 285 024 146	+ 12,63 %		38,15 %
1983	3 677 789 102	+ 4 %		1 447 373 166	+ 1,5 %		39,35 %
1984	3 824 869 132	+ 0,5 %		1 468 569 894	− 1,58 %		38,4 %
1985	3 843 456 304	+ 5,6 %		1 445 361 810	+ 7,94 %		37,6 %
1986	4 059 398 236	+ 0,7 %		1 560 117 508	+ 3,7 %		38,4 %
1987	4 087 038 322	+ 3,1 %		1 618 381 134	+ 0,3 %		39,6 %
1988	4 214 830 143	+ 5,7 %		1 623 143 987	+ 1,3 %		38,5 %
1989	4 457 160 512			1 644 041 814			36,9 %
	BUDGET FRANCS - TITRES III ET V (y compris BA ESSENCES ET C.S.S.M.)			DÉPENSES EN D.M. (C.V.E.) (y compris BA ESSENCES ET C.S.S.M.)			
1980	2 511 977 505	+ 14,88 %		968 201 078	+ 9,24 %		38,54 %
1981	2 885 792 275	+ 18,68 %		1 057 702 517	+ 25,84 %		36,65 %
1982	3 424 953 736	+ 9,10 %		1 331 057 228	+ 11,69 %		38,86 %
1983	3 736 637 381	+ 4,03 %		1 486 659 682	+ 1,74 %		39,79 %
1984	3 887 299 600	+ 0,6 %		1 512 587 600	− 1,35 %		38,91 %
1985	3 908 958 337	+ 4,7 %		1 492 213 398	+ 6,45 %		38,17 %
1986	4 092 985 814	+ 0,7 %		1 588 507 496	+ 3,7 %		38,8 %
1987	4 120 857 606	+ 3,0 %		1 647 390 656	− 0,2 %		40,0 %
1988	4 246 143 552	+ 5,9 %		1 643 248 319	+ 1,4 %		38,7 %
1989	4 496 227 690			1 666 239 675			37,1 %

SOURCE SERVICE FINANCES-BUDGET

En dépit de son augmentation plus rapide, le Titre V ne représente qu'environ 8,8 % du budget total contre 90,4 % pour le budget de fonctionnement, le reste étant représenté par

- le budget autonome des essences : 0,65 %
- le compte spécial des subsistances militaires : 0,17 %.

Une telle évolution n'est pas spécifique aux F.F.A. On la retrouve en effet au niveau du budget militaire national.

RÉPARTITION ENTRE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Titre III) ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (Titre V) (en %)

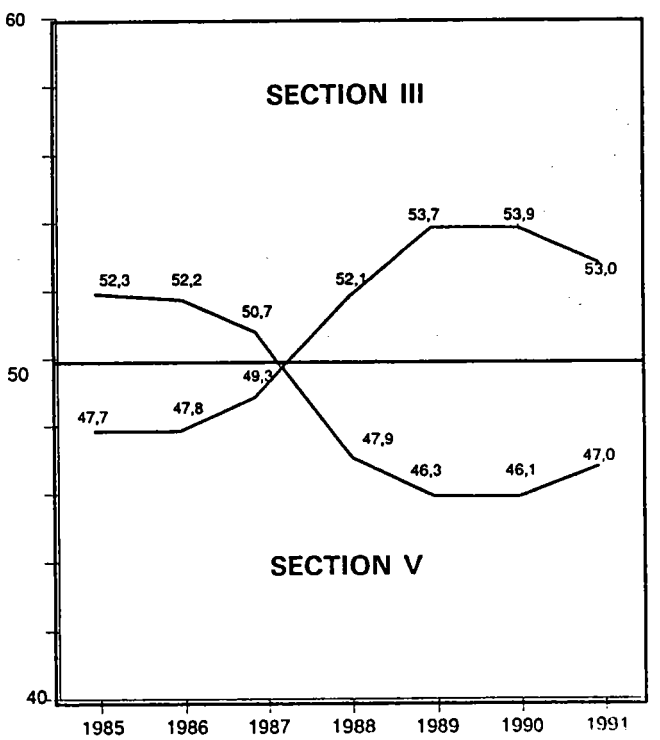

Par contre, du fait de l'implantation sur le territoire allemand le budget des F.F.A. supporte des contraintes spécifiques. Une partie des crédits alloués, tant du Titre III que du Titre V doit être convertie en marks. Or comme le montre le tableau sur l'évolution du budget mark depuis 1974, la contre-valeur en francs augmenté beaucoup plus rapidement soit de 317,7 % contre 173 %. Cet écart énorme et qui ampute de façon considérable le budget global résulte des différences de parité entre les deux monnaies.

B) Les incidences du rapport F.F./D.M.

Les changements de parité entre le franc et le mark, même exprimés en taux chancellerie, légèrement plus avantageux que le taux de change officiel, nécessitent des réajustements permanents au niveau de chacun des chapitres du budget, d'autant plus qu'il n'y a jamais de compensation puisque le franc se dévalue par rapport au D.M.

1 – Les réajustements monétaires

Le franc français a été dévalué sept fois par rapport au mark depuis les débuts de la Ve République, compte tenu des deux dévaluations de fait qui ont résulté de sa sortie du "serpent" en 1974 et 1976. Auparavant le Général de Gaulle avait dévalué le franc de 17,5 % le 27 décembre 1958 et le président Pompidou de 12,5 % le 11 août 1969. Depuis l'entrée en vigueur du système monétaire européen le 13 mars 1979 cinq autres changements de parité ont eu lieu entre les deux monnaies :

– le 23 mars 1978 le mark est réévalué de 2 %

– le 4 octobre 1981 le mark est réévalué de 5,5 % et le franc français dévalué de 3 %

– le 12 juin 1982 le mark est réévalué de 4,25 %, le franc français dévalué de 5,75 %

– le 21 mars 1983 le mark est réévalué de 5,5 %, le franc français dévalué de 2,5 %

– le 6 avril 1986 le mark est réévalué de 3 %, le franc dévalué de 3 %.

A ces modifications officielles des taux de change s'ajoutent les variations des cours des monnaies à la Bourse. Or celles-ci ont été particulièrement fréquentes certaines années : ainsi en 1978 par exemple, année record il est vrai, le taux de chancellerie a changé 15 fois. A chaque modification il faut bien entendu réajuster tous les prix exprimés en marks, ce qui alourdit d'autant le travail de comptabilité.

Une étude annuelle sur les pertes ou gains au change depuis 1974 montre qu'à 4 exceptions près en 1975, 1980, 1985 et 1989, l'incidence, sur le budget de la Défense, des variations monétaires a toujours été négative, les pertes pouvant atteindre jusqu'à 90 700 000 francs en 1982 [1]. D'autre part, même lorsque le solde est positif il n'atteint jamais les mêmes montants que dans le cas inverse.

---

1 Le même phénomène se retrouve au niveau des budgets des autres départements ministériels. Des données précises chiffrées toutefois font défaut.

2 – Le cumul des taux d'inflation

Aux conséquences des changements de parité entre les deux monnaies viennent s'ajouter encore les incidences de la variation des taux d'inflation en France et en R.F.A.

Une étude menée par la deuxième section du Bureau Finances et Budget sur l'évolution du coût de la vie en France et en R.F.A. compte tenu de la parité du D.M. permet de faire les remarques suivantes :

– le coût de la vie en R.F.A. est inférieur à celui de la France jusqu'en 1985

– en dépit du rapport franc-mark le coût de la vie est resté aux F.F.A. inférieur à celui en France jusqu'au deuxième semestre 1981. L'écart était de 12,9 points d'indice en 1979 sur la base 100 en 1976, de 26 points sur la même base en 1980.

Depuis cette date l'écart s'est amenuisé. A partir du deuxième semestre 1981 le coût de la vie pour les F.F.A. en Allemagne, dépasse celui de la France avec un écart de 6,88 points d'indice pour 1983. En 1985 les deux courbes se rejoignent. Depuis, de nouvelles bases de calcul sur l'indice du coût de la vie en Allemagne ne permettent plus de faire de comparaison valable avec l'évolution française. Mais par rapport à la R.F.A. l'écart est toujours très important : 27,85 points en 1983, 31,88 en 1984, 31,56 en 1985. Ceci s'explique par l'inflation plus forte en France et par le cumul des réévaluations et dévaluations respectives de juin 1982 et de mars 1983. Le contrecoup des réajustements monétaires de 1986 est par contre moins sensible et depuis 1988 l'augmentation du coût de la vie en Allemagne s'accélérant quelque peu, l'écart a tendance à se réduire, tombant à 11 points seulement en 1989.

Or la perte au change n'est qu'imparfaitement compensée par des indemnités au niveau des personnels. Ceci entraîne un certain nombre de conséquences.

3 – L'impact sur le budget de la perte au change

Lorsqu'on analyse le budget général on constate que la partie convertie en marks représentait 45,2 % du total en 1971. Depuis cette date elle ne cesse globalement de diminuer pour atteindre 37,05 % en 1989.

La diminution du budget marks s'est traduite souvent par l'abandon, en cours de gestion de certains objectifs. Il devient nécessaire alors de travailler

sur une programmation pluri-annuelle, qui seule permet leur réalisation, grâce au glissement des dépenses d'une année sur l'autre [1].

Elle explique aussi pourquoi les F.F.A. ont de plus en plus souvent tendance à s'orienter vers le secteur métropolitain :

– appels plus fréquents à des entreprises françaises pour les travaux d'entretien, dans les cités-cadres en particulier,

– achats plus nombreux en secteur français,

– transformation croissante des postes de personnels civils étrangers payés en D.M. en postes personnels civils français payés en francs.

Les Forces Françaises en Allemagne représentent en effet un facteur économique important tant pour la France que pour l'Allemagne du fait :

– des sommes injectées dans les économies française, allemande voire canadienne,

– des emplois créés par suite de leur présence sur le territoire fédéral et qui sont occupés tant par des personnels français qu'allemands, voire dans quelques cas même par des travailleurs "immigrés" maghrébins ou yougoslaves.

---

1 Remarques faites à l'auteur par le Colonel Vuillemain chef du Bureau Finances-Budget en février 1984.

PERTES OU GAINS AU CHANGE CONSTATÉS DEPUIS 1974 (en M.F.)

ANNÉES	BUDGET FRANC (1)	CONTRE-VALEUR RÉELLE EN FRS DES DÉPENSES MANDATÉES EN D.M.	CONTRE-VALEUR EN FRS CALCULÉE AU TAUX DU 1er JANVIER DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE	PERTES (–) / GAINS (+) AU CHANGE
1974	1 232,97	524,46	489,02	– 35,44
1975	1 518,56	596,09	626,78	+ 30,69
1976	1 727,46	660,69	597,28	– 63,41
1977	1 975,49	781,80	768,47	– 13,33
1978	2 110,76	847,55	846,92	– 0,63
1979	2 249,57	869,66	856,84	– 12,82
1980	2 511,98	968,20	977,31	+ 9,11
1981	2 885,79	1 057,70	1 011,68	– 46,02
1982	3 424,95	1 331,05	1 240,35	– 90,70
1983	3 736,64	1 486,66	1 409,56	– 77,10
1984	3 887,30	1 512,59	1 503,43	– 9,16
1985	3 908,96	1 492,21	1 499,85	+ 7,63
1986	4 092,99	1 588,51	1 521,50	– 67,00
1987	4 120,86	1 647,39	1 627,61	– 19,78
1988	4 246,14	1 643,25	1 643,10	– 0,15
1989	4 496,23	1 666,24	1 675,95	+ 9,71

(1) Budget de la Défense (y compris C.C. des Essences et Compte Spécial des Subsistances) - Titre III et Tire V.

SOURCE SERVICE FINANCES - BUDGET

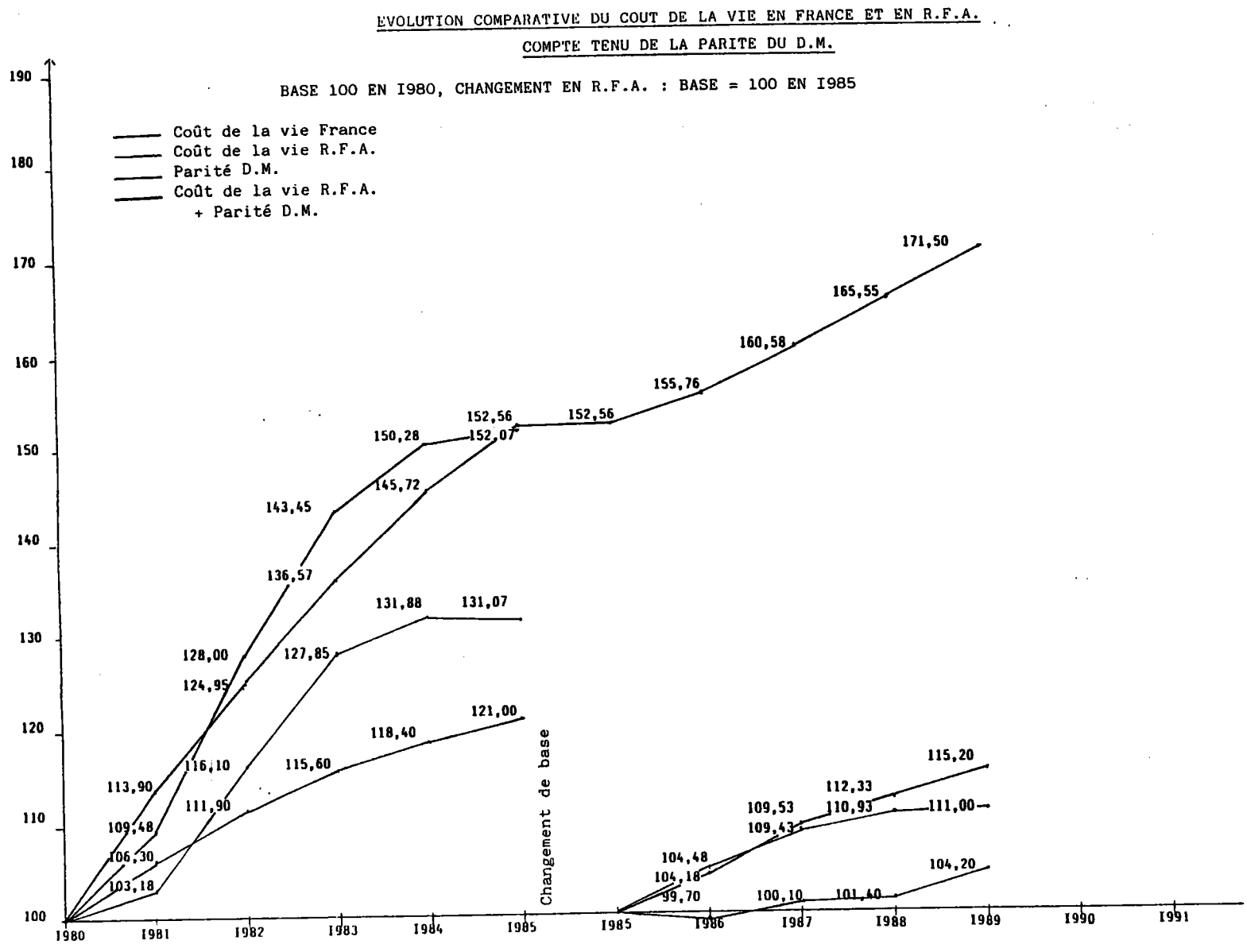

SOURCE SERVICE FINANCES-BUDGET

CHAPITRE II

LES FLUX MONÉTAIRES

Le contexte particulier dans lequel se trouvent les Forces Françaises en Allemagne occasionne des frais nombreux et variés, qui diffèrent quelque peu de ceux provoqués par le stationnement d'unités de taille comparable dans des garnisons de Métropole :

– les besoins en personnels de statuts différents entraînent des rémunérations payables en Francs et en D.M.

– l'entretien et le renouvellement du matériel et des infrastructures nécessite une main d'œuvre originaire tant de France que du secteur local.

– l'approvisionnement et la couverture des besoins quotidiens de l'ensemble de la population, qu'il s'agisse des soldats du contingent ou des cadres militaires et civils et de leurs familles imposent de faire appel à tous les marchés disponibles y compris les ventes par correspondance ou le marché canadien.

Ces contraintes nécessitent, une fois encore, de distinguer les flux monétaires en direction du secteur économique français de ceux orientés vers le marché local allemand.

I – LES DÉPENSES EN FRANCS

Comme le montre le tableau sur l'évolution du budget général, les dépenses globales ont plus que quintuplées entre 1971 et 1989 passant de 856 millions à 4 496 millions de francs. Elles ont doublé une première fois entre 1971 et 1976 et une nouvelle fois entre 1976 et 1982. Depuis cette date, la progression est plus lente, en moyenne de 3 à 4 % par an.

La progression toutefois n'est pas la même pour les différents chapitres du budget : le titre III, c'est-à-dire le budget de fonctionnement augmente beaucoup plus vite que les dépenses du titre V c'est-à-dire les frais d'équipement.

Comme il ressort du tableau sur l'évolution des deux types de dépenses [1] les dépenses d'équipement n'ont augmenté que de 3,5 % entre 1980 et 1989 alors que les dépenses de fonctionnement elles, ont explosé, connaissant une progression supérieure à 70 %.

Cette évolution reflète bien sur celle du Budget de la Défense Nationale française. Il n'empêche cependant que les dépenses d'équipement ont progressé moins vite, ce qui s'explique aussi par le fait que l'armée française en Allemagne n'est que simple utilisatrice des biens et des installations appartenant en réalité au Gouvernement Fédéral.

A) Les rémunérations des Personnels

Avec les charges sociales, les rémunérations représentent plus de 50 % des dépenses francs du Titre III : 2 312 022 000 de francs sur un total de 4 104 025 000 en 1989 soit 56,3 % [2].

En 1983 ce pourcentage s'élevait même à 64 %, soit 2 475 millions de francs sur un total de 3 545 millions de francs. La diminution intervenue entre ces deux dates s'explique bien entendu par la déflation des personnels intervenue.

---

1 *Cf.* p. 410.

2 Voir le détail des chapitres de dépenses du Titre III, p. 420.

BUDGET DE LA DEFENSE – DEPENSES EN FRANCS (HORS C.C.E. ET C.S.S.M)

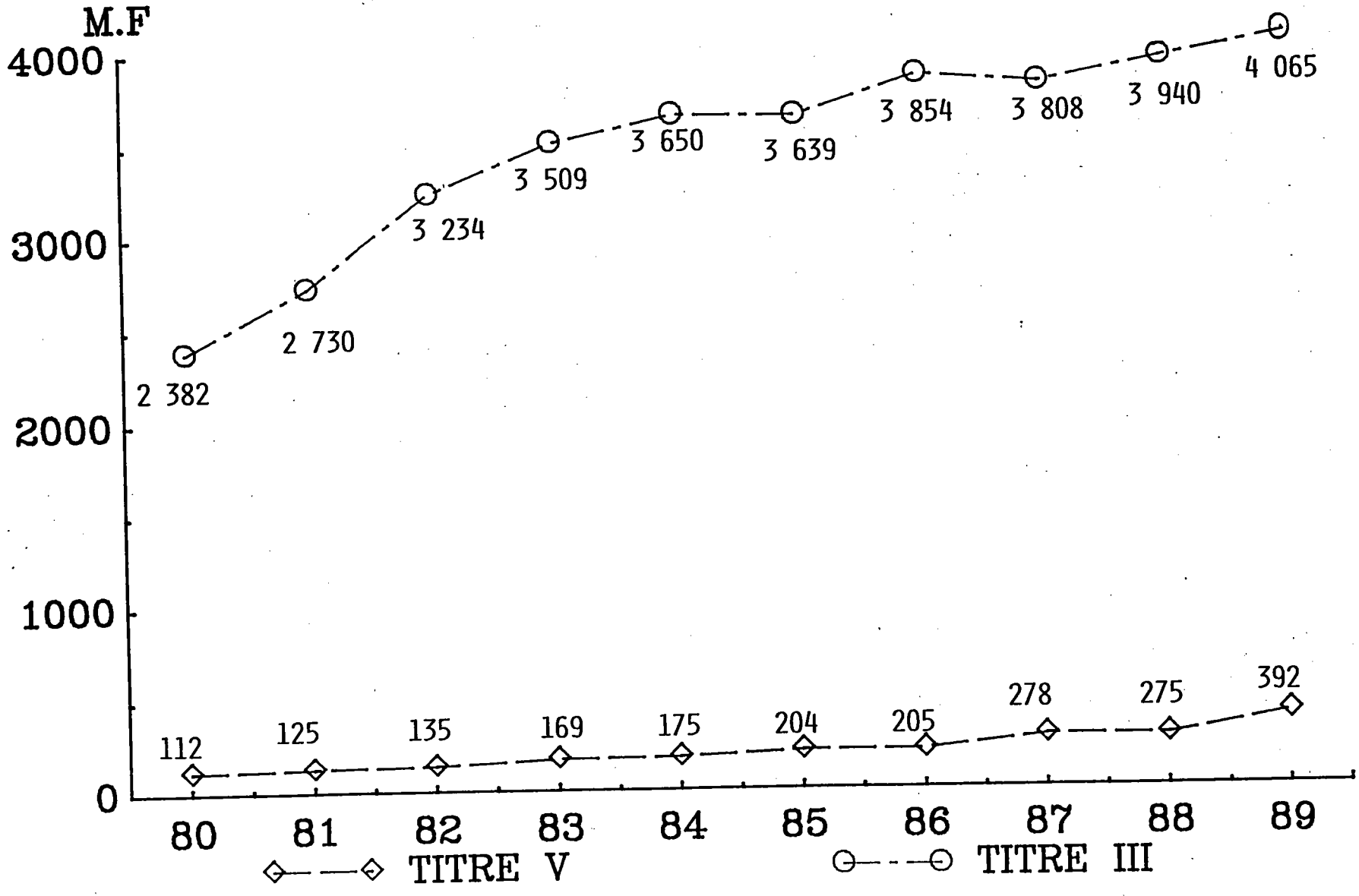

SOURCE SERVICE FINANCES-BUDGET

Les cotisations sociales représentent une partie non négligeable des montants ainsi mis en circulation, comme le montre le tableau suivant pour les années 1983 et 1987.

Détail des rémunérations et des charges sociales selon les sections [1] (en milliers de francs)

	Section Commune		Forces Terrestres		Gendarmerie	
	Frais de Personnels	Charges sociales	Frais de Personnels	Charges sociales	Frais de Personnels	Charges sociales
1983	552 360	23 390	1 526 660	1 821 485	76 149	89 635
1987	526 485	22 645	73 809	80 987	5 045	5 985

Il est intéressant de noter dans ce tableau le poids des rémunérations perçues par la "section commune", qui correspond à l'ensemble des services civils à la suite des Forces et qui illustre bien le rôle joué, en Allemagne, par l'armée en tant qu'employeur [2].

Les dépenses de fonctionnement et d'entretien dans le cadre du Titre III par contre restent beaucoup plus modestes : 27,3 % en 1989 contre 30,2 % en 1983 par exemple.

Les soldes et traitements touchés par les différents personnels alimentent à leur tour les budgets individuels des familles.

B) Les dépenses effectuées par les membres des Forces

L'implantation des troupes françaises outre-Rhin fait que les achats des particuliers s'effectuent essentiellement auprès :

- du Comptoir de l'Économat
- des commerces français frontaliers

et dans une moindre mesure, par le biais des Économats, auprès des

- magasins de vente par correspondance : les Trois Suisses, la Redoute, Bergère de France...
- certains magasins et commerçants métropolitains acceptant de ravitailler le Comptoir pour des articles bien précis tels que literie, pneumatiques, cadres etc...

---

1 Hors le comptoir central des Essences et la section des subsistances militaires.

2 Voir *infra*, p. 437.

F.F.A. TITRE III BUDGET DEFENSE GESTION 1989
(TOUTES SECTIONS + C.C.E. + C.S.S.)

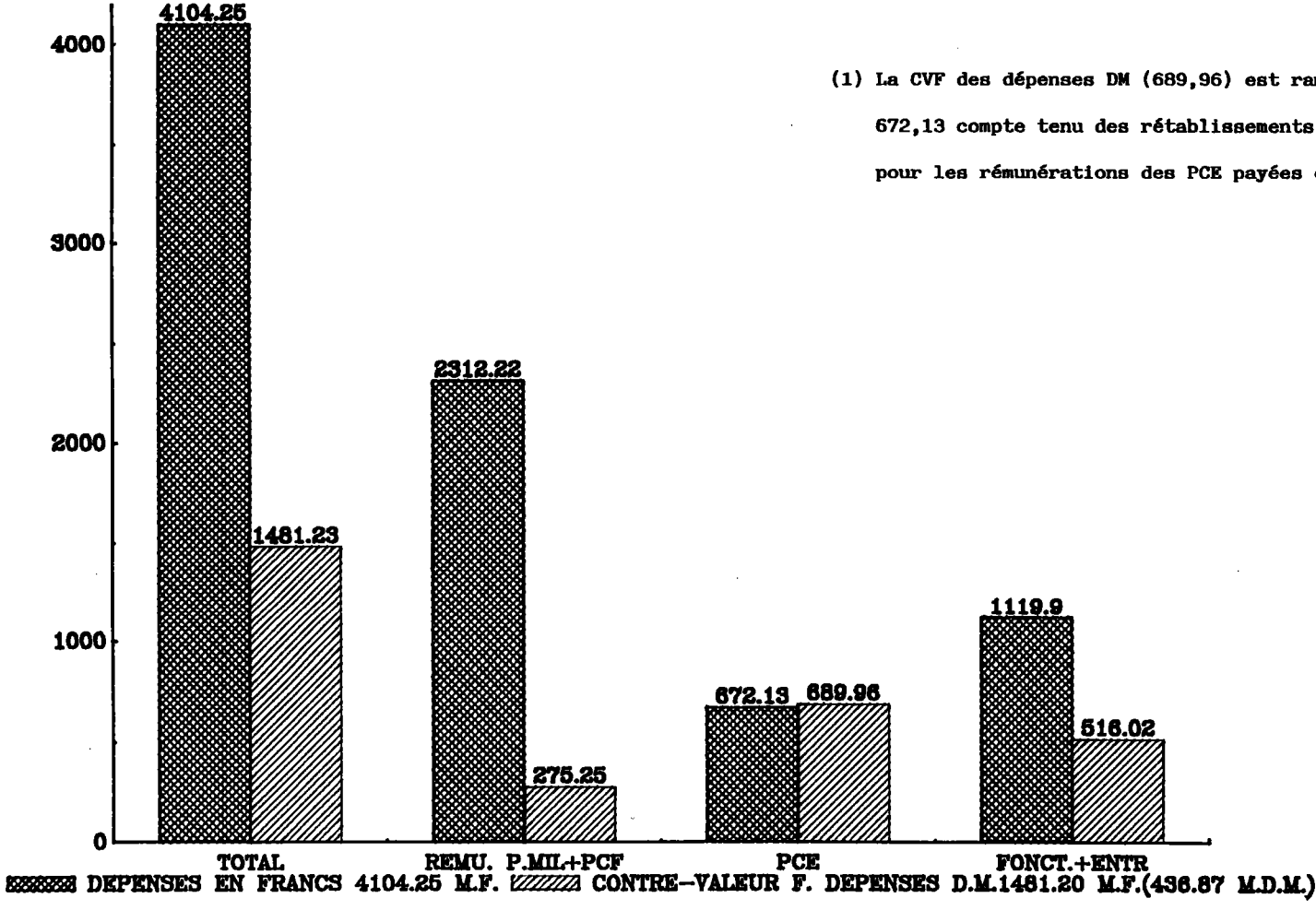

(1) La CVF des dépenses DM (689,96) est ramenée à 672,13 compte tenu des rétablissements F pour les rémunérations des PCE payées en D.M.

SOURCE SERVICE FINANCES-BUDGET

– commerçants, forains, organisant temporairement dans l'un ou l'autre local de différentes succursales du Comptoir, des ventes d'articles de luxe (cuirs, fourrures, bijouterie) ou d'électro-ménager.

Enfin, pour les garnisons les plus éloignées, du Bus shop qui remplace les ventes temporaires et en particulier les ventes de textiles.

Les achats effectués dans les différentes succursales de l'Économat se traduisent dans l'évolution du C.A. du Comptoir par une progression régulière.

% d'évolution annuelle du C.A. du Comptoir de l'Économat depuis 1983

Années	% d'évolution	Années	% d'évolution
1984	4,0 %	1987	2,4 %
1985	4,6 %	1988	4,3 %
1986	3,0 %	1989	7,78 %

En analysant le détail des dépenses on constate toutefois un certain nombre de changements dans le comportement de la clientèle F.F.A.

La rubrique "commande clients" qui correspond à la fois aux ventes par correspondance et aux achats auprès des commerçants français qui livrent directement aux Économats, connaît une progression spectaculaire. Si l'augmentation annuelle ne dépassait pas en moyenne 5,75 % entre 1984 et 1987, elle atteint 10,41 % entre 1987 et 1988 et même 23,20 % entre 1988 et 1989.

La plupart des commerçants des villes, voire des bourgades, frontaliers, d'Alsace et de Moselle ont conclu des accords portant sur les activités les plus variées, hors produits alimentaires et alcools. Dans la liste, publiée chaque année par la Direction du Comptoir, figurent des centres tels que Metz, Nancy, Sarreguemines, voire Saint Avold, pourtant à l'écart quelque peu, de la plupart des garnisons françaises en Allemagne. Les deux villes ayant passé le plus grand nombre d'accords avec l'Économat sont Strasbourg et Thionville avec respectivement 45 et 34 commerces concernés.

A ces "partenaires officiels" s'ajoutent une multitude d'autres magasins, qui, sans passer par les Économats, acceptent de livrer les achats directement sur le secteur postal de l'intéressé, lequel de son côté, règle, lors de l'achat, le fournisseur au prix hors taxes.

Il est bien entendu impossible de chiffrer ces dépenses mais elles sont suffisamment intéressantes pour le commerce frontalier pour que celui-ci multiplie annonces et publicités dans une revue intitulée "Flash info" la revue mensuelle gratuite au service des familles françaises en Allemagne, conçue et publiée à Lingolsheim, tirée à 14 000 exemplaires et distribuée chaque mois dans les boîtes aux lettres des familles et auprès... des régiments.

La part croissante prise par le commerce frontalier dans les dépenses des membres des F.F.A. concerne de plus en plus également les produits courants. En effet alors qu'il y a quelques années encore le Comptoir de l'Économat avait la réputation d'être absolument concurrentiel dans tous les domaines, on assiste depuis 4 à 5 ans à une concurrence croissante de la part des grandes surfaces type Cora, Mammouth, Leclerc, des villes frontalières proches. Elles non plus n'ont pas passé d'accords de vente avec le comptoir mais leurs prix sont voisins, voire inférieurs sur de nombreux produits, y compris alimentaires, et de plus elles offrent une possibilité de choix beaucoup plus élevée.

Dans ce secteur non plus il n'est pas possible de chiffrer les dépenses mais en sachant que la plupart des familles, sauf dans les garnisons les plus éloignées, se rendent plusieurs fois par mois de l'autre côté de la frontière, on peut imaginer sans peine que les dépenses effectuées en France par les membres des F.F.A., représentent une part appréciable de leur budget.

Si les dépenses de fonctionnement se taillent la part principale dans le Budget général, les dépenses d'équipement dans le cadre du Titre V n'en jouent pas moins un rôle important.

C) Les dépenses d'équipement

Elles sont représentées essentiellement par les dépenses en capital. Comme le montre le graphe sur la répartition des dépenses pour les Forces Terrestres en 1989, le chapitre principal est représenté par les dépenses d'infrastructure en Allemagne d'un montant de 208 060 000 francs sur un total de 365 032 000 francs soit 57,1 %. A ces dépenses il faudrait encore ajouter d'ailleurs celles consacrées aux Transmissions et au Commissariat de l'armée de terre, ce qui porte le total à 221 millions soit 61,7 %.

Le deuxième poste important est celui destiné à la fabrication d'armements et de matériels qui représente 18,15 % du total, suivi de près par les dépenses d'habillement soit 14,70 %.

La priorité accordée aux dépenses d'infrastructure s'explique essentiellement par l'ancienneté des casernements et des installations, qui nécessite des travaux de réfection et de mise en état incessants, sans parler des travaux de modernisation et de mise aux normes.

La progression annuelle du budget d'équipement est relativement modeste par rapport au Titre III

168 629 000 francs en 1983
174 521 000 en 1984
205 138 000 en 1987
365 320 000 en 1989

soit une augmentation de 3,5 % entre 1983 et 1984 et de 17,5 % entre 1984 et 1987. Depuis cette date la progression est plus rapide puisqu'elle atteint 78 % entre 1987 et 1989.

Dans le détail, on constate, comme pour le Titre III, que l'essentiel des dépenses revient à la section Forces Terrestres qui absorbe plus de 90 % du total.

Les Forces Françaises en Allemagne représentent ainsi par leurs achats un facteur positif pour l'économie française et plus spécialement pour l'économie frontalière. Mais elles contribuent aussi, et d'une façon non négligeable à l'essort de l'économie locale allemande.

BUDGET GENERAL 1989 TITRE V
TOTAL : 392 M.F

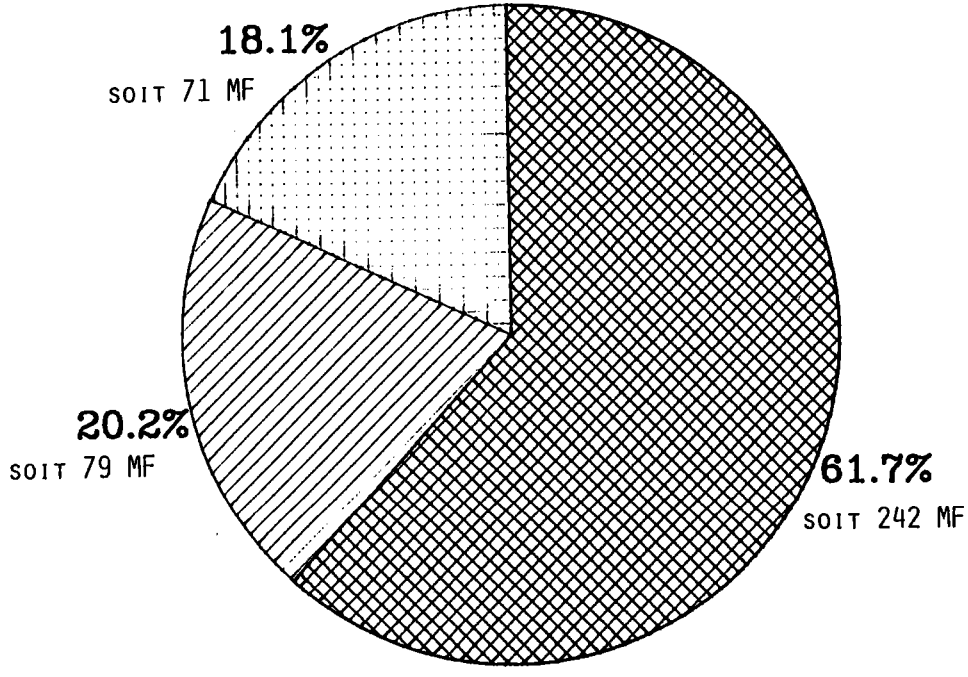

SOURCE SERVICE FINANCES - BUDGET

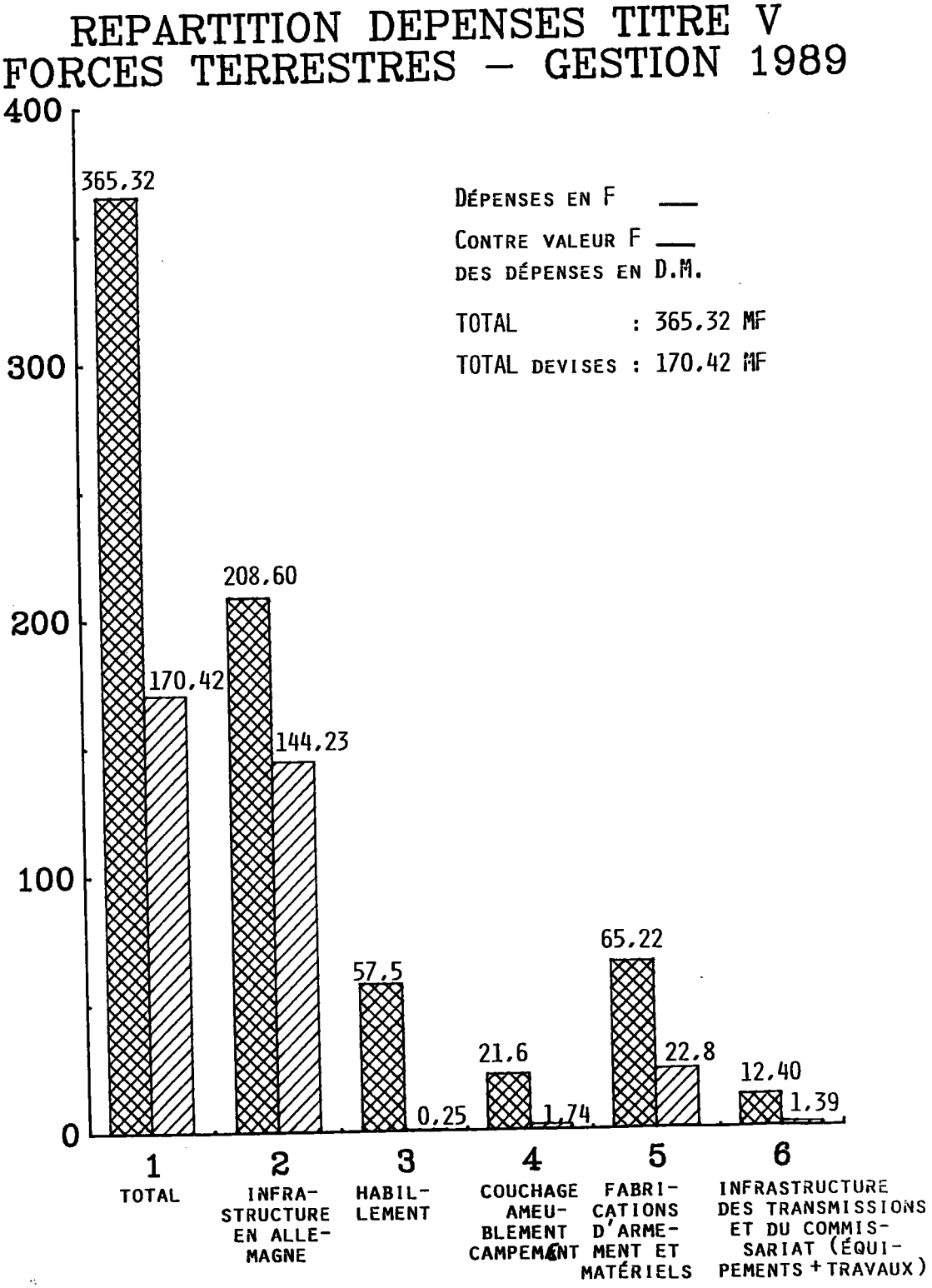

SOURCE SERVICE FINANCES-BUDGET

II – LES DÉPENSES EN MARKS

L'existence de ce flux constitue indiscutablement l'une des grandes originalités de la présence militaire française en Allemagne.

A) Les besoins des Forces

De par leur implantation sur un territoire étranger, les Forces Françaises sont soumises à un certain nombre de contraintes économiques :

– besoins en biens et services à couvrir sur le marché allemand

– obligations de marchés à passer dans le secteur local

– traitements et salaires à payer en D.M. aux Personnels Civils étrangers

– loyers et taxes à régler aux communes, aux länder ou au Gouvernement Fédéral.

– Entretien et amélioration du parc immobilier

S'ajoutent à cela les facturations établies par les autorités allemandes pour :

– les transports de soldats du contingent, des personnels militaires ou civils en mission par la Bundesbahn

– les services de la Bundespost

– les prestations d'eau, de gaz et d'électricité consommées par les unités militaires et les membres des Forces.

A ces besoins indispensables et non réductibles, mentionnés dans le budget général, se rajoutent bien entendu, les dépenses privées effectuées soit en secteur allemand, soit en secteur canadien où les prix sont libellés en D.M. :

– produits alimentaires

– articles de consommation courante

– équipement électro-ménager et audio-visuel

– voitures

– services divers : médecins, coiffeurs, employés de maison etc...

Comme pour les biens achetés dans le commerce frontalier français, et pour les même raisons, les achats en secteur allemand, et tout particulièrement les véhicules automobiles, ont tendance à augmenter, sans qu'il soit, bien entendu, possible de les chiffrer.

Budget Mark depuis 1974

Années	Budget Mark (millions D.M.)	Contre valeur réelle (millions de Francs)
1974	283,49	524,46
1975	338,81	596,09
1976	346,25	660,69
1977	365,94	781,80
1978	376,41	847,55
1979	374,16	869,66
1980	415,88	968,20
1981	436,45	1 057,70
1982	488,33	1 331,05
1983	496,32	1 486,66
1984	492,11	1 512,59
1985	488,54	1 492,21
1986	495,60	1 558,51
1987	492,02	1 647,39
1988	484,69	1 643,25
1989	491,48	1 666,24

B) Les investissements dans le secteur allemand

1 – L'évolution du budget mark

L'ensemble des dépenses opérées en secteur allemand tant de la part de l'armée que des services à la suite des Forces a progressé régulièrement jusqu'en 1982. Depuis cette date on assiste à une certaine stabilisation aux alentours de 560 millions de marks. Dans le détail, on constate toutefois des évolutions intéressantes, comme le montre le tableau de la page suivante :

Années	Total en millions de D.M.	Budget militaire [1]	Économat	Taux moyen du D.M.	Total en millions de Francs
1976	413,6	346,3	36,8	1,89	781,7
1977	426,6	360,7	38,0	2,13	908,7
1979	430,8	370,3	39,6	2,32	999,5
1980	431,1	411,4	53,8	2,33	1145
1981	521,0	427,3	59,7	2,404	1252,5
1982	563,4	471,1	46,3	2,703	1522,8
1983	558,2	483,1	41,3	2,979	1662,7
1986	557,1	483,1	43,4	3,191	1777,8
1987	559,1	483,3	43,0	3,342	1768,6
1989	567,5	484,9	54,0	3,39	1924,2

– le budget militaire qui a connu une forte progression jusqu'en 1983 s'est pratiquement stabilisé depuis, ce qui, du fait de l'augmentation de la valeur du Mark par rapport au franc, traduit en réalité une compression des dépenses.

Il faut dans ce cas également différencier l'évolution du Titre III et du Titre V. La majeure partie des dépenses en effet est le fait du Titre III et plus particulièrement des rémunérations des personnels car aux traitements et salaires des Personnels civils étrangers s'ajoutent les allocations en D.M. versées à l'ensemble des personnels français militaires et civils.

Variations des principaux postes dépensiers

Millions de D.M.	1983	1987	1989
Total Titre III	547,55	435,65	430,32
Salaire des Personnels Civils Étrangers	201,7	202,525	203,52
Allocation en D.M. des Personnels Français	86,5	81,55	81,16
Dépenses de fonctionnement	128,25	121,70	121,45
Loyers et Taxes	26,1	28,40	24,20

[1] Budget militaire = budget des Forces armées.

On constate que les rémunérations des Personnels Civils Étrangers absorbent près de la moitié des dépenses du budget, ce qui explique aussi pourquoi l'autorité militaire s'efforce dans toute la mesure du possible de transformer ces postes budgétaires pour les attribuer à des personnels français.

Il est intéressant de noter l'importance des taxes et loyers. Cette rubrique concerne à côté des loyers (8 milliards 809 millions de D.M. pour 1989 par exemple [1]), les impôts fonciers, les taxes municipales et l'assurance incendie pour le Bade-Wurtemberg [2]. La forte augmentation enregistrée jusqu'en 1987 s'expliquait par le fait qu'un certain nombre de garnisons, connaissant un déficit en logements, avaient été obligées de procéder à des locations en secteur allemand, dont les charges étaient beaucoup plus élevées que dans les cités-cadres.

L'augmentation des rémunérations et des taxes et loyers a entraîné un tassement des dépenses de fonctionnement dans lesquelles il faut englober les activités et la vie courante des Forces, l'entretien des domaines [3], le soutien du matériel, de même que les déplacements et transports, lesquels sont également en augmentation régulière puisqu'ils sont directement liés aux tarifs pratiqués par la Bundesbahn.

– L'augmentation des dépenses se constate également dans le cadre du Titre V : dépenses d'équipement ou dépenses en capital : de 35 630 000 D.M. en 1983 elles sont passées à 47 068 000 en 1987 et à 54 062 000 D.M. en 1989, soit une progression de 53 %.

La part essentielle y revient au poste "infrastructure en Allemagne" d'un montant, toutefois relativement stable, de 42 1800 000 D.M. en 1987 et de 42 058 000 en 1989 mais qui n'en traduit pas moins une certaine diminution puisqu'il représentait 88,4 % en 1987 et 80 % en 1989.

Selon les années, les autres postes dépensiers sont très variables [4] : il s'agit essentiellement de la fabrication de matériel et de l'infrastructure des transports, c'est-à-dire la modernisation du parc roulant, à quoi s'ajoutent

---

1 Les loyers ont pratiquement doublé passant de 1 700 000 D.M. en 1976 à 3 200 000 en 1987.

2 Les taxes municipales représentaient en 1987 : 420 D.M. par logement, les impôts fonciers : 2,14 D.M., l'assurance incendie dans le Bade-Wurtemberg à 40 D.M. par loyer à quoi s'ajoutent 0,46 D.M. par m² de locaux de service. Les taxes représentent 3,6 M. de D.M. en 1989 à Landau.

3 L'entretien des domainese limite au maintien en bon état des immeubles et casernements. Les bâtiments désaffectés sont automatiquement rendus aux autorités fédérales. En dépit de cela, le Génie a versé en 1989 6,8 millions de D.M. à des entreprises allemandes dans le cadre des contrats d'entretien.

4 Il faut y inclure par exemple les dépenses pour la protection de l'environnement, soit 3,5 milliards de D.M. en 1989.

environ 2,5 millions de D.M. par an versés à la Bundesbahn pour le transport des soldats.

Lié au budget militaire, mais toujours comptabilisé à part, on trouve le compte de commerce des Essences.

Le service des essences assure le ravitaillement des Forces en carburant. Il dispose pour cela d'un compte particulier en devises variable en fonction des prix du pétrole sur le marché allemand : 8 200 000 D.M. en 1987 et 5 900 000 en 1989. Le fuel quant à lui est facturé directement auprès du Commissariat de l'armée de terre.

Le service bénéficie d'autre part d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 500 000 D.M.

2 – Les dépenses de vie courante

Elles sont essentiellement le fait du Comptoir de l'Économat des F.F.A. et des membres des Forces.

a) Le Comptoir de l'Économat

Il connaît une hausse continue et même spectaculaire certaines années : 1980, 1981, 1983, du montant des dépenses en marks dans son chiffre d'affaires.

Mais elle s'explique pour des raisons différentes :

– l'accroissement brutal des dépenses en 1980 et 1981, où le montant en marks atteint respectivement 53 800 000 D.M. et 59 700 000 D.M., soit une progression de 35 % puis de 11 %, est lié à de gros frais d'investissements occasionnés par la modernisation et le réaménagement des différentes succursales, et en particulier celles de Baden-Baden ainsi qu'à la transformation du centre de fabrication de charcuterie de Bühl. Ces travaux étant achevés au cours de l'année 1983, les dépenses en marks diminuent à nouveau et retombent à 41 300 000 en 1983.

A partir de 1985 on assiste à une nouvelle reprise des ventes en devises. Elles atteignent en :

1984 : 33 715 000 D.M.
1985 : 45 218 000 D.M.
1986 : 46 445 000 D.M.
1987 : 52 778 000 D.M.
1988 : 74 053 000 D.M.
1989 : 103 437 000 D.M.

soit 32,7 % du C.A. total du Comptoir contre 26,82 % en 1986.

Le triplement des dépenses entre 1984 et 1989 s'explique par la part croissante, en valeur, des carburants, achetés exclusivement sur le marché allemand auprès du service de distribution des deux sociétés Esso et Schell. La vente des carburants a représenté 7,78 % du total en devises en 1989.

b) La multiplication des "accords locaux"

Les "accords locaux" découlent de l'article 67 de l'Accord Complémentaire à la "Convention entre les États Parties du Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs Forces en ce qui concerne les Forces Étrangères stationnées en R.F.A." signé en août 1959.

Cet article stipule que les membres des Forces ne sont pas soumis à l'impôt sur le territoire de la République Fédérale [1]. En conséquence tout membre des Forces peut réaliser des achats dans le commerce local tout en bénéficiant de l'exonération de la T.V.A. par le biais d'un "bon de livraison" ou d'un "Abwicklungsschein" [2]. Il lui faut toutefois passer par un service officiel d'achat, le Comptoir de l'Économat.

Plusieurs possibilités existent :

* Dans le cas d'achats auprès de fournisseurs ayant signé un accord local avec le C.E.A. le client reçoit un bon de livraison indiquant le prix hors taxe minoré ou non selon le cas de remises supplémentaires négociées par l'Économat. Il règle ensuite ses achats à la succursale de son choix dans les huits jours.

* Dans le cas d'achats isolés auprès d'un fournisseur allemand acceptant d'être réglé directement par le C.E.A., le client reçoit un Abwicklungsschein qui comporte la détaxe et éventuellement des remises qu'il aura lui-même négociées. Le montant de la facture est ensuite réglé auprès d'une succursale, majoré d'une commission de 3 % plafonnée à 500 F. et de 50 F. de frais de dossier.

Cette procédure n'est applicable que pour les achats supérieurs ou égaux à 400 D.M. et à l'exception des produits strictement identiques à ceux existant à l'Économat ou dont les marques sont commercialisées par l'Économat (électro-ménager et audio-visuel).

La procédure est identique pour les achats de véhicules, étant entendu que le concessionnaire établi d'abord le bon de commande, qui lui est confirmé par le Gérant de la succursale de l'Économat, puis adresse facture et Abwicklungsschein à l'Économat. Le client paie le montant net de la facture majoré de la commission de 500 F. Dans tous les cas les achats sont facturés

---

1 Voir *supra*, p. 183.

2 Certificat pour le réglement des fournitures et prestations bénéficiant d'un régime préférentiel en matière de droits et d'impôts.

en D.M. par les fournisseurs mais payés en D.M. ou en francs par les clients au taux de change chancellerie du jour. Le Comptoir paye ensuite les fournisseurs en D.M.

Les dépenses dues aux accords locaux se sont multipliées à partir du deuxième trimestre 1985 avec la possibilité, non seulement d'acheter des véhicules neufs en secteur allemand, mais aussi d'y faire effectuer ses réparations hors-taxes.

Outre les concessionnaires automobiles et les garagistes, sont principalement concernés par les accords locaux, les magasins de mode et de confection, les magasins de chaussures, de sport, de bricolage et de meubles mais aussi les services : auto-écoles, salons de coiffure ou d'esthétique, patisseries, restaurants, agences de voyages et de transports. Enfin, dans certains cas, les grands magasins tels Horten accordent la détaxe sur les achats non alimentaires, d'une valeur supérieure à 50 D.M.

Une étude de détails menée de 1984 à 1987 a permis de chiffrer l'accroissement des ventes dues aux accords locaux : de 9 775 000 D.M. en 1984 elles passent à 21 430 000 en 1985, 29 660 000 en 1986 et 36 340 000 en 1987.

Dans ces chiffres les ventes et les réparations automobiles représentent :

53,9 % en 1985
62,4 % en 1986
56,7 en 1987.

Depuis, elles se sont stabilisées autour de 55 à 60 % selon les années.

Il est beaucoup plus difficile par contre, voire impossible, de chiffrer ce que représentent les ventes du fait des accords locaux dans le chiffre d'affaires des commerçants allemands concernés. Toutefois des enquêtes réalisées auprès d'un certain nombre d'entre eux semblent indiquer un minimum de 20 à 30 %.

3 – Les dépenses directes

Les accords locaux n'englobent pas la totalité des dépenses en secteur allemand. Dans toutes les garnisons, mais tout particulièrement dans celles qui sont les plus éloignées de la frontière, de nombreux achats sont effectués directement :

- dans les grandes surfaces et hypermarchés, qui comme leurs homologues français offrent un choix plus important de produits parfois plus frais et moins chers que ceux des différentes succursales de l'Économat
- dans les grands magasins et boutiques spécialisées des grands centres tels que Karlsruhe, Fribourg, Trèves, Landau.

• Il faut y ajouter la fréquentation des cafés, restaurants et pizzerias etc..., qui bénéficient en plus des possibilités accordées aux soldats du contingent de ne pas prendre tous leurs repas à la caserne [1].

Toutes ces dépenses sont fonction bien sûr des goûts, des motivations et des ... possibilités linguistiques des différents membres des Forces. Elles sont donc très fluctuantes, et impossibles à chiffrer avec précision.

Lors de l'annonce du retrait des troupes françaises, les municipalités allemandes les plus directement concernées se sont livrées à une évaluation du manque à gagner qui allait en découler directement ou indirectement pour l'économie locale, ou leur propre budget :

– 4 à 5 millions de marks pour Offenbourg. Les achats en milieu allemand par les Français étant estimés à 3 % du chiffre d'affaires global.

– 1 million de D.M. pour la municipalité de Müllheim du fait de la perte de l'indemnité (Finanzzuweisungen) versée par le bund pour le stationnement des troupes.

– A Munsingen l'armée a dépensé en 1990 1,7 million de marks en contrats d'entretien auprès des entreprises allemandes. L'économat s'est ravitaillé pour 160 000 D.M. auprès des commerçants locaux et les Français ont acheté 102 tonnes de pain dans les boulangeries allemandes.

– Trèves est plus touchée encore : les commandes des Forces en milieu allemand représentent 3 à 5 millions de D.M. par an et la baisse du chiffre d'affaires est estimée par la Chambre de Commerce à 5 % par an soit au total quelques 4 millions de marks.

c) Les dépenses en secteur canadien

Les Forces Canadiennes stationnées à Lahr et à Baden-Solingen disposent comme les Forces Françaises de magasins particuliers : les "Canadian Forces Exchange Europe", accessibles aux titulaires de la carte F.F.A. Ils offrent un choix important de :

– produits alimentaires en provenance non seulement du Canada ou de la R.F.A. mais aussi du Royaume-Uni et des pays du Commenwealth.

– produits de beauté des principales marques françaises et américaines

– d'alcools et de cigarettes

– textiles et articles de confection

– chaussures

---

[1] Telle pizzeria de Baden-Baden par exemple avoue que 70 % de son chiffre d'affaires provient de la clientèle française et tout particulièrement des jeunes, militaires ou non d'ailleurs. Et ce n'est qu'en fin de semaine que la clientèle allemande y est majoritaire !

– de matériel audio-visuel, photographique et informatique en provenance du Japon, des États-Unis ou d'Asie du Sud-Est.

Subventionnés, dans le cadre de l'O.T.A.N. par le Gouvernement Fédéral, leurs prix sont généralement inférieurs à ceux pratiqués par le Comptoir de l'Économat.

Les règlements se font en D.M. ou en Francs, la monnaie étant toutefois rendue en D.M. S'ils acceptent les cartes de crédit ou les Eurochèques émis par les banques allemandes, les économats canadiens refusent par contre, depuis le mois de mars 1989, les chèques de la Paierie Générale de France en Allemagne car ceux-ci ne bénéficient pas de la garantie bancaire.

Les achats effectués par les membres des Forces Françaises représentent 8 à 10 % du chiffre d'affaires total.

Il convient également de mentionner pour mémoire la possibilité qui est offerte aux Français de s'approvisionner dans les économats américains à Stuttgart, Karlsruhe ou Heidelberg. Mais elle n'est que très peu exploitée car les paiements se font obligatoirement en dollars et les achats de produits alimentaires et d'alcool sont exclus.

Inversement, de nombreux canadiens et américains fréquentent les économats français où ils viennent chercher vins et fromages, mais aussi viande de bœuf à la découpe. Très appréciés également sont les carrés "Hermès" vendus dans les "Boutiques" et les parfums.

CHAPITRE III

L'ARMÉE "EMPLOYEUR"

Les fonctions spécifiques de l'Armée sur le territoire de la République Fédérale, la présence des organismes dit "à la suite des forces" nécessitent des besoins élevés en personnels civils, chargés d'assurer le soutien et les conditions de vie nécessaires aux formations militaires et à leurs familles.

Au nombre de 10 000 environ, ils se répartissent en deux catégories :

- les personnels relevant d'un statut de droit français (P.C.F.)
- les personnels relevant d'un statut de droit allemand (P.C.E.)

I – LES PERSONNELS CIVILS FRANÇAIS

Ils bénéficient de la qualité de membre des Forces au même titre que les personnels militaies.

Dès les débuts du Gouvernement Militaire se font ressentir de nombreux besoins en personnels non militaires. Pour faire face aux multiples tâches des différentes administratives on fait appel à des ressortissants tant français qu'allemands voire même à des "personnes déplacées".

Maintenus dans leurs fonctions au temps du Haut Commissariat de la République Française en Allemagne, ces personnels voient leur statut changer

avec la mise en application des Accords de Bonn révisés par les Accords de Paris [1] :

– les personnels civils français du service de l'Ambassade et des Consulats reçoivent le statut diplomatique

– les services civils susceptibles de s'intégrer dans un service ou organisme militaire existant aux Forces Françaises en Allemagne, les services civils qui donneront naissance à un nouveau service des F.F.A., sont considérés comme des services des Forces.

– les services civils qui, relevant pour leur emploi de départements ministériels autres que le Ministère de la Défense Nationale et des Forces Armées, les organismes privés, à caractère commercial maintenus sur le territoire fédéral pour répondre à certains besoins qui ne peuvent être satisfaits par des entreprises allemandes [2] sont dits "à la suite des Forces".

Les services civils provenant du Haut Commissariat et devant être maintenus en Allemagne pour faire face aux tâches qui demeurent, sont d'autre part, pris en compte par le Commandement en chef des Forces Françaises en Allemagne.

A) La répartition des "P.C.F."

Au nombre de 4 150 en 1989, contre 4 070 en 1982 les personnels civils français se répartissent de façon très inégale :

1 – Les Personnels civils extérieurs de la Défense

830 pour les Forces Terrestres [3]

120 pour les Services Communs [4]

15 pour le Budget Annexe des Essences.

---

1 Instruction n° 301/C.C.-F.F.A./E.G. du 25 avril 1955. Bureau des Études Générales de l'État-major du Commandement en chef des Forces Françaises en Allemagne.

2 Article 1 de la Convention des Droits et Obligations.

3 Il s'agit des États-majors, corps de troupe, du commissariat de l'armée de terre, du Matériel, du Génie, des Transmissions et de l'Action Sociale des Armées à l'exception des personnels techniques.

4 Service de santé, Gendarmerie, Sécurité Militaire, Personnels techniques de l'A.S.A.

Ils sont soit fonctionnaires, soit agents sous contrat [1], techniciens ou administratifs.

2 – Les Personnels relevant d'autres ministères

910 à la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne,

120 à la Paierie Générale,

6 au service des Douanes.

Ce sont des fonctionnaires ou personnels assimilés.

3 – Les Personnels d'organismes privés à caractère commercial disposant de la personnalité civile :

1 425 au Comptoir des Économats,

290 aux Cercles-Mess

285 au Foyer central

65 personnes travaillant dans les ateliers des maîtres-ouvriers

55 dans les ateliers de blanchisserie et nettoyage [2]

Ils sont pour la plupart des salariés titulaires d'un contrat de droit privé conclu avec les services respectifs.

Jusqu'en 1979 les 2/3 environ des personnels civils de la Défense étaient des agents sous contrat, recrutés, pour beaucoup d'entre eux dans les années d'après-guerre.

Dans le cadre d'une politique de fonctionnarisation des effectifs, les postes sous contrat rendus vacants par les départs à la retraite, ont, depuis cette date, été remis à la disposition de l'état-major de l'armée de terre pour être transformés en postes de fonctionnaires.

Cette opération a permis d'abaisser la moyenne d'âge des personnels civils "cadres", d'augmenter leur mobilité et leur souplesse d'emploi, tout en preservant l'avancement des contractuels restant en poste.

---

1 Instruction n° 176/D.E.F./D.P.C./G.A.P. du 28 janvier 1982 relative à la situation des agens sous contrat du Ministère de la Défense en fonction dans les F.F.A. in B.O.C./P.P. n° 10 du 8 mars 1982, p. 609.

2 Trèves, Landau, Tubingen, Fribourg, Donaueschingen.

B) Des statuts variés

Les personnels civils et leurs familles bénéficient du statut de "membres des Forces" et donc des mêmes avantages et conditions que les personnels militaires. Mais ils ne sont pas astreints, comme eux, à une limitation de séjour. Dans le détail toutefois leurs statuts diffèrent quelque peu.

1 – Les services relevant de départements ministériels autres que le ministère de la Défense émargent au budget de stationnement au titre de "services à la suite des Forces" mais il sont financés en francs par leurs départements respectifs :

– les personnels du service des Douanes dépendent de la Direction Générale des Douanes mais sont rémunérés par la Direction Régionale des Douanes de Strasbourg sur la base du régime F.F.A. des agents de la Défense.

– Intéressante est la situation des personnels de la Paierie Générale en Allemagne. Celle-ci dépend du Ministère des Finances. A ce titre son personnel bénéficie du régime du traitement des fonctionnaires à l'étranger [1] et n'a pas droit, sauf cas exceptionnel, à un logement en "cité-cadre". Mais il n'en conserve pas moins la qualité de membre des F.F.A. et des avantages qui y sont liés. Théoriquement leur séjour en R.F.A. est limité à 2 ans 1/2. Pratiquement, il est constamment renouvelé. Ils sont ainsi devenus les personnels, de loin, les plus avantagés d'Allemagne...

2 – Les Personnels français sous régime spécial

Ils sont employés par les organismes privés placés à la suite des forces et servent sous un régime spécial qui tient compte de leur situation particulière dans la communauté des F.F.A.

a) Le Comptoir de l'économat

Il pratique deux types de contrats : les contrats spéciaux et les contrats normaux provisoires.

• le régime spécial concerne des personnels qui, demeurent régulièrement en zone de stationnement dans le cadre d'une famille dont le chef possède déjà la qualité de membre des forces [2].

---

1 Décret n° 67-290 du 28 mars 1967 modifié, fixant les modalités de calcul des émoluments de personnels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif en service à l'étranger B.O.E.M. n° 520.0 p. 657, rendu applicable le 1er janvier 1974.

2 Instruction de la direction générale de l'Économat de l'armée n° 197/C.A.B. P.C. du 2 mai 1973.

Il s'agit essentiellement d'épouses et d'enfants de plus de 16 ans représentant environ 45 % de l'ensemble des personnels.

Comme ils sont déjà titulaires de la carte F.F.A. ils ne bénéficient d'aucune des prestations liées à la qualité de membres des forces ou à l'expatriation accordées aux personnels sous régime normal du C.E.A. : c'est-à-dire logements, primes et indemnités particulières. Mais ils sont affiliés à la sécurité sociale et à l'I.R.C.A.N.T.E.C. [1]. Tous doivent suivre un stage de deux mois, à l'issue duquel seulement leur contrat devient définitif.

• le régime normal pour sa part ouvre droit à la carte F.F.A. et au logement. Il concerne près de 47 % du total des personnels. Il existe par ailleurs des "contrats normaux provisoires" analogues aux contrats spéciaux mais avec en plus le droit au logement. Ce type de contrat est établi au profit de veuves de personnels militaires ou civils ou de cas sociaux [2]. Valables un an, ils sont reconductibles une deuxième année à l'issue de laquelle, s'ils ne sont pas dénoncés par leurs bénéficiaires ils deviennent, en droit, des contrats à durée indéterminée.

b) Le Foyer central des F.F.A.

Il recrute ses personnels sous contrat spécial dans les mêmes conditions que le comptoir de l'Économat. Toutefois, ces personnes sont classées, selon l'emploi, par assimilation, à un indice de la fonction publique. Elles ne bénéficient ni de l'indemnité de séjour, ni de la majoration spéciale pour service en Allemagne et ne perçoivent aucune allocation en D.M.

c) Les ateliers de blanchisserie et de nettoyage à sec des F.F.A.

Pratiquent à peu près les mêmes types de contrat pour la moitié environ de leurs personnels, les autres relevant du régime Personnels Civils Étrangers. Ils sont considérés comme ouvriers temporaires de l'État auquel est appliqué le droit du travail. Ils bénéficient de la sécurité sociale et sont affiliés au régime de retraite complémentaire I.R.C.A.N.T.E.C. mais non à celui des assurances contre le chômage.

d) Les cercles-mess

Ils connaissent un régime particulier.

---

1 Institution de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaires de l'État et des Collectivités Publiques.

2 Leur chiffre est évidemment très fluctuant, en fonction des circonstances particulières, mais semble en diminution. Ces personnes étaient au nombre de 31 en 1982 mais de 10 seulement en 1987.

Les gérants et les comptables des cercles-mess bénéficient de la carte F.F.A. au titre de leur emploi et souscrivent des contrats de droit privé. Les autres employés (serveurs, lingères, barmen etc...) ont un régime voisin de celui des employés de l'Économat. Leur situation n'a jamais fait l'objet d'un texte législatif ni même réglementaire. La construction jurisprudentielle, à laquelle ont donné lieu quelques litiges, du travail est dépourvue d'homogénéité. Elle ne résoud pas en particulier la question du savoir si ces personnels français sont à considérer comme des agents de l'État soumis aux règles du droit public, ou comme des employés du secteur privé bénéficiant du régime de droit commun.

3 – Très originale enfin est la situation des maîtres bottiers et tailleurs [1]

Ce sont des militaires recrutés par concours national à la fin de leurs obligations du Service national.

Devenus maîtres-ouvriers de 2ème puis de 1ère classe et enfin maîtres-ouvriers principal, ils passent un deuxième concours qui leur permet de devenir maîtres-ouvriers certifiés.

Ils recrutent alors eux-mêmes leurs employés soit par le biais de petites annonces dans les journaux locaux, soit le plus souvent par le biais du bouche à oreille. Ce dernier mode de recrutement joue d'ailleurs beaucoup plus dans le cas des maîtres-ouvriers tailleurs qui emploient de nombreuses épouses de sous-officiers.

La solde est toujours fonction du grade. S'y ajoutent des frais généraux et des primes à la gestion. Ils sont d'autre part propriétaires de leur matériel acheté sur leurs propres deniers [2].

Les salaires de l'ensemble des personnels civils français obéissent à la législation et aux tarifs en vigueur dans le département du Bas-Rhin. Depuis février 1977 existait au sein de l'État-major du IIe C.A. un bureau "formation" des personnels civils, chargé jusqu'à sa suppression en 1992 de :

– préparer les personnels recrutés par voie de concours interne ou externe à leur premier ou nouvel emploi,

– lancer des actions de formation choisies par les personnels en vue d'une promotion ou par les chefs de service pour le perfectionnement professionnel de leurs employés.

---

1 10 maîtres-ouvriers bottiers ; 12 maîtres-ouvriers tailleurs (chiffres de 1987).

2 Précisions données à l'auteur par le maître-bottier de Baden-Baden.

Le bureau travaille en liaison avec la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne, pour la préparation des concours administratifs, avec les établissements scolaires du Bas-Rhin, les chambres de commerce et d'industrie, les écoles militaires, le centre de Télé-enseignement, le centre de formation professionnelle et de perfectionnement du ministère de l'économie et des finances, et des organismes privés de formation.

Deux fois par an, une commission paritaire de formation continue présidée par le sous-chef d'État-major logistique et composée de 4 représentants du commandement et de 4 représentants des personnels, étudie les problèmes généraux, émet des avis sur la politique de formation menée par le commandement, examine le bilan et le coût des actions entreprises.

II – LES PERSONNELS CIVILS ÉTRANGERS

D'origine allemande au départ, de plus en plus souvent français et même frontaliers depuis les années 1950, ils constituent le personnel d'appoint des différents États-majors.

Issus directement de l'important volant de personnels auxiliaires, domestiques [1] et assimilés, réquisitionnés par le Gouvernement Militaire au début de l'occupation, en vertu de l'article 52 de la convention de La Haye, ils représentent l'un des aspects les plus originaux de la présence militaire française en Allemagne.

A) Historique

1 – Les temps du Gouvernement Militaire

Dès la fin de la guerre, les autorités militaires des trois zones d'occupation occidentales se trouvent face à un marché du travail saturé et à une main-d'œuvre locale excédentaire. Aux soldats démobilisés s'ajoutent les nombreux réfugiés venus des territoires sous occupation polonaise ou soviétique à l'est de l'Allemagne et des travailleurs et prisonniers qui, venus en Allemagne

---

1 Les besoins étaient particulièrement élevés dans ce domaine : le Gouverneur militaire avait droit à 25 domestiques pour son logement de fonction à Baden-Baden, 18 pour Berlin et 25 pour ses résidences secondaires en Allemagne, l'administrateur général à 8, le conseiller politique à 5. Les officiers généraux et assimilés de leur côté avaient droit à 2 domestiques, les colonels mariés à 1 et tout officier subalterne bénéficiait de 4 h de femme de ménage par jour.

pendant la guerre, refusent pour des raisons politiques le plus souvent [1] de rentrer dans leur pays d'origine.

Pendant tout le régime d'occupation ils vont couvrir les besoins des Forces en personnels civils :

– en 1946 ils sont 15 232, de nationalités diverses d'ailleurs, à travailler pour le Gouvernement militaire.
Il faut y ajouter encore quelque 16 000 personnes supplémentaires qui travaillent, pour le Gouvernement Militaire, dans diverses entreprises allemandes.

– en 1948 toutefois une réduction des crédits fait tomber leur nombre à 14 000 répartis entre :

la Rhénanie-Palatinat	:	5 255
le Pays de Bade (Sud)	:	4 770
le Wurtemberg (Sud)	:	2 535
Berlin	:	1 445

Le Gouvernement Militaire est à cette époque un employeur recherché, car il offre à ses personnels des avantages matériels appréciables : cigarettes, doubles rations de cartes alimentaires, comme à Baden-Baden par exemple [2].

Les besoins des Forces tant en personnels qu'en matériels sont couverts par l'intermédiaire des services de réquisition – Requisitionsämter – mis en place dans les mairies et les salaires réglés par un bureau des salaires (Lohnburo) sur les crédits des caisses municipales allemandes.

Le recrutement quant à lui, s'opère directement par les agences pour l'emploi, (Arbeitsämter), installées dans les différentes communes, les services français se chargeant simplement du contrôle des opérations par le biais des Délégations Provinciales et des Contrôleurs de réquisition.

Les salaires, jusqu'en 1948 sont payés en Reichsmarks, prélevés, pour les employés, sur les caisses des services publics et pour les ouvriers directement sur l'économie allemande par le biais de bureaux spécialisés, les Besatzungslastenämter, instaurés auprès des autorités régionales ou communales.

En 1949 les charges des services de réquisition sont reprises par un service instauré au niveau de chaque land (landratsamt), à qui sont confiées les tâches de gestion et de réglement des salaires des personnels.

---

1 Ce fut le cas en particulier d'anciens prisonniers de guerre yougoslaves.

2 *Geschichte der Personnels Civils Étrangers 1948-1982* : Brochure manuscrite de 15 pages par le Conseiller Technique du Bureau des P.C.E. auprès du II[e] C.A. Baden-Baden 1982.

Des intermédiaires ensuite sont créés progressivement dans toutes les unités et ce jusqu'en avril 1955 date de création dese B.A.L. (Bureaux Administratifs Locaux).

2 – Les Forces Auxiliaires de Main d'Œuvre [1]

En 1949 sont créés, dans les trois zones d'occupation, des unités auxiliaires de main d'œuvre et de transport, les F.A.M.O., organisations semi-militaires chargées des transports (chauffeurs), de la garde des garanges, des problèmes de chauffage ou de missions de surveillance [2].

Recrutés parmi les personnels civils étrangers, un certain nombre d'entre eux portent l'uniforme et se voient attribuer des grades en fonction de leur emploi.

Au nombre de 13 500 et d'une origine géographique très variée, ils se répartissent entre :

Allemands	:	5 900
ex légionnaires allemands	:	3 600
Polonais	:	2 600
Baltes	:	1 320
Apatrides	:	80

En 1950 leur nombre, pour des raisons budgétaires, est ramené à 10 000, répartis entre les trois zones de stationnement françaises :

- 4 260 pour la Zone Nord
- 4 120 pour la Zone Sud
- 1 615 pour la Zone Centre

3 – L'évolution ultérieure

A partir de 1948-1949 de nouvelles conditions économiques se font jour

• la réforme monétaire allemande et le redémarrage de l'économie qui en découle

---

1 Instruction 1400/C.S.T.O./4 V du 18 mars 1950 du 4e Bureau, 5e section de l'E.M. du IIe C.A.

2 Jusqu'en 1948 c'étaient des supplétifs de l'armée française, yougoslaves ou polonais qui gardaient les terrains d'aviation. Ils bénéficiaient, en ville, de logements réquisitionnés.

• la fondation de la R.F.A. et donc la fin du Gouvernement Militaire et de l'économie forcée [1].

Le marché du travail connaît une raréfaction progressive de la main-d'œuvre, d'autant plus que les salaires versés par l'administration française sont maintenant inférieurs à ceux du secteur allemand. Pour les personnels en place, l'armée française continue cependant, à rester un employeur intéressant [2].

Afin de faire face à la nouvelle situation des Services du Personnel Civil allemand sont mis en place en 1951 par l'administration militaire [3]. En 1953 ils emploient 37 000 personnes dont :

14 500 personnels d'exploitation

11 600 personnels domestiques dont 5 000 bonnes à demeure

10 000 F.A.M.O.

En 1953 les F.A.M.O. sont dissoutes et remplacées par des sociétés mixtes de main d'œuvre et de gardiennage dont les membres travaillent essentiellement auprès du Service du Génie et des Pontonniers.

A partir de 1956 une grande partie des personnels de ces sociétés quittent l'armée française pour entrer au service de la Bundeswahr et les sociétés mixtes seront finalement dissoutes en 1959 [4].

B) Les statuts des personnels civils étrangers

La fin du régime d'occupation amène, comme dans les autres domaines, de nombreux changements et pose de nouveaux problèmes.

---

1 Les prestations de service domestique seront quant à elles supprimées entre le 1er octobre 1955 et le 1er avril 1956 à l'exception de quelques heures de ménage par semaine pour les chefs de corps.

2 L'un des tout premiers personnels embauché par le G.M. à Baden-Baden était une jeune femme alors âgée de 25 ans employée comme comptable à la 713e Compagnie du Q.G. le 1er juillet 1945. Elle démissionna de son emploi le 31-3-1961.

3 L'article IX paragraphe 4 de la convention O.T.A.N. stipule "les besoins locaux en main d'œuvre civile d'une force ou d'un élément civil sont satisfaits de la même manière que ceux des services analogues de l'État de séjour, avec leur assistance et par l'entremise des services de la main d'œuvre. Les conditions d'emploi et de travail, notamment, les salaires et accessoires de salaires et les conditions de protection des travailleurs, sont réglés conformément à la législation en vigueur dans l'État de séjour. Ces travailleurs civils employés par une force ou par un élément civil ne sont considérés en aucun cas comme membre de cette force ou de cet élément civil".

4 Elles subsistent par contre chez les Américains et les Anglais.

1– L'accord de 1955

En janvier 1955 un statut des Personnels Civils Étrangers est signé à Bonn entre la République Fédérale Allemande qui représente les Forces de stationnement et les différentes branches de la Confédération des Syndicats allemands D.G.B. [1] concernés, à savoir le syndicat :

– des Services publics et des transports O.T.V. (öffentlicher Transport und Verkehr)

– de la métallurgie

– de l'alimentation et des restaurateurs

– du bâtiment

– du papier et de l'imprimerie

– de l'éducation et de la culture

– allemand des employés D.A.G. (Deutsche Angestellte Gewerkschaft)

L'accord reconnaît d'autre part la législation allemande et la compétence des tribunaux allemands en matière de travail.

Entré en vigueur le 1er février 1955 après approbation par la Haute Commission Alliée il est le fruit de longues et laborieuses discussions :

– la première question d'envergure fut de savoir si le Gouvernement Fédéral pouvait siéger à la place des Forces. Il apparaît à l'expérience que cette solution adoptée a été des plus judicieuses, puisqu'elle apporte aux accords la garantie de l'État allemand.

– de nombreuses difficultés surgirent de la présence, aux côtés du Ministère Fédéral des Finances, de délégués non seulement français mais aussi américains, anglais, canadiens et belges, aux intérêts très différents et aux législations sociales divergentes

– du côté des employés de nombreuses rivalités apparurent entre les deux principales branche du D.G.B. les syndicats des services publics et ceux des employés [2]

– un dernier problème enfin survint du fait que les Alliés désiraient aligner le régime des P.C.E. sur celui de l'industrie privée et non sur celui du secteur public.

Comme il n'existait aucune référence en ce domaine, les Alliés imaginèrent de faire effectuer des enquêtes auprès d'industriels jugés représentatifs. Mais ils se heurtèrent à la mauvaise volonté, voire au refus de ces derniers et

---

1 Deutschen Gewerkschaftsbund.

2 Il faut toujours encore discuter séparément avec les deux centrales.

il fallut arrêter l'expérience. En désespoir de cause on finit par se référer aux chiffres fournis par le Bureau allemand des statistiques nouvellement créé.

2 – L'accord complémentaire à la convention entre les États partis au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces (convention O.T.A.N.)

Entré en vigueur le 1er juillet 1963, il apporte dans son article 56 [1] quelques précisions : "la législation allemande du travail applicable aux employés civils des forces armées allemandes, à l'exception des ordres de service et des réglements concernant les salaires, s'applique également aux conditions de travail de la main d'œuvre civile auprès d'une force et d'un élément civil, sauf dans la mesure où le présent accord en dispose autrement".

De plus, il indique que "l'emploi de main d'œuvre civile auprès d'une force et d'un élément civil n'est pas considéré comme emploi auprès des services publics allemands".

3 – Les révisions de 1966-1967.

Le statut des Personnels Civils Étrangers de 1955 entre en vigueur le 1er janvier 1967 après avoir été légèrement révisé en décembre 1966 pour l'adapter à l'évolution de la situation sociale. Mais pendant les discussions sur la révision surgit un nouveau problème de taille : le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N.. Mais finalement le gouvernement français ayant décidé de ne pas retirer ses troupes d'Allemagne, les autorités se mirent d'accord avec le Gouvernement Fédéral sur le maintien pur et simple de la situation antérieure. Le nouveau statut toutefois sera présenté comme particulier et désigné par une référence propre : T.V.A.L. II français.

C) Une situation particulière au sein des F.F.A.

La situation des P.C.E. diffère totalement de celle des autres membres des Forces Françaises de part leurs modalités de fonctionnement. Mais ils constituent également une main d'œuvre originale par rapport au milieu allemand [2].

---

1 B.O.E.M. n° 101, p. 364.

2 Le vocable englobe en fait 23 nationalités différentes.

1– Des personnels de plus en plus souvent français

A l'origine, comme on l'a vu, tant sur le statut d'occupation que sous le régime du Haut Commissariat ces personnels étaient essentiellement d'origine allemande. L'évolution rapide de l'économie allemande, créant le plein emploi, tari peu à peu les sources de recrutement local [1].

Par la force des choses l'administration militaire française a du faire appel à une main d'œuvre non allemande et commencer d'abord par puiser dans ses propres rangs :

- enfants majeurs ou épouses de membres des Forces
- anciens Harkis ayant suivi l'armée française en R.F.A.
- résidents français en Allemagne

avant de faire appel de plus en plus souvent à des frontaliers.

En moyenne 37 à 37,5 % des P.C.E. sont, selon les années, d'origine française. Leur nombre est particulièrement élevé à Baden-Baden par suite de la présence de l'État-Major et des administrations de tous les services à la suite des Forces [2]. L'importance des frontaliers quant à elle varie en fonction des garnisons et de leur éloignement par rapport à la métropole. Nombreux à Trèves, Landau, Offenbourg et Fribourg ils constituent 11,5 % de tous les P.C.E. à Baden-Baden, certains d'entre eux venant même de Drusenheim situé à 22 km de Baden-Baden.

A l'époque les syndicats allemands ne réagirent guère à cet état de chose. Avec l'accroissement du chômage en Allemagne dans les années 1980 ils reprochèrent aux Français de manquer à leurs obligations !

2 – Répartition

Les P.C.E. représentent principalement une main d'œuvre qualifiée, recrutée uniquement sur titre. L'emploi de main d'œuvre non qualifiée quant à elle se limite au personnel de nettoyage et de gardiennage.

---

1 Les P.C.E. étaient 23 000 encore en 1955.

2 Alors qu'en 1984 les P.C.E. employés à Baden-Baden étaient à 48,5 % d'origine allemande, ils ne le sont plus qu'à 40,2 % en 1986, dépassés alors par les Français (40,5 %) le reste étant constitué par des personnels en majorité d'origine yougoslave.

Au service du Génie, toujours à Baden-Baden, les Français représentent en permanence 34 % du personnel.

Au nombre de 5 860 en 1988 contre 6 230 en 1982 ils se répartissent entre :

- 1 865 employés chargés soit de
  - fonctions d'encadrement (cadres administratifs et techniques)
  - travaux d'exécution :dactylographes, secrétaires, comptables.
- 4 995 ouvriers aux professions variées : mécaniciens, électriciens, métallurgistes, ouvriers du bâtiments, ouvriers d'entretien, polyvalents, chauffeurs, gardiens, serveurs, cuisiniers etc...

Par secteurs, leur ventilation est la suivante pour 1988 :

Forces Militaires	4 820
Foyers et Mess	370 [1]
Comptoir de l'Économat	340
D.E.F.A.	180
Blanchisserie	80
Maîtres-Ouvriers	35
Paierie Générale	15
Divers	20

Pour chaque unité, service ou organisme bénéficiaire les effectifs sont déterminés par le nombre de postes budgétaires correspondant aux catégories et groupes de salaires ou traitements prévus par les conventions collectives.

La baisse globale des effectifs amorcée en 1983 s'explique essentiellement par les diminutions d'effectifs opérées au sein des Forces militaires par suite des restrictions budgétaires et surtout de la politique de fonctionnarisation notée dans le cadre des Personnels civils Français [2].

Mais quelque soit leur nationalité tous les P.C.E. sont considérés comme des travailleurs du secteur privé allemand et soumis à la législation allemande [3]. Les contrats passés entre employeurs et salariés sont soumis aux dispositions des conventions collectives allemandes avant d'être approuvés par les chefs des Bureaux Administratifs locaux faisant office de conseillers pour les chefs de corps ou chefs de service pour tout ce qui concerne la main d'œuvre.

---

1 Plus 70 extras.

2 Ainsi ils ne sont plus que 5 053 en 1991.

3 Ce qui leur permet de bénéficier à la fois des jours fériés français et allemands.

3 – Les points particuliers du régime des P.C.E.

a) L'administration

Elle est assurée, sur le plan local, par les bureaux administratifs locaux, qu'il s'agisse de l'établissement des contrats, du régime des congés, des incapacités de travail, des litiges devant les tribunaux du travail en première instance, de la sécurité sociale etc...

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord complémentaire, les P.C.E. disposent du droit de se faire représenter à l'intérieur des établissements par des comités d'entreprise. Les droits et les devoirs de ces comités bien que définis par la Loi fédérale sur la représentation du personnel, sont en fait fortement limités par l'article 56 de l'accord complémentaire et le protocole de signature de cet accord. Ainsi le droit de codécision prévu par la loi allemande est ramené dans la plupart des cas à un droit de coopération : l'employeur doit consulter le comité d'entreprise sur toutes les mesures d'ordre social ou d'administration du personnel envisagées. Mais l'avis émis par le comité ne lie pas l'employeur qui conserve seul le pouvoir de décision. Le droit de codécision n'est reconnu aux comités d'entreprise que dans certains cas bien précis : gestion des institutions sociales fonctionnant au profit exclusif de la main d'œuvre civile, fixation des heures de début et de fin de travail journalier, établissement du plan des congés.

Un comité principal d'entreprise accrédité auprès du Général C.C.-F.F.A. est chargé de coordonner l'ensemble des comités, en application des dispositions d'une loi fédérale du 1er mai 1974.

Enfin, les syndicats parties à la convention collective ont le droit d'être représentés dans les services.

b) Les traitements et salaires

Jusqu'en 1955 les rémunérations des P.C.E. étaient en totalité supportées par l'Allemagne. Depuis 1958 elles sont entièrement prises en charge par la France [1]. Elles sont payées en D.M. selon les barèmes de la convention collective pour les différents groupes et échelons de salaire ou de traitement.

La procédure est assez complexe : les décomptes des traitements et salaires s'effectuent par le biais de 6 services allemands spécialisés, répartis sur l'ensemble de la zone de stationnement, les "offices allemands des charges de la défense" [2] et auxquels les différents bureaux administratifs locaux ont fait parvenir, après vérification, tous les bordereaux de travail.

---

1 De 1955 à 1958 elles furent couvertes par un "Fonds de réserve" en D.M.

2 Ämter für Verteidigungslasten A.V.L.

Les offices allemands "A.V.L." virent les montants dus sur les comptes des P.C.E. déduction faite des impôts et des charges sociales.

Les bordereaux de salaires sont ensuite envoyés au commissariat de l'armée de terre qui procède au mandatement des sommes payées au profit du compte d'avance de la Paierie Générale de France en Allemagne et adresse le relevé des dépenses au Bureau Finance-Budget, lequel ensuite règle les offices allemands. Ceux-ci perçoivent, pour le prix de leur intervention, 1 % du montant des salaires, au titre des frais de gestion.

Pour les P.C.E. de nationalité française et les frontaliers, la retenue à la source ne concerne que la moitié de l'impôt payé par l'ouvrier ou l'employé allemand sur un poste analogue. Sur la part de salaire restante les impôts sont payés conformément à la législation française.

Le régime des retraites est celui de l'économie privée, c'est-à-dire 50 % d'un salaire plafonné auquel s'ajoute une retraite complémentaire.

Enfin, les P.C.E. n'étant pas considérés comme membres des Forces ils n'ont pas droit aux avantages liés au statut F.F.A., et sauf dérogations exceptionnelles ils ne peuvent bénéficier du logement en cités-cadres [1].

---

1 Quelques P.C.E. ont obtenu, pour des raisons sociales le droit de loger dans des "chambres de bonne" situées sous les combles et dont certaines ont été aménagées en "mini" logements.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION DES TRANSPORTS MILITAIRES

Dès les premiers jours de leur implantation en Allemagne, les troupes françaises se sont vues dans l'obligation de mettre sur pied un réseau de transport efficace et rapide, chargé d'assurer les liaisons :

- entre les différentes garnisons situées sur le territoire fédéral
- avec la zone française de Berlin
- avec la métropole

Toujours effectués par la voie ferroviaire et la voie routière, les transports continuent d'occuper une place essentielle dans la vie des F.F.A. C'est grâce à eux en effet que s'effectuent les différents déplacements des soldats du contingent pour l'incorporation, la libération, les permissions ou les manœuvres.

Ils assurent les relations avec Berlin tant pour les déplacements des personnes que pour le ravitaillement.

Ils ont la charge du transport du matériel indispensable à la vie quotidienne de l'armée.

I – LES TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE

Ils relèvent de la Direction des Transports Militaires par Voie Ferrée ou "D.T.M.V.F.", plusieurs fois modifiée depuis la fin du Gouvernement Militaire.

A) Des réorganisations successives [1]

Elles s'expliquent par la diminution générale des effectifs et la modification ou l'abandon de certaines missions qui lui étaient confiées par suite du recouvrement de sa souveraineté politique par la R.F.A. [2].

1 – Des missions nouvelles

En 1959 les missions de la Direction des Transports Militaires par Voie Ferrée sont redéfinies. Elles consistent dorénavant dans :

– l'étude, l'organisation, le contrôle de l'exécution des transports ferroviaires ordonnés par le commandement en chef des F.F.A.

– l'aide aux officiers d'embarquement des corps de troupe et des services

– la liaison avec les organismes correspondants de la Bundeswehr, des armées alliées et des compagnies ferroviaires française et allemande.

– la vérification technique de l'entretien et de l'utilisation des matériels ferroviaires appartenant aux F.F.A. et des embranchements particuliers loués par les Forces

– la participation à l'élaboration des plans de transport Voie Ferrée pour les temps de crise et la préparation à la mobilisation des organismes de transport voie ferrée des F.F.A.

– l'instruction "Transport Voie Ferrée" au profit des personnels d'active et de réserve.

2 – Une réorganisation des structures

Elle s'impose dès 1960, par suite d'une réduction des effectifs, qui passent de 270 à 130 et d'une réduction de son déploiement géographique :

– l'état-major de la Direction s'installe à Baden-Baden

---

1 L'histoire de la Direction des Transports Militaires par Voie Ferrée a été retracée dans une brochure *"1946-1986, 40 ans d'histoire de la D.T.M.V.F."* éditée par l'Atelier d'Impression de l'Armée de Terre n° 3, Baden-Baden 1986.

2 Par exemple, la surveillance de la remise en état du réseau ferroviaire allemand.

– des organismes d'exécution sont répartis dans les différentes zones de stationnement :

* deux détachements de liaison s'implantent, respectivement à Sarrebrück pour la Zone Nord et à Karlsruhe pour la Zone Sud, auprès des directions régionales des chemins de fer allemands.
* 5 commissions sont subordonnées aux détachements précédents et adaptées aux secteurs de stationnement (P.C. de Brigade) de Trèves, Landau, Offenbourg, Radolfzell et Tubingen.
* une commission de gare s'installe à Kehl, point frontière par où transitent environ 2/3 du trafic entre la France et la R.F.A.
* 3 bureaux de transport, véritables agences de voyage sont mis à la disposition des membres des Forces à Rastatt, Baden-Baden et Fribourg.
* 1 détachement de liaison voie ferrée, est créé auprès du Général commandant le secteur français de Berlin, qui dispose d'un Bureau Transport à Francfort, le chef du détachement assurant les fonctions de chef du service des transports du secteur français de Berlin.

Parallèlement, les cadres de la D.T.M.V.F. entreprennent de nombreuses études et expérimentations destinées à améliorer la qualité de leur matériel, ainsi :

– la réalisation de "quais en bouts démontables" de 50 et 70 tonnes

– la mise au point de chaines d'amarrage et de cales adaptées aux véhicules militaires

– l'acquisition de wagons surbaissés pour le transport de chargements exceptionnels de chars.

3 – Le remaniement de 1968-1973

Il aboutit une fois encore à une réduction des personnels et à un resserrement du dispositif sur le terrain :

– En 1968 la suppression de la garnison française de Sarrebrück provoque le déplacement du détachement de liaison correspondant à Trèves, auprès de l'état major du Général commandant la 5e D.B.

– En 1973 les Commissions Voie Ferrée de Landau, Fribourg et Radolfzell sont supprimées à leur tour et les contrôles sur le terrain, qui leur étaient dévolus, sont confiés aux deux détachements de liaison Trèves et Karlsruhe.

Direction des Transports Militaires par Voie Ferrée (1990)

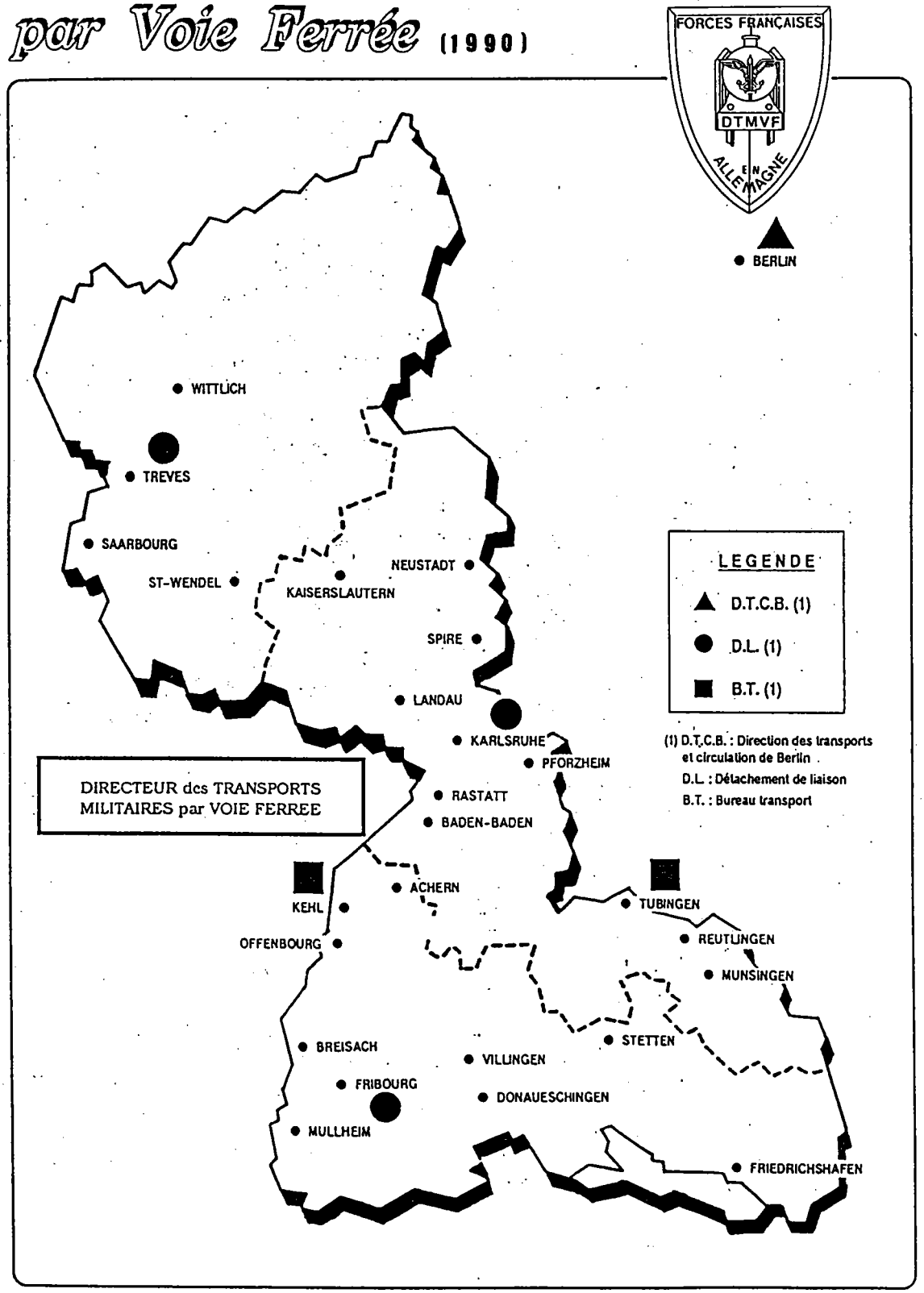

SOURCE D.T. M.V.F.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES TRANSPORTS MILITAIRES PAR VOIE FERRÉE

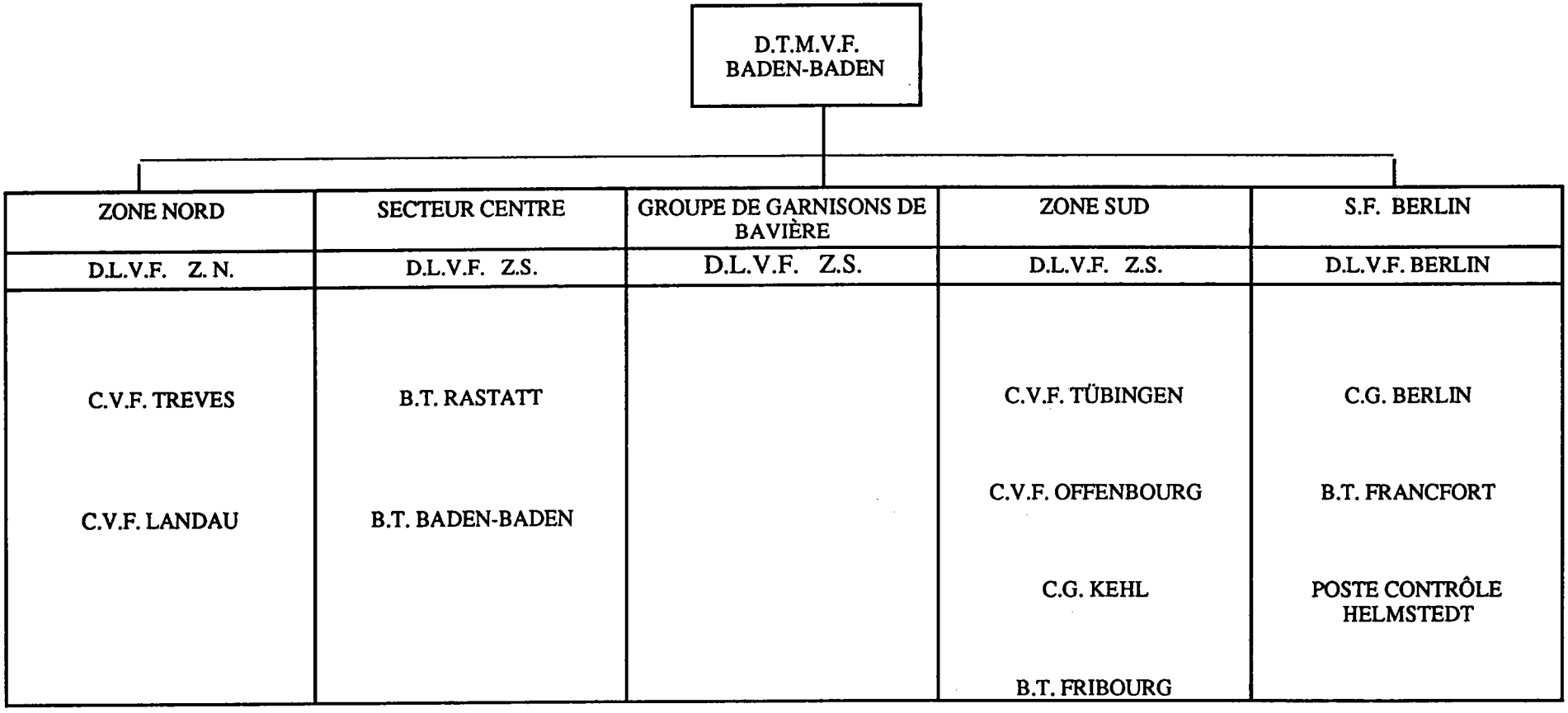

Source : D.T.M.V.F.

4 – La mise en place des missions et des structures définitives de la D.T.M.V.F.

Définies en 1973 également, les missions de la Direction n'ont plus guère varié depuis et ne diffèrent que peu de celles qui lui avaient été dévolues dès 1959 :

– étude, organisation et contrôle des transports militaires par voie ferrée ordonnés par le Commandant en chef des F.F.A. et les autorités déléguées

– participation active à l'instruction des officiers d'embarquement des corps de troupe, des formations et des services

– liaisons avec la S.N.C.F. et la Bundesbahn

– gestion du parc wagons des F.F.A. et du train de Berlin.

– participation à l'élaboration des plans de transport de crise et de mobilisation.

En 1978 une restructuration des Forces Françaises en Allemagne entraîne un nouveau redéploiement de la D.T.M.V.F. dont les effectifs sont réduits à 80 personnes, dont 25 % d'officiers.

Comme le montre la carte :

– l'État-major reste installé à Baden-Baden

– 3 détachements de liaison, au lieu de 2, sont implantés respectivement à Trèves pour la Zone Nord, à Karlsruhe pour la Zone Centre et Fribourg pour la Zone Sud.

– les bureaux de transport sont ramenés au nombre de 2, l'un à Kehl subordonné au détachement de liaison de Fribourg, l'autre installé à Tubingen subordonné au détachement de Karlsruhe prend en charge Stetten et le camp de Münsingen [1].

– le détachement de liaison Voie Ferrée auprès du Général commandant le secteur français de Berlin est maintenu, en charge du service des transports

– 11 bureaux de vente sont ouverts dans différentes garnisons, assurant la vente des titres de transport ainsi que la réservation des places dans les trains.

La D.T.M.V.F. d'autre part est en relation avec :

– laBundeswehr, au sein de l'État-Major

– la Bundesbahn

– la S.N.C.F.

---

1 Un bureau fonctinne en gare d'Oberheutal qui est la gare militaire du camp.

Ceci explique la présence à Baden-Baden de 2 conseillers techniques chargés de faire l'intermédiaire entre les sociétés de transport et les F.F.A.

B) Les réalisations de la D.T.M.V.F.

La D.T.M.V.F. assume la prise en charge des trains de permissionnaires, des trains de manœuvres et du train de Berlin.

1 – Les trains de permissionnaires

Plusieurs centaines de milliers de permissionnaires empruntent chaque année les trains qui leurs sont réservés au départ d'Allemagne et pour leur retour.

Comme le montre la carte générale des lignes D.T.M.V.F., il s'agit de 6 trains à destination de Paris, Lille et Lyon :

– la ligne de la Moselle relie la Zone Nord, à partir de Wittlich à Thionville.

– la ligne du Palatinat dessert la Zone Centre. A partir de Landau et Spire elle permet de gagner Forbach et Metz. Un raccordement supplémentaire existe au niveau de St Wendel, Neunkirchen pour la Sarre.

– la ligne de la Vallée du Rhin et la ligne de la Forêt Noire relient à Strasbourg la plupart des garnisons de la Zone Sud, y compris le camp de Münsingen.

– la ligne de Brisgau enfin permet de rejoindre Mulhouse et Belfort à partir de Fribourg. Elle est complétée par une navette entre Vieux-Brisach et Colmar.

Pour les jeunes de Valenciennes, un train supplémentaire quitte Lille à 5 h du matin afin de les amener à Metz pour 10 h.

De gros efforts ont été entrepris au niveau de l'incorporation pour améliorer la qualité de l'accueil en limitant les délais d'attente au maximum à une ou deux heures, en écourtant les passages par les centres de transit où l'on ne procède plus guère qu'à l'identification des appelés. Dans le même but les formalités aux frontières ont été réduites à 15 ou 20 minutes.

LIGNES D.T.M.V.F.

CARTE GÉNÉRALE

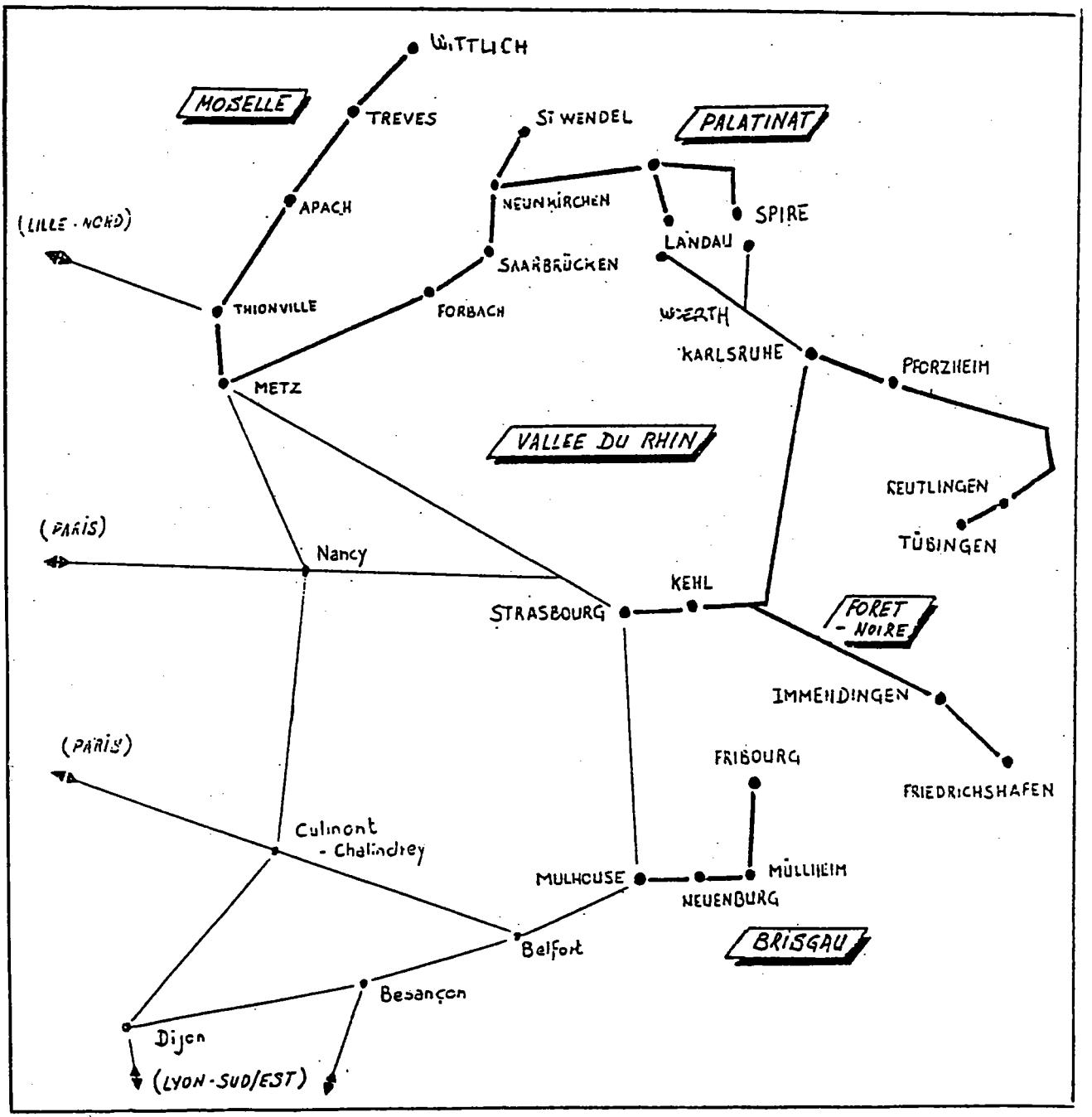

Source : D.T.M.V.F.

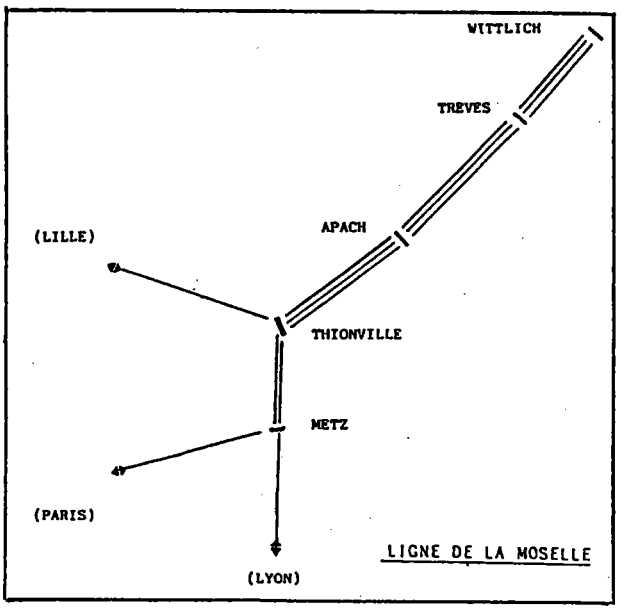

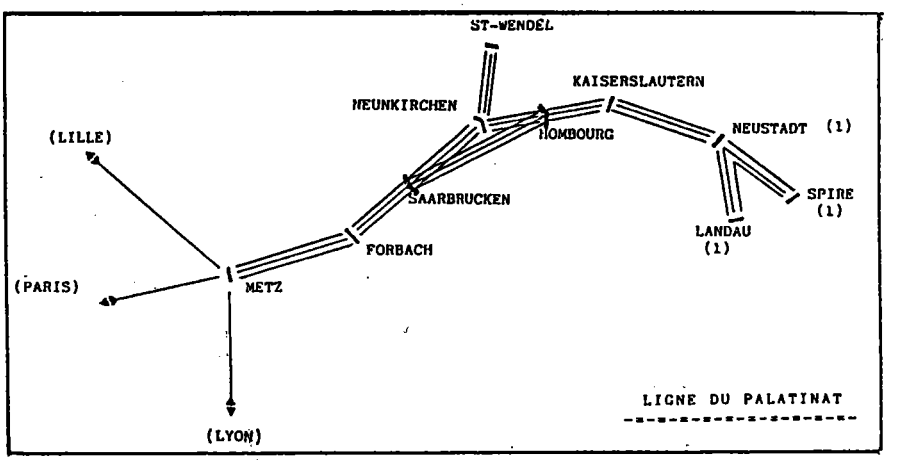

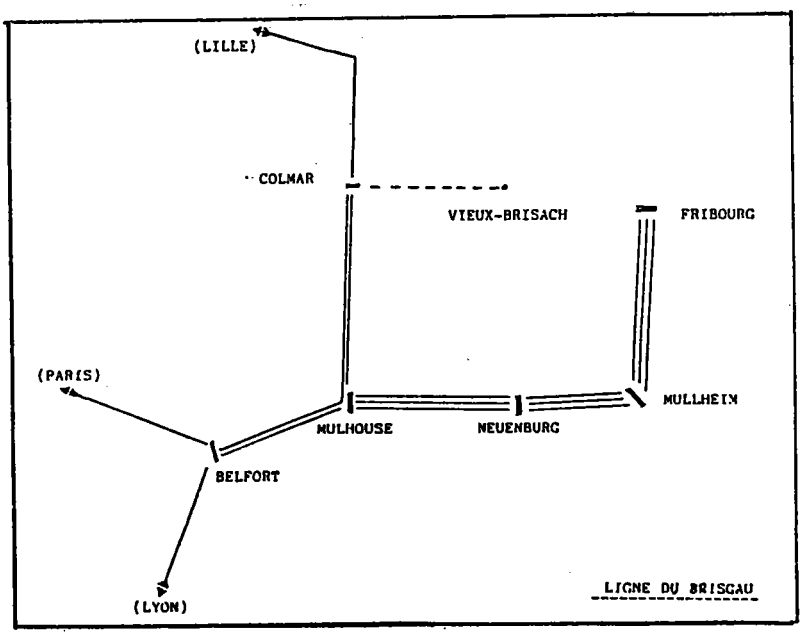

Sources : D.T.M.V.F.

LIGNES DESSERVIES PAR LES TRAINS MILITAIRES

LIGNE DE LA VALLÉE DU RHIN ET DE TUBINGEN / REUTLINGEN

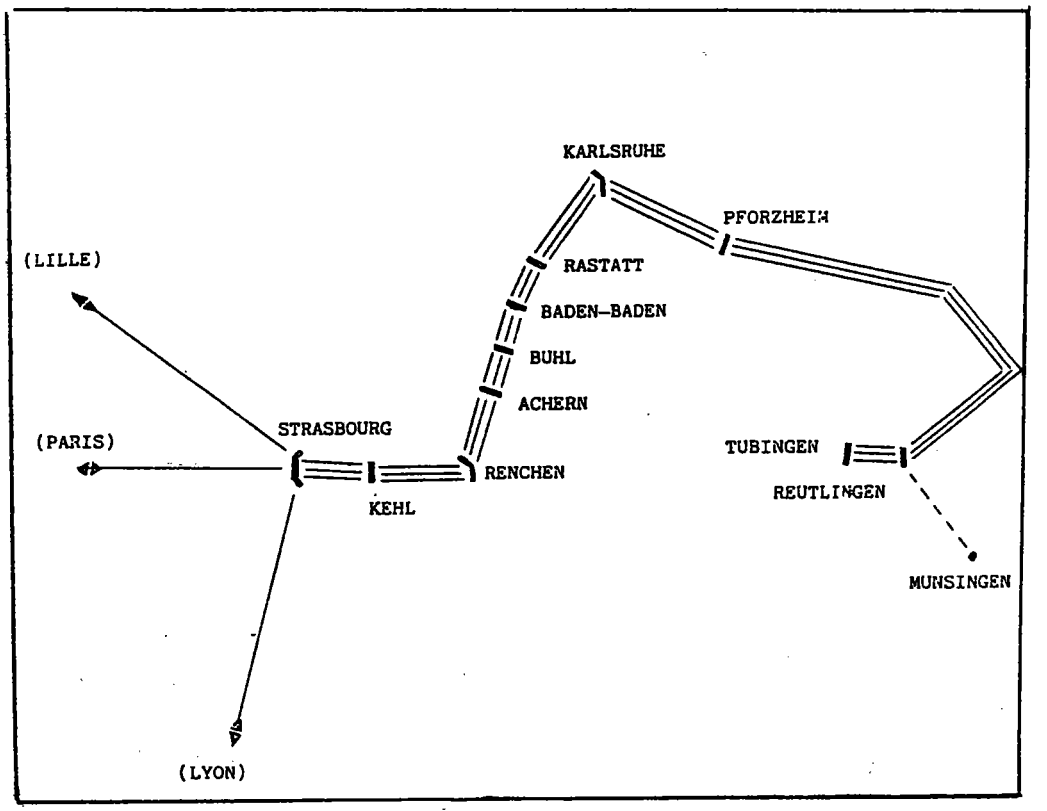

LIGNE DE LA FORÊT-NOIRE

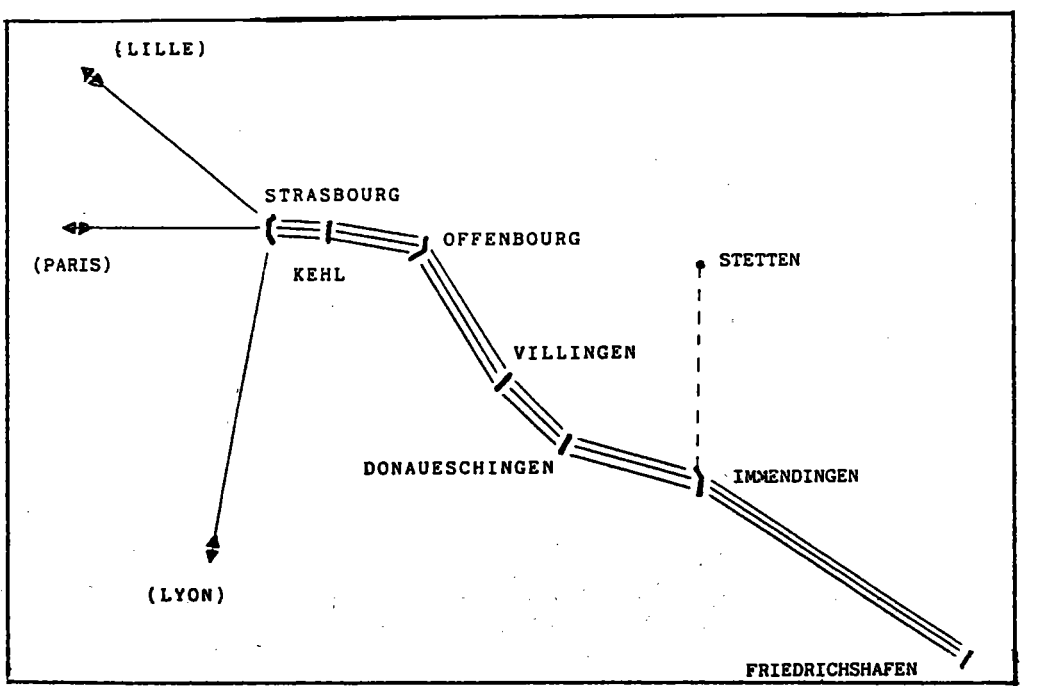

Sources : D.T.M.V.F.

Les retours à la vie civile sont plus échelonnés :

* le premier départ s'effectue à la fin de la première semaine du mois de libération. Il concerne une centaine de libérables

* un deuxième départ a lieu pour quelque 300 à 400 jeunes à la fin de la première quinzaine.

Dans ces deux cas il empruntent les trains "commerciaux".

* enfin, les derniers jours du mois 2 500 à 3 000 jeunes empruntent 4 trains réservés [1].

Tous les trains de recrues sont accompagnés par des cadres militaires. Dans le cas des retours chaque voiture est escortée par une équipe comprenant un officier, deux gendarmes, un sous-officier, ceci afin de prévenir au maximum les exactions et les dégradations. Celles-ci sont les plus fréquentes dans les 4 trains réservés lors des derniers retours et dans les trains de permissionnaires. Difficilement chiffrables leur montant varie en moyenne entre 2 et 3 millions de francs [2]. La cause essentielle est l'alcoolémie. Afin de prévenir l'abus d'alcool, des fouilles de sacs de voyage sont effectuées par sondage à la sortie des différents quartiers, la vente d'alcool est interdite dans les trains de permissionnaires et des campagnes de sensibilisation sont effectuées auprès des points de vente des buffets de gare. Enfin, on utilise au maximum les trains corails ou à couloir central, moins propices aux actes de vandalisme individuel.

Des campagnes de sensibilisation sont entreprises également pour lutter contre les accidents. Afin d'éviter les sauts du train en marche par suite d'une station ratée, chaque soldat dispose d'une attestation de présence à présenter au contrôleur en cas de station manquée, ce qui évite les sanctions en cas de retard.

Enfin, en cas d'incidents, un téléphone spécialisé permet de joindre, si nécessaire, toutes les gares françaises ou allemandes ainsi que toutes les autorités du transport, responsables.

Les permissionnaires ont en plus la possibilité d'emprunter un train "commercial"[3] entre Offenbourg et Strasbourg.

Des trains supplémentaires, sont ajoutés au moment de fêtes de fin d'année, aux vacances de printemps, lors des congés de la Pentecôte et de la Toussaint, ou bien à l'occasion d'événements particuliers tels que les

---

1 Tous les jeunes libérables n'empruntent pas bien sûr ces trains. Certains repartent par la route ou par un train commercial en dehors des départs planifiés.

2 La S.N.C.F. chiffre en moyenne les dégâts commis sur l'ensemble du réseau par la totalité des usagers à un total de 26 millions de francs.

3 C'est-à-dire un train de voyageurs courant.

élections. Depuis 1982 d'autre part, une décision ministérielle permet l'utilisation des trains corail.

Le nombre de voyageurs est en augmentation régulière :

785 000 en 1986
836 000 en 1987
947 000 en 1989
991 000 en 1990.

Ceci s'explique par la libéralisation du système des permissions et surtout par l'octroi depuis janvier 1982 de la gratuité du trajet sur le réseau ferroviaire allemand.

Sur les parcours français, les permissionnaires bénéficient d'un voyage gratuit par mois et d'une réduction de 75 % pour les autres. 53,4 % des frais ainsi occasionnés sont pris en charge par le budget de la Défense qui verse chaque année à la S.N.C.F. une ristourne de plusieurs millions de francs, la différence représente la ristourne que la S.N.C.F. accorde sur les transports de masse.

2 – Le transport des recrues et leur retour à la vie civile

A la prise en charge des permissionnaires il faut ajouter le transport des recrues et leur retour à la vie civile. Il concernait :

26 400 jeunes en 1986
26 800 en 1988
25 800 en 1989

Des trains spécialisés circulent à cet effet entre les différentes garnisons des F.F.A. et les centres de transit des Personnels Militaires de Strasbourg et de Metz.

Ils s'échelonnent sur 4 jours à raison de un trains par centre de transit et par jour selon les destinations suivantes :

Départs de Strasbourg à 10 h 15 vers	: Karlsruhe
	: Müllheim
	: Reutlingen
	: Friedrichshafen
Départs de Metz à 10 h 45 pour	: Wengerohr
	: Trèves
	: Landau
	: Spire

3 – Les trains de "manœuvres"

Appelés encore "trains d'unités constituées", ils mesurent les déplacements périodiques des trois divisions blindées du IIe C.A., à l'occasion de leur entrainement tactique soit vers :

– les camps français d'entrainement de Champagne, Biscarosse ou Canjuers

– les camps de Münsingen et Stetten en R.F.A.

Les trains de "manœuvres" sont des trains spéciaux militaires, à encadrement entièrement militaire. Ils comportent à la fois des wagons voyageurs et des wagons marchandises spécialisés dans le transport du matériel.

L'économie du personnel ferroviaire réalisé grâce à l'encadrement militaire permet d'obtenir des tarifications à meilleur marché.

Leur nombre cependant est en diminution constante par suite de la concurrence de la voie routière :

– 232 trains en 1983

– 188 en 1987 dont 53 internes aux F.F.A.

– 131 en 1989

Il faut toutefois y ajouter 43 transports de relève d'unités vers Berlin.

4 – Le Train Militaire Français de Berlin

Il constitue une institution originale qui découle des Accords Quadripartites de Potsdam [1]. Véritable cordon ombilical entre la France et le secteur français de Berlin, il a franchit 6 fois par semaine jusqu'en 1990 le "couloir" réservé à travers la R.D.A. sur une distance de 200 km pour un trajet total de 800 km.

Il circule à partir de Strasbourg les dimanches, mercredis et vendredis soirs et au départ de Berlin les mardis, jeudis et samedis soirs, transportant plus de 75 000 passagers par an [2] à qui il offre des couchettes de 2e classe, 1ère classe et même des wagons-lits.

En plus, deux fois par mois en été, une fois par mois le restant de l'année, des rames de 20 wagons, d'une longueur maximum de 600 m autorisant un tonnage maximum de 1 200 tonnes, permettant de ravitailler Berlin en produits français.

---

1 *Cf. supra,* p. 361 et suivantes.

2 75 800 en 1987, 75 500 en 1988, 75 700 en 1989.

La deuxième rame en été sert essentiellement à assurer les déménagements des personnels militaires et civils, de, et vers Berlin. Chaque rame est escortée de deux voitures reliées par radio à un sous-officier en armes et suivies par radio de Helmstett à Berlin.

Enfin, une trentaine de trains spéciaux permettent chaque année, lors des manœuvres, de relever systématiquement les unités de Berlin par des unités en garnison en R.F.A.

Les wagons du train de Berlin appartiennent en partie à la garnison française de la ville mais leur gare de rattachement est Offenbourg. Ils ont été achetés grâce aux crédits F.O.D.I. [1] et sont payés et entretenus par le Sénat de Berlin. Quelques uns ont été acquis auprès de la Compagnie Internationale des wagons-lits.

Le train militaire est réservé :

– aux membres des Forces Françaises et alliées installées en Allemagne et à leurs familles

– aux Français invités à Berlin

– aux associations culturelles franco-allemandes etc...

Chaque train convoie au maximum 580 voyageurs dont l'arrivée et le départ se font obligatoirement par la gare de Berlin-Tegel. Ancien dépôt de marchandises, elle a été aménagée en 1946 et se trouve à 4,5 km du Quartier français. La traversée du territoire est-allemand obéit à un cérémonial immuable.

A Tegel le train est mis en place et manœuvré par une locomotive Borsig. Une fois fermé il est tracté par une locomotive de la Bundesbahn jusqu'à Potsdam. De là une locomotive de la Reichsbahn est-allemande le prend en charge jusqu'à Helmstett, seul point de passage autorisé. A partir de Helmstett il et à nouveau tracté par une locomotive de la Bundesbahn.

Pour les mêmes raisons, le chef de train change trois fois : au départ il s'agit d'un employé de la Reichsbahn, puis de la Bundesbahn et enfin de la S.N.C.F. Les voyageurs ne sont pas contrôlés : tous les laissez-passer sont remis au départ au commandant du train, généralement un aspirant, qui les présente aux autorités soviétiques à Marienborn.

Une restauration est assurée dans le train par l'intermédiaire du Foyer Central des Armées. Les convoyeurs responsables sont généralement d'anciens militaires du contingent, qui ont été embauchés à Berlin et qui sont rémunérés grâce à une contribution de 50 D.M. que payent tous les voyageurs

---

1 Frais d'Occupation et Dépenses Imposées.

qui utilisent le train pour des raisons personnelles, et sans bénéficier d'ordre de mission.

La réunification allemande et le départ des Soviétiques de Marienborn, dès le 3 octobre 1990 ont entraîné un certain nombre de modifications au dispositif :

Les voitures-escortes ont été supprimées le 17 octobre et les rames mensuelles disparaissent à partir du 1er janvier 1991. Elles sont remplacées soit par des wagons accrochés au train militaire, soit par des wagons transportés en service commercial.

Les crédits F.O.D.I. qui finançaient le ravitaillement transporté par les rames, ainsi qu'une partie du coût du Train Militaire sont remplacés par d'autres crédits moins élevés et votés en fin d'année seulement par le Sénat de Berlin, ce qui nécessite des mesures nouvelles d'économie. Ainsi, le déménagement des cadres se fera à l'avenir par voie routière moins chère. Le Train Militaire quant à lui est amputé de ses trois wagons-lits et ne transporte plus au maximum qu'un tonnage de 600 tonnes.

Par contre, il reste accompagné par un aspirant, deux gendarmes et des convoyeurs. Les laissez-passer sont bien sûr supprimés. Mais comme après Helmstett la ligne de chemin de fer n'est pas électrifiée, il faut toujours encore changer de locomotive et passer au diesel. De même les changements de manœuvres entre Tegel et Potsdam subsistent.

C) Le trafic ferroviaire

Au total le D.T.M.V.F. a traité 2 248 trains en 1989 contre 2 057 en 1983 et 2 073 en 1986. Cette légère augmentation s'explique essentiellement par la progression du trafic des trains de permissionnaires et de recrues.

Évolution du nombre des trains de permissionnaires et de recrues

Nature des Trains	1983	1986	1987	1988	1989
De recrues	62	60	60	54	54
Retour à la vie civile	22	24	24	24	24
Permissionnaires	1 396	1 464	1 403	1 573	1 650
Total	1 480	1 548	1 487	1 661	1 328

La diminution, par contre, déjà notée, du nombre des trains de manœuvre traités par la D.T.M.V.F. s'explique par le recul des transports internationaux Allemagne-France et France-Allemagne, qui ont été réduits de plus d'1/4 depuis 1983. Mais même les transports internes aux F.F.A. reculent et de façon tout aussi substantielle. Seuls se maintiennent, voire progressent les relèves d'unités de Berlin, mais dans ce cas précis, la concurrence par la voie routière ne joue pas.

Variations des différents trains de manœuvre

Nature des Trains	1983	1986	1987	1988	1989
Trains internationaux	128	77	135	104	81
Transports inter-F.F.A.	76	62	53	53	50
Relevés d'unités de Berlin	26	42	35	30	43
Total	230	183	223	187	174

Seul le trafic vers Berlin témoigne d'une relative stabilité comme le montre le tableau ci-dessous.

	1983	1986	1987	1988	1989
Train Militaire	315	312	316	316	314
Rames mensuelles	30	30	30	30	30
Total	345	342	346	346	344

Les F.F.A. disposent de leur propre parc ferroviaire qui consiste en : 75 wagons plats pour le transport des chars AMX30 ; 4 wagons surbaissés, tous achetés grâce aux crédits F.O.D.I. dans les années 1953-1954. Ils sont en cours de renouvellement et seront restitués aux autorités allemandes lors du départ des Français d'Allemagne.

Les locomotives par contre sont "fournies" par la Bundesbahn.

L'utilisation de ce parc ferroviaire permet de réduire de 15 % le montant des redevances versées à la Bundesbahn au titre de l'emploi de wagons particuliers et représente une économie de plus d'1 milliard de francs par an soit :

- 1 196 000 000 en 1987
- 1 304 500 000 en 1989.

II – LES TRANSPORTS PAR VOIE ROUTIÈRE

Ils concernent à la fois le matériel lourd et les petits colis.

A) Des contraintes budgétaires [1]

Depuis 1975-1976 les Forces Françaises en Allemagne ont pris en charge elles-mêmes leurs transports routiers, qui reviennent ainsi beaucoup moins chers que s'ils étaient effectués par les soins de transporteurs civils, c'est-à-dire essentiellement par la voie ferroviaire.

Le coût de la tonne de matériel transporté directement par l'armée revient en effet beaucoup moins cher.

– en 1985 le coût moyen s'élevait de 126 à 129 francs par voie routière contre 570 à 730 francs en cas de transport par la S.N.C.F.

– en 1988 le transport des chars sur un trajet de 100 km revenait à 200 francs environ contre 1 745 francs pour la S.N.C.F. et même 875 D.M. pour la Bundesbahn.

Le total représente une économie annuelle de quelques 5 millions de francs, ce qui, en période de restrictions budgétaires, représente une somme non négligeable.

La différence de prix s'explique par plusieurs raisons :

– l'absence de toute T.V.A.

– le fait que l'amortissement du matériel n'entre pas en ligne de compte dans les calculs du coût de revient

– le prix du carburant, sous douane, est inscrit de plus déjà dans le budget de chaque unité.

Seuls interviennent véritablement les frais de déplacement payés aux cadres qui accompagnent ou contrôlent les transports et les indemnités de "service en campagne" que touchent les conducteurs c'est-à-dire les militaires du contingent [2].

---

1 Renseignements communiqués à l'auteur par le Colonel Desrine, adjoint au commandant du Train et Directeur des Transports sur route du IIe C.A.-F.F.A. le 19.6.1987.

2 80 à 90 F./jour en 1988 pour les accompagnateurs à quoi s'ajoutent les prix des repas.

B) Des transports multiples

Les transports s'effectuent tant dans les limites de la zone française en Allemagne que sur le territoire métropolitain.

En 1989 les camions ont transporté près de 7 800 tonnes sur une distance totale de 1 352 500 km [1].

1 – Les petits colis

Le transport des petits colis a été mis en place en janvier 1979 et réorganisé, à l'échelon national en 1987. Il porte essentiellement sur de l'habillement et du matériel destiné au service de santé ou au commissariat de l'armée de terre. En sont exclus les munitions, armements, denrées périssables ainsi que les marchandises à caractère dangereux tels les produits toxiques ou inflammables.

L'ensemble d'un fret, c'est-à-dire un colis ayant le même expéditeur et le même destinataire ne peut dépasser 100 kg.

Chaque région dispose d'un circuit interne déterminé qui dessert les différentes garnisons, le même jour de chaque semaine, selon le schéma de la page suivante.

Amenés à Toul, des petits colis sont déchargés et triés au Quartier Fabvier. Ceux à destination de la Région Militaire Défense Est sont directement remis à Toul et en échange le responsable du transport prend en charge tous les frêts de la R.M.D. Est à destination des F.F.A.. Arrivé à Toul le mercredi, le transport repart lejeudi pour Monthléry, où se tient une foire aux colis. De retour à Toul pour un nouveau tri le vendredi, il franchit la frontière à Perl-Apach le samedi afin de regagner Trèves point de départ du circuit.

Chaque transport est assuré par deux militaires du rang conducteurs et un cadre responsable.

En 1989 2 350 colis d'un poids total de 56 tonnes ont été ainsi transportés avec une distance parcourue de 41 850 km. Le tonnage transporté est en hausse : il se chiffrait à 35 tonnes seulement en 1985 et à 53 tonnes en 1988.

Au transport des petits colis, il faut ajouter le convoyage, chaque année, d'un millier de véhicules pour lesquels les Forces Françaises fournissent uniquement les chauffeurs, en majorité des appelés ou des militaires du rang sous contrat.

---

1 Le bilan des transports en France s'élève à 212 000 tonnes pour une distance parcourue de 15 597 000 km.

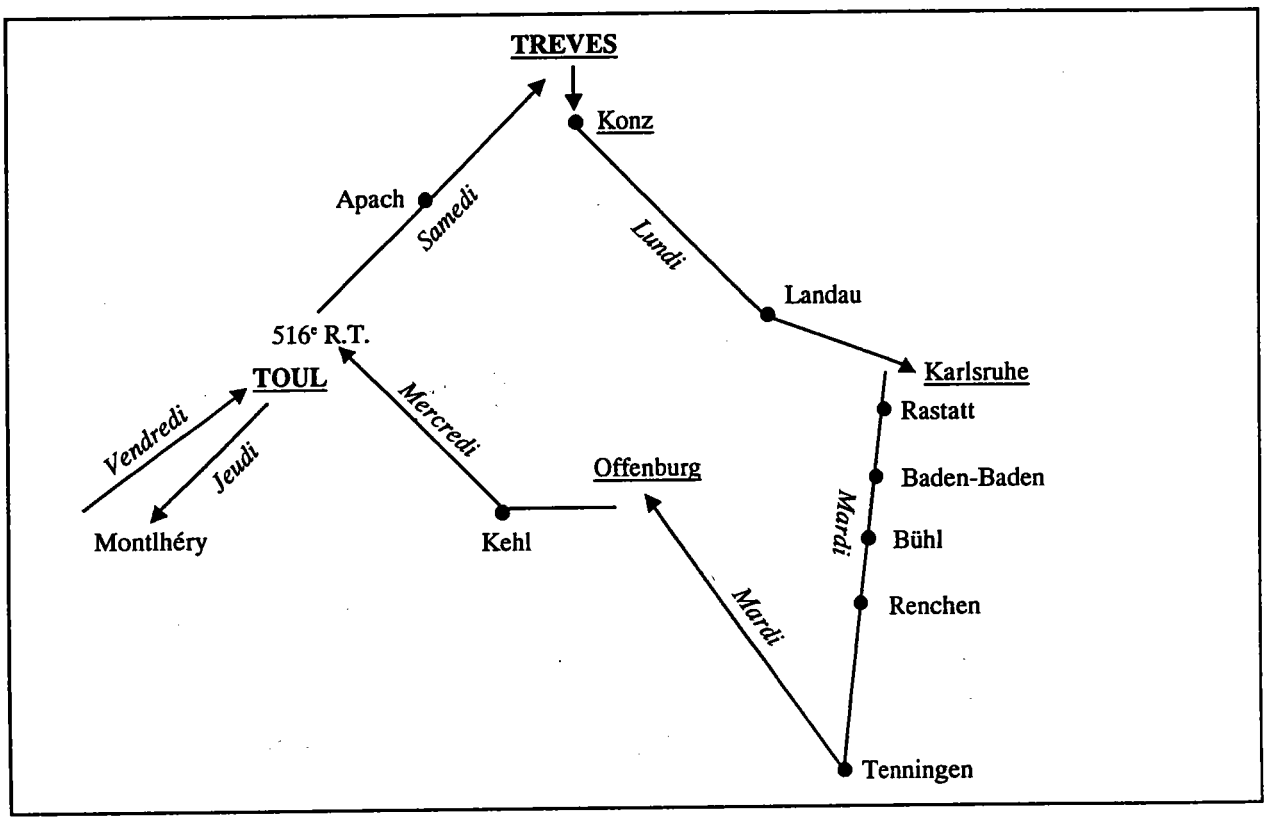

2 – Les transports de matériel lourd

Ils concernent :

- des pièces de rechange pour le parc automobile et des munitions : 52 %
- du mobilier métallique pour le commissariat de l'armée de terre : 38 %
- des graisses, huiles et l'antigel pour le service des essences : 7 %
- des appareils et le matériel médical pour le service de santé : 1,6 %
- des objets variés, telles les balles de foin pour le service équestre : 1,4 %

Les transports se font par le biais de 135 véhicules :

- véhicules de transport logistique

et

- véhicules de transport logistique avec remorque

Très modernes ils peuvent charger et décharger leur propre remorque posée sur un plateau, ce qui évite les chariots-élévateurs et facilite les manutentions. Équipés en temps de paix de savoyardes, conteneur baché, ils peuvent charger en 15 minutes.

De marque Renault (290 CV) et dont les remorques sont fabriquées à Strasbourg d'ailleurs, ils remplacent depuis 1989 les camions de 7,5 t. traditionnels [1].

Planifiés à Paris, chacun des transports dure en moyenne 15 jours. Les convoyeurs (2 par attelage) logent dans des gîtes d'étape, c'est-à-dire des régiments désignés pour recevoir, nourrir le personnel et refaire le plein de carburant.

En 1989 7 260 tonnes ont été transportées de cette manière, la distance parcourue s'élevant à 1 310 000 km. Là aussi on assiste à une progression par rapport à l'année précédente avec un tonnage en augmentation de 14 % et un kilomètrage parcouru de 11 %.

3 – Les transports de chars

Ils sont effectués depuis 1980 par des engins porte-chars, qui eux toutefois, n'ont pas été renouvelés depuis cette date. Les engins dépendaient de la 3e et de la 5e D.B. statonnées à Landau et Fribourg [2]. Ils effectuent exclusivement les transports pour les manœuvres à Mourmelon, Suippes, Munsigen. Ils ne peuvent circuler que sur les autoroutes et nécessitent pour ce faire l'accord préalable des autorités allemandes.

Le nombre des missions annuelles varie en fonction de l'importance et de la fréquence des manœuvres.

---

1 Lors du départ du 135e Régiment du Train d'Allemagne en juillet 1991, ils ont été transférés à Toul et à Limoges.

2 La 3e et la 5e D.B. ont été respectivement dissoutes en 1991 et 1992.

Utilisation des Porte-chars

	1987	1988	1989
Nombre de chars transportés	1 374	1 181	1 514
Porte-chars utilisés	648	484	784
Kilomètrage total parcouru	642 170	512 163	682 999
En charge	316 830	320 393	344 726
A vide	325 340	191 860	338 273
Rendement	49,30 %	62,53 %	50,50 %

En dépit de ce taux de rendement très moyen le transport par porte-char revient tout de même 7 à 8 fois moins cher que par la voie ferrée.

Les principaux bénéficiaires des transports par voie routière, à l'exception bien sûr des porte-chars, sont essentiellement :

- le commissariat de l'armée de terre qui assure à lui seul 58,60 % du trafic, en volume, en augmentation de 19 % en 1989 par rapport à 1988.
- la direction du matériel, autre gros utilisateur avec 39,60 %.

Vient ensuite la direciton du service de santé dont le volume de fret a doublé par rapport à 1988.

En dépit d'une participation beaucoup plus restreinte, à peine 1 % du volume total, toutes les grandes directions des Forces Françaises font appel aux transports routiers.

C) La formation des conducteurs

Tous les chauffeurs, appelés en militaires du rang sous contrat, sont titulaires du permis poids lourd (P.L.), ou du permis super poids lourd (S.P.L.), tous passés à l'armée.

Les permis S.P.L. représentent environ 10 % du total. C'est eux qui sont les plus avantageux à passer dans le civil ils ne sont délivrés qu'à partir de l'âge de 21 ans, à l'exception des candidats titulaires d'un C.A.P. de conducteur-routier et de plus sont fort onéreux [1].

Or, dans l'armée de terre, les différents régiments ont passé des contrats aec l'Association pour la Formation des Transporteurs, A.F.T. Cet organisme, de caractère national a des ramifications dans chaque région militaire et donc

---

[1] Ils revenaient à environ 15 000 F. en 1987. L'armée paie même les timbres fiscaux permettant de transformer les permis militaires en permis civils.

aussi en zone de stationnement français en Allemagne, à Renchen en Zone Sud. De plus l'armée dispose de son propre centre de formation de moniteurs d'auto-école, lesquels sont envoyés ensuite dans les différents régiments.

Grâce à ces dispositions les candidats au permis peuvent suivre une formation accélérée de 5 semaines à Monthléry, complétée ensuite par des cours assurés par l'A.F.T. dans leurs régiments respectifs en Allemagne. Les taux d'échec enregistrés sont toujours très faibles, de l'ordre de 10 à 15 %.

Une étude réalisée en 1988 par la Direction du Train donne les résultats suivants :

sur un total de 19 440 appelés candidats :

5 583	ont passéle permis voiture légère
12 750	le permis P.L.
7 635	le permis S.P.L.
288	le permis transports en commun
et 831	le permis moto.

L'ensemble de la formation a représenté un coût total de 935 830 F.

Tous les permis donnent bien entendu, la possibilité de devenir ensuite chauffeur routier dans le civil, avec les mêmes qualifications.

La totalité des transports routiers est financée par le Ministère de la Défense qui alloue aux Forces, des "bons carburant" d'un montant de 3 à 4 millions de francs par an.

De plus, chaque région bénéficiaire d'un transport, prélève sur son budget propre, le montant de ses dépenses en carburant et en frais de déplacement.

III – LE SERVICE DES ESSENCES

Le ravitaillement des Forces en carburant et en "ingrédients associés" est confié au Service des Essences qui se charge en plus du contrôle de la qualité des produits stockés et livrés aux différentes unités. Le service se ravitaille soit auprès de raffineries françaises, soit directement à Rotterdam.

A) L'articulation du service [1]

La capacité de stockage des carburants se monte à 35 150 m^3, répartis de façon très originale entre les trois zones de stationnement :

– 17 200 m^3 pour la zone de stationnement Sud répartis entre les dépôts de Vieux-Brisach, Merdingen, Kehl et Auenheim,

– 15 700 m^3 pour la zone de stationnement Nord avec les dépôts d'essence de Wellen, Irrel, Lichtenborn,

– 3 250 m^3 pour la zone de stationnement Centre avec les dépôts de Eutingen, Wintersdorf et Baden-Baden

– enfin Berlin dispose d'un dépôt autonome.

Un établissement de réserve générale est situé à Remichen.

Le siège de la Direction des Essences F.F.A. se trouve à Baden-Baden.

La distribution du carburant se fait au niveau de chaque unité, laquelle organise ensuite sa propre répartition à l'aide de camions-citernes, munis de 4 ou 5 flexibles et qui représentent autant de stations ambulantes.

La consommation annuelle d'essence par les F.F.A. s'élève à 35 000 m^3 qui sont prélevés sur les 150 000 m^3 alloués à l'ensemble de l'armée française.

B) Un personnel hautement spécialisé [2]

Tous les personnels travaillant au Service des Essences ont bénéficié d'une formation spécifique.

– Le corps des officiers de direction

Il recrute, au grade de capitaine, des ingénieurs qui suivent deux années d'études à l'École Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs, complétées ensuite par des études dans un Institut de Gestion, option économie du pétrole.

Certains ingénieurs possédent des diplômes plus spécifiquement "essences" c'est-à-dire en hydrocarbures, matériel pétrolier etc.. Tous travaillent en liaison avec la Direction des Carburants du Ministère de l'industrie.

---

1 Voir l'organigramme page 477.

2 Renseignements communiqués à l'auteur par l'Ingénieur Colonel Bruneau, Responsable du Service des Essences à Baden-Baden, le 24 novembre 1989.

– Les sous-officiers

Ils ont une double origine :

certains viennent de l'Armée de Terre

d'autres sont recrutés directement dans le civil.

Tous suivent un an de cours à l'École d'application des essences de Chalon-sur-Saône et effectuent ensuite un stage de six mois. Les diplômes "essences" de l'armée bénéficient de l'équivalence avec les diplômes civils types B.T.S.

Cette disposition permet, comme dans le cas des chauffeurs, le réemploi dans la vie civile.

ORGANIGRAMME DU SERVICE DES ESSENCES DES F.F.A.
– Temps de Paix – (1989)

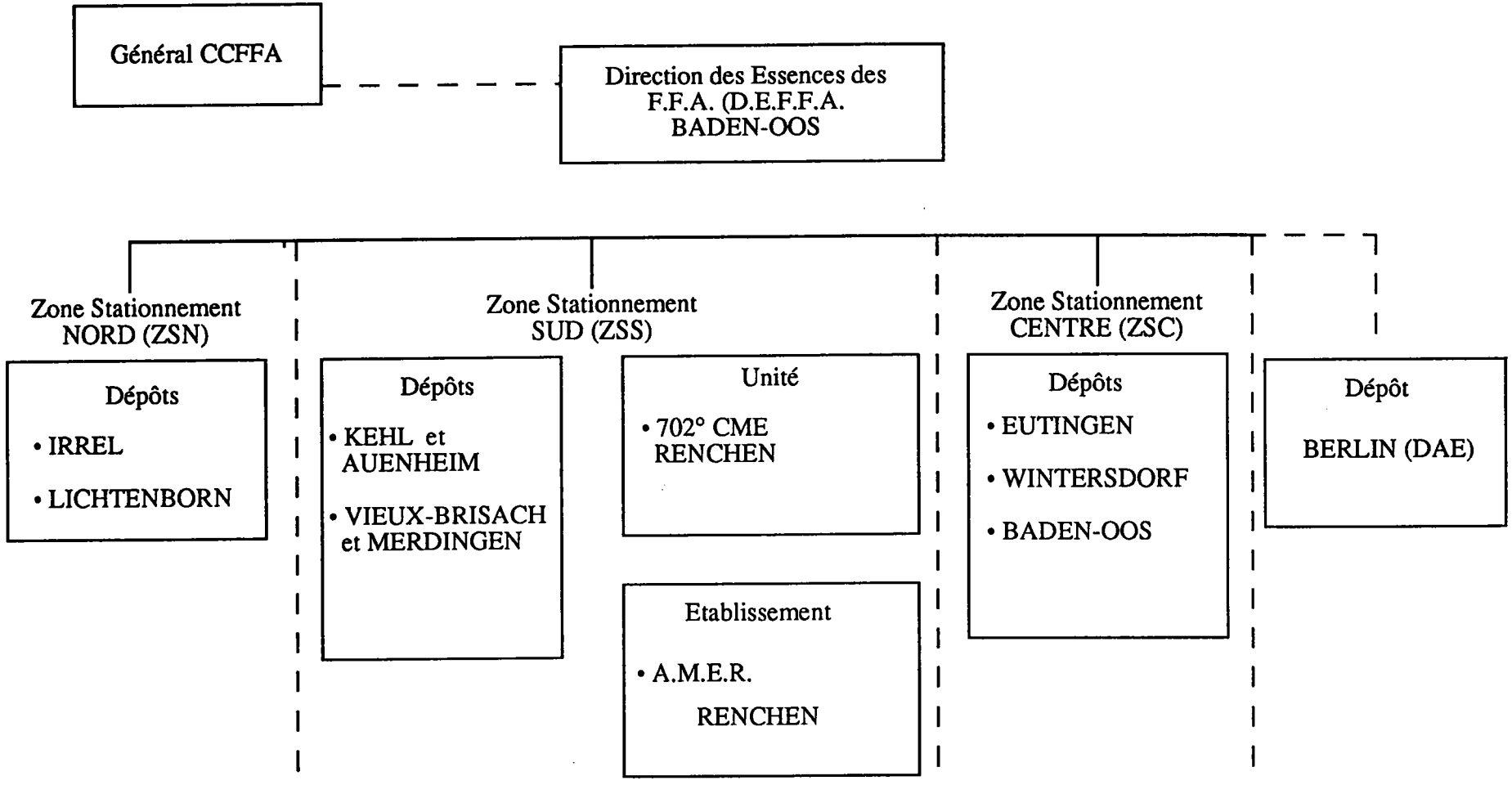

CME = Compagnie mixte des essences (organe d'exécutio)

Source : Service des Essences

SIXIÈME PARTIE

LE BILAN CULTUREL

CHAPITRE I

LES MISSIONS DE LIAISON FRANCO-ALLEMANDES

L'éloignement de la métropole, la vie quotidienne sur un territoire étranger, les activités spécifiques de l'armée, imposent aux membres des Forces Françaises en Allemagne un certain nombre de contraintes sur le plan des activités et des loisirs et dans le domaine culturel.

Militaires et civils travaillent et vivent dans un environnement différent de celui connu en France, qui est, pour certains, totalement étranger.

Pour les familles et pour les civils parfois, il est possible d'ignorer totalement le milieu local allemand et de vivre, nous le verrons, en "vase clos" dans le cadre des cités françaises.

Pour les militaires au contraire la coopération, non seulement avec l'armée allemande, mais aussi avec les autres armées alliées, est indispensable et, en règle générale, fructueuse.

Toutefois le stationnement sur un territoire étranger et souverain, leur pose sur le plan pratique des problèmes de relations et de liaisons. Pour permettre de les régler a été mise en place une institution tout à fait originale chargée de coordonner toutes les activités franco-allemandes et d'assurer les liaisons avec les autres Forces présentes sur le territoire fédéral.

Il s'agit du Bureau Central de liaisons et des Relations extérieures, devenu en 1990, le Bureau de Renseignements et des Relations Extérieures.

I – LE BUREAU CENTRAL DE LIAISON ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Cet organisme n'a pas son équivalent dans les autres Forces Françaises. Il doit en effet son existence à une double nécessité :

– l'entretien de liens permanents et confiants avec la nation hôte qui est un pays souverain et allié

– le développement de l'interopérabilité avec la Bundeswehr et les forces alliées stationnées en R.F.A.

A) Des missions bien définies

1 – Le rôle essentiel du Bureau Central de Liaisons et de Relations Extérieures est de servir d'intermédiaire normal entre

a) les Bureaux et les unités du IIe C.A. et du Commandant en chef des Forces Françaises en Allemagne

et, comme le montre l'organigramme :

b) les différentes instances civiles et militaires de la nation hôte :

– commandants des forces alliées stationnées en R.F.A., anglaises, américaines et canadiennes depuis août 1986

– la mission militaire soviétique de liaison, présente à Baden-Baden jusqu'au 26 décembre 1990.

2 – Ses missions principales consistent à assurer

– l'information du général C.C.-F.F.A., ce qui implique une liaison permanente avec le Cabinet du général et l'officier des relations publiques en fonction auprès du IIe C.A.

– l'assistance aux bureaux et aux unités militaires

pour : • l'application des accords de stationnement
• la préparation de l'engagement.

– l'animation des éléments et des missions de liaison.

– le soutien de la Mission Militaire soviétique de liaison ainsi que le contrôle de ses activités.

3 – De plus par tradition, il est la structure d'accueil pour les missions de liaison du IIe Corps allemand et des différents commandements alliés, tels qu'ils apparaissent sur l'organigramme :

– Les Forces Américaines en Europe ou Usareur [1]

– L'armée britannique du Rhin : B.A.O.R. [2]

– L'armée des Forces Canadiennes en Europe depuis août 1986 [3].

B) L'articulation

Pour assurer ces différentes missions, le Bureau Central des Liaisons et des Relations Extérieures est divisé en quatre sections :

* deux d'entre elles s'occupent plus spécialement des préavis de manœuvres et des séminaires

* une autre a la charge des liaisons avec les Alliés et s'occupe des traductions à faire. Elle est aussi responsable des certificats de langue [4]

* la dernière enfin, contrôle la Mission Militaire Soviétique de liaison, s'occupe de son soutien logistique et exploite les renseignements.

II – LES SYSTÈMES DE LIAISON

Il s'agit des liaisons directes et permanentes, qui permettent :

– au général C.C.-F.F.A. d'être aussi proche que possible de ses partenaires allemands et alliés,

– de résoudre les problèmes posés par le stationnement et les activités des F.F.A., qui entretiennent dans le service mais aussi hors du service, des relations avec la Bundeswahr, les autorités allemandes et la population allemande.

---

1 U.S. Army in Europ.

2 British Airmy of the Rhein.

3 A titre de réciprocité chacune de ces trois armées détache un officier de liaison à Baden-Baden.

4 *Cf. infra*, p. 523.

LIAISONS IIe C.A.-C.C.F.F.A. JUSQU'EN 1992

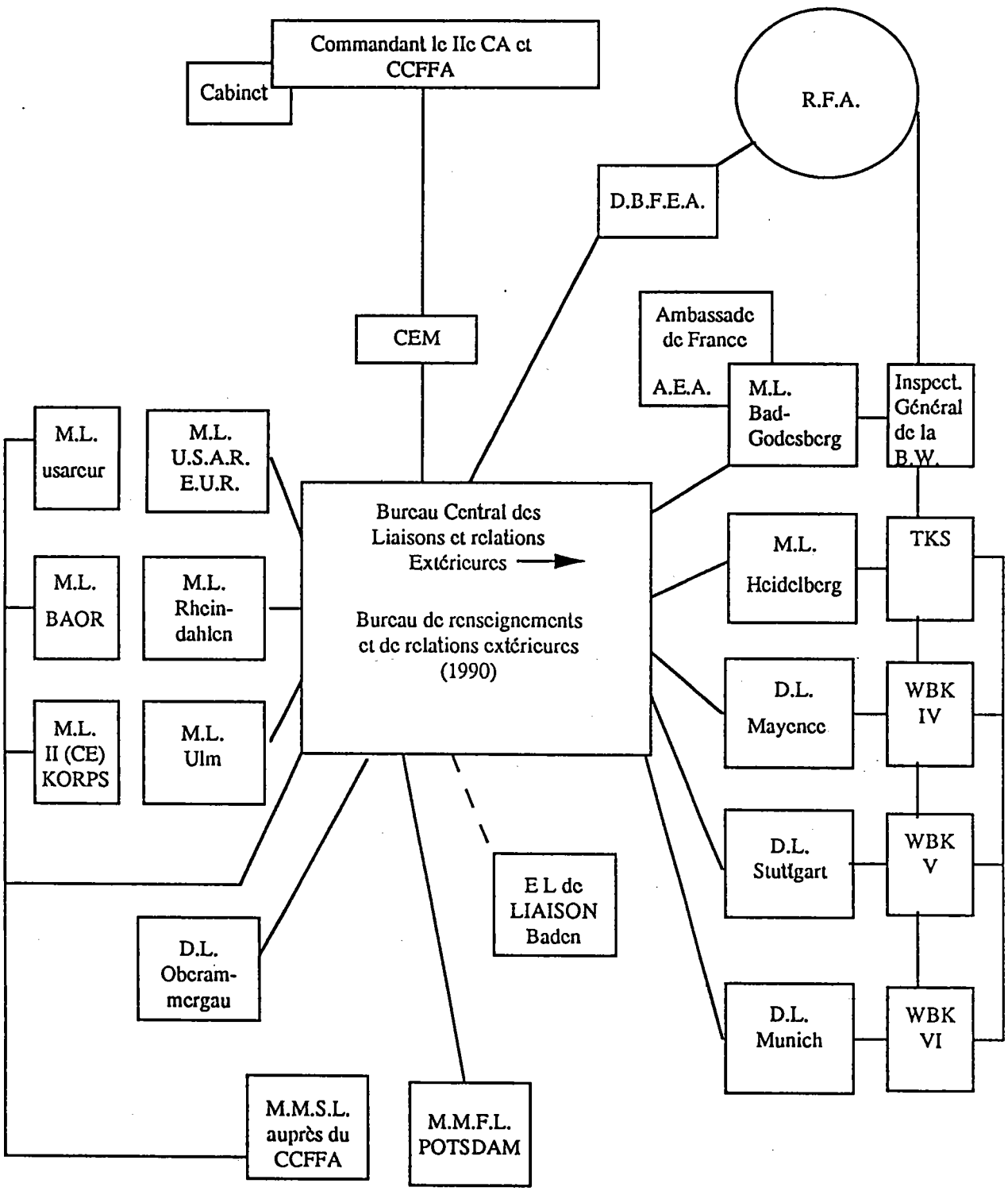

A.F.A. : Attaché des Forces Armées
C.E.M. : Chef d'État Major
DB FFA : Deutscher Beauftragter
DL : Détachement de Liaison

ML : Mission de Liaison
MML : Mission Militaire de Liaison
TKS : Territorial Kommando Süd
WBK : Wehrbereichskreis

La structure fédérale de l'administration civile et le découpage du commandement territorial allemand ont nécessité l'établissement de ces missions, détachements et éléments de liaison à plusieurs niveaux :

– Bonn pour les relations avec les ministères et administrations fédérales

– les länder et les commandements militaires territoriaux allemands correspondant aux zones de stationnement de l'armée française, c'est-à-dire Heidelberg, Mayence, Stuttgart, Munich.

Les Wehrbereichkreis pour les garnisons de Trèves, Fribourg et Landau, sièges des commandements des zones de stationnement.

Comme le montrent les organigrammes, l'ensemble comprend :

1 – Du côté allemand

* Un officier général disposant d'un État major, mis en place en 1966 par le gouvernement allemand auprès du Commandant en chef des Forces Françaises : Délégué allemand auprès du C.C.-F.F.A. : le D.B. F.F.A. [1].

Son action contribue à faciliter les relations entre les deux armées, dans tous les domaines.

* Un officier supérieur représentant le IIe corps d'armée allemand de Ulm. Cette liaison date de 1963, époque à laquelle l'emploi du IIe C.A. allemand avait été prévu au sein de la 1ère Armée française. Si cette décision en fin de compte ne fut pas retenue par suite du retrait, en 1966, de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N., la liaison, elle, a été conservée car elle facilite les relations de toute nature ainsi que les jumelages entre les deux corps d'armée français et allemand.

2 – Du côté français

Le Général commandant le IIe C.A. et commandant en chef les Forces Françaises en Allemagne dispose :

– d'une mission de liaison à Bonn, Bad Godesberg qui sert d'intermédiaire pour toutes les affaires traitées avec l'administration fédérale.

– d'un officier de liaison auprès du IIe C.A. allemand à Ulm.

– d'un officier de liaison auprès de chacune des autorités territoriales concernées par le stationnement des F.F.A. :

---

1 Deutscher Beauftragter près des F.F.A.

- le commandement territorial sud à Heidelberg [1]
- les trois régions militaires [2] relevant de ce commandement territorial : le W.B.K. IV à Mayence
  le W.B.K. V à Stuttgart
  le W.B.K VI à Munich.

Ces officiers assurent en même temps les liaisons nécessaires avec les gouvernements des länder correspondants.

L'action de toutes ces liaisons françaises est animée et coordonnée par le Bureau de Baden-Baden. D'abord, le Bureau de Renseignements et de Relations Extérieures ensuite.

Le système est complété par des éléments de liaison propres à chacune des Divisions et trois zones de stationnement françaises. Ils assurent également les liaisons avec les Regierungspräsidien et les Landräte.

Un élément semblable existe également au niveau de la Garnison Autonome Baden-Bühl, à la disposition du Commandant d'Armes.

Mais les contacts entre les deux armées françaises et allemandes ne se limitent pas aux F.F.A. Des officiers de liaison sont détachés également dans les écoles de la Bundeswehr, à Hambourg, Brême, Munsterlager, Hammelburg et Schongau ainsi qu'auprès de l'école de l'O.T.A.N. à Oberammergau.

Enfin, en contrepartie de la mission militaire soviétique de liaison à Baden-Baden, le Général C.C. F.F.A. disposait d'une mission militaire française de liaison à Potsdam [3].

Ce système, valable en temps de paix, serait complété et étendu en cas de crise ou de guerre. A titre d'entraînement, à l'occasion des exercices interalliés, les éléments et missions de liaison deviennent alors des détachements de liaison.

---

1 Territorial Kommando Sud : T.K.S.

2 Wehrbereichskreis : W.B.K. IV, V et VI.

3 Elle a pris fin également en décembre 1990.

SYSTEME DE LIAISONS PAIX
FFA/II (FR) C.A.

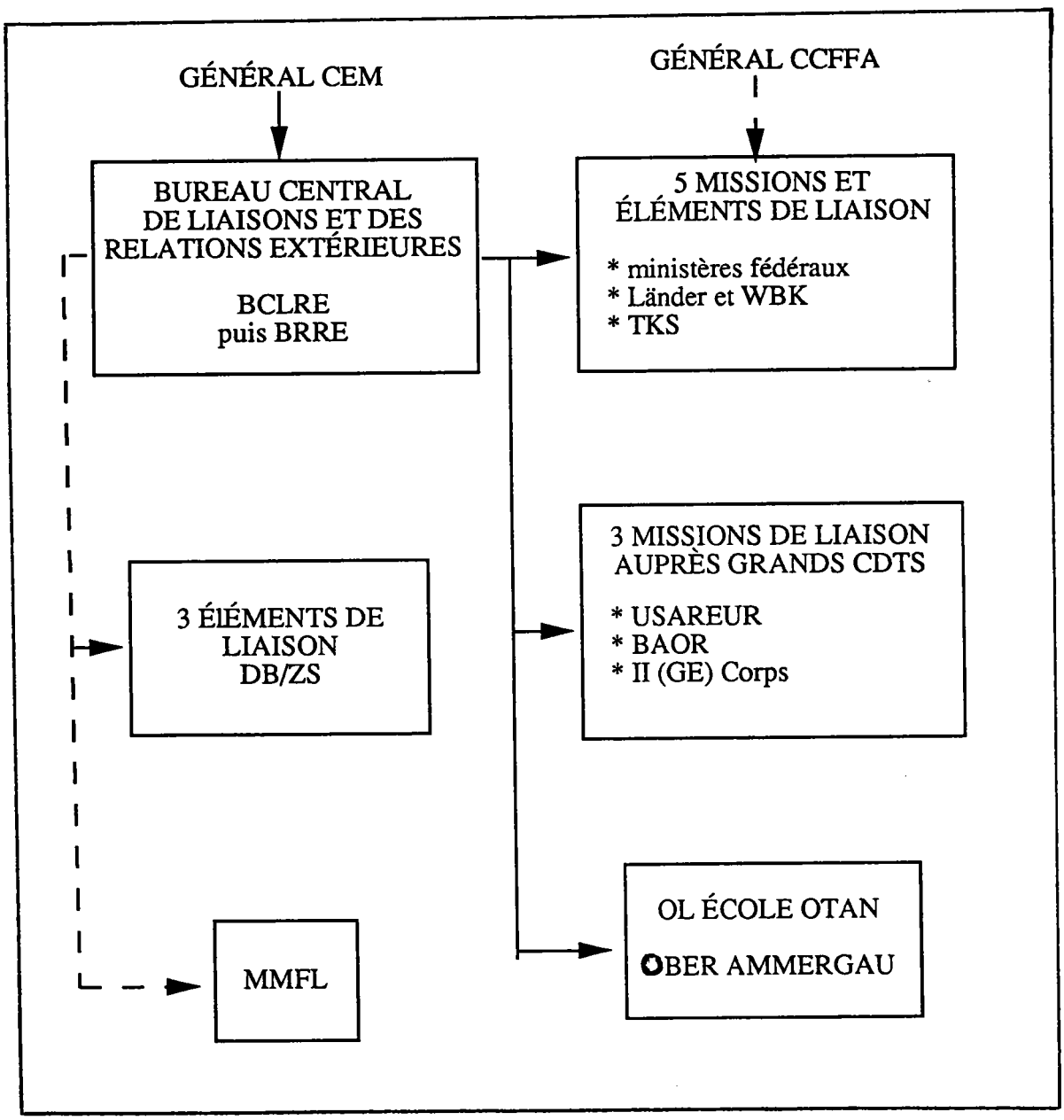

CHAPITRE II

LES RELATIONS, SUR LE PLAN MILITAIRE, AVEC LA NATION-HÔTE ET LES AUTRES FORCES ALLIÉES

Les contacts et la coopération entre les deux armées, française et allemande, ont été renforcés par le Traité de coopération franco-allemand du 22 janvier 1963 [1], traité renforcé par l'accord culturel signé entre les deux pays en octobre 1987 et qui a donné une nouvelle impulsion à ces échanges.

I – UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

A) Le Traité de l'Élysée

Par le traité de coopération de 1963 la présence des Forces Françaises en Allemagne reçoit une dimension particulière.

Le Traité de l'Élysée établit tout d'abord la coopération militaire franco-allemande au plus haut niveau. Il prévoit en effet :

- que les chefs d'État et de Gouvernement se réuniront au moins une fois tous les deux mois pour discuter des questions en suspens entre les deux pays

---

1 Ou Traité de l'Élysée.

ORGANISATION DES LIAISONS DES F.F.A.
VERBINDUNGSSYSTEM DER F.F.A.
(jusqu'en 1991)

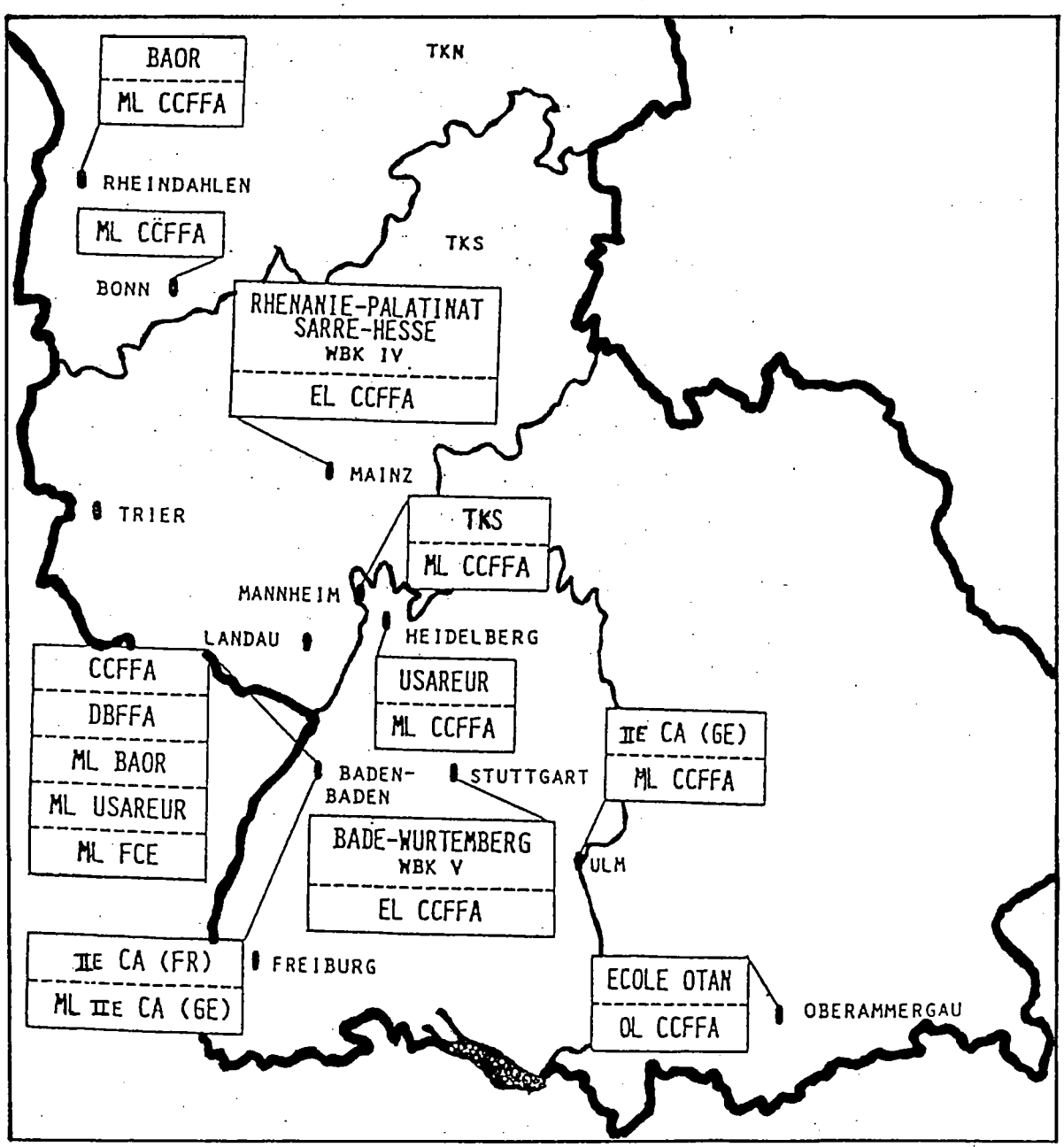

• un renforcement de la coopération tactique et stratégique entre les deux armées comportant des échanges de personnels et des formations communes.

Les dispositions du traité vont, peu à peu se concrétiser sur le terrain par

– un rapprochement des doctrines tactiques et stratégiques

– une coopération accrue en matière d'armement et de défense civile

– des échanges, non seulement de personnels, mais d'unités complètes entre les deux armées

– la multiplication d'exercices communs franco-allemands, de jumelages, de stages de jeunes soldats et de cadres en milieu français ou allemand respectivement.

Il met ainsi en place un processus de coopération sans doute unique dans le monde occidental.

B) Les arrangements bilatéraux ultérieurs

Ils concrétisent cette coopération et s'inscrivent dans le cadre

1 – de l'accord Ailleret-Lemnitzer d'août 1967

a) Directives sur les activités bilatérales [1] du 21 août 1978

b) accord technique général sur le soutien logistique mutuel des Forces du 27 octobre 1978 ou accord Mery-Wust

Les activités bilatérales concernent :

– l'entraînement bilatéral entre unités françaises et étrangères, fondé sur le principe de la réciprocité, c'est-à-dire exercices bilatéraux [2], échanges d'unités, entraînement de détachements étrangers au sein d'unités françaises ou vice-versa

– des facilités d'entraînement comprennant :

• des séjours d'unités étrangères dans des camps français

---

1 Directive n° 2 521/D.E.F./E.M.A./E.M.P./4/D.R. du 21 août 1978.

2 Cette catégorie inclut également les exercices Outre-mer exécutés dans le cadre des accords de défense liant la France aux pays africains. D'autre part certains exercices peuvent être organisés dans les mêmes conditions avec plusieurs pays, ils sont alors appelés multilatéraux.

• l'utilisation d'installations d'instruction (les champs de tir par exemple) et d'installations spécialisées pour effectuer des expérimentations tactiques

• le transit de détachements constitués.

– des séjours d'écoles à l'exclusion des stages individuels

– des cérémonies et des commémorations diverses.

Les programmes annuels des activités sont élaborés selon une procédure bien définie : chaque année au mois de mai, l'état-major de l'armée de terre fait étudier par les commandements ou organismes concernés les demandes d'exercices et de facilités formulées par les armées étrangères pour l'année suivante. La synthèse des réponses des commandements et leurs propres propositions d'activités bilatérales est adressée à l'état-major de l'armée de terre fin juin. Elle fait alors l'objet d'un projet de programme soumis à l'approbation du Ministre de la Défense par l'état-major des armées.

A ce premier accord s'ajoute par la suite :

2 – Le Protocole particulier entre la 1ère Armée et le Commandement Territorial allemand Sud du 25 février 1980 sur la coopération et l'aide qu'ils se fourniront mutuellement dans les domaines opérationnels et logistiques en cas de crise ou de conflit [1]

3 – A partir de 1982...

la coopération militaire se renforce encore grâce à :

a) **la mise sur pied de rencontres bi-annuelles** des Ministres des Affaires Étrangères et de la Défense.

b) **la création, en octobre 1982,** d'une Commission franco-allemande de la Défense et de la Sécurité. Constituée par un groupe de travail sur la coopération militaire sa tâche est d'étudier les conditions de l'emploi en commun des forces françaises et allemandes en R.F.A., de trouver une organisation logistique nécessaire pour le soutien mutuel et d'organiser des manœuvres franco-allemandes en dehors du cadre de l'O.T.A.N.

c) **Le challenge de l'amitié franco-allemande**

En 1983 un accord signé le 27 juin à Bonn par le chef d'état-major de l'armée allemande, le Général Glanz, et le 3 juillet à Baden-Baden par le Commandant en chef des Forces Françaises, le Général Philipponnat crée un

---

1 Accord du 1er juin 1982 sur les mesures de sûreté des franchissements du Rhin.

challenge militaire franco-allemand de l'amitié. Afin de concrétiser les relations amicales entre les F.F.A. et la Bundeswehr, consécutives au traité franco-allemand de 1963, il porte le nom de "challenge du 20e anniversaire du traité franco-allemand".

Attribué pour la première fois en 1963, il est, depuis cette date remis en compétition chaque année.

Le challenge s'appuie sur les jumelages existant entre la Bundeswehr et les Forces Françaises en Allemagne, dont la liste fait l'objet à la fin de chaque année d'une diffusion officielle sous double timbre franco-allemand. Son attribution récompense "l'unité élémentaire française et l'unité élémentaire allemande jumelées, constituées en binôme, dont l'activité choisie a le plus contribué au développement et au renforcement des relations d'amitiés franco-allemandes, non seulement sur le plan militaire mais également dans le cadre plus général des relations entre les deux armées" [1].

Chaque "binôme" définit conjointement la forme et la nature des actions, épreuves ou exploits à réaliser en commun en précisant éventuellement une participation de la population de l'un ou de l'autre des deux pays concernés et en indiquant de façon précise le nombre des officiers, sous-officiers et militaires du rang des deux armées ayant participé à l'épreuve.

Les dossiers sont envoyés pour le 1er octobre de chaque année à un jury franco-allemand dont la co-présidence d'honneur est assurée par le Général C.C.-F.F.A. et le Général inspekteur des Heeres. Ce jury composé de trois membres et d'un secrétaire de chaque armée étudie et classe les dossiers dans la deuxième semaine d'octobre. Le classement fait ensuite l'objet d'une diffusion à toutes les unités qui ont participé à l'épreuve. La cérémonie de remise du challenge se déroule avant la fin de l'année en cours. Dates et lieux sont choisis par les deux présidents d'honneur sur proposition du jury [2].

Dans le cas ou deux unités française et allemande gagnent deux fois le challenge, elles le gardent définitivement.

Enfin il est envisagé d'étendre ultérieurement la participation à la compétition à d'autres niveaux que celui de la compagnie, voire même de récompenser des individualités [3].

La coopération militaire entre les deux pays franchie enfin un nouveau pas lors du sommet de Karlsruhe entre le Président F. Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl le 13 novembre 1987.

---

1 Article 3.

2 Article 10.

3 Article 4.

C) La Brigade franco-allemande

L'initiative en revient au chancelier Kohl qui, le 19 juin 1987, évoque, devant les instances de son parti, le C.D.U., l'idée d'une unité franco-allemande.

1 – La naissance de la Brigade

Au sommet franco-allemand de Karlsruhe, le Président français et le chancelier fédéral annoncent conjointement leur volonté de créer une unité mixte, qui pourrait être une brigade.

Quelques semaines plus tard, le 22 janvier 1988, à l'occasion du 25e anniversaire du Traité de l'Élysée, les deux hommes signent un protocole annexe, entérinant la création d'un Conseil franco-allemand de Défense et de sécurité.

Et le lendemain, 23 janvier, la création de la brigade devient officielle.

A partir de cette date la concrétisation de l'idée d'une unité mixte va se faire très rapidement :

– Le 3 octobre 1988 s'installe à Böblingen, près de Stuttgart, un état-major de montée en puissance de la Brigade.

– Le 1er décembre 1988 l'Assemblée nationale et le Bundestag ratifient le protocole annexe.

– Le 12 janvier 1989 le chef d'État-major de l'Armée de Terre, le Général d'Armée Forray et son homologue allemand le Généralleutnant von Ondarza inaugurent la Brigade à la caserne Wildermuth de Böblingen.

– Le 2 octobre 1989 le Général français Jean-Pierre Sengeisen se voit remettre le commandement des premières unités françaises et allemandes par le Général C.C. F.F.A. et le Général commandant la 5e Région Militaire [1] de Stuttgart.

– Enfin, le 2 novembre 1989 les deux ministres de la Défense français et allemand, Jean-Pierre Chevènement et Gerhard Stoltenberg signent un arrangement administratif relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Brigade.

La montée en puissance de celle-ci s'achève finalement le 1er octobre 1990.

En 1991 elle rassemble 3 200 personnels pour moitié français et pour moitié allemand. Son effectif final atteindra 4 200 personnes.

---

1 Wehrbereichskreis V.

2 – Sa place dans la coopération franco-allemande

Grande unité binationale, la Brigade a pour buts :

– de développer et de tester une interopérabilité entre les unités françaises et allemandes permettant d'acquérir au plus vite une aptitude au combat inter-armes.

– d'harmoniser les procédures en vigueur dans les deux armées de façon à développer une instruction commune dans les unités mixtes

– de favoriser le rapprochement des hommes

– d'accroître la standardisation des matériels et des équipements.

Pour ce faire, elle est intégrée dans tout un système d'institutions mixtes binationales chargées de définir et de mettre en œuvre la politique de coopération franco-allemande en matière de Défense, comme en témoigne l'organigramme suivant :

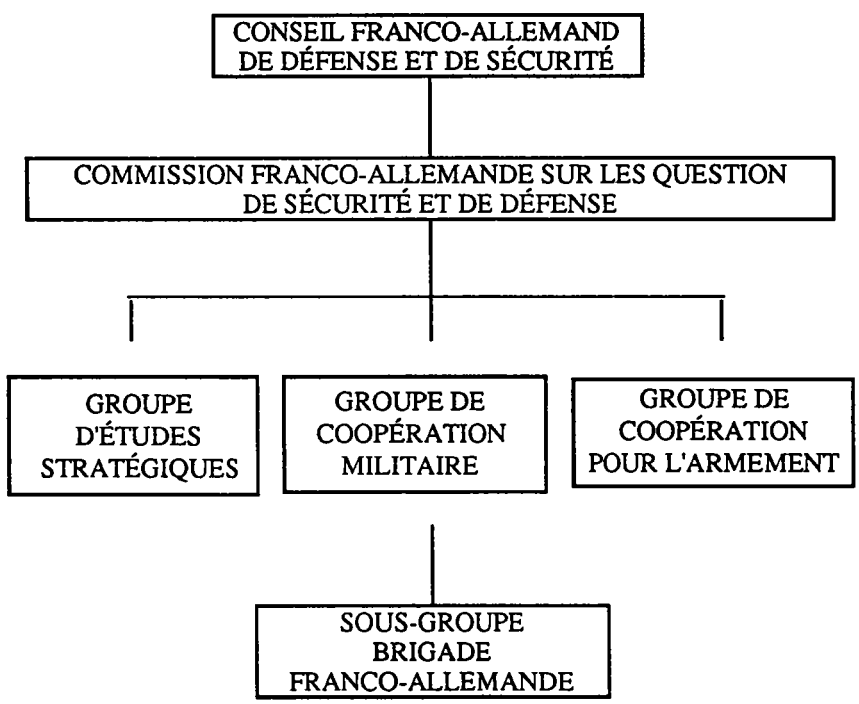

Le Conseil franco-allemand de Défense et de sécurité adopte les décisions appropriées concernant les unités mixtes, qui sont constituées d'un commun accord et élabore des conceptions communes dans le domaine de la sécurité et de la défense.

La Commission franco-allemande sur les questions de Sécurité et de Défense dirige et coordonne les activités de trois groupes de travail :

- le groupe d'étude stratégiques
- le groupe de coopération pour l'armement
- le groupe de coopération militaire

Ce dernier groupe seul a une compétence pour le fonctionnement de la Brigade qui dépend de lui pour les questions opérationnelles, d'entraînement et de relations publiques. Les directives concrètes lui sont transmises par l'intermédiaire du sous-groupe de travail "Brigade franco-allemande".

En temps de crise la Brigade qui fait office de grande unité de réserve au plus haut niveau, ne pourrait être engagée que sur décision conjointe des deux gouvernements pour être placée sous contrôle opérationnel du commandement territorial allemand, ou dans certaines conditions, soit du IIe C.A. français, soit d'un corps d'armée allemand, voire allié.

Le commandement de la Brigade, bi-annuel est alternativement français et allemand [1].

Le statut de chaque personnel reste national et relève des commandements territoriaux français (Baden-Baden) et allemand (Stuttgart) qui soutiennent également la Brigade en matière d'infra-structure et de logistique.

3 – L'implantation des unités

Comme le montre la carte :

L'État-major mixte se trouve à Böblingen, un centre industriel situé au sud ouest de Stuttgart, à l'est de la Forêt Noire.

Y stationnent également la compagnie d'état-major mixte, un bataillon d'infanterie motorisé allemand équipé de "Fuchs" véhicules de l'avant blindé [2] renforcé depuis l'automne 1990 par un escadron d'éclairage français sur véhicules blindés légers.

---

1 Depuis le 1er octobre 1991, elle est commandée par le Général allemand Helmut Neubauer.

2 Véhicules amphibies, ils ont une capacité de transport de 10 hommes.

STATIONNEMENT

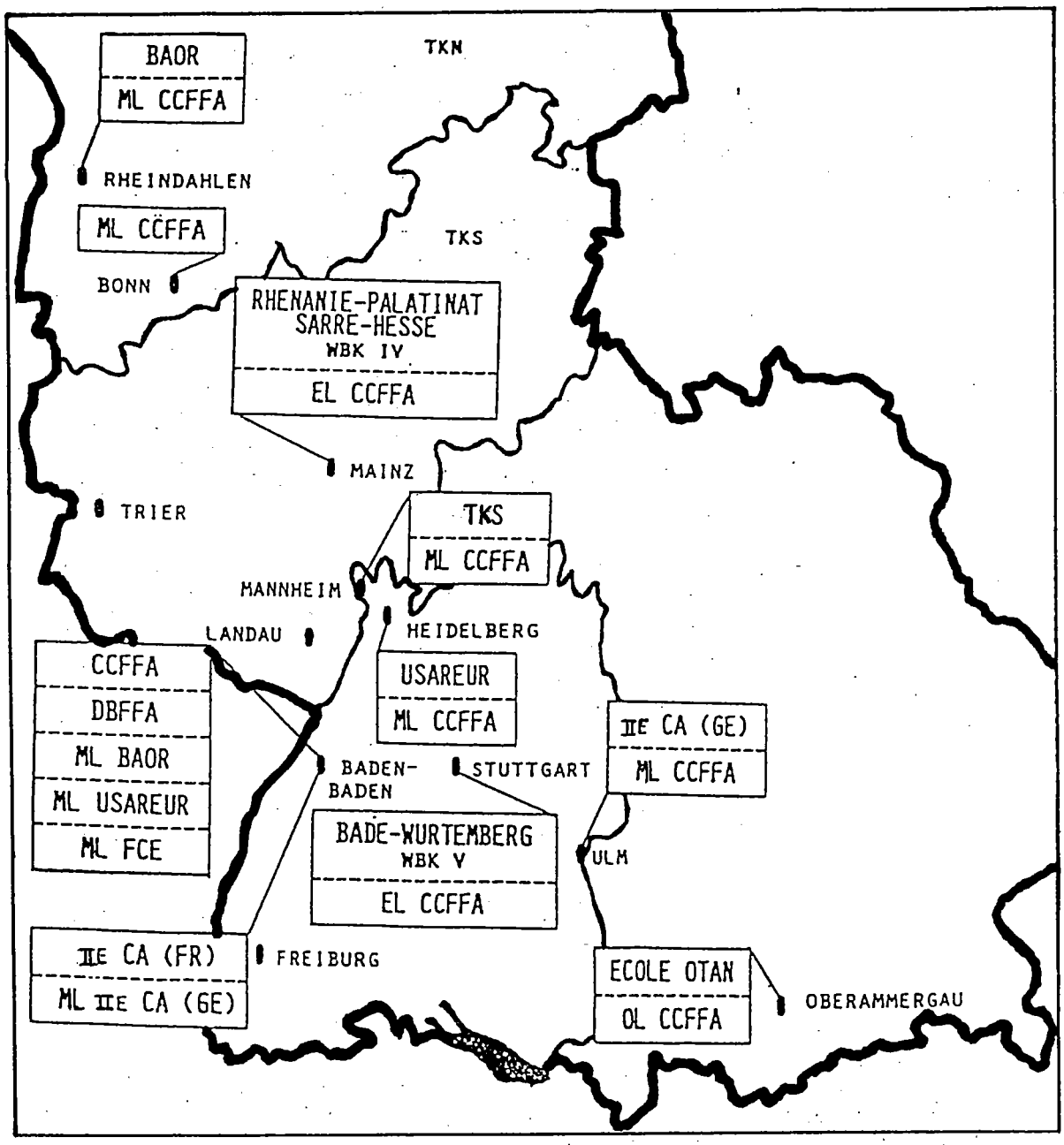

Source : *B.F.A.*

Horb petite ville pittoresque du nord de la Forêt Noire accueille le bataillon d'artillerie de campagne allemand qui assure grâce à ses obusiers modernes l'appui "feu" de la Brigade.

Donaueschingen à la source du Danube est la ville de garnison du 110e Régiment d'Infanterie français. Équipée de véhicules de l'avant blindé, c'est une unité d'une grande mobilité tactique. Le régiment français partage sa garnison avec une unité élémentaire allemande, la compagnie blindée du génie.

Villingen qui est également une garnison F.F.A. accueille temporairement la compagnie du matériel française, en attendant la fin des installations de Donaueschingen.

Deux autres garnisons des F.F.A. enfin, Stetten et Pforzheim sont devenues également sièges d'éléments de la Brigade, qui restent toutefois distincts.

A Stetten, la garnison du bataillon de soutien mixte est chargée d'assurer le soutien logistique nécessaire. On y trouve aussi une compagnie anti-char allemande, dotée de Jagdpanzer kanoneraketen plus une compagnie mixte médicale.

Pforzheim enfin, la 5e garnison de la Brigade, accueille un régiment de cavalerie légère blindée, le 3e Régiment de Hussards, équipé d'engins blindés AMX 10 RC à télémétrie laser.

Le retrait des Forces Françaises d'Allemagne et la 5ème restructuration de la Bundeswehr vont entraîner des changements dans l'emplacement des unités de la Brigade. Un certain nombre de déménagements prévus entre 1992 et 1994 devraient aboutir à la répartition suivante [1] :

- Müllheim accueillera à la place de Böblingen :
  * l'État-major et la compagnie d'état-major (février 1993) : 280 hommes
  * l'escadron d'éclairage blindé } } 100 hommes
  * la Compagnie d'instruction }
  * le Bataillon de commandement et de soutien : 500 hommes [2].

- Immendingen reçoit
  * la Compagnie de Génie allemande : 150 hommes

---

1 Selon un schéma en vigueur en avril 1992.

2 Outre l'État-major, seuls la Compagnie d'État-major et le bataillon de commandement et de soutien sont mixtes soit au total environ 780 hommes.

* la Compagnie anti-chars : 100 hommes
* le Bataillon d'artillerie allemand : 300 hommes
* le 3e Régiment de Hussards : 900 hommes

– Donaueschingen garde :

– le 110e Régiment d'Infanterie : 900 hommes

complété par

– un bataillon de chasseurs allemands : 300 hommes

4 – La B.F.A. au quotidien

Composés par environ 75 % d'appelés, les personnels de la Brigade sont recrutés à partir des Bureaux du Service National d'origine sans critères de sélection particuliers. Seuls une vingtaine d'appelés ayant une formation de linguiste, sont destinés à servir à des postes de traducteur à l'état-major et dans les différentes unités.

Les cadres pour leur part, sont soit mutés, soit affectés volontairement à la Brigade. Beaucoup d'entre eux proviennent d'ailleurs des Forces Françaises en Allemagne et possèdent de solides connaissances en allemand. Pour des raisons de confidentialité toutefois, il est impossible de connaître avec précision l'origine géographique précise des appelés.

Les personnels de la Brigade se répartissent de la façon suivante avec une nette majorité pour les Français [1] :

	Français	Allemands
Officiers (de carrière sous contrat) ou appelés	142	79
Sous-officiers	420	416
Militaires du rang	1 698	1 120

La connaissance de l'allemand n'est pas un critère de recrutement déterminant. La Brigade dispose d'un "Bureau traduction" dont la mission est de former appelés et cadres de chaque pays au vocabulaire militaire spécifique et aux différentes formulations administratives. La formation linguistique est adaptée individuellement au niveau de départ de chaque soldat. Dans les unités mixtes tous les personnels sont tenus de s'exprimer systématiquement dans la langue de leurs interlocuteurs. Aussi du côté

---

1 Communication du Bureau Presse-Relations Publiques en date du 15 avril 1992.

français y affecte-t-on prioritairement des militaires qui ont déjà des connaissances en allemand et la Bundeswehr a mis en place des professeurs de français. Français et allemands ont les mêmes horaires de travail que ce soit à l'état-major ou dans les compagnies mixtes.

Dans ces dernières, les soldats des deux pays suivent les mêmes instructions militaires, font du sport en commun et se retrouvent lors de toutes les tâches communes.

C'est au niveau du quotidien que se posent les plus nombreux problèmes, par suite de législations différentes mais aussi d'habitudes, voire même de mentalités propres à chacune des deux armées : selon l'interprétation de la Loi Fondamentale faite par des juristes de l'office fédéral pour l'administration militaire [1], un militaire allemand ne peut être commandé par un militaire autre qu'allemand. Dans les unités mixtes, l'officier français ne peut par conséquent que transmettre "des consignes". S'il se heurte à un refus d'obéissance, seul un officier allemand pourra prononcer une sanction disciplinaire, lesquelles sanctions ne sont pas les mêmes dans chacun des deux pays.

Dans certains cas il a fallu faire preuve de souplesse et de compromis. Les militaires du contingent allemands bénéficient de la présence d'un "homme de confiance" élu par ses camarades pour être leur porte-parole vis-à-vis du commandement. Or ceci n'existant pas chez les Français, il faut dans la pratique, mais non réglementairement, choisir au coup par coup un appelé qui jouera le rôle de porte-parole.

Les permis de conduire diffèrent dans les deux pays au niveau des catégories. Un permis V.L. allemand permet par exemple de conduire un véhicule de 7 tonnes. Le permis français lui est limité à 3,5 tonnes. En conséquences, les français sont obligés de passer le permis allemand et les allemands le permis français.

Les habitudes alimentaires enfin ont été, au début, source de nombreuses frictions à l'occasion des repas pris en commun. Là aussi il a fallu trouver un compromis : l'ordinaire est allemand pour le petit déjeuner, français pour le repas de midi et laissé au choix des intéressés pour les repas du soir.

Dans le domaine des loisirs les relations entre les deux communautés ne sont pas non plus toujours très faciles. La majorité des cadres allemands et même des appelés logent à proximité des garnisons, alors que les cadres français habitent toujours à Tubingen et que les appelés restent sur place dans leurs casernements. Des possibilités toutefois existent de se retrouver le soir ou d'organiser des sorties touristiques et culturelles grâce à la présence sur place d'un bureau des loisirs et d'un foyer de garnison.

---

1 Bundesamt für Wehrverwaltung.

L'éloignement ne facilite guère non plus pour les Français, les contacts avec la population locale. Les relations d'ailleurs, sont beaucoup plus fréquentes au niveau des cadres que des appelés. Un certain nombre de cadres en effet ont des épouses allemandes [1] et profitent souvent de leur séjour en Allemagne pour inscrire leurs enfants soit au lycée franco-allemand de Fribourg soit même dans des écoles allemandes, ce qui leur permet de les familiariser avec le bilinguisme dès leur plus jeune âge [2].

Il est indiscutable que la Brigade a marqué une étape décisive pour la collaboration franco-allemande dans la mesure où elle a permis à chaque pays :

– de voir les possibilités et les limites de la mixité, non seulement au niveau du commandement mais des unités elles-mêmes, ce qui est très important

– de se rendre compte que cette mixité a des limites qu'on ne peut dépasser du fait des réglementations nationales, du moins dans l'immédiat.

L'actuel commandant, le général allemand Neubauer s'efforce pour sa part de développer la mixité autant que faire se peut et, comme l'avait déjà fait remarquer son prédécesseur le général français Sengeisen "d'apporter toujours des solutions simples, efficaces, qui ne soient ni françaises, ni allemandes mais franco-allemandes" [3].

II – LES RELATIONS AVEC LA BUNDESWEHR [4]

En dehors des buts spécifiquement militaires, les relations entre l'armée française et l'armée allemande, visent à développer :

– la connaissance réciproque

– la compréhension mutuelle.

Elles doivent permettre de créer, entre les membres des deux armées, des liens d'amitié, appelés à perdurer au-delà des simples relations de "travail".

---

1 Comme pour les autres membres des F.F.A. ce facteur est souvent déterminant pour le service en Allemagne.

2 Communication du Bureau Presse-Relations Publiques du 15 avril 1992

3 *Ibid.*

4 On trouvera en annexe un inventaire de tous les échanges réalisés au cours de l'année 1984 et 1991 ainsi qu'un bilan des activités franco-allemandes pour 1989.

Les échanges sont facilités par l'existence d'un certain nombre de facteurs :

– proximité géographique des garnisons

– analogie des méthodes de travail

– caractéristiques communes propres, dans les deux cas, aux armées de conscription.

Elles revêtent des formes variées et sont facilitées par la mise au point d'un lexique tactique et d'un manuel d'interopérabilité mis au point par le B.C.R.L.E., le IIe Corps allemand et le Bundesprachenamt.

A) Les activités exercées dans le cadre de l'instruction et de l'entrainement

Elles se traduisent par des échanges d'unités élémentaires, des manœuvres et des jumelages.

1 – Les échanges d'unités élémentaires

Ils sont réglementés au niveau des gouvernements et font référence :

– aux accords franco-allemands du 25 mars 1965 dans leur version du 6 septembre 1968 et amendés le 26 octobre 1984

– au mémento des relations avec les alliés n° 137/II C.C.-F.F.A./B I.N.S./ENTR. 21 du 11 avril 1982

– à la réunion annuelle Bundeswehr – IIe C.A. C.C.-F.F.A. sur les corps concernés à Baden-Baden.

Les Forces Françaises en Allemagne sont la principale partie prenante dans ces échanges qui portent au total chaque année, sur 5 unités : 3 unités des F.F.A., 2 unités de métropole originaires du IIe C.A. [1]. L'unité échangée peut être soit : une compagnie,
un escadron,
une batterie.

L'échange dure généralement trois semaines : une semaine en garnison et deux semaines en camp, pouvant inclure des activités touristiques et culturelles. Le but et de donner aux unités l'occasion de comparer leurs

---

[1] En 1990 par exemple, ont été concernés : 1 régiment d'Offenbourg, de Saarbourg et de Brisach pour les F.F.A., un régiment du Ier C.A. (6er R.M.) de Belfort et un régiment de Mellrichstadt, enfin un régiment du IIIe C.A. (2e R.M.), un régiment de Noyon échangé avec un régiment de Bebach.

méthodes d'instruction en usage, d'échanger des idées et de nouer des liens d'amité.

Le programme des activités est toujours préparé par des contacts préalables entre les chefs de corps français et allemands concernés ou leurs représentants, et il s'inscrit dans le cadre normal de travail du corps d'accueil.

Afin de contourner la barrière de la langue, l'unité française ou allemande est, si nécessaire, renforcée pendant toute la durée de l'échange par des interprètes fournis par le corps d'accueil. De plus, pendant la période précédant l'échange, un effort est fait sur des cours de langue, destinés aux cadres et à la troupe, en veillant tout particulièrement à leur donner un aspect concret.

Les activités comportent le plus souvent :

– des instructions sur l'armement, les matériels, les véhicules du corps d'accueil,

– des tirs permettant la comparaison de l'armement,

– des démonstrations réciproques de combat,

– la participation de l'unité accueillie à des exercices du régiment d'accueil [1],

– des rencontres sportives,

– des activités de loisirs à l'occasion des week-ends dont la préparation et la mise au point sont entièrement à la charge du corps d'accueil, qui peut bénéficier d'ailleurs de subventons spéciales [2].

Les cérémonies d'accueil donnent lieu à des prises d'armes avec musique ou fanfare et des allocutions prononcées par les chefs de corps d'accueil et les commandants des unités accueillies.

De plus, pour bien montrer l'importance attachée par les deux pays, à ces échanges, les autorités locales, la presse : locale, régionale et nationale (y compris la radio-télévision et les agences de presse) en sont informées. Elles sont invitées également à participer à toutes les activités ayant un caractère public.

---

1 L'embarquement du personnel allemand participant aux échanges à bord des hélicoptères de l'A.L.A.T. est autorisé par la Convention de Londres du 19 juin 1951.

2 6 000 Francs par exemple pour l'année 1990 grâce au fonds régional d'entraide des foyers, pour chacun des 3 Corps des F.F.A. concernés.

2 – Les exercices et les manœuvres

Placés sous le signe dela réciprocité, ils sont planifiés chaque année selon un programme proposé par le IIe C.A. C.C -F.F.A. en liaison avec les différentes divisions, et approuvés par le Ministère de la Défense.

Dans le cas des manœuvres la coopération entre les deux armées est très poussée par exemple avec les autorités allemandes : municipalités et police, dans le domaine de l'environnement : prévention ou réparation des dégâts et pour les secours à d'éventuels blessés.

Le but de ces grands exercices est de tester sur le terrain l'aptitude à combattre ensemble et de vérifier la connaissance mutuelle des hommes, des structures, des procédés de combat et des procédures opérationnelles mais aussi l'aptitude à communiquer au niveau des liaisons, des transmissions, des langues.

Leur préparation nécessite à chaque fois deux ou trois réunions, généralement par groupe de travail.

Dans la plupart des cas, les officiers concernés sont choisis parmi ceux ayant des connaissances linguistiques suffisantes dans la langue de leurs partenaires, étant entendu que les militaires allemands, de par leurs relations avec l'O.T.A.N. parlent plus facilement l'anglais que le français. En cas de besoin il est toujours fait appel à des interprètes.

Exercices et manœuvres sont de types extrêment variés. Ils peuvent en outre être simplement soit franco-allemand, soit franco-allié avec la participation en plus des militaires américains ou canadiens, voire britanniques.

Des unités françaises participent régulièrement à des manœuvres allemandes :

– la 1ère D.B. pour la Herresübung Fränkische Reise en 1985 et Fränkischer Schild en 1986 (exercice de l'armée de terre)

– les différents régiments de soutien pour la manœuvre Kecker Spatz en 1987 (Moineau Hardi)

– la 5e D.B. à la Heeresübung 1988 (armée de terre).

Inversement, la Bundeswehr est associée sous différentes formes aux exercices français : les exercices type "Neckar" pour le Génie, "Paladin" pour l'A.L.A.T. "Bicéphale" et "Prothée" au niveau de la 5e et de la 3e D.B. sont des exercices interarmes associant un bataillon mécanisé ou blindé de la Bundeswehr.

Ils ont généralement lieu chaque année en juin et en septembre. Un exercice de P.C. des transmissions réunit deux fois par an, en mai [1] et en

---

[1] A l'Ascension ou à la Pentecôte, car y participent des réservistes.

novembre, un détachement de liaison allemand ainsi que des détachements américain et canadien.

Le 1er commandement de logistique opérationnelle pilote des exercices logistiques soit franco-allemands, soit avec une forte participation du Territorial Heer allemand.

Enfin, les services de santé américain, français, allemand et canadien organisent à tour de rôle au printemps un exercice commun [1] qui leur permet de coordonner les procédures d'évacuation et de traitement des blessés, ainsi que les liaisons avec les différents hôpitaux et infrastructures sanitaires.

Il existe de nombreux autres exercices interalliés encore, tels :

– Crested Eagle (Aigle casqué), un exercice binational mettant en œuvre tous les grands commandements de l'O.T.A.N. en Europe, toutes les années paires. Il a été supprimé en 1990.

– GENEX : exercices en commun du Génie et des Régiments de Pioniers allemands

– Yellow Could (Nuage jaune) : exercice nucléaire, biologique et chimique (en réalité chimique)

– Cold Fire (Feu froid) : exercices binationaux de défense aérienne.

3 – Les jumelages militaires

Ils remontent à 1965.

Leur but est toujours le même : • favoriser par des relaitons suivies et approfondies, la compréhension mutuelle entre les unités et les personnes,

• élargir les connaissances tactiques et développer l'aptitude du travail en commun par la participation à des activités d'instruction et de manœuvre au sein d'unités de même type, généralement grâce à l'effort partagé sur le terrain ou au cours de compétitions, à l'occasion de deux ou trois activités annuelles communes, engageant de l'ordre de 10 à 20 % de l'effectif de chaque formation, dans toutes les catégories de personnel du corps.

Pour une plus grande efficacité, priorité est donnée aux jumelages entre :

* garnisons proches sur le plan géographique. Les taux d'activité les meilleurs sont en effet obtenus lorsque les distances entre garnisons sont inférieures à 200 km (sauf cas particuliers tels que les unités de reconnaissance ou l'A.L.A.T.)

---

[1] Grünerlaubfrosch (Rainette verte).

* formations de mêlée et d'appui dont les activités débouchent sur le développement de l'aptitude au travail en commun sur le plan opérationnel [1].

Les activités exercées revêtent des formes multiples [2] :

sur le plan militaire il peut s'agir :

d'échanges de cadres et d'hommes du rang isolés pour des périodes d'instruction, ou de petites unités (groupes, sections, pelotons)

de la participation à des manœuvres en camp

de l'intégration d'unités élémentaires au régiment de l'autre nation

de cérémonies officielles

de compétitions sportives.

Sur le plan para-militaire, elles consistent en la participation à :

des cérémonies traditionnelles

des soirées

sur le plan des relations sociales toutefois les activités sont plus rares car plus difficiles si les garnisons respectives ne sont pas géographiquement très proches.

Les résultats sont très variables du fait des réorganisations territoriales successives qui se traduisent soit par la dissolution de certaines unités, soit par leur transfert en France : 56 jumelages existaient en 1990 contre 82 en 1977 et 49 seulement en 1986.

Quant à leur efficacité elle dépend essentiellement de l'initiative et de l'activité de chacun des chefs de corps [3].

4 – Le challenge de l'amitié franco-allemande

Pour renforcer encore les liens d'amitié entre les unités françaises et allemandes déjà officiellement jumelées, le challenge de l'amitié franco-allemande prévoit au niveau de l'unité élémentaire, la réalisation d'activités choisies et conduites en commun sur une période d'un an.

Depuis sa création en 1983 il a mis en œuvre une quinzaine d'unités élémentaires des deux armées, dont la participation est effectivement retenue chaque année.

---

1 Ce choix toutefois n'est pas limitatif.

2 Pour 1990, 56 jumelages ont donné lieu à 30 exercices bilatéraux au niveau des groupes, 50 au niveau des nations et 10 au niveau des compagnies.

3 Tel ce jumelage particulièrement réussi entre le 11e régiment du Génie de Rastatt et le 850e Pipelinepionier bataillon de Zweibrucken, dont un compte-rendu est publié par *Le Mercure du Pays de Bade* du 15 décembre 1985, p. 52.

Comme le montre le tableau, on constate une baisse sensible du taux d'inscriptions, celui-ci représentant le nombre d'unités jumelées par rapport au nombre d'unités désirant participer. Il passe en effet de 74 % en 1983 à 40 % en 1990, soit une baisse de 34 %.

Le taux de participation, quant à lui (nombre d'unités désirant participer, par rapport au nombre d'unités ayant mené à terme leur projet) diminue beaucoup plus lentement : de 41 % en 1983 il tombe à 32 % en 1986 pour remonter à 37 % en 1990. Cette relative stabilité s'explique par le fait que, depuis la création du challenge les équipes participantes sont en général toujours issues des mêmes unités, représentant au total 1 500 à 1 800 hommes.

Il est intéressant d'autre part de signaler que la 3e D.B. effectuait chaque année son propre challenge avec la 10e Panzerdivision, challenge qui se déroule pendant trois jours consécutifs au mois de mai ou de juin au camp de Stetten.

Comment expliquer ce peu d'enthousiasme ? Une étude interne menée par le Bureau Formation Instruction auprès des unités non participantes tant françaises qu'allemandes donne les raisons suivantes :

– certains jumelages existant encore officiellement, sont dans la réalité presque totalement abandonnés

– les unités sont de plus en plus sollicitées

– la planification des activités bilatérales déjà très lourde, se fait de plus en plus tôt : ainsi au mois de mars de l'année en cours, il faut avoir prévu les activités pour l'année à venir.

– enfin, un nombre croissant d'unités préfèrent avoir des relations informelles entre elles plutôt que d'essayer de suivre un programme fixe et impératif et qui plus est, souvent bouleversé.

En effet, pour les unités qui le souhaitent, les possibilités de rencontres et d'activités communes sont multiples.

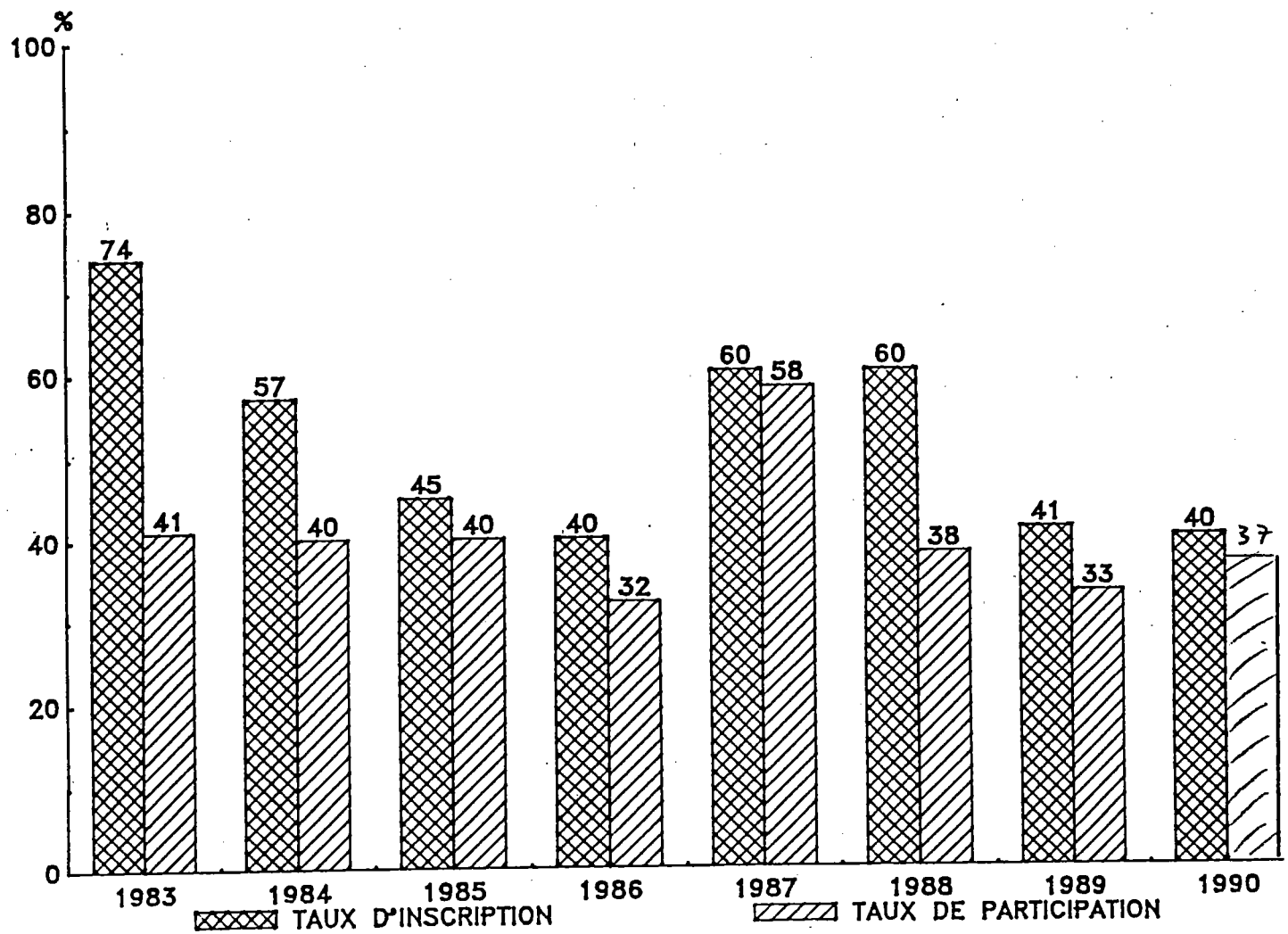

Nombre d'unités jumelées / Nombre d'unités désirant participer

Nombre d'unités désirant participer / Nombre d'unités ayant mené à terme leur projet

B) Les séminaires et stages

Ils s'adressent à la fois aux cadres et aux militaires du rang.

1 – Les séminaires

En 1972 le Bureau Central des Liaisons et des Relations Extérieures met sur pieds des séminaires de formation civique devenus à partir de 1977 des séminaires de formation et de langues.

Le but de ces séminaires est bien sûr avant tout d'améliorer la connaissance de la langue du partenaire, condition indispensable à la mise en place et à la participation de toutes les autres activités. Ils doivent permettre en plus de mieux connaître la condition militaire des soldats allemands ou français, de comparer les styles de commandement de chaque armée et de s'informer sur la politique de défense des deux pays.

Au total chaque année, une trentaine de séminaires intéressant en moyenne environ 130 officiers, 50 sous-officiers et une centaine de militaires du rang.

Ils sont complétés par 4 séminaires d'information et de perfectionnement en langue, tenus pour l'essentiel à Baden-Baden, d'une semaine également chacun, au printemps et en automne. Concernant 20 officiers français et 20 officiers allemands ils comportent en plus des visites de régiments.

Un certain nombre de séminaires s'adressent plus particulièrement aux différents officiers des deux états-major du IIe C.A. français et du IIe Korps allemand.

Depuis 1984, de façon régulière, se déroule chaque année au mois de juin, alternativement à Baden-Baden ou à Ulm, un séminaire réunissant une douzaine de couples [1]. Son but est de permettre à des officiers des deux armées appelés à travailler ensemble de mieux faire connaissance.

Il comporte une séance de travail d'un après-midi pour les hommes portant sur des problèmes du moment tels que l'interopérabilité, l'organisation des P.C. et les enseignements à tirer des exercices communs aux deux armées etc.... La séance est suivie d'un dîner et d'une soirée avec les épouses et le lendemain d'une activité touristico-culturelle [2].

---

1 Les épouses sont invitées dans l'espoir, qu'ayant sympathisé, elles faciliteront la poursuite des rencontres.

2 Visites de Strasbourg, du Mont St Odile, du château de la Favorite côté français, d'Ulm ou de Regensburg côté allemand.

Depuis 1988, la rencontre est complétée par une deuxième réunion en automne, dans une autre garnison, qui permet soit de renouveler les contacts soit, en cas de mutation, nouer de nouvelles connaissances. Une rencontre supplémentaire a lieu, depuis 1989, en février entre les commandants des deux Corps d'Armée accompagnés par leurs chefs de bureau et leurs états-major respectifs.

Par la suite; d'autres réunions de travail pourront, à la demande, avoir lieu sur un thème bien défini : opérations militaires précises, circulation etc... Elles se tiennent alternativement du côté français et du côté allemand.

Le III[e] Korps allemand de son côté organise chaque année, depuis 1985 entre décembre et février un séminaire de 2 ou 3 jours à l'Académie Européenne d'Otzenhausen, destiné à une dizaine d'officiers supérieurs. Les conférences faites généralement par des officiers allemands avec un ou deux intervenants français [1] ont pour thèmes la politique de défense des deux pays et les styles de commandement en usage dans les deux armées.

A ces deux types de séances s'ajoutent depuis 1984, des relations suivies avec les états-major des trois W.B.K. allemands : annuelles avec le W.B.K. V en automne et au printemps, tous les deux ans avec le W.B.K. IV et VI.

Les réunions alternativement côté français et côté allemand se déroulent toujours selon le même scénario : arrivée en début d'après-midi pour une séance de travail suivie d'un dîner, le lendemain nouvelles séances de travail complétées par une activité culturelle ou sportive. Leur but est essentiellement d'harmoniser, entre eux, les différents plans militaires.

2 – Les stages

Ils touchent en moyenne quelques 300 militaires français par an.

a) les stages organisés par la Bundeswehr

Ils portent * sur la coopération militaire et civile et la politique de défense et s'adressent plus spécialement à des personnels ayant déjà une bonne connaissance de l'allemand et en particulier de l'allemand militaire. Ils concernent 5 à 6 officiers chaque année.

* l'information civique : ainsi l'état-major du II[e] Korps d'Ulm accueille quatre fois 2 sous-officier et 11 fois 2 militaires du rang et le W.B.K. V deux fois 2 sous-officiers à Weil der Stadt. Ces stages durent en moyenne 2 ou 3 jours.

---

[1] Le plus souvent par le général adjoint du III[e] corps allemand et le général adjoint. opérations du II[e] C.A. français.

Les Français participent également aux stages organisés pour les militaires de la Bundeswehr : à l'école de L'innere Führung à Coblence pour les officiers et les sous-officiers (24 au total), à l'académie de la Défense civile à Bad Godesberg (1 officier deux fois par an), à l'école des Armes de Mêlée de Hammelburg (1 officier trois fois par an)

La participation à ces stages nécessite également une bonne connaissance de la langue allemande et s'adresse donc plus particulièrement à des personnels du Bureau Central de liaison et des Relations Extérieures.

Les stages "Para" sont réservés à une soixantaine de cadres français chaque année et permettent de développer l'esprit de fraternité parachutiste entre les deux armées.

b) Les stages d'information

Ils sont de deux types, organisés soit par :

– la Maison de l'Europe à Bad-Marienberg qui accueille deux fois par an 15 militaires du rang. Les thèmes retenus traitent à la fois des problèmes militaires et civils allemands et européens.

– L'office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République Fédérale qui organise deux fois par an, au printemps et en automne, un stage pour des officiers supérieurs français [1] à Bonn (48 au total).

Le programme prévoit :• un déplacement en hélicoptère de Bonn à Cassel et ensuite à Eschwege dans une unité du Bundesgrenzschutz

• des exposés en français animés par des hauts fonctionnaires et des officiers supérieurs * à l'office de Presse et d'Information du Gouvernement Fédéral

* au Ministère Fédéral de la Défense

* au Ministère Fédéral des Affaires Étrangères

• une séance plénière au Bundestag suivie d'un entretien avec des députés de la Commission de la Défense.

• l'accueil dans la représentation d'un Land.

Les officiers stagiaires sont hébergés au cercle français de Bad Godesberg par les soins de la Mission de liaison du C.C.-F.F.A. à Bonn qui se charge en plus : de faire accueillir les officiers à l'Ambassade de France par

---

[1] Ces stages concernent les officiers supérieurs de l'ensemble des Forces alliées en R.F.A., récemment affectés et appelés par leurs fonctions à travailler en contact étroit avec les autorités fédérales et régionales et les services les plus divers de la Bundeswehr.

des diplomates français et des officiers du Poste de l'Attaché de Défense ; de les faire recevoir à diner dans des familles allemandes etc... ; d'organiser un cocktail de remerciement pour les Allemands au Cercle français en présence des diplomates de l'Ambassade de France, des différents chefs de service et des officiers de poste de l'Attaché de Défense et du service de l'Attaché d'armement.

c) Des stages divers

Des stages divers enfin, sont mis sur pied par des organismes locaux ou municipaux :

– la Maison de la jeunesse agricole du Palatinat, de Sankt Martin réunit quatre fois par an 12 participants : officiers, sous-officiers et militaires du rang sur des thèmes liés au milieu local et à des questions politico-économiques bien précises.

– le comité Municipal de la jeunesse de Karlsruhe invite chaque année depuis 1987, à Baerenthal en Alsace 10 militaires du rang français, allemands et américains, afin de permettre aux jeunes gens originaires des trois nations et cohabitant dans la ville de partager la préoccupation de chacun.

C) Les rencontres sportives

Elles permettent des échanges intéressants, pour lesquels une bonne connaissance de la langue du partenaire n'est pas forcément obligatoire, ce qui fait tout leur intérêt.

La plupart sont réalisées par la Bundeswehr laquelle dispose d'une infrastructure sans commune mesure avec celle des F.F.A.

Depuis 1975 le W.B.K. V organise des olympiades militaires portant sur des disciplines aussi variées que l'athlétisme, la natation, le tir, le football et le tennis, le marathon (18 et 30 kms). Une centaine de militaires y participent chaque année [1] avec des performances très honorables : 10 médailles d'or sur 29 en 1986 par exemple et 15 en 1990.

Au total, depuis 1979, les Français ont obtenu 677 insignes "Performances de la Bundeswehr" dans les domaines du tir et de la marche, et 381 médailles du sport civiles.

La Bundeswehr propose également des "journées ski", d'une semaine chaque année, dans différents chalets de la Forêt Noire. Très appréciés, ces séjours intéressent en moyenne 5 à 600 militaires chaque année [2]. La légère

---

1 Ils étaient 127 en 1990. 101 d'entre eux ont obtenu une récompense.

2 Ils représentent 10 000 journées par an.

diminution de la participation enregistrée depuis 1988 s'explique essentiellement par les mauvaises conditions d'enneigement en Forêt Noire, qui ont amené les autorités militaires allemandes à diminuer la fréquence des stages.

Du côté français est organisé régulièrement un entraînement "commando" avec participation de la Bundeswehr. Il concerne en moyenne 2 unités élémentaires et 5 sections de chaque armée pour une durée de 3 semaines dans les centres d'entraînement de Brisach, les Rousses, Givet, Pont St Vincent et Margival.

En dépit d'activités très astreignantes, cet entrainement est très apprécié du côté allemand.

Il apparaît donc bien que les activités communes au niveau des deux armées sont nombreuses et touchent tous les centres d'intérêt des forces. Une évaluation précise de la participation des F.F.A. est toutefois délicate à faire. Elle peut être estimée à 5 000 hommes environ pour les activités d'instruction et à quelque 3 500 pour les exercices [1]. Elle semble toutefois en hausse depuis 1983-1984.

Sur le plan quantitatif d'ailleurs, il paraît difficile d'augmenter encore ces exercices entre les Forces Françaises d'Allemagne et la Bundeswehr si l'on veut éviter que ne se pose un problème de dispersion des efforts.

En conclusion, on peut dire que ces relations et activités bilatérales créent des liens indispensables à une meilleure coopération entre les deux armées ainsi que les conditions d'une valorisation mutuelle de leur capacité opérationnelle respective.

Mais, par delà, elles permettent d'obtenir de la part de la population allemande, une meilleure compréhension des besoins des forces françaises en matière de mouvements et d'exercices, sur un territoire où la densité des installations et des activités militaires atteint parfois la limite du supportable.

Enfin, elles concourent à la solidarité et à l'amitié des deux communautés.

---

[1] Chiffres communiqués par le Bureau de renseignements et des Relations extérieures pour l'année 1990.

III – LES RAPPORTS AVEC LES AUTRES FORCES ALLIÉES

Tout comme avec la Bundeswehr, les Forces Françaises entretiennent des relations suivies au niveau militaire, avec les armées des pays alliés, stationnées sur le territoire fédéral.

A) Les échanges sur le plan militaire

Les rapports avec les Forces alliées ont le plus souvent un caractère bilatéral. De même qu'avec l'armée allemande, ils s'opèrent sur plusieurs plans et à plusieurs niveaux.

Depuis l'automne 1983 des réunions officielles se déroulent au niveau des Généraux commandants en chef. Chaque changement de responsable à la tête de l'une ou l'autre des armées présente en Allemagne donne lieu à une visite de courtoisie et à une prise de contact auprès des autorités françaises, qui s'accompagne d'une série d'exposés sur les F.F.A.

Au niveau des états-major deux réunions se tiennent chaque année, l'une à Baden-Baden en mars, l'autre au mois de novembre à Heidelberg au siège de l'U.S.A.R.E.U.R. [1].

Les adjoints des commandants en chef se retrouvent à intervalle régulier pour des réunions de travail. Au départ se tient une grande réunion générale de prise de connaissance des problèmes et par la suite, tous les six mois environ une réunion entre collègues de travail dont le but est de permettre aux différents responsables de pouvoir se téléphoner. Les chefs d'état-major se réunissent ainsi en mai et en octobre.

De même les médecins militaires français rencontrent leurs collègues américains une fois par an.

---

1 U.S. Army Europe. A succédé en août 1952 au P.C. de l'European Command.

L'U.S.A.R.E.U.R. est une composante du commandement américain en Europe (U.S.E.U.C.O.M.) et dont le P.C. est à Stuttgart, commandement unifié pour toutes les activités combinées avec l'U.S. N.A.V.E.U.R. (U.S. Navy Europe à Londres) et l'U.S.A.F.E. (U.S. Air Forces in Europe à Ramstein). Le commandant en chef de l'U.S.A.R.E.U.R. commande aussi le CENTAG (Central Army Group) qui inclut les forces ouest allemandes, canadiennes et américaines de l'O.T.A.N.

Dans le domaine de l'instruction une participation réciproque existe à l'occasion des manœuvres, de même qu'au challenge Boeselager. Il s'agit d'une compétition interalliée de pelotons d'unités de reconnaissance comportant : un parcours de patrouille blindée
une marche d'exfiltration
une identification du matériel ennemi
un parcours d'obstacles avec lancer de grenades
un tir de combat à l'arme individuelle
un parcours d'adresse en véhicule de combat
un vol d'orientation et de reconnaissance en hélicoptère.

Les jumelages entre unités élémentaires sont également fréquents : ils sont au nombre de 20 avec les unités américaines, dont 4 pour le seul secteur français de Berlin

8 avec les unités belges stationnées en Rhénanie-Westphalie

3 avec les unités britanniques de Berlin et Munster

3 avec les unités canadiennes francophones de Lahr.

Les jumelages peuvent, dans certains cas, être multinationaux, c'est-à-dire réunir des unités de plusieurs nations jumelées deux par deux entre elles. Ils sont alors soit officialisés par une charte signée par le haut commandement de chacune des armées considérées, soit n'être que des relations privilégiées officielles qui peuvent aboutir à une charte.

Un exemple particulièrement intéressant est le jumelage trinational entre la 5e D.B. française de Landau, la 12e Panzerdivision de la Bundeswehr de Veitschöcheim près de Würzburg en Franconie et la 3e Division d'infanterie mécanisée de USAREUR à Würzburg [1]. Beaucoup plus que d'un jumelage entre trois divisions, il s'agit là d'un jumelage officiel entre les trois états-majors qui se concrétise par un certain nombre d'activités communes d'une part et par la participation réciproque à quelques activités de chacune des autres unités. Chaque année les états-majors à tour de rôle organisent :

– La journée des trois "S" : Shooting, Sport, Social Activities [2]
– la journée des états-majors
– un séminaire tactique.

---

1 D'après un article paru dans le *Mercure du Pays de Bade,* édition de la zone centre, du 25 mars 1992, p. 21 à 31.

2 Tir, sport, activités sociales.

Ces différentes activités sont décidées par les généraux commandants les trois divisions au cours d'une réunion organisée alternativement par les Allemands et les Américains à la fin de chaque année.

La journée des 3 "S" permet aux officiers et sous-officiers de se retrouver dans une ambiance sportive comportant obligatoirement une séance de tir aux armes individuelles de l'armée qui reçoit, et des épreuves sportives diverses : football, biathlon, course et tir ou vélo, course à pied, traversée-parcours sur une rivière etc...

La journée des états-majors est en fait une journée de rencontre des chefs d'état-major et des chefs de bureaux accompagnés de leurs épouses. Le programme laissé à l'initiative des organisateurs comporte toujours en plus des exercices militaires, un volet touristique.

Les séminaires tactiques réunissent quant à eux les généraux commandants de division, leurs adjoints et leurs états-majors. Précédés par des réunions de groupes de travail, ils permettent de mettre en commun des réflexions menées au préalable par chaque délégation sur un thème tactique donné, et bénéficient d'une interprétation trilingue ou simultanée.

Tout comme les Français, les Américains ont créé un certain nombre de challenges pour encourager les activités binationales de jumelages. C'est le cas du challenge de USAREUR organisé par le Quartier Général des Forces américaines en Europe, qui souligne les meilleurs jumelages entre une unité américaine et ses partenaires et du challenge von Steuben-La Fayette du nom des deux généraux ayant participé à la guerre d'Indépendance des États-Unis. Il concerne plus particulièrement les trois unités précédemment citées : 5e DB, 12e Panzerdivision et 3e Division d'infanterie mécanisée. Les meilleurs régiments se voient remettre un diplôme d'honneur au cours d'une cérémonie qui se tient en mai au PC de la 3e Division d'infanterie à Würzburg.

Les échanges inter-armées par contre sont beaucoup moins fréquents qu'avec la Bundeswehr.

Ils se résument à :

– des séjours de courte durée pour de petites unités dans les formations alliées, à titre de réciprocité

– des échanges d'un à deux lieutenants et capitaines chaque année avec les Britanniques. Mais, dans la pluplart des cas ils restent sans suite.

Enfin, chaque année 4 séminaires, fréquentés également par des militaires belges et auxquels participent près de 300 Français, traitent des problèmes communs aux différentes armées en vue d'harmoniser les législations respectives : circulation, environnement par exemple.

B) La participation au niveau des activités

Chaque année régiments et états-majors participent aux grandes activités des autres forces alliées qu'ils invitent également à toutes leurs manifestations. Il s'agit bien sur des cérémonies de départ, des réceptions marquant le début ou la fin de l'année, des commémorations ou des participations à des fêtes locales ou nationales :

– Le 7 juin l'anniversaire de la Reine Elisabeth II est l'occasion chaque année d'une grande célébration à Baden-Baden, organisée par la mission britannique de liaison auprès du C.C.-F.F.A.,

– Fin juin a lieu la célébration jumelée de la commémoration des fêtes nationales canadienne et américaine [1],

– En juillet les jeunes militaires alliés se retrouvent pour une journée en commun au chateau de Waldhausen près de Heidelberg organisée par les Américains,

– En septembre-octobre quelques centaines de jeunes appelés français participent avec leurs homologues allemands et alliés à la fête de la bière à Bad Cannstatt au nord de Stuttgart,

– A la mi-décembre, une soirée réunit à Kaiserslautern les familles allemandes désireuses d'accueillir des militaires français et américains à l'occasion de Noël (près de 150 au total).

Il est certain qu'au niveau de la langue, les problèmes se posent beaucoup moins avec les forces américaines, anglaises ou canadiennes qu'avec la Bundeswehr. La connaissance de l'anglais, même élémentaire, est bien plus répandue que celle de l'allemand. Il est symptomatique d'autre part de constater que Offenburg et Kehl étaient jumelés avec la base canadienne de Lahr où sont stationnés la plupart des Québecois et canadiens francophones, mais non avec celle de Baden-Solingen beaucoup plus proche pourtant qui, elle, est en majorité anglophone.

Pour les plus jeunes enfin, l'armée britannique du Rhin organise chaque année, un centre de vacances international réunissant des garçons et filles de 15 à 18 ans de 9 pays : Angleterre, Canada, États-Unis, Hollande, Danemark, Norvège, Belgique, Allemagne et France.

De son côté, la Direction Interarmes de l'action sociale des F.F.A. a mis en place en 1989 un programme d'échanges d'enfants (de 11 à 17 ans) entre familles françaises et alliées, américaines, britanniques, canadiennes et allemandes. La durée du séjour, d'un minimum de 15 jours peut être

---

[1] La 5e DB pour sa part participait en plus à la commémoration de l'Indépendance Day à Würzburg, agrémentée par un spectacle rappelant les différents États de l'Union avec leurs drapeaux et un feu d'artifice.

prolongée au gré des familles, de façon à permettre l'adaptation de l'enfant et l'acquisition d'un bagage culturel et linguistique satisfaisant.

Faute de recul suffisant, il est difficile de porter un jugement global sur ces deux expériences pourtant fort intéressantes.

Les camps organisés par l'armée britannique connaissent un certain attrait. De l'avis de ceux qui y ont participé, ils sont très intéressants pour les possibilités sportives offertes, mais n'encouragent pas d'emblée à des échanges inter ou binationaux, dans la mesure où les jeunes des différentes communautés cherchent d'abord à se retrouver entre eux...

C) La mission militaire soviétique

La présence d'une mission de liaison soviétique auprès du Général C.C.-F.F.A. [1] a toujours constitué une particularité dont peu de membres des F.F.A. avaient conscience, y compris à Baden-Baden.

Constituée par 6 officiers, 6 sous-officiers et 6 militaires du rang elle représentait au total avec les familles, une petite communauté de 30 à 35 personnes selon les années.

D'après les accords de 1947, chacune des deux parties concernées étant responsable de l'entretien de sa mission de liaison, il s'ensuit que :

– les Soviétiques présents à Baden-Baden, le sont sous la protection des autorités françaises, vis-à-vis des allemands, dont ils ne peuvent accepter d'invitations sans le feu vert des français.

– les militaires français sont responsables de leurs logements dans 6 villes et une villa de commandement située dans la cité Paradis, ainsi que de l'entretien de ceux-ci, ce qui nécessite les services de 7 personnels civils étrangers. Ils se chargent également de tout leur ravitaillement, y compris en carburant, par le biais du Comptoir de l'économat.

– Ce sont les autorités françaises qui organisent pour eux des visites dans les villes des environs : Kehl, Fribourg, Karlsruhe etc..., ainsi qu'une fois par an une cérémonie du souvenir sur un cimetière soviétique.

Les déplacements des soviétiques sont étroitement limités, certaines villes ou zones de garnison leur étant interdites en permanence. A Baden-Baden ils doivent obligatoirement sortir en uniforme. La plupart du temps d'ailleurs ils ne sortent d'ailleurs jamais seuls mais toujours à deux ou à trois.

Tout ceci fait qu'aucun contact n'était possible entre eux et la population française. Seule, parfois, leur voiture de service, dont les rideaux jusqu'à la

---

1 Cf. les accords Noiret-Malinine d'avril 1947.

fin de l'année 1989 étaient toujours hermétiquement tirés, stationnée devant les succursales de l'Économat auxquelles ils ont accès, révèle leur existence et leur présence [1].

Et leur départ, en décembre 1990, est passé inaperçu... [2]

A l'inverse et selon le principe de réciprocité, une Mission française de liaison était détachée auprès du Commandement soviétique dont le PC était à Würsburg, et localisée à Potsdam. En réalité ses membres vivaient à Berlin-Ouest dans les cités du Secteur Français de Berlin.

---

1 En 1983 le chef de la mission militaire fut vitime d'un infarctus. Hospitalisé à l'hopital des armées Francis Picaud de Bühl, il eut à ses côtés, en permanence, de nuit et de jour, durant toute la durée de son séjour deux officiers soviétiques.

2 La mission a pris fin le 26 décembre 1990.

CHAPITRE III

LES RELATIONS AVEC LA POPULATION ALLEMANDE

La brièveté du temps passé effectivement en République Fédérale par les militaires du contingent, est un handicap certain au développement de relations suivies avec le milieu allemand environnant.

Pour la majorité des membres des Forces Françaises en Allemagne toutefois, la durée de séjour est d'au moins deux ans et, le plus souvent, bien davantage pour les civils à la suite des Forces.

L'éloignement de la métropole, une fois encore, se répercute sur la vie quotidienne tant au plan relationnel que dans le domaine très particulier des loisirs.

Ces contraintes favorisent-elles pour autant les contacts avec le milieu et la population allemande ?

I – L'OBSTACLE LINGUISTIQUE

L'une des conditions essentielles d'une coopération efficace avec la nation hôte est la connaissance et la pratique réciproques de la langue allemande et française. Un minimum de connaissances seul, en effet, permet non seulement les échanges de courtoisie mais encore la compréhension des informations indispensables à l'exécution de la mission des militaires. Aussi,

l'enseignement de l'allemand bénéficie-t-il d'un appui très large de la part des autorités militaires.

De son côté, la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne multiplie les efforts pour favoriser, dès l'école primaire, l'approche de la langue allemande et multiplier les contacts entre les deux systèmes scolaires.

A) Les cours d'allemand pour les adultes

Ils sont organisés à l'initiative de l'armée, avec le concours des universités populaires allemandes [1], sous l'égide de l'Office Franco-allemand de la Jeunesse.

1 – Les objectifs

Le Haut Commandement en effet attache beaucoup d'importance à ce que chaque militaire, cadre ou appelé, profite de son séjour aux F.F.A. pour acquérir un minimum de connaissances en allemand.

Les objectifs à atteindre ont été définis par un certain nombre de lettres et d'instructions ministérielles [2] :

– sur le plan individuel il s'agit :

d'être capable de traiter, en langage courant, un problème simple relatif à ses préoccupations : se déplacer, bivouaquer, prendre un train, commander un repas ou une chambre, acheter un objet, se faire comprendre lors d'un exercice avec une unité allemande ou à l'occasion d'un séjour au camp de Stetten

– sur le plan collectif il s'agit :

* de faire progresser l'interopérabilité, c'est-à-dire de développer l'aptitude de deux systèmes de forces différents à combattre ensemble. Ceci suppose

---

1 Les Volkshochschulen.

2 Lettre n° 6543/EMAT du 24 septembre 1981 "l'amélioration du niveau de formation des personnels de l'armée de terre en matière de connaissance des langues étrangères constitue un impératif dont la finalité opérationnelle justifie pleinement l'effort important qu'il convient plus que jamais de consentir à son profit". Elle a été suivie par

• l'Instruction ministérielle n° 4240 du 13 juin 1982 qui réorganise les examens militaires de langue

• la lettre n° 1900 du 20 avril 1983 qui met en œuvre une "chaine fonctionnelle langues étrangères"

• note de service n° 1086 EM/II C.A./C.C. F.F.A./BCLRE/S.4 du 2 juillet 1985.

la présence d'un nombre suffisant de cadres ayant réussi un certificat de langue parlée du 2e et du 3e degré [1]

* de susciter l'amitié et l'estime entre les deux communautés pour une meilleure connaissance et compréhension mutuelles. C'est l'un des buts essentiels des séminaires de langue organisés au niveau du Bureau Central des liaisons et des relations culturelles, qu'il s'agisse de deux séminaires de langue française organisés à chaque fois pour 10 officiers de la Bundeswehr ou des deux séminaires de langue allemande concernant successivement 10 officiers français [2], à Baden-Baden et Ulm.

L'incitation à apprendre l'allemand s'adresse ainsi régulièrement à quelque 45 000 militaires de tout grade.

2 – L'initiation à l'allemand

Elle se fait selon deux niveaux :

le premier s'adresse aux militaires du rang

le second aux cadres et à leurs familles.

a) Au premier niveau l'enseignement est dispensé à l'aide d'un guide de conversation franco-allemand diffusé par le Bureau Central de liaisons et des Relations Extérieures.

Il s'agit d'une incitation "épaulée" d'une durée hebdomadaire de 2 à 3 heures en deux cours, à l'intérieur des quartiers et qui comporte plusieurs degrés :

– Dans un premier stade, l'enseignement est dispensé pendant les heures de service par des cadres de contact à l'aide du guide de conversation franco-allemand,

– Au deuxième stade, l'enseignement est dispensé, à partir d'un guide de conversation toujours, pendant le "peloton" des élèves gradés ou le "peloton" des sous-officiers, par des enseignants des universités populaires allemandes, rétribués par l'office franco-allemand pour la Jeunesse.

– le troisième stade se situe en dehors des périodes d'instruction, tout au long de la durée du service. Il est caractérisé par une large décentralisation et relève de la responsabilité du chef de section ou de peloton qui met à profit toutes les opportunités en se servant du guide de conversation.

---

1 Cf. *infra*, p. 523.

2 Cf. *supra*, p. 508.

b) L'incitation "encouragée" caractérise le deuxième niveau.

Organisée sous la responsabilité des commandants d'armes, elle est dispensée en dehors des heures de service à l'aide d'enseignants des univrsités populaires. Elle s'adresse plus particulièrement aux cadres, à leurs familles et aux militaires du rang désirant se perfectionner. Horaires, méthodes etc... sont définis localement. Il s'agit de pouvoir lire et comprendre un article de journal, de pouvoir suivre une émission à la télévision allemande par exemple. L'application pratique est laissée à l'initiative des Généraux commandant les divisions et les zones de stationnement ainsi qu'à celle des commandants des Arme et aux Directeurs de service [1] de façon à permettre dans une très large décentralisation, l'adaptation de cet enseignement aux conditions locales. De plus, dans tous les cas, l'effort doit être mis sur la pédagogie et en particulier les supports audio-visuels.

Afin de motiver au maximum les personnels et en particulier les appelés tout un système de récompenses, collectives ou individuelles, a été mis sur pied en 1985 [2] grâce à un système de "challenges" [3] par corps, zone et F.F.A.

- Avantages collectifs : par année

au niveau de chaque zone de stationnement : un diplôme est remis au corps ayant obtenu le meilleur résultat. De plus il est sélectionné pour participer soit à une activité franco-allemande, soit à une relève à Berlin.

au niveau C.C.-F.F.A. : le Général commandant en chef remet une coupe au corps vainqueur. Cette coupe est conservée si le corps la gagne deux années consécutives.

- Avantages individuels : au niveau de chaque compagnie ou escadron

Les deux meilleurs candidats bénéficient d'un voyage à Berlin et d'un séjour dans la Bundeswehr financés par le biais de l'Action Sociale des Armée et obtiennent la remise d'un diplôme.

Enfin pour compléter toute cette série de mesures, de nouvelles dispositions ont été mises en place en 1988 au niveau des différents états-majors : 1 à 2 heures d'allemand par semaine prises sur les heures de service,

---

1 Note de service du Général C.C.-F.F.A. n° 1779 EM/IIe C.A./C.C.-F.F.A./BCLRE du 7 novembre 1985.

2 Annexe à la note de service n° 1086 IIe C.A./C.C.-F.F.A./BCLRE/S. 4 du 2 juillet 1985.

3 Entrent en ligne de compte au niveau individuel l'assiduité et les résultats à un test de conversation, au niveau du corps le nombre d'inscrits, l'assiduité, le résultat à un test de conversation, la réalisation d'une activité concrète (jumelage avec un village ou un établissement scolaire par exemple).

deviennent obligatoires pour tous les cadres ne parlant pas l'allemand et facultatives pour les appelés.

3 – Quels sont les résultats obtenus ?

Il faut bien reconnaître qu'ils restent très modestes. Une enquête effectuée en 1984 dans la zone de stationnement Sud sur la participation aux cours de langue allemande donne le chiffre de 225 inscrits dont 64 appelés, les garnisons les plus motivées étant Fribourg avec 65 inscrits et Villingen-Schwenningen avec 56. A l'inverse Kehl, Brisach, Donaueschingen ou Friedrichshafen ne font état d'aucun candidat [1].

En 1987 un rapport du Bureau central de Liaisons et de Relations Extérieures déplore que dans la plupart des "classes" l'effectif ne dépasse jamais une vingtaine d'élèves assidus pour une garnison du volume d'un régiment.

Comment expliquer, en dépit de tous les efforts, de tels résultats ? Les raisons les plus souvent invoquées sont les suivantes :

– l'insuffisance de la motivation des appelés et des cadres. Elle tient pour l'essentiel au fait que pour vivre en Allemagne, un Français membre des Forces n'a matériellement pas besoin du milieu local. Le Comptoir des Économats, les services de santé, la Direction de l'Enseignement Français offrent en effet la majorité des prestations adaptées aux besoins de la vie courante.

– la mobilité du personnel.

– le niveau soutenu d'autres activités.

Les mesures prises en 1988 n'ont pas changé grand chose à cet état de fait dans la mesure où bien souvent, les cours ne sont pas mis en place pour des raisons de service, ou alors ils ne sont pas prioritaires.

B) Les certificats de langue

Les personnels les plus avancés dans la connaissance de la langue allemande peuvent se présenter aux certificats militaires de langue parlée et de langue écrite respectivement en octobre-novembre et en mai-juin, ainsi qu'à un certificat d'aptitude à l'interprétariat.

Ces examens de langue sont supervisés par l'Ecole Interarmée de l'enseignement et des études linguistiques de Strasbourg, laquelle choisit

---

1 A cette date la population de la zone sud est d'environ 24 000 personnes. Une enquête identique en zone centre donne un total de 2 500 inscrits pour 28 000 personnes y demeurant.

également les sujets. Les épreuves sont à la fois écrite et orales et comportent plusieurs degrés.

– Tout le monde peut pratiquement s'inscrire aux épreuves du 1er degré, d'autant plus que les cours ont lieu pendant les heures de service. Elles comportent une version et un thème en langue courante.

– Pour le 2ème degré, les épreuves écrites portent sur une langue déjà plus technique et plus spécifiquement militaire (ayant trait aux différents types de chars par exemple), l'oral pour sa part comporte des analyses de cartes à symboles militaires.

– le 3ème degré enfin prévoit à l'écrit une traduction d'un texte d'état-major et deux épreuves orales : l'une de culture civile, l'autre de culture militaire (connaissance de l'armée, du matériel, des forces spéciales etc...).

Enfin, pour les candidats ayant obtenu la note de 12/20 aux épreuves du 3ème degré existe la possibilité de passer le Certificat Militaire d'Aptitude à l'interprétariat, qui ne comporte que des épreuves de traduction sur des sujets d'ordre général se rapportant à l'armée.

Les certificats de langue ne concernent pas que l'allemand d'ailleurs. Ils sont organisés également en anglais, espagnol, russe et arabe (pour ces deux derniers, l'enseignement se fait par correspondance), portugais, vietnamien, serbo-croate. La lettre 1900/EMAT du 20 avril 1983 traite particulièrement de la valorisation de la langue anglaise effectuée dans les écoles de formation initiale et dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur, l'objectif étant l'obtention d'un 1er degré au mieux à la sortie de l'École d'État-Major et au plus tard au sortir de l'École Militaire Supérieure 2.

L'information, l'organisation, l'étude, le perfectionnement et les examens de langue sont confiés par cette même lettre à un officier "langues" au sein d'une "chaîne fonctionnelle langues étrangères" que l'on retrouve à tous les échelons de la hiérarchie. Chaque garnison organise elle-même ses heures de cours en fonction des possibilités des élèves et surtout des professeurs qui sont tous des militaires de carrière, payés, pour ce faire, en heures supplémentaires.

Tout comme dans le cas de l'initation à l'allemand, les résultats restent largement en dessous des besoins et des espoirs :

En 1986 sur les quelques 12 000 cadres présents aux F.F.A., seuls 2,3 % se sont présentés aux certificats écrits et 2,2 % aux examens oraux
étant entendu qu'il s'agit de l'allemand et de l'anglais confondus.

Des tableaux comparatifs établis par l'École Interarmée de Strasbourg portant sur les années 1988, 1989 et 1990 montrent une légère augmentation de la participation à l'exception de... l'allemand tant au niveau des certificats militaires de langue parlée, que de ceux de langue écrite.

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS CMLP POUR LES ANNÉES 1988 à 1990

Langues	Degré	1988			1989			1990			Comparaison 1989-1990 en %
		Présents	Admis	% reçus	Présents	Admis	% reçus	Présents	Admis	% reçus	+ ou –
ANGLAIS	1	1 818	949	55,20	1 679	900	53,60	1 794	963	53,67	+ 0,07
	2	623	192	30,81	1 048	273	26,04	636	268	42,13	+ 16,09
	3	84	33	39,29	79	30	37,90	81	34	41,97	+ 4,07
ALLEMAND	1	605	278	45,95	699	366	52,40	669	320	47,83	– 4,57
	2	159	34	21,38	191	69	36,10	209	60	28,70	– 7,4
	3	26	8	30,77	24	4	16,60	28	5	17,85	+ 1,25
ESPAGNOL	1	391	224	57,28	335	196	58,50	318	205	64,46	+ 5,96
	2	108	37	34,26	169	47	27,80	176	59	33,52	+ 5,72
	3	21	4	19,05	28	14	50,00	27	15	55,55	+ 5,5
ITALIEN	1	80	40	50,00	58	28	48,30	52	31	59,61	+ 11,31
	2	37	10	27,03	27	12	44,40	28	14	50,00	+ 5,6
	3	21	4	19,05	6	3	50,00	10	2	20,00	– 30
PORTUGAIS	1	30	11	36,66	36	20	55,50	32	14	43,75	– 11,75
	2	5	3	60,00	8	5	62,50	14	11	78,57	+ 16,07
	3	1	1	100,00	3	1	33,30	2	1	50,00	+ 16,70

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS CMLE POUR LES ANNÉES 1988 à 1990

Langues	Degré	1988			1989			1990			Comparaison 1989-1990 en %
		Présents	Admis	% reçus	Présents	Admis	% reçus	Présents	Admis	% reçus	+ ou –
ANGLAIS	1	2 250	621	27,60	2 266	689	30,4	2 210	652	29,50	– 0,9
	2	472	150	31,77	618	181	29,2	555	271	48,82	+ 19,62
	3	132	32	24,24	125	31	24,8	137	28	20,43	– 4,37
ALLEMAND	1	750	148	19,73	706	152	21,5	742	185	24,93	+ 3,43
	2	104	36	34,61	132	46	34,8	157	47	29,93	– 4,87
	3	38	4	10,50	41	11	26,8	52	13	25,00	– 1,8
ESPAGNOL	1	461	173	37,52	473	151	31,9	459	155	33,76	+ 1,86
	2	117	60	51,28	133	89	66,9	124	77	62,09	– 4,81
	3	25	16	64,00	37	15	40,5	40	26	65,00	+ 24,5
ITALIEN	1	94	21	22,34	91	12	13,1	71	22	30,98	+ 17,88
	2	21	15	71,42	19	9	47,3	18	14	77,77	+ 30,47
	3	10	7	70,00	8	7	87,5	9	2	22,22	– 65,28
PORTUGAIS	1	33	8	24,24	34	5	14,7	37	14	37,83	+ 23,13
	2	3	3	100,00	6	6	100,00	8	4	50,00	– 50,00
	3	3	2	66,66	3	1	33,3	3	1	33,33	/

En ce qui concerne les langues parlées le recul de l'allemand atteint 4,57 % pour le 1er degré et même 7,4 % pour le 2ème degré. La seule progression enregistrée, concerne le 3ème degré, mais elle est à peine de 1,25 %. La progression est un peu plus élevée dans le cas du 1er degré des certificats de langue écrite avec 3,43 %. Mais dès que l'on passe au 2ème ou au 3ème degré, le recul est à nouveau sensible.

Par rapport à la moyenne nationale, les résultats obtenus aux F.F.A. sont tout à fait honorables, au niveau du 1er degré, mais beaucoup plus faibles ensuite

27,86 % pour le 1er degré contre 24,93 % au plan national

21,43 % pour le 2ème degré contre 29,93 %

18,52 % pour le 3ème degré contre 25 %

Cette situation n'est pas propre à l'allemand. Les résultats sont même nettement plus décevants en ce qui concerne l'anglais où ils sont respectivement de

26,70 % contre 29,5 % pour le 1er degré

2,77 % contre 48,82 % pour le 2ème degré

13,33 % contre 20,43 % pour le 3ème degré

La primauté de l'anglais se confirme aussi au niveau des certificats militaires d'aptitude à l'interprétariat.

Langues	Inscrits	Présents	Reçus	% reçus par présents
Allemand	40	36	3	8,33
Anglais	141	107	30	28,03

Enfin, une enquête un peu plus fouillée dans les garnisons de Baden-Baden, Bühl et Rastatt, témoigne au moins pour la langue parlée d'efforts plus poussés en faveur de l'allemand.

Pour les certificats de langue parlée :

Langues	Degré	Présentés	Admis	% d'admission
Allemand	1er	21	13	61,9
Anglais	2ème	7	1	14,28
Anglais	1er	22	9	40,9
	2ème	7	4	57,14

Pour ceux de langue écrite :

Langues	Degré	Présentés	Admis	% d'admission
Allemand	1er	25	8	32
Anglais	2ème	3	0	0
Anglais	1er	30	8	26,66
	2ème	5	0	0

Ces chiffres appellent les remarques suivantes :

– En dépit de l'implantation en Allemagne les candidats aux certificats de langue anglaise sont toujours plus nombreux que ceux aux certificats de langue allemande.

– Pour l'ensemble des F.F.A. les pourcentages d'admission, à part le 1er degré de l'allemand écrit, sont inférieurs à ceux de l'ensemble des candidats en France.

– Les pourcentages plus importants relevés dans les trois garnisons de Baden, Bühl et Rastatt s'expliquent par la présence plus nombreuse d'officiers de l'État-Major et la proximité du Haut Commandement qui incite très fortement ses personnels à suivre des cours de langue et en particulier des cours d'allemand.

Les causes de ces faibles taux de participation sont les mêmes que celles relevées précédemment par le Bureau Central de liaisons auxquelles il faut ajouter certains facteurs plus spécifiques [1] :

---

[1] Renseignements fournis par l'officier responsable des certificats de langues à Baden-Baden le 25 janvier 1991.

– le manque de motivation car les langues ne sont pas prioritaires dans l'armée [1]. De plus elles ne sont guère valorisantes dans la mesure où elles n'apportent pas grand chose au point de vue de la carrière : un 3ème degré par exemple permet tout juste de corriger et de faire passer les examens, mais au niveau des officiers seulement. Les sous-officiers en effet ne peuvent même pas devenir correcteurs ! Le certificat de langue leur permet simplement de pouvoir partir, dans une ambassade. Seul le certificat d'interprétariat mène à un emploi d'interprète, mais uniquement sur de sujets militaires hautement spécialisés.

– le manque de continuité et d'assiduité dans les cours

– l'ignorance de la véritable nature des épreuves parmi de nombreux candidats qui se présentent à l'examen sans préparation

– le refus du travail personnel.

Ces trois derniers motifs découlant indiscutablement du manque de motivation préalable.

Ainsi, en dépit de tous les efforts entrepris par les autorités militaires, il apparaît clairement que les résultats sont restés très insuffisants au regard des enjeux : l'amitié entre les deux populations, leur coopération dans le domaine du quotidien et plus directement en ce qui concerne les deux armées, la réalisation d'une véritable interopérabilité [2].

Or il est à craindre que le retrait des Forces Françaises d'Allemagne n'aggrave encore la situation : les différents personnels en effet se préoccupent beaucoup plus de leur avenir que d'apprendre l'allemand ou l'anglais.

Si donc les résultats obtenus dans l'enseignement de l'allemand au niveau militaire restent en deça des espoirs, qu'en est-il de l'action entreprise par la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne ? Et parallèlement de l'enseignement du français dans les établissements scolaires allemands ?

---

1 Même dans la Brigade Franco-Allemande seul un faible pourcentage des personnels parle allemand couramment.

2 Conclusion très désabusée du chef du Bureau Central de Liaisons et des Relations Extérieures à l'occasion d'un séminaire franco-allemand en octobre 1987 et qui reste malheureusement d'actualité.

II – L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA D.E.F.A. [1]

A) Les préalables

En septembre 1964 une réunion interministérielle étudiait à Paris les modalités d'échanges entre les établissements français d'Allemagne et ceux de la République Fédérale. Une mission spéciale est alors assignée à la D.E.F.A. pour promouvoir la politique de rapprochement entre les jeunesses françaises et allemandes, au cours d'une deuxième réunion, présidée également par le Directeur de la Coopération et élargie aux chefs des établissements secondaires, aux Inspecteurs de l'enseignement élémentaire, aux représentants du personnel enseignant de la zone de stationnement des F.F.A. et en présence du Président de l'Association régionale des Parents d'élèves. La volonté d'ouverture aux idées d'échange et la prise de conscience face aux problèmes actuels, consécutives aux accords franco-allemands étaient confortées par deux initiatives très différentes :

– l'appariement du lycée français et des lycées allemands de Fribourg décidé en février 1964 et dont les résultats apparaissent fort concluants

– une enquête menée auprès des classes des différents lycées de la zone de stationnement française et qui révéle une très grande disponibilité ainsi qu'un état d'esprit très favorable aux rapports avec les allemands

En décembre 1964 enfin, une rencontre entre le Directeur de l'Enseignement français en Allemagne et les Ministres de l'Instruction Publique de Rhénanie-Palatinat et de Bade-Wurtemberg témoigne de l'intérêt que les responsables allemands de l'enseignement portent à la politique d'échanges et de contacts entre leurs établissements et les établissements français.

De son côté, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse s'engage à apporter aux rencontres de plusieurs jours son concours financier [2].

B) L'action de la D.E.F.A.

Dans le cadre de cette politique de contacts, l'étude de la langue du partenaire constituait un facteur déterminant du rapprochement. L'enseignement de l'allemand est ainsi généralisé : déjà première langue obligatoire pour tous les élèves de lycées qui commencent leurs études en zone de stationnement et deuxième langue quand un autre choix avait été fait avant l'arrivée en R.F.A., son initiation est étendue en 1966 aux écoles primaires.

---

1 Direction de l'Enseignement Français en Allemagne.

2 Renseignements tirés du Bulletin de l'Enseignement Français en Allemagne 1964-1965, p. 21 à 25.

Les efforts entrepris se révèlèrent très vite concluants :

– multiplication des sorties franco-allemandes à Paris, à Reims, dans la Vallée du Rhin pour les élèves des lycées de Lahr, Trèves, Fribourg et Landau

– activités diverses au niveau des écoles primaires telles que la participation à des concours de la prévention routière, aux fêtes scolaires et locales, à des rencontres sportives ou à des stages de ski, voire même réalisation d'échanges de classes et d'instituteurs.

– progression assez spectaculaire de l'enseignement de l'allemand dans le primaire :

Années scolaires	Zone Sud	Zone Nord	Total
1966/1967	32 %	22 %	27 %
1967/1968	37 %	43 %	40 %
1968/1969	54 %	55 %	54,5 %

Durant l'année scolaire 1968/1969 l'initiation enfin est étendue aux sections enfantines et aux écoles maternelles : elle touche 26 % des élèves de la Zone Nord, 18 % dans la Zone Sud. Jusqu'à cette date, l'enseignement de l'allemand est assuré essentiellement par des personnels français passés par l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse, le plus souvent ou ayant bénéficié des nombreux stages organisés pour les enseignants par la D.E.F.A. et la Staatliche Akademie de Calw.

En 1970 à Landau d'abord, puis à Spire est tentée une nouvelle expérience au niveau des sections enfantines : l'enseignement, alternativement un jour en français et un jour en allemand, est assuré dans les jardins d'enfants respectifs par une institutrice allemande et une institutrice française.

Devant le succès de l'opération, l'expérience est étendue aux lycées : ainsi

– au Lycée Charles de Gaulle de Baden-Baden les classes de 4e et 3e à allemand renforcé peuvent bénéficier à partir de 1974 d'une heure hebdomadaire de géographie en allemand assurée par un enseignant du Richard Wagner Gymnasium. Inversement un enseignant français assure une heure de civilisation française dans l'établissement allemand.

De plus des élèves auditeurs-libres français assistent par petits groupes aux cours dispensés au lycée allemand le mercredi matin et leurs camarades allemands suivent les cours du lycée français le mardi après-midi.

– au lycée P. Brossolette de Constance, les élèves de 6ème bénéficient de 2 heures hebdomadaires d'allemand et d'échanges réguliers avec le Humboldt Gymnasium.

Cette situation privilégiée ne s'est cependant maintenue que jusque vers les années 1976-1977.

C) Une désaffection progressive

Depuis la rentrée 1977 on assiste, conformément à une tendance plus générale en France d'ailleurs, à un recul lent mais régulier de l'allemand comme langue vivante dans l'enseignement.

En France l'anglais est devenu la première langue vivante de plus de 80 % des élèves de l'enseignement public du second degré et même de plus de 90 % de ceux du secteur privé [1].

Le choix de l'allemand s'est stabilisé dans l'enseignement public autour de 15 % et de 7 % dans l'enseignement privé.

En ce qui concerne la 2ème langue dont l'apprentissage commence en classe de 4e, l'allemand vient toujours au second rang, tant dans l'enseignement public que privé, mais cette fois-ci derrière l'espagnol, et devance nettement l'anglais.

Dans l'enseignement public, l'espagnol est choisi par plus de 45 % de élèves contre 30 % pour l'allemand et 20 % pour l'anglais [2]. Dans l'enseignement privé ces chiffres atteignent respectivement 50, 30 et 10 %. Comme le montrent les résultats d'une enquête effectuée par les soins de la Direction de l'Enseignement français la baisse n'atteint pas tout à fait encore les mêmes proportions en Allemagne.

C'est en effet à la rentrée 1977 seulement que, à la demande répétée des Associations de Parents d'Élèves, il a été décidé de ne plus imposer l'allemand comme 1ère langue vivante obligatoire pour les élèves venant des écoles primaires de la zone de stationnement, mais de laisser le choix aux familles, entre l'allemand et l'anglais.

Les explications avancées le plus souvent pour justifier cette préférence de l'anglais étant, que, par suite des fréquentes mutations des militaires, les enfants risquent d'être amenées à devoir fréquenter des établissements scolaires qui n'offrent pas forcément l'option allemand langue I.

---

1 L'enseignement des langues vivantes dans les établissements publics et privés du second degré en 1984-1985. Note d'information n° 85-45 du 12 novembre 1985. Ministère de l'Éducation Nationale, S.P.R.E.S.E.

2 Chiffres de 1990.

Ceci explique que l'allemand n'est plus guère langue I que pour 47,6 % des élèves contre 52 % encore en 1984.

Le recul est particulièrement sensible à Trèves et à Fribourg où cependant les relations franco-allemandes sont particulièrement développées :

35,78 % seulement des élèves commencent l'allemand en 6ème à Trèves et 55 % à Fribourg contre respectivement 63,5 et 71,7 %.

L'allemand se maintient mieux au niveau de la langue 2, plus spécialement à Fribourg et à Trèves où il est choisi par 67,8 % des élèves à Fribourg et par 72,9 % à Trèves.

Et, à l'exception de Landau [1] plus de 57,5 % des élèves poursuivent leur langue jusqu'en Terminale.

La tendance à la baisse se retrouve également au niveau de l'enseignement primaire.

L'enseignement bilingue dans les sections enfantines de Landau et de Spire prend fin en 1977 également avec le départ des institutrices impliquées, qui ne sont pas remplacées.

L'initiation à l'allemand dans les écoles diminue parallèlement.

en 1990, ce ne sont plus que 48 % seulement des enfants du primaire qui bénéficient de l'initiation journalière contre 80,6 % en 1973 et 65 % encore en 1984.

Pour tenter de contrer cette évolution et intéresser à nouveau davantage les jeunes à la pratique de l'allemand, la Direction Interarmées de l'Action Sociale des F.F.A. a entrepris depuis l'été 1985 tout un programme d'échanges de jeunes français et allemands âgés respectivement de 14 à 16 ans et de 15 à 17 ans. En accord avec le Bundeswehr-Sozialwerk des camps de 3 semaines chacun sont organisés dans l'Allgäu, en Bavière, en Ardèche et dans l'Aveyron.

Mais il faut bien reconnaître que la participation est plus importante du côté allemand que du côté français.

La primauté de l'anglais comme première langue vivante n'est pas propre à la France. On la retrouve certes en Allemagne, mais d'une façon plus nuancée car le développement de l'enseignement du français bénéficie de toutes les attentions des autorités responsables.

---

1 C'est pourtant le seul lycée à être encore effectivement jumelé avec un établissement allemand.

INITIATION OU ENSEIGNEMENT PRÉCOCE DE LA LANGUE ALLEMANDE
1965-1992

Année scolaire	Effectifs pré-élém. et élémentaires	Participants à l'initiation d'Allemand *	%	Observations : * dont élèves du pré-élementaire	Année scolaire	Effectifs pré-élém. et élémentaires	Participants à l'initiation d'Allemand *	%	Observations : * dont élèves du pré-élementaire
1965-1966	13 129	2 642	20,12	–	1980-1981	8 701	4 263	48,99	381
1966-1967	12 281	3 339	27,19	–	1981-1982	8 601	4 388	51,02	152
1967-1968	10 470	3 680	35,15	–	1982-1983	8 380	4 296	51,26	193
1968-1969	9 505	3 979	41,86	–	1983-1984	8 366	4 478	53,53	413
1969-1970	9 397	4 693	49,94	–	1984-1985	8228	4 079	51,07	177
1970-1971	9 158	6 254	68,29	1 237	1985-1986	8 205	3 905	49,71	246
1971-1972	9 228	6 964	75,47	1 584	1986-1987	8 114	3 912	48,13	244
1972-1973	9 124	6 634	72,71	1 506	1987-1988	8 025	4 186	48,75	254
1973-1974	9 173	6 053	65,99	1 875	1988-1989	7 968	4 670	52,54	323
1974-1975	9 225	5 112	55,41	610	1989-1990	7 934	4 423	58,86	551
1975-1976	9 552	4 885	51,14	471	1990-1991	7 938	3 589	55,72	498
1976-1977	9 672	5 307	54,87	350	1991-1992	6 408		56,00	279
1977-1978	9 161	4 407	48,11	30					
1978-1979	8 840	5 261	59,51	503					
1979-1980	8 795	4 446	50,55	370					

Source : D.E.F.A.

ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND L.V. I en %
(à partir de la rentrée de septembre 1977.Jusqu'à cette date, l'allemand était obligatoirement L.V. I)

		1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
BADEN-BADEN														
	6ème	60,7	63,4	60,1	66,5	61,3	55,4	- -	50,2	49,7	48,5	52,2	60,4	47,89
	5ème	92,2	56,5	59,4	53,6	59,8	55,7	- -	44,3	46,5	47,9	43,5	48,7	63,46
	4ème	77,9	81,3	51,2	55,8	55,5	57,1	- -	51,8	43,7	40,6	45,7	40,4	46,9
	3ème	68,6	70,8	71,3	47,3	45,4	51,7	- -	47,09	47,1	44,2	37,-	31,7	35,61
	2nde	62,5	56,9	57,6	58,5	43,5	41,3	- -	44,3	43,3	35,-	44,5	36,1	28,67
	1ère	45,2	54,8	46,7	48,1	51,4	39,09	- -	35,3	42,1	42,-	30,-	36,3	35,15
	Term.	50,--	43,6	53,6	46,5	42,2	49,03	- -	43,5	38,4	41,3	40,-	28,-	35,33
FRIBOURG														
	6ème	71,7	75,3	69,4	65,6	53,2	60,-	- -	57,04	56,-	55,8	48,3	55,7	58,96
	5ème	87,9	72,2	60,-	62,06	55,6	49,1	- -	52,7	46,1	48,9	54,3	50,-	52,88
	4ème	79,8	79,1	64,7	57,5	54,7	51,9	- -	54,2	48,1	46,-	44,1	43,1	42,17
	3ème	66,6	72,6	68,5	56,7	59,5	53,3	- -	38,3	47,4	46,2	41,2	42,-	42,05
	2nde	55,7	53,3	59,2	53,06	49	46,6	- -	37,5	41,1	36,-	47,8	48,3	36,07
	1ère	47,5	50,-	58,5	58,1	51,3	39,3	- -	34,6	34,8	32,-	40,-	32,6	36,36
	Term.	53,4	50,-	57,6	56,5	44,7	37,1	- -	36,1	33,-	41,3	42,5	38,3	41,18
LANDAU														
	6ème	66,2	66,3	61,7	52,5	65,4	60,1	- -	48,03	45,-	50,5	46,6	47,1	48,86
	5ème	93,3	63,8	61,9	68,8	53,8	59,6	- -	49,03	30,8	46,4	48,-	46,-	46,13
	4ème	72,7	75,-	56,2	53,1	62,5	53,5	- -	45,8	51,3	54,03	46,7	42,6	39,06
	3ème	70,4	65,1	66,1	56,7	54,9	54,8	- -	58,3	50,5	44,2	47,3	50,-	36,76
	2nde	68,7	56,2	55,5	50,-	51,4	45,7	- -	40,-	40,-	60,9	33,3	81,8	55,88
	1ère	66,6	75,-	57,8	59,2	51,8	40,9	- -	50,-	47,8	41,1	51,8	37,-	38,71
	Term.	--	--	--	--	60,-	52,6	- -	52,9	66,6	40,9	38,8	56,5	35,-
TREVES														
	6ème	63,5	60,1	48,8	50,-	50,6	48,4	- -	45,4	49,2	35,7	41,3	55,9	54,10
	5ème	90,7	58,2	57,2	46,6	48,7	48,3	- -	40,2	45,9	50,-	36,7	40,1	51,22
	4ème	81,2	79,7	55,4	49,1	49,7	52,6	- -	48,1	42,04	45,1	45,5	41,8	41,77
	3ème	70,-	66,3	61,05	48,4	45,7	47,8	- -	43,6	50,5	38,5	39,4	41,5	36,56
	2nde	60,-	62,2	61,7	58,1	38,7	41,9	- -	49,2	43,2	42,8	32,8	34,2	36,49
	1ère	42,5	45,7	63,4	48,4	41,6	31,2	- -	33,3	29,1	37,03	41,6	34,6	33,33
	Term.	47,6	44,7	46,8	56,5	42,8	41,9	- -	48,3	33,3	26,08	39,2	44,8	36,11

Source : D.E.F.A.

ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND L.V. II (à partir de la rentrée de septembre 1977)
en %

		1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
BADEN-BADEN												
	4ème	22,9	19,8	28,7	33,9	31,7	27,2	--	31,2	31,1	30,8	30,4
	3ème	32,1	27,2	26,9	34,2	39,5	36,4	--	30,9	36,2	38,5	37,4
	2nde	28,1	28,5	31,7	32,8	40,6	44,1	--	42,4	35,8	42,6	37,9
	1ère	45,1	30,4	42,1	35,08	34,8	43,1	--	45,5	40,8	26,8	39,3
	Term.	39,5	48,3	31,3	35,1	28,3	39,1	--	30,6	38,4	40,9	33,3
FRIBOURG												
	4ème	79,2	23,5	34,6	42,4	42,4	48,07	--	45,7	51,8	53,09	52,4
	3ème	33,3	25,9	34,1	34,6	35,3	43,3	--	57,1	57,6	50,8	28,5
	2nde	18,7	44,-	31,2	41,1	41,5	45,3	--	46,03	50,-	46,2	45,-
	1ère	30	33,3	50,-	33,3	41,6	45,1	--	41,6	48,7	47,6	39,6
	Term.	60	46,6	25,-	50,-	36,8	45,1	--	50,-	40,7	43,5	32,5
LANDAU												
	4ème	27,2	25,3	40,7	41,5	38,2	38,8	--	45,7	45,9	18,03	40,3
	3ème	27,1	27,1	31,2	39,5	44,2	40,6	--	33,8	43,02	51,3	34,2
	2nde	23,07	38,09	45,4	54,5	41,1	40,6	--	40	41,9	31,7	51,2
	1ère	--	--	14,2	38,4	50,-	42,8	--	25,-	34,7	41,1	35,7
	Term.	--	--	--	--	20,-	33,3	--	29,4	10,-	28,5	28,5
TREVES												
	4ème	60,4	21,5	37,6	43,9	45,-	43,2	--	48,1	54,02	40,5	52,4
	3ème	57,6	32,4	36,2	43,02	50,9	43,3	--	44,5	43,6	51,5	48,-
	2nde	24,3	26,6	57,1	17,3	48,9	40,6	--	43,2	46,1	41,8	47,1
	1ère	51,6	44,8	38,4	36,3	26,3	56,6	--	50,-	68,1	60,-	41,6
	Term.	50,-	46,6	50,-	35,-	35,7	34,6	--	37,9	52,1	64,7	39,2

Source : D.E.F.A.

III – LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE ALLEMAND

A) Les orientations en matière d'enseignement des langues vivantes

Une conférence des Ministres de l'Éducation et de la Culture [1] des différents Länder le 19 mai 1978 attire, pour la première fois, l'attention sur la situation d'ensemble et les perspectives de l'enseignement du français en République Fédérale.

Une enquête réalisée à cette intention et réactualisée à la date du 1er décembre 1986 "sur la situation de l'enseignement du français en République Fédérale Allemande" fait le point des décisions prises et de efforts réalisés depuis la signature du traité de coopération franco-allemand du 22 janvier 1963 [2].

– le 14 octobre 1971 une modification de l'accord de Hambourg [3], entre les différents länder sur l'unification des systèmes scolaires, prévoit que la première langue étrangère sera soit une langue vivante, soit le latin. L'anglais étant déjà en règle générale la 1ère langue vivante il est prévu que cette disposition profitera en priorité au français.

– le 10 février 1972 une convention entre les gouvernements français et allemand aménage les lycées franco-allemands et le baccalauréat franco-allemand. Celui-ci suppose une connaissance approfondie et élargie de la langue du partenaire.

– le programme d'action sur le renforcement et l'amélioration de l'enseignement des langues respectives, élaboré lors du 37e sommet franco-allemand des 5 et 6 février 1982 prévoit un élargissement de la connaissance du pays voisin par le biais de disciplines autres que les langues, telles l'histoire, la géographie ou encore l'économie.

– une déclaration commune du plénipotentiaire allemand pour les questions d'éducation et de culture et du ministre français de l'éducation nationale le 12 septembre 1986, enfin met l'accent sur l'enseignement précoce de la langue.

---

1 Kultusminister.

2 Zur Situation des Französischsunterricht in der B.R.D. Bericht der Kultusminister Konferenz vom 1.12.1986. Édité par le secrétariat der Ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der B.R.P. Bonn, 1986, 32 pages.

3 Signé le 28 octobre 1964 il règle l'enseignement des langues dans les lycées et prévoit que la première langue étrangère est soit l'anglais, soit le latin.

Toutes ces mesures n'entament certes pas le rôle de l'anglais qui continue à occuper la première place y compris, lorsque l'enseignement d'une langue vivante est prévu dès l'école élémentaire.

Mais en Bade-Wurtemberg, en Rhénanie-Palatinat, en Hesse, en Bavière et à Berlin, il est possible de bénéficier d'un enseignement en français durant la dernière année de l'école élémentaire [1] dans quelques établissements.

Dans les collèges (Realschulen), le français est obligatoire en Sarre et option obligatoire en Hesse et Rhénanie-Palatinat. Il est obligatoire dans certains établissements seulement du Bade-Wurtemberg et de Berlin. Mais dans tous les collèges il est proposé comme deuxième langue vivante à partir de la 7e classe [2].

A l'exception de Brême et du Schleswig-Holstein [3], le français peut être enseigné :

– soit comme la langue vivante dans tous les lycées de R.F.A., soit comme 2e langue

– soit, à l'exception de Brême toujours comme 3e langue vivante à partir de la classe de seconde.

Enfin toutes les écoles intégrées, les "Gesamtschulen" donnent la possibilité d'apprendre le français comme 1ère langue à partir de 11 ans en Hesse et en Sarre, à partir de 13 ans ailleurs.

B) Les progrès réalisés dans l'enseignement du français

Les résultats obtenus témoignent des efforts entrepris :

a) Pour l'ensemble du teritoire fédéral 45,1 % des lycéens apprenaient le français en 1984 contre 38,4 % seulement en 1975.

Si l'on considère la totalité des élèves on obtient les chiffres suivants :

33,9 % en 1975

38,1 % en 1982

38,5 % en 1985.

Dans tous les cas de figure retenus il faut reconnaître que l'enseignement du français en Allemagne est bien plus poussé que l'étude de l'allemand en France comme en témoigne des études réalisées en 1986 au niveau fédéral.

---

1 La Bavière et la Rhénanie-Palatinat lient toutefois cet enseignement en langue étrangère à une initiative entreprise dès le jardin d'enfants.

2 Elle correspond à la classe de 5e.

3 Lequel le propose toutefois depuis 1987 dans un certain nombre d'établissements.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN R.F.A. EN 1986

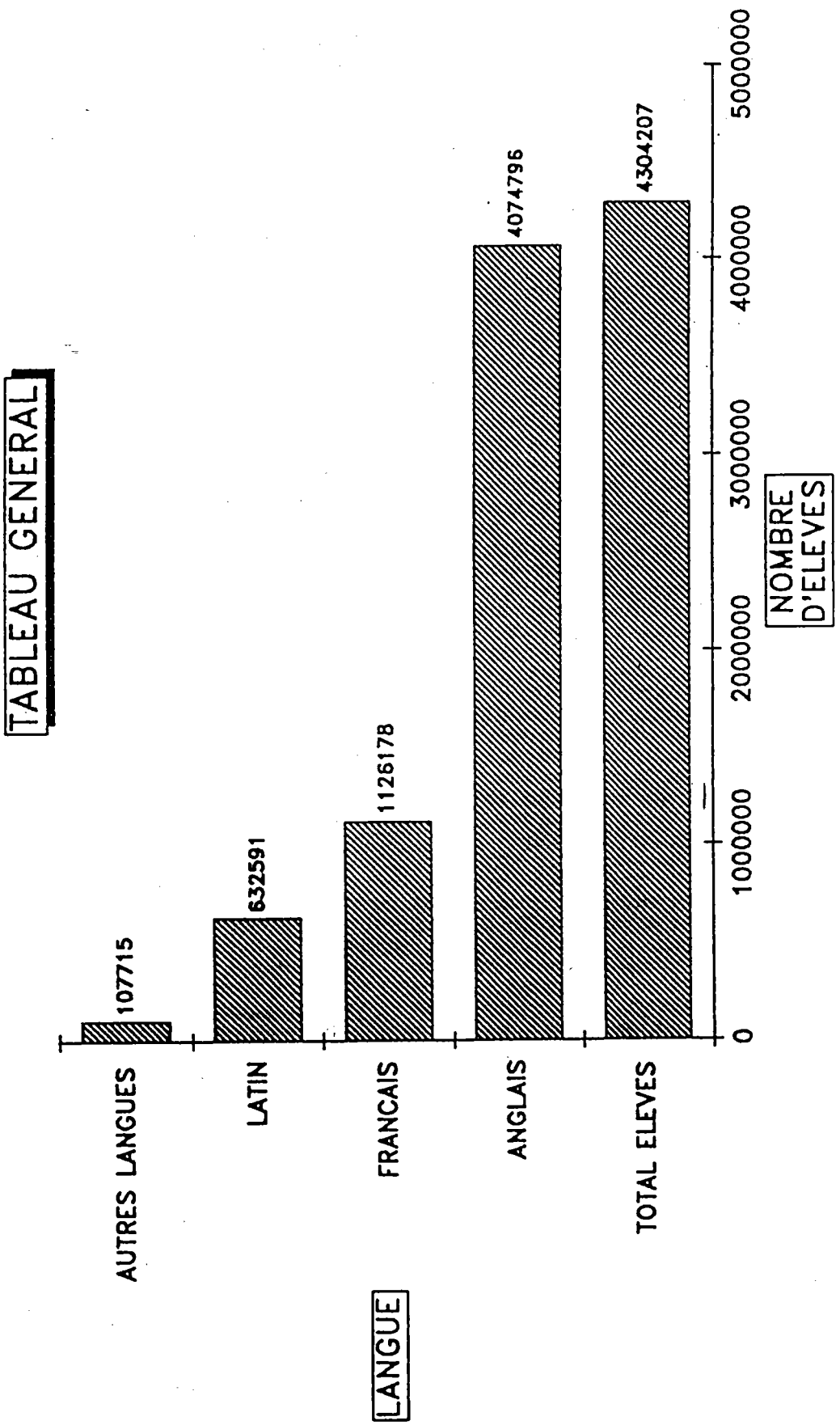

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN R.F.A. EN 1986

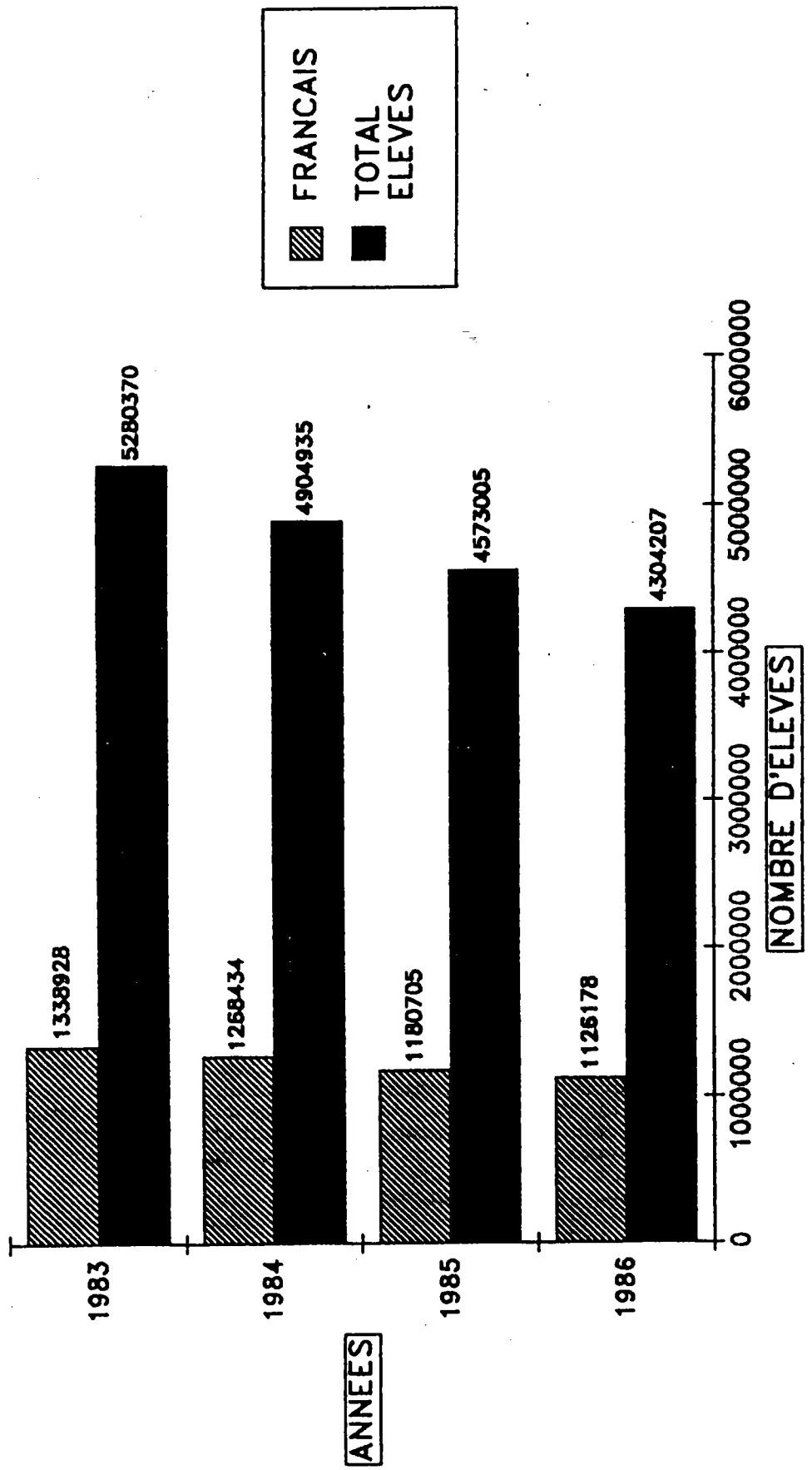

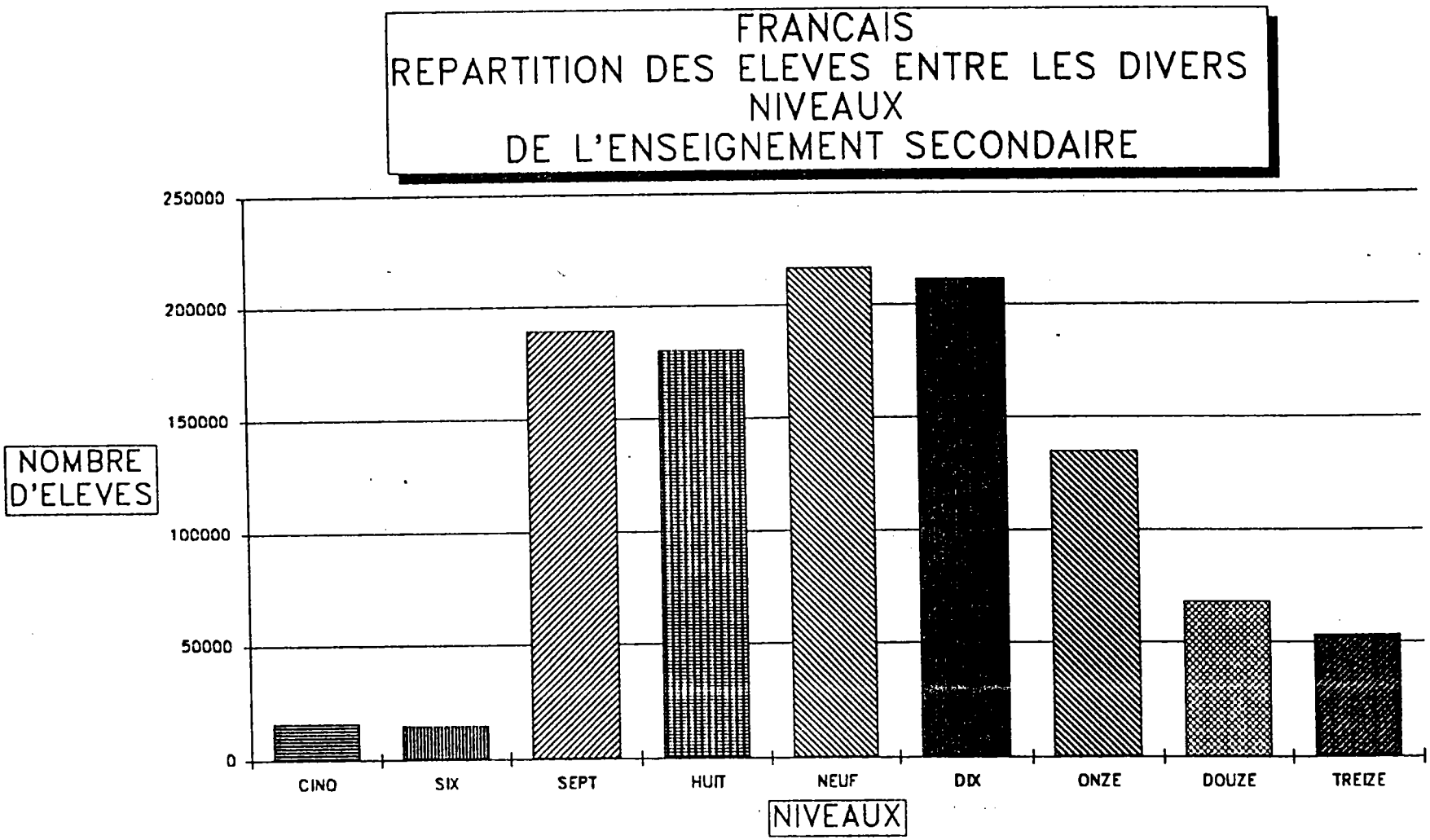
FRANCAIS
REPARTITION DES ELEVES ENTRE LES DIVERS NIVEAUX
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
NOMBRE D'ELEVES
250000
200000
150000
100000
50000
0
CINQ
SIX
SEPT
HUIT
NEUF
DIX
ONZE
DOUZE
TREIZE
NIVEAUX

Source : D.E.F.A.

Si l'on analyse plus particulièrement la situation dans les trois länder correspondants aux zones de stationnement des forces françaises

b) on constate que c'est en Sarre qu'ont été réalisés les plus gros progrès :

– les 37 collèges existants dans le land offrent tous la possibilité à leurs élèves de choisir le français comme première langue étrangère, tandis que 17 seulement donnent la possibilité de choisir l'anglais. De plus dans ce cas le français devient alors option obligatoire en langue II ou langue III.

Au niveau des lycées tous les élèves font du français dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Mais le plus souvent il n'est choisi qu'en tant que 2ème, voire 3ème langue, l'anglais restant prioritaire ainsi que parfois le latin.

La situation toutefois se dégrade au niveau du second cycle : plus aucun élève ne choisit le français comme option facultative, alors qu'ils sont encore 1,7 % à suivre des cours d'anglais.

c) En Rhénanie-Palatinat l'enseignement du français progresse régulièrement. Il touche 86,2 % de tous les lycéens en 1986 dont :

28,8 % en langue I
contre 51 % pour l'anglais.

Par rapport à 1978 il s'agit d'une progression de près de 10 % [1].

d) C'est dans le Bade-Wurtemberg, là où les garnisons françaises sont les plus nombreuses que la situation a, paradoxalement, le moins évolué. Seuls 58 % des élèves y suivent un enseignement du français, mais essentiellement dans le cadre de la seconde langue vivante :

celle-ci concerne 59 % des lycéens
contre 7 % pour la langue I.

Depuis 1985 de gros efforts ont été entrepris par les autorités du Land afin de faciliter l'apprentissage du français dans les écoles primaires. Dans le cadre d'un programme "apprend la langue du voisin" des groupes de travail d'une durée de 3 heures hebdomadaires cherchent à initier, sur le mode ludique, les élèves des troisième et quatrième années à la langue française. L'expérience touche chaque année environ 14 000 jeunes.

De même dans le cadre des écoles fondamentales, 250 établissements permettent un véritable apprentissage de la langue parlée, grâce à des activités thématiques ou des projets semestriels, type P.A.E. en l'absence de tout programme défini et de toutes notations.

---

1 Renseignements aimablement communiqués par le Kultusministerium de Rhénanie-Palatinat le 4 novembre 1987.

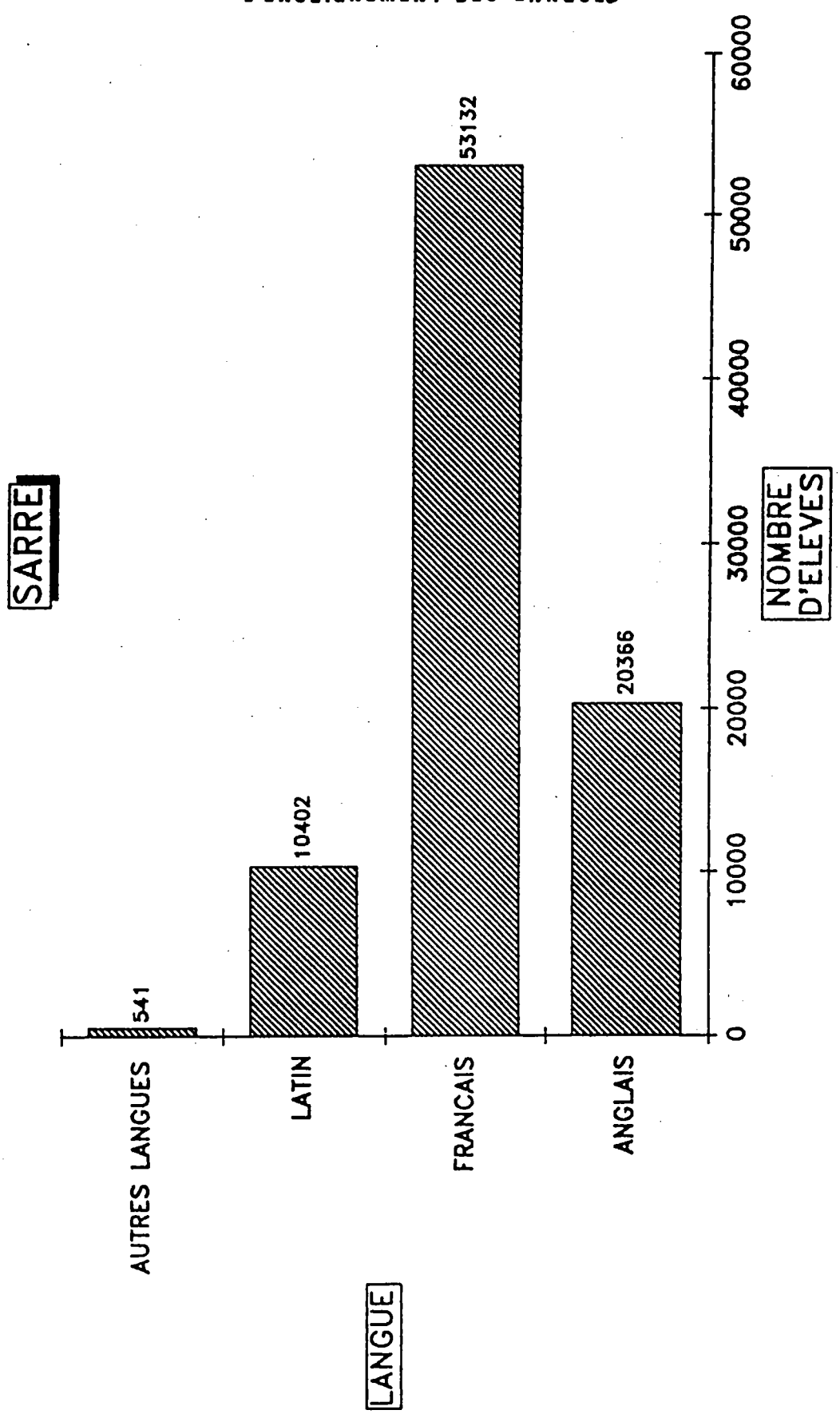
L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES
SARRE
NOMBRE D'ELEVES
0
10000
20000
30000
40000
50000
60000
541
10402
53132
20366
AUTRES LANGUES
LATIN
FRANCAIS
ANGLAIS
LANGUE

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

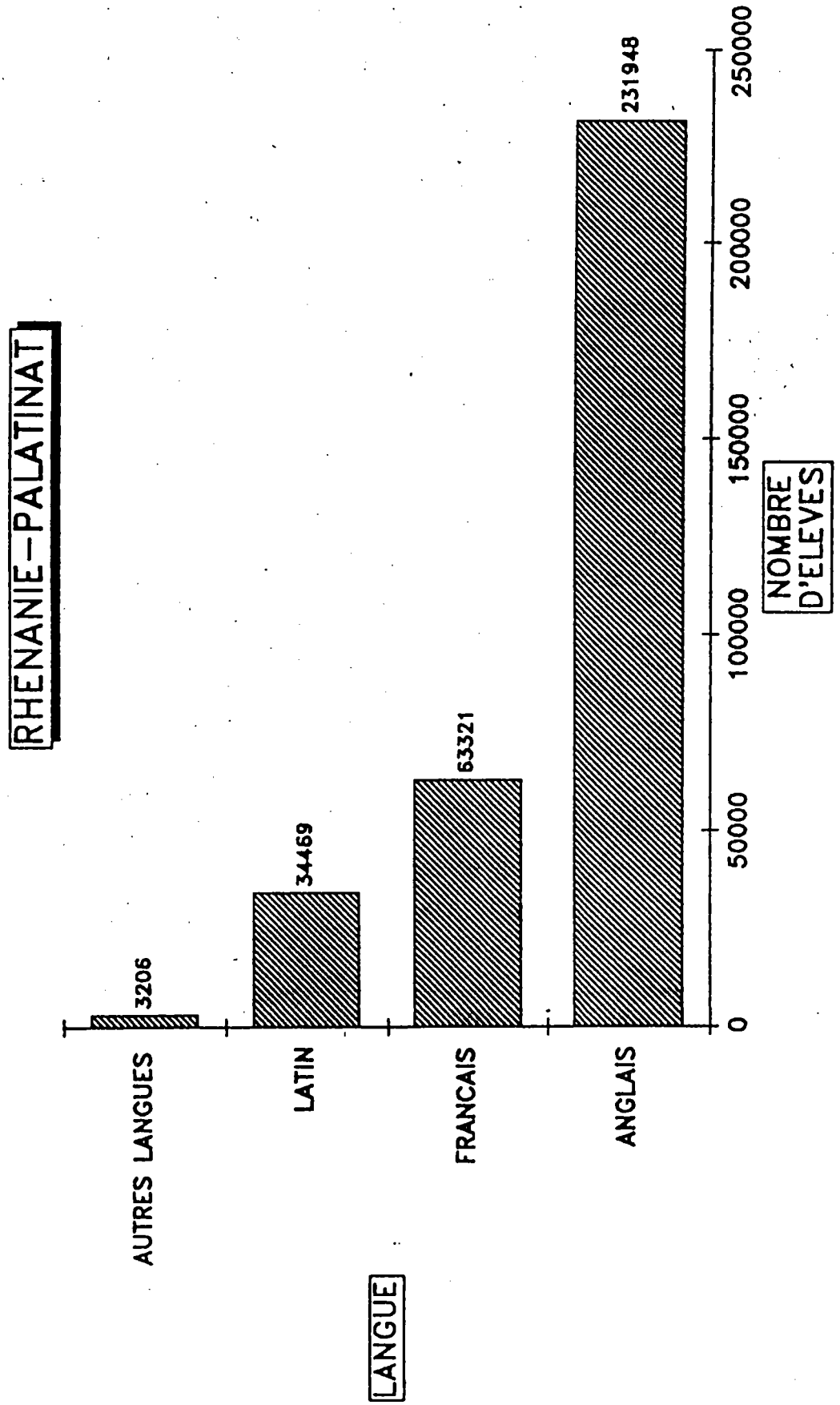

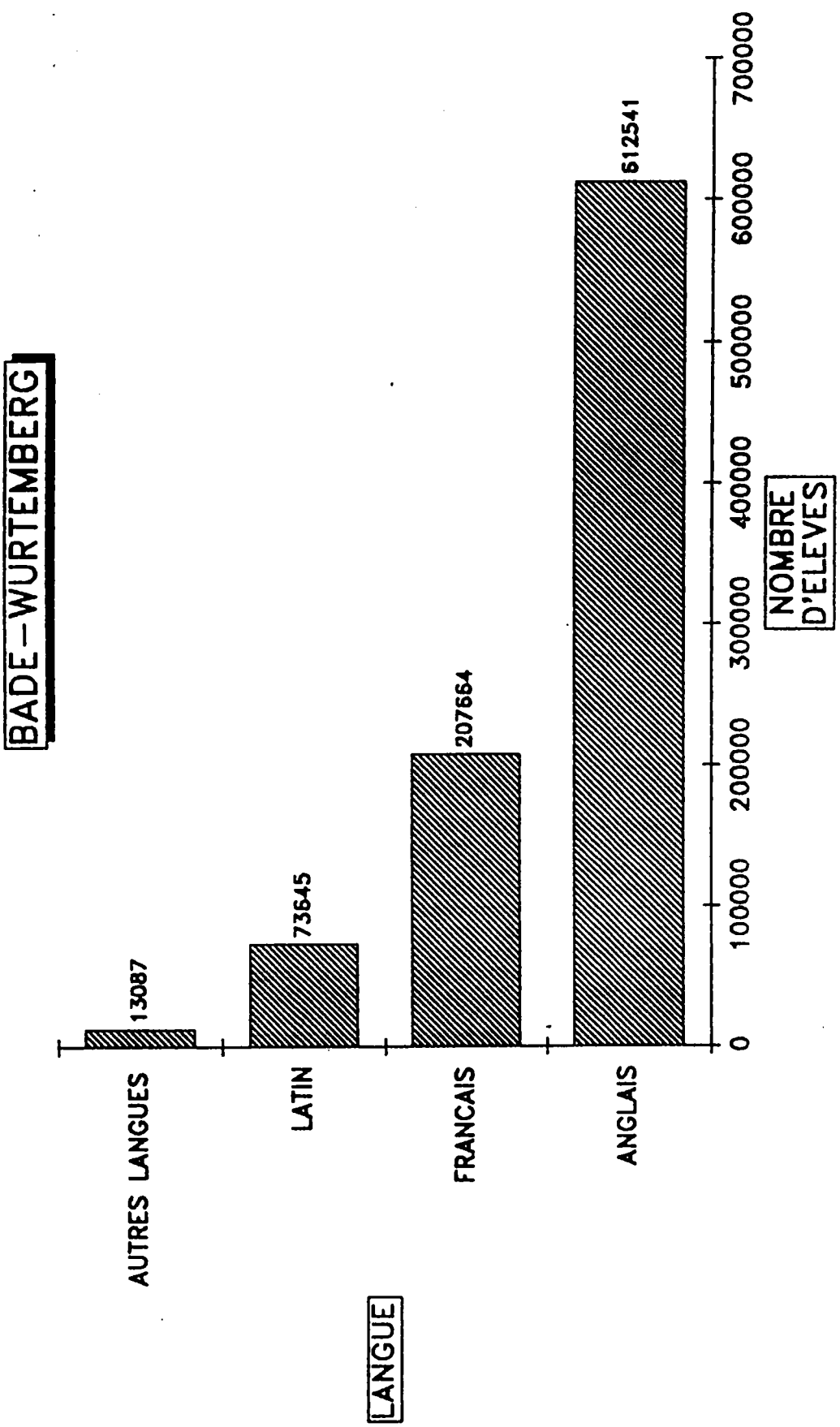
L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES
BADE-WURTEMBERG
NOMBRE D'ELEVES
0
100000
200000
300000
400000
500000
600000
700000
13087
73645
207664
612541
AUTRES LANGUES
LATIN
FRANCAIS
ANGLAIS
LANGUE

Au niveau du 1er degré, les échanges entre les écoles allemandes et les écoles de la zone française de stationnement restent nombreux et variés. Dans le cas des collèges et lycées par contre, la situation s'est très nettement dégradée depuis 1987-1988 environ.

Un exemple illustre parfaitement cette situation, celui du Richard Wagner Gymnasium de Baden-Baden. Cet établissement, dont les liens avec le lycée Charles de Gaulle ont déjà été évoqués, disposait d'une section bilingue comportant un enseignement dispensé en langue française. Or au fil des années le nombre des élèves choisissant cette section, va en diminuant, à tel point qu'en 1988 la section bilingue est abandonnée et remplacée par une section classique avec le français comme première langue.

Cette désaffection à l'égard du français se retrouve au niveau de la Bundeswehr. La Fuhrungsakademie avait deux groupes de stagiaires qui parlaient français dans les années 1973-1974. En 1980 seul un groupe subsiste. En 1985 plus aucun groupe de stagiaires ne parle le français. La raison en est toute simple : seul l'anglais permet de faire carrière dans les rangs de l'O.T.A.N.

C) Les obstacles au développement de l'enseignement du français et de l'allemand

Tant les enseignants que les élèves allemands invoquent plusieurs raisons pour expliquer cette désaffection :

– la rigidité du système et de l'enseignement français avec des horaires beaucoup plus chargés et un emploi du temps plus contraignant [1].

– la faible motivation à l'égard d'établissements français situés en Allemagne, dans un environnement familier, qui n'offrent donc l'avantage d'aucun dépaysement

Dans le cadre des jumelages des villes européennes, la plupart des collèges et lycées allemands en effet sont jumelés avec des établissements scolaires situés en France. Des échanges réguliers ont lieu en général une fois l'an, au pire tous les deux ans. Le séjour de l'autre côté du Rhin est évidemment beaucoup plus motivant pour les élèves allemands que les échanges avec des jeunes français demeurant dans la même ville.

L'on comprend alors pourquoi l'accueil par les municipalités et les établissements scolaires allemands, d'élèves venus de France, se fasse sans que les membres des garnisons françaises n'en soient informés, autrement que

---

[1] A titre d'exemple, il a été matériellement impossible d'organiser en 1991 au lycée Ch. de Gaulle, une projection-débat sur la chute du Mur de Berlin et la réunification allemande, avec des élèves à français renforcé du Markgraf ludwig Gymnasium.

par la presse ou le hasard. Et aussi par conséquent pourquoi il n'y a aucun contact entre élèves métropolitains et élèves F.F.A.

– l'absence de véritable partenariat au niveau du baccalauréat et de l'abitur. En 1990, seuls 2 établissements, le lycée Francis Perrin de Lyon et le Friedrich Ebert Gymnasium de Bonn s'étaient accordés sur la double délivrance des deux diplômes. Les bacheliers de chaque établissement, obtiennent depuis 1991, la reconnaissance réciproque de leur diplôme avec série et mention.

Une demande analogue existe en Rhénanie-Palatinat [1], mais il semble bien que les autorités françaises soient très réticentes à l'idée de voir des étrangers délivrer le baccalauréat [2].

– l'existence enfin d'un certain nombre d'établissements canadiens et américains, qui, disposant d'horaires très souples et de budgets importants, consacrent une grande partie de leurs activités pédagogiques à des actions communes et à des échanges de classes avec leurs partenaires allemands [3].

Il est indiscutable que beaucoup d'efforts restent à faire, tant du côté des autorités allemandes que françaises. Une tentative nouvelle dans ce sens, est entreprise par la D.E.F.A. à partir de 1987, à savoir l'abandon de "l'initiation" à l'allemand au profit de "l'enseignement précoce". Il s'agissait d'officialiser des expériences faites en France et consistant à donner aux jeunes enfants un code linguistique complété par un apprentissage structuré, organisé, contrôlé et aidé de la langue.

Il faut reconnaître que si, depuis 1988 des progrès sont enregistrés, ils sont contrecarrés par la mobilité des élèves qui entraîne une trop grande hétérogénéité des classes. Comment pratiquer en effet un enseignement organisé et suivi, lorsque dans une même classe, les élèves ont fait, une, deux, trois voire aucune année d'allemand ?

Enfin dernier handicap, l'annonce du retrait des Forces Françaises d'Allemagne. Beaucoup de parents se disent à quoi bon commencer l'apprentissage de l'allemand dans ces conditions... Une telle attitude de repli n'est pas sans se faire ressentir du côté allemand et il semble que l'ambassade

---

1 En 1991, l'expérience a été étendue à un établissement de Francfort et à un autre de Stuttgart.

2 Renseignements aimablement communiqués par Monsieur Thomas, Directeur de l'Enseignement Français en Allemagne le 4 juin 1992.

3 Dans le Bade-Wurtemberg fonctionne une organisation germano-canadienne présidée par un professeur du Wyndeck Gymnasium de Bühl. Elle bénéficie chaque année, de substantiels crédits octroyés par le Ministère du Land à Stuttgart, destinés à faciliter les échanges entre les deux communautés scolaires, tant au niveau du 1er que du 2ème degré. Rien de tel côté français.

de France à Bonn mette surtout l'accent, sur le français en tant que deuxième langue... [1].

IV – LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Les possibilités de contacts entre les populations allemandes et les habitants des garnisons françaises sont nombreuses et variées.

Les rapports peuvent être structurés dans le cadre de l'armée ou des cercles franco-allemands, et ce sont les plus fréquentés.

Ils peuvent être aussi, très informels, de communauté à communauté ou d'individu à individu. Ces derniers sont les plus difficiles à établir et à saisir car ils obéissent d'abord à des critères subjectifs.

A) Les rapports entre les militaires français et les civils allemands

Les relations entre les membres de l'armée française et la population civile allemande ont été considérées très tôt, par les responsables des deux communautés, comme un excellent moyen de rapprochement et de connaissance mutuelle. Elles s'effectuent à plusieurs niveaux :

1 – Le sport

La pratique d'une activité sportive commune offre sans doute l'une des meilleures possibilités de contact.

Chaque année des activités franco-allemandes s'efforcent d'attirer un maximum de participants tant militaires civils. C'est le cas :

– des randonnées de ski de fond organisées par les autorités du Bade-Wurtemberg en Forêt Noire

– des concours d'athlétisme et de natation organisés par les autorités militaires allemandes, pour l'obtention de la Médaille du sport allemand

– des journées "sport-armée-jeunesse". Elles regroupent dans la plupart des garnisons des élèves, professeurs et militaires français, ainsi que de jeunes lycéens allemands.

---

1 Cf. l'entrevue avec le Directeur de la D.E.F.A.

– des marches populaires organisées par 7 à 10 garnisons F.F.A. en liaison avec l'Internationaler Volksport Verband. Elles regroupent chacune 1 000 à 3 000 participants civils et militaires français et allemands.

La plus importante est la "Gipfelmarsch" ou "marche des sommets" organisée en avril par la garnison de Baden-Baden. Sur des parcours de 10, 20 ou 30 km sanctionnés par des médailles de bronze, argent ou or, elle réunit jusqu'à 4 000 participants qui viennent marcher seuls, en groupes ou en familles. La participation allemande y est particulièrement élevée.

2 – Les manifestations diverses

Il faut citer en tête les fêtes régimentaires, ainsi que les journées "Portes Ouvertes" car elles attirent essentiellement les familles. Elles commencent généralement par une prise d'armes suivie par le passage en revue des troupes et offrent de nombreuses prestations de musiques militaires.

Lorsque les fêtes régimentaires sont accompagnées d'une opération "Portes Ouvertes", ou lorsque celles-ci se déroulent seules dans les garnisons les plus importantes, les spectateurs peuvent assister à différents exercices d'intervention et à la présentation de matériels militaires. Des jeux d'adresse permettent d'attirer jeunes et parfois moins jeunes et de nombreux stands proposent des spécialités gastronomiques françaises : vins, fromages, repas, ou des travaux artisanaux. Enfin, thés dansants ou petits bals populaires clôturent ces réjouissances, qui dans le cas des "Portes Ouvertes" de Baden-Baden durent d'ailleurs un jour et demi.

Les différentes fêtes religieuses ou civiles sont un autre exemple de coopération entre l'armée française et la population allemande.

– la célébration des saints patrons des différentes armes : Sainte Barbe, Saint Nicolas, Saint Georges, donne fréquemment lieu à des défilés agrémentés d'arrêts-buffet.

– la fête de Noël est l'occasion de célébrations franco-allemandes dans des maisons de retraite ou des orphelinats, avec remise de cadeaux par les visiteurs français.

– Carnaval enfin, offre l'occasion de nombreuses réjouissances, au sein du club carnavalesque franco-allemand : D.F.C.V.-C.C.F.A. [1]. La section la plus active, est une fois encore, celle de Baden-Baden, admise depuis 1980 dans "l'association des groupes carnavalesques du Bade et du Palatinat".

Elle participe chaque année aux défilés organisés par la ville de Baden-Baden la veille du mercredi des cendres, avec un char réalisé entièrement par ses soins. Son audience s'est même élargie au-delà du Rhin, jusqu'en Alsace

---

1 Deutsch- Französischer Karnaval-Verein, Club carnavalesque franco-allemand.

et elle a parrainé à son tour la création du club carnavalesque Geisbock d'Ensheim, qui participe également aux défilés.

Dans la quasi-totalité des villes de stationnement françaises, les clubs locaux, même exclusivement allemands, viennent chaque année donner l'assaut à la garnison et s'en faire remettre solennellement les clés par le Commandant d'Armes.

Les différentes musiques militaires enfin offrent en moyenne chaque année près de 150 prestations à l'occasion des fêtes municipales ou militaires allemandes. De même de nombreuses associations allemandes (communes, handicapés, œuvres sociales, clubs sportifs) n'hésitent pas à solliciter et à obtenir des prêts de matériel nécessaire auprès de l'armée française.

3 – *La coopération sur le plan social et humanitaire est étroite et fréquente*

L'armée participe à des travaux d'intérêt local dans les différentes communes : aides aux vendanges
curetages des étangs ou des cours d'eau
déblaiements en cas de chutes de neige excessives
opérations de reboisement [1]
interventions d'urgence dans le cas de catastrophes naturelles [2]

A l'occasion du "Volkstrauertag" journée de deuil national en Allemagne pour commémorer les victimes des guerres, les soldats français participent, conjointement avec les soldats allemands, à des quêtes destinées à pourvoir à l'entretien des cimetières militaires allemands tant en République Fédérale qu'à l'étranger. Et des délégations militaires françaises sont toujours présentes lors des cérémonies officielles aux monuments aux morts.

Quant aux collectes de sang au profit de la Croix Rouge allemande, elles font toujours l'objet de mentions spéciales de la part du commandement français et concernent autant les civils que les militaires [3].

4 – *De leur côté, les autorités civiles allemandes* multiplient les efforts à l'égard des appelés afin de faciliter leur insertion dans le milieu local.

---

1 200 militaires de la zone de stationnement Sud par exemple ont participé le 12 avril 1988 à la "journée de l'arbre" dans le cadre de l'année européenne de l'environnement.

2 Les F.F.A. ont offert 100 000 heures de travail dans le cadre de l'opération Sylvain pour réparer les dégâts dans les forêts consécutifs aux ouragans qui ont sévi en 1990.

3 Plus de 60 000 flacons ont été recueillis en 12 ans, de 1975 à 1987.

Dans la plupart des garnisons les municipalités organisent à l'arrivée de chaque nouveau contingent une petite cérémonie d'accueil, que le maire tient le plus souvent à présider en personne.

De plus, à Spire, Neustadt, Landau, Pforzheim, Kehl les réceptions sont accompagnées par la projection d'un film sur la ville et sa région et les nouveaux arrivants se voient offrir un tour de la cité.

Dans d'autres cas, des familles allemandes ont pris l'habitude d'accueillir, pour Noël ou Nouvel An, des soldats du contingent, obligés par les nécessités du service de rester dans leurs casernements [1]. Il s'agit le plus souvent de partager le repas de fête, mais parfois aussi de passer la journée entière au sein de la famille d'accueil.

Afin de favoriser des échanges plus "professionnels" une soixantaine de clubs, dont plusieurs clubs agricoles, accueillent très largement les militaires français, appelés ou cadres d'ailleurs.

Pour attirer les jeunes français aux différentes manifestations culturelles, plusieurs municipalités, à commencer par Donaueschingen et Trèves, ont introduit des "passeports de loisirs" qui offrent des entrées à tarifs réduits aux expositions, concerts, conférences, théâtre etc...

Il paraît difficilement concevable de servir au sein des Forces Françaises en Allemagne sans tirer au moins quelques bénéfices des possibilités d'enrichissement qu'offrent les relations privilégiées d'ordre professionnel et privé entretenues et cultivées tant avec la Bundeswehr qu'avec la population allemande.

Et pourtant, il faut bien reconnaître qu'en dépit de tous les efforts entrepris tant du côté français que du côté allemand, les contacts, au niveau des militaires du contingent, restent bien en deça du niveau auquel on pourrait s'attendre. Pour quelles raisons ?

La note déjà citée, du Bureau Central de Liaison et des Relations Extérieures de mai 1987, avance les explications suivantes :

– les barrières linguistiques toujours, en dépit de toutes les incitations à apprendre l'allemand

– une durée de séjour effective en Allemagne de plus en plus réduite du fait de la libéralisation du régime des permissions :

16 jours de permission normale

10 journées supplémentaires en tant que membre des F.F.A.

1 permission de 72 h par mois du vendredi 14 h au mardi 8 h

---

[1] 730 en 1983, plus d'un millier en 1988.

"X" permissions de 48 h en fonction des nécessités de service du vendredi 16 h 30 au lundi 8 h

"X" fois une permission de 3 jours pour raisons familiales.

– un service militaire de 12 mois d'abord dont 10 seulement effectifs en Territoire Fédéral, puis réduit à 10 mois.

– des moyens financiers limités : la solde mensuelle s'élève à 541 francs et 30 DM pour un 2ème classe, à 900 francs mais 30 DM toujours pour le brigadier. Ce n'est qu'avec le grade de maréchal des logis qu'elle atteint 1 250 francs et 50 DM. Même s'il est possible de convertir des francs en marks à un taux chancellerie avantageux, la modicité des allocations n'incite guère à faire des "extras" en milieu allemand.

– A toutes ces raisons, il faut en ajouter une autre qui ressort très nettement de sondages opérés auprès de jeunes appelés. Dans les garnisons proches de la métropole la plupart des soldats originaires des départements d'Alsace ou de Moselle, et plus ou moins germanophones, pour qui donc la barrière linguistique jouerait le moins, exploitent au maximum la proximité de la frontière pour rentrer chez eux dès leurs moindres loisirs...

Quant aux autres, ils sortent le plus souvent à 2 ou à 3 et fréquentent de préférence les endroits (pizzerias, bars, cafés) où l'on peut se faire comprendre en français...

B) Les cercles franco-allemands

Ils sont les héritiers de la "société de coopération supranationale" fondée par J. du Rivau dès 1945 et à laquelle ont collaboré J. Rovan, E. Mounier et A. Grosser [1].

Ces cercles, qui se sont développés surtout après 1955, ne sont pas limités à la zone de stationnement française. Ils existent dans la plupart des villes allemandes, ont leurs homologues en France et dépendent tous de la "Fédération des Associations franco-allemandes en France et en Allemagne" dont le secrétariat commun se trouve à Mayence. Leur but est de "promouvoir et faciliter les relations et les contacts franco-allemands dans les domaines humain, culturel, scientifique, éducatif, social et sportif [2].

A ce titre ils organisent et préparent des activités diverses : soirées amicales, bals à l'occasion de fêtes nationales ou locales, cours de langue

---

1 *Wege zur Freundschafft, Partner für die deutsch-französische Zusammenarbeit.* Brochure éditée par la Auswertigen Amt, Referat öffentlichkeitsarbeit. Bonn, 1985, 96 pages, p. 4.

2 Article 1er des statuts du Cercle Franco-Allemand de Baden-Baden.

pour adultes, cycles de conférences dans les deux langues, projections de films, expositions d'œuvres d'artistes français ou allemand, excursions et visites en Allemagne ou en France.

La zone de stationnement compte pour sa part 28 cercles, dont l'importance et le rayonnement sont infiniment variables et dépendent en fin de compte de la compétence et surtout du dévouement de leurs responsables [1]. Au total, quelque 2 000 français en sont membres.

– le plus ancien est celui d'Offenburg. Les premiers contacts entre les deux communautés ont débuté dès 1945 et se sont poursuivis avec plus au moins d'intensité selon les années, sans interruption depuis.

– Tubingen a vu la création dès 1948 d'un "club de dames" destiné à accueillir les femmes de cadres militaires. Aujourd'hui encore ce club est la section la plus active du cercle. Sa présidente, fidèle à la tadition instaurée dès les débuts effectue chaque année des visites de bienvenue auprès des nouvelles venues et s'efforce également de multiplier les contacts entre les jeunes militaires du contingent et les étudiants de l'université.

– le cercle de Landau a été créé en 1959 par 84 landoviens français et allemands. Il compte plus de 1 000 adhérents, dont 1/3 de français. Deux sous-sections sont particulièrement actives : le Groupe des Dames et le Groupe des Jeunes.

Les dames se retrouvent régulièrement l'après-midi du premier lundi du mois autour d'un café. Elles organisent également une excursion par mois et un voyage par an.

Le groupe des jeunes organise lui tous les mercredis, une soirée avec activités diverses où boissons et repas sont servis à des prix modiques, destinée aux militaires du contingent et aux jeunes allemands et allemandes. Il a donné à son tour naissance à un cercle "des anciens" composé d'étudiants, de jeunes en vie active et d'appelés de l'armée allemande ainsi que de jeunes français de plus de 18 ans qui se retrouvent deux vendredis soirs par mois.

Parmi les autres activités importantes, il faut citer les cours de langue : près de 70 élèves allemands suivent des cours de français, répartis entre 4 niveaux et dispensés par un instituteur de l'école élémentaire française. Des cours d'allemand sont assurés par des volontaires du Groupe des Dames les mardis après-midi pour les mères de famille, les lundis, mardis et jeudis soirs pour les cadres et les familles. Ils sont suivis par une cinquantaine de personnes.

---

[1] Ainsi qu'il en ressort d'une enquête effectuée au cours de l'année 1987. De nombreux cercles d'ailleurs n'y ont pas répondu, en particulier ceux de la Zone Nord. Nous tenons d'autant plus à remercier ici tous les autres.

Le cercle également, édite et diffuse auprès de ses membres, un bulletin mensuel.

– Constitué en 1956 celui de Baden-Baden comprend 900 membres, actifs ou bienfaiteurs. Il bénéficie très largement de l'appui du Général C.C. F.F.A. et de ses proches collaborateurs, ce qui lui permet d'organiser en plus des activités promotionnelles : cours de peinture, de musique, de littérature et de faire venir des conférenciers, universitaires français ou étrangers, écrivains, poètes etc.

Avec le concours pédagogique de la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne, le cercle organise également des cours d'allemand pour acquérir, remettre à jour ou perfectionner ses connaissances dans la langue. Les cours s'étendent sur toute l'année scolaire et ont lieu deux fois par semaine. Ils sont assurés par deux instituteurs.

Là aussi un groupe "jeunes" organise diverses activités, dont une soirée dansante par mois.

– D'autres cercles au contraire, ont des activités beaucoup plus réduites.

• A Kehl la fréquentation par les militaires français est pratiquement inexistante du fait de la proximité de Strasbourg

• A Pforzheim, la participation française, jamais très importante d'ailleurs, a pratiquement cessé depuis 1987

• A Karlsruhe le cercle fut l'un des premiers à organiser en Allemagne, des cours d'allemand pour adultes. En 1989 un seul cours subsiste et encore au stade d'expérimentation.

Les membres, au nombre de 550 environ, ne comptent que 20 à 30 français qui pour la plupart d'ailleurs, travaillent dans des sociétés françaises telles Michelin ou la Sogenal. Les relations sont essentiellement mondaines et protocolaires.

Il est significatif d'ailleurs que le cercle entretient des relations suivies avec l'Union des Français à l'étranger et surtout avec... la ville de Nancy [1].

• Le cercle de Kaiserslautern pour sa part a vu ses activités se réduire progressivement. Depuis le début des années 1980, la participation française se limite aux seuls événements mondains [2].

---

1 Communication orale du secrétaire allemand du Deutsch-Französischen Freundiskreis du 23 juillet 1988.

2 Aucun français par exemple n'a assisté à la représentation donnée, en français, dans les locaux du cercle de la J. d'Arc d'Anouilh. Communication de la présidente du cercle du 21 juillet 1987.

Il faut noter que dans tous les cas les activités les plus nombreuses et les plus régulières sont le fait des groupes de dames, qu'il s'agisse des sorties, d'activités manuelles ou de thés.

Les manifestations d'ordre "gastronomiques" occupent également une place de choix : repas couscous ou escargots pour le mercredi des cendres à Fribourg par exemple, galette des rois, sorties "asperges" etc.. et elles sont toujours à très forte participation allemande.

En règle générale d'ailleurs celle-ci est, dans tous les cercles et pour toutes les activités, largement majoritaire : les Français sont 250 sur un total de 750 membres au cercle de Fribourg ; 100 à peine sur 620 à Friedrichshafen.

Enfin, il convient de remarquer que la participation française aux manifestations d'ordre culturel et en particulier aux soirées conférences est largement fonction de l'intérêt que leur portent les autorités militaires [1].

C) Les relations "informelles" entre les deux communautés

En dépit d'un bilan en fin de compte très nuancé au niveau des relations "officielles", existent entre les deux populations F.F.A. et allemande des contacts nombreux et fréquents sur le plan individuel. Ils sont toutefois beaucoup plus difficile à saisir car ils relèvent justement du domaine privé et dépendent par conséquent d'initiatives et d'intérêts individuels.

Ce sont en effet des centres d'intérêt ou des passions communes qui poussent les uns et les autres à surmonter les barrières psychologiques ou le handicap de la langue et à se retrouver au sein d'un même club ou autour d'une même table.

Les exemples ne manquent pas, à commencer par les chasses à cour, qui furent, comme le prétend la *vox populi,* à l'origine du rapprochement franco-allemand à Tubingen au lendemain de la guerre.

Le chant aussi peut devenir un moyen de communication. Les chorales franco-allemandes connaissent une participation assidue. Celles de la zone centre et sud sont affiliées au mouvement "A Cœur Joie" et au Mittel-badischer Sängerkreis et prennent part à des rencontres plus larges tant en Allemagne qu'en France.

Les timbres sont à l'origine de la section philatélique franco-allemande de Baden-Baden. A côté des réunions réservées aux seuls membres, elle

---

[1] Impression confirmée par J. P. Blancpain ancien conseiller culturel de Fribourg qui pour "peupler" ses conférences faisait régulièrement appel à l'intervention du Général commandant la zone de stationnement Sud, lequel lui garantissait une assistance soutenue.

organise plusieurs fois par an des journées "échanges" avec achats et ventes de particulier à particulier, ouvertes au public et entretient des contacts suivis avec des clubs français et allemands.

La pratique de sports tels que l'équitation, l'escrime, le tennis, voire le golf pousse également de nombreux français à fréquenter les clubs allemands, surtout dans les garnisons les plus éloignées de la frontière ou n'offrant pas ces possibilités. Ailleurs il n'est pas rare que les clubs français soient jumelés avec des clubs allemands et organisent une ou deux fois par an des rencontres amicales franco-allemandes.

Quant au Pèlerinage Militaire International de Lourdes auquel participe chaque année au printemps l'aumônerie militaire française, il réunit non seulement des militaires des deux armées, mais aussi de nombreux civils jeunes et adultes des deux communautés. Ceux-ci peuvent ensuite se retrouver deux ou trois fois l'an à la sortie de messes franco-allemandes célébrées alternativement dans la chapelle militaire de la garnison ou dans une des églises de la ville.

Tout comme l'armée, l'enseignement devrait offrir des possibilités toutes particulières à la coopération franco-allemande. Effectivement, de nombreux couples d'instituteurs se sont connus par le biais de l'office franco-allemand pour la jeunesse, dont on a pu dire qu'il était l'un des grands pourvoyeurs en couples mixtes de la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne ! Ils représentent environ 12 à 13 % des enseignants du primaire [1]. La plupart d'entre eux d'ailleurs habite en milieu allemand et près de la moitié d'entre eux y ont scolarisé leurs enfants.

La situation est un peu plus nuancée au niveau du secondaire où les couples franco-allemands ne représentent guère que 10 % du total. Beaucoup d'entre eux au contraire demeurent dans les cités-cadres et il n'est pas rare que le conjoint français ne parle que difficilement la langue allemande.

Leur contribution au rapprochement des deux communautés ne fait pas l'unanimité au niveau de l'administration d'ailleurs. Durant de nombreuses années la Direction de l'Enseignement a systématiquement défavorisé les candidatures des couples mixtes et à l'heure du rapatriement des F.F.A., donc des suppressions de postes d'enseignement, les syndicats enseignants ne veulent en aucun cas entendre parler d'une bonification quelconque en leur faveur... [2].

les couples franco-allemands ne sont pas toutefois l'apanage des enseignants. En moyenne quelque 150 mariages mixtes sont célébrés chaque

---

1 Ils étaient 65 couples sur un total de 465 en 1990 contre 55 seulement pour le secondaire.

2 A l'exception semblerait-il du S.G.E.N. Allemagne.

année, le plus souvent parmi les appelés. Ces mariages sont difficiles à comptabiliser, car un certain nombre d'entre eux sont célébrés en France, à la fin du service militaire. D'autre part, lorsque c'est l'épouse qui est allemande elle acquiert la nationalité française par son mariage et donc le couple disparaît des statistiques.

Au total, on note environ 15 % de couples franco-allemands chez les civils, 10 % chez les militaires. Il est difficile cependant de savoir si leur présence aux F.F.A. est cause ou conséquence de cette situation [1].

En conclusion, il faut bien reconnaître que la présence des Forces Françaises en Allemagne n'est pas automatiquement gage d'un rapprochement poussé entre les deux communautés résidant pourtant à l'intérieur d'un même cadre urbain.

La raison essentielle invoquée du côté français est "l'absence du besoin de contact".

En effet, ni la connaissance de la langue allemande, ni la fréquentation du milieu local ne sont indispensables pour le membre de la communauté des F.F.A. du fait :

– de la présence de tous les services indispensables et des nombreuses infra-structures sportives disponibles dans les cités-cadres.

– de la proximité de la frontière surtout pour les garnisons les plus proches, qui sont aussi les plus importantes : Trêves, Fribourg, Baden-Baden... Mais même pour les plus éloignées les possibilités de se rendre en France aux week-end, aux congés restent nombreuses.

– d'un sens très poussé des relations publiques chez les commerçants allemands. Les grandes surfaces ou les magasins fréquentés par les français emploient tous soit une caissière, soit une ou deux vendeuses bilingues. Elles peuvent être d'origine allemande bien sûr, mais souvent aussi il s'agit de personnels alsaciens, voire d'épouses de gendarmes ou de sous-officiers F.F.A.

Le phénomène est particulièrement net dans les garnisons frontalières et en particulier à Baden-Baden. Mais il existe aussi à des degrés divers dans les garnisons où les cités sont plus dispersées dans la ville allemande, Trèves, Landau par exemple et dans les garnisons isolées. Là on aurait d'ailleurs même plutôt tendance, en dehors des cérémonies protocolaires et des relations

---

[1] Saint Wendel par exemple compte 21 couples franco-allemands en 1987 sur 175 couples français habitant dans la garnison. Sur l'ensemble de la zone ils sont environ 550.

mondaines à rester "entre soi", ce qui n'exclue pas cependant un certain nombre de relations sur un plan purement individuel.

CHAPITRE IV

VIE CULTURELLE ET LOISIRS DES FRANÇAIS F.F.A. EN ALLEMAGNE

C'est sans conteste le domaine dans lequel l'éloignement de la métropole se fait le plus ressentir.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour contribuer à donner, surtout aux habitants des garnisons les plus éloignées du Rhin, un certain sentiment d'isolement :

- le problème de la langue qui empêche, ou tout au moins limite, la participation à la vie culturelle allemande.
- la distance qui tempère les vélléités de déplacement le soir vers les théâtre, les concerts ou les cinémas des villes françaises frontalières.
- l'absence, contrairement aux forces américaines ou canadiennes stationnées en Allemagne, d'une radio locale ou d'un réseau de rediffusion des émissions nationales qui compenseraient les difficultés à capter tous les programmes des chaînes de télévision française.

Pour pallier ces insuffisances qui touchent bien davantage encore les femmes au foyer ou les jeunes, l'administration militaire a facilité, voire encouragé, la multiplication des activités sportives, les sorties organisées en milieu allemand ou français, la création de clubs divers. De son côté le Foyer Central des Armées organise presque tous les soirs dans chacune des garnisons la projection d'un film différent et propose les dimanches après-midi des séances pour les plus jeunes. Mais il faut bien reconnaître que ces efforts méritoires entrepris par l'armée pour offrir à ses personnels une vie

relationnelle et culturelle aussi intéressante que possible, n'en contribuent pas moins de façon involontaire à accentuer, encore, l'isolement par rapport au milieu allemand environnant.

I – LES MANIFESTATIONS CULTURELLES FRANÇAISES

Contrairement à ce qui se passait sous le régime du Gouvernement Militaire, voire jusqu'en 1955, les activités culturelles organisées par les soins des forces françaises se sont progressivement réduites, faute essentiellement de moyens financiers.

De plus, et il ne faudrait pas l'oublier, le but principal de la présence française est d'ordre militaire. Il consiste d'abord dans la recherche des contacts avec la Bundeswehr et non dans la diffusion de la culture française qui relève des Instituts culturels français en Allemagne [1]. Et ceux-ci, établis à Ludwigsbourg, Francfort, Mayence et Fribourg, sont situés, à l'exception du dernier, en dehors de la zone de stationnement [2].

A) Les représentations théâtrales

Jusqu'en 1982, l'état-major du IIe C.A.-F.F.A. organisait chaque année des tournées théâtrales dans les principales villes de garnison, Baden-Baden, Fribourg, Landau, Trèves.

Depuis cette date, par manque de crédits, les manifestations culturelles en faveur de l'amitié franco-allemande se limitent à une représentation annuelle donnée au théâtre de Baden-Baden par la troupe parisienne Pierre Dewilder.

Elle comporte :

– une soirée réservée plus particulièrement aux militaires du rang, pour lesquels les entrées sont payées par le Foyer de Garnison.

– une matinée pour les lycées français et allemands

– un concert l'après-midi dans les jardins du Kurhaus, joué par la musique militaire du 42e Régiment de Transmissions, ou la fanfare du 3e Régiment des Hussards de Pforzheim.

---

1 Précision donnée à l'auteur par le capitaine Grasset, responsable des activités culturelles à l'état-major du C.C.-F.F.A. le 27 septembre 1990.

2 A Fribourg, l'Institut français a toujours bénéficié du plus large soutien de l'armée tant au point de vue financier que dans le domaine de la participation des militaires, cadres et appelés aux diverses manifestations et conférences.

– une soirée pour les familles françaises et allemandes, suivie d'une réception offerte par le Général Commandant en chef au Kurhaus.

Ont été représentés successivement :

– en 1985 *Knock ou le triomphe de la médecine* pour le centenaire de la naissance de Jules Romain.

– en 1986 *Antigone* d'Anouilh.

– en 1987 *Les œufs de l'autruche* de André Roussin.

– en 1988 *Treize à table ou l'homme de Zapatan* de Marc Gilbert Sauvajon.

– en 1990 *Le Médecin malgré lui* de Molière et *les Deux Timides* d'Ernest Labiche.

Pour 1989 le Général Commandant en chef envisageait une représentation plus importante pour commémorer la Révolution Française. Cela ne put se faire par suite de la défaillance de l'officier des Relations Publiques chargé de la préparation [1]. Et l'année se passa sans qu'aucune autre activité ne put être envisagée. En ce sens l'incident est très révélateur des limites assignées à l'action des militaires dans le domaine culturel. Par delà les contraintes financières se pose le problème de la disponibilité et de l'intérêt des personnels sollicités pour des activités auxquelles ils n'ont guère été formés...

De leur côté plusieurs garnisons ont monté leurs propres sections théâtrales dans le cadre des sections sportives et artistiques.

Le plus ancien, le club théâtre de Trèves a été créé en septembre 1983 et monte chaque année une pièce différente telle *La vie est trop courte* d'André Roussin en 1984-1985 ou encore *Monsieur Amilcar* d'Yves Jamiaque en 1986. La troupe se produit non seulement à Trêves mais aussi à Wittlich, Saarburg, Berlin, Baden-Baden, Bühl et Fribourg. Les acteurs sont tous des amateurs, militaires de tous grades, mais aussi des civils et des épouses de cadres, voire quelques françaises vivant en milieu allemand.

Leur exemple a été suivi en 1986 Landau [2] et en 1989 par Baden-Baden.

B) Les expositions

D'autres initiatives visent à encourager la création artistique au sein même de la communauté F.F.A. Il s'agit là d'une tradition militaire très originale. Chaque année en effet se déroule en France un concours des

---

1 Capitaine Grasset, entretien cité.

2 Le "Grenier Palatin" participe régulièrement aux Rencontres Internationales du Théâtre.

"peintres aux armées". Il a permis de révéler l'œuvre d'un adjudant chef stationné à Neustadt depuis 1986, dont les tableaux, aquarelles, dessins, peints dans... sa salle à manger font l'œuvre d'expositions régulières.

Pour susciter d'autres talents, un salon de peinture et de sculpture des Forces Françaises en Allemagne se déroule annuellement à Baden-Baden depuis 1988 dans le cadre des Journées Portes Ouvertes. Ce salon accueille tous les artistes des sections sportives et artistiques des F.F.A. ainsi que les artistes des Armées Alliées stationnées sur le territoire fédéral.

Dans la même veine, la garnison de Landau organise depuis 1987 un salon annuel de l'artisanat et des métiers d'art ouvert aux artistes français et allemands locaux.

Par contre les grandes expositions d'œuvres ou d'artistes français sont le fait des municipalités allemandes [1] à l'exception en 1983 d'une exposition d'art contemporain organisée par le Haut Commandement, dans le cadre rénové de l'ancienne gare de Baden-Baden et qui avait été très controversée par sa modernité même.

C) Les manifestations diverses

La célébration du 14 juillet donne généralement lieu à des manifestations diverses avec, certaines années, la participation, dans l'une ou l'autre des principales garnisons, du Cadre Noir de Saumur.

Certaines années enfin, en fonction des disponibilités et des possibilités des officiers responsables des activités culturelles, des tournées musicales sont organisées à travers la zone de stationnement s'adressant tant au public français qu'allemand :

Petits chanteurs à la Croix de Bois,
Chorale de la cathédrale de Strasbourg,
Chorale mixte de Bratislawa,
Orchestre symphonique de Strasbourg...

---

[1] Par exemple une exposition consacrée à Jean Cocteau par la ville de Baden-Baden de mai à juillet 1989 ou encore une rétrospective sur Stéphanie de Beauharnais Grande-Duchesse de Bade organisée par le Musée de Karlsruhe à l'occasion du bicentenaire de la Révolution Française.

II – LES LOISIRS DANS LES CITÉS-CADRES

Toutes les garnisons, mais particulièrement les plus importantes d'entre elles, proposent à leurs membres un choix d'activités variées dans le cadre de multiples clubs dépendant des sections sportives et artistiques respectives, elles-mêmes intégrées à l'Union Fédérale des clubs sportifs et artistiques des Armées, association régie par la loi de 1901 [1].

Ces clubs fonctionnent tant dans les cités que dans les casernes et sont gérés par un comité directeur dont l'importance varie en fonction du nombre de la population totale de la garnison.

Plus ou moins étoffés selon la situation locale ils comprennent tous au moins un club féminin et plusieurs clubs sportifs, ainsi que parfois des sections philatéliques. Animées par des bénévoles le type et l'importance des activités proposées dépend largement de l'engagement personnel des responsables de chaque club. Mais aussi souvent, comme la fait remarquer Suzie Guth [2] de leur grade. Ce qui explique pourquoi certains clubs très specialisés, végétent, voire disparaissent après le départ de leur fondateur.

A côté des clubs, chaque garnison dispose d'un cinéma qui lui est propre. Le nombre des projections hebdomadaires dépend de l'importance des effectifs, trois pour les garnisons les plus réduites telles Neustadt, Wittlich ou Bühl, cinq pour les autres plus étoffées et même six à Baden-Baden, dont la salle est équipée, depuis 1988 d'un son Dolby Stéréo. Le Foyer central des Armées, qui gère l'ensemble, fait de gros efforts pour présenter tous les jours un film différent à ses spectateurs. Il peut ainsi non seulement offrir un choix très varié, capable de satisfaire tous les goûts mais aussi proposer des œuvres récentes, trois mois après leur sortie à Paris et ceci à des tarifs préférentiels.

Enfin dans la plupart des garnisons sont assurés des cycles de conférences, durant la saison d'hiver, type "connaissance du monde".

Dans le cadre des activités ainsi proposées à l'ensemble des membres de chacune des garnisons, des efforts tout particuliers sont entrepris à l'intention de quelques groupes spécifiques : les appelés, les épouses, les jeunes.

A) Les appelés

Dans les casernes les chefs de corps disposent de crédits en provenance

– des bénéfices de leur propre foyer de corps de troupe

---

1 Les associations type loi de 1901 ne peuvent exister juridiquement sur le territoire fédéral. D'où le choix du terme de section.

2 Suzie GUTH, *Les Forces Françaises en Allemagne*, Éditions l'Harmattan 1991, 220 pages.

– de l'action sociale complémentaire aux loisirs des hommes du rang

– de crédits budgétaires pour l'amélioration des conditions d'exécution du service.

Cet argent leur permet :

– d'organiser des voyages à Berlin ou dans d'autres villes touristiques allemandes.

– d'offrir des billets de théâtre ou de concerts.

– de faciliter des activités sportives : abonnements à des piscines en milieu allemand, tickets de remonte-pentes pour le ski, etc.

Dans les garnisons les plus éloignées la participation aux activités culturelles tout comme la fréquentation des clubs restent importantes. Ailleurs le régime des permissions qui vide les casernes à partir du vendredi soir, explique la désaffection constatée parmi la majorité des appelés à l'égard des activités encadrées, à l'exception du cinéma.

B) Les épouses

Les clubs féminins proposent des activités manuelles, artistiques ou sportives diverses, en fonction des aptitudes et des intérêts individuels, complétées par des excursions et des sorties d'une journée en milieu allemand ou français et parfois d'un voyage annuel dans un pays étranger.

L'importance et la variété des clubs varient en fonctin des effectifs féminins de chaque garnison. Ils s'adressent surtout aux femmes au foyer dans la mesure où la plupart des activités se déroulent les après-midis et parfois, pour les clubs de bridge notamment, ou de gymnastique, le soir.

Dans les garnisons les plus réduites fonctionnent au moins un club de lecture et un club d'activités manuelles : tricot, couture, éventuellement peinture sur soie ou sur procelaine. Ils sont généralement animés par l'épouse du chef de corps et offrent aux femmes des sous-officiers, les plus nombreuses, des endroits de convivialité d'autant plus recherchés, qu'ils sont avec les points de vente du comptoir de l'économat, les seuls lieux de contacts informels.

La situation est un peu différente dans les garnisons les plus étoffées. Les clubs y sont beaucoup plus nombreux, et surtout à Baden-Baden. Placé sous l'autorité de l'épouse du général commandant en chef, présidente d'honneur, le club est composé de quinze sous-sections ayant chacune son propre comité-directeur et son assemblée générale où sont élues présidente, trésorière, secrétaire et parfois même une vice-présidente. Les présidents sont responsables des inscriptions et des cotisations.

Chaque semaine se retrouvent les dames des sous-sections : travaux d'aiguilles, bricolage, bridge [1], tapisserie, gymnastique, yoga, expression corporelle, reliure, peinture sur soie et sur porcelaine, marche, ski de fond en hiver. Pour le club de lecture une bibliothèque tournante se réunit une fois par mois et chaque participante est invitée à présenter un compte-rendu de lecture. La sous-section arts et documents organise une sortie le deuxième jeudi de chaque mois et celle des sorties féminines six activités annuelles. Si la participation à ces activités est importante, 52 % selon S. Guth [2], il faut bien remarquer qu'elle concerne surtout les femmes d'officiers supérieurs et celles de civils particulièrement des enseignants, alors que les épouses de sous-officiers donnent l'impression de se tenir quelque peu à l'écart. Il s'agit là d'un phénomène sociologique difficile à expliquer de façon logique. La raison la plus souvent avancée par les intéressées est la gêne ressentie à se trouver, à l'intérieur d'un club, sur un pied d'égalité avec des femmes qui sont et restent avant tout les épouses des supérieurs hiérarchiques des maris... [3].

De plus, beaucoup de femmes de sous-officiers occupent un emploi à l'Économat et ne bénéficient que de très peu de temps libre. D'autres travaillent dans les différents bureaux de l'état-major comme sous-officiers elles aussi. La catégorie "femmes au foyer" est donc relativement peu nombreuse parmi elles.

Pour encourager les jeunes mamans à adhérer à l'une ou l'autre des sous-sections, à pratiquer un sport ou à suivre une formation, la "halte-garderie" (club du premier âge) accueille les enfants de 3 mois 1/2 à 3 ans à la demi-journée, du lundi au vendredi midi, dans un deux pièces aménagé dans ce but dans un bâtiment de la cité Thiérache.

C) Les jeunes

Les activités pour les jeunes traduisent elles aussi l'ambiguïté des conditions de la vie des F.F.A.

Dans les garnisons les plus modestes ou les plus isolées, elles sont très limitées. La plupart du temps l'éloignement des établissements secondaires limite singulièrement le temps de loisirs pour les collégiens et les lycéens (il faut en moyenne 1 heure pour faire le trajet Baden-Baden – Karlsruhe par exemple) quand il ne les condamne pas à l'internat. Mercredis et samedis après-midi sont consacrés à l'achat des fournitures et des équipements

---

1 Le seul à être mixte.

2 Suzie GUTH, *op. cit.*, p. 81.

3 Dans certains cas, il semblerait même, que ce soit les maris eux-mêmes qui "déconseillent" à leurs femmes la fréquentation des activités proposées.

indispensables. Quand aux vacances scolaires, elles se passent, dans toute la mesure du possible, en France, ce qui aboutit à donner aux cités, particulièrement durant les vacances d'été, un aspect désert, les pères de famille étant souvent les seuls à rester.

Partout l'autorité militaire met à la disposition des jeunes un local pour des activités collectives et ludiques et facilite la pratique des sports : rugby, volley, football, tennis ou ski en hiver.

Dans les garnisons plus importantes, et une fois encore à Baden-Baden et à Berlin, les activités proposées offrent des possibilités très largement supérieures à celles qui seraient pratiquables dans une ville française de même importance.

Deux établissements accueillent les jeunes :

– la maison des cadets reçoit les enfants de 6 à 11 ans, toutes les après-midi sauf le dimanche et le lundi en période scolaire, toute la semaine sauf le dimanche durant les vacances.

Elle dispose de plusieurs salles de jeux, d'une salle de danse et d'une salle de télévision et propose un programme d'activités spécifiques les mercredis, samedis après-midi et durant toutes les vacances : piscine, danse classique, danse modern'jazz, cours de musique individuels pour tous niveaux : piano, orgue, flûte assurés par une école de musique d'Alsace, peinture sur soie, football, patinoire. La plupart des activités sont gratuites à l'exception toutefois de celles qui nécessitent un intervenant extérieur, un droit d'entrée ou de matériel coûteux.

– la maison des jeunes s'adresse aux enfants et adolescents de 11 à 20 ans (scolarisés). Elle fonctionne tous les jours en période scolaire sauf le lundi et du lundi au samedi durant les vacances. De nombreuses salles aménagées, permettent de pratiquer : le tennis de table, le baby foot, le ping-pong, le billard français et américain, la vidéo, les jeux divers de cartes.
S'y ajoutent des salles de musique, une salle des fêtes pour les soirées dansantes, une salle de télévision,
un terrain de volley-ball pour tous les jeux de balles ainsi qu'un panneau de basket,
des ateliers permanents de musculation, photo, modélisme.

Tout comme la maison des cadets, elle propose des sorties extérieures les mercredis et durant les vacances scolaires : visites diverses, parcs d'attractions allemands ou alsaciens, piscine, patinoire, ski...
Les deux maisons organisent conjointement un stage de ski durant les vacances de février, soit au Feldberg soit en Autriche.
En juillet-août la maison des cadets anime un centre de vacances et de loisirs à Seltz en Alsace avec la possibilité de pratiquer de nombreuses activités

nautiques : planche à voile, optimist, dériveurs. Il fonctionne sous tentes du lundi au vendredi, comme un véritable centre aéré.

Les deux établissements sont dirigés par des permanents civils. L'encadrement des activités par contre se fait le plus souvent par des soldats du contingent détachés, ou pour les plus jeunes par des lycéens et des dames volontaires [1].

Les activités ainsi offertes aux jeunes par l'armée, permettent, à la plus grande partie d'entre eux de satisfaire, dans le cadre de cités, leurs désirs sportifs et ludiques. Et par conséquent ils n'éprouvent que très peu le besoin de chercher, en milieu allemand, des activités autres ou complémentaires. Le plus souvent il s'agit de celles que n'offrent pas les installations militaires : piscines, mini-golf, discothèques ou encore pizzerias et restaurants Mac Donald.

De plus ils les fréquentent généralement en groupes (pour des raisons linguistiques bien sûr), mais aussi parce que les plus âgés d'entre eux ainsi que les militaires du contingent perçoivent parfois à leur égard, un certain climat d'animosité [2]. Animosité certes beaucoup moins sensible qu'à l'égard des soldats américains, mais suffisamment marquée toutefois pour tuer dans l'œuf les vélléités de contact...

Beaucoup de facteurs donc interviennent pour expliquer, sinon justifier le relatif isolement des membres de la communauté F.F.A. au sein du milieu allemand ambiant...

– un dernier exemple en est donné par la pratique religieuse

La participation aux différents cultes catholique, protestant ou juif pourrait être un facteur de rapprochement entre pratiquants des deux nations. Mais sur ce plan également chaque garnison, comme le montre la carte, possède ses propres édifices religieux desservis par des aumoniers militaires [3].

---

1 En 1990 l'encadrement compte 5 militaires du rang, 2 T.U.C. à mi-temps et 7 bénévoles auxquels s'ajoutent les professeurs de danse, musique, tir à l'arc etc... Le budget des 2 maisons s'élève à 170 000 F. dont 80 000 F. de subventions ASA et 90 000 F. pour les cotisations

2 Il est impossible pour les jeunes français d'entrer dans certaines discothèques de Rastatt ou de Trêves par exemple, sans être accompagnés par des allemands ou d'être bilingues.

3 Une fois par an à l'automne, a lieu, dans les principales garnisons à Trèves, Fribourg ou Baden-Baden, une célébration commune franco-allemande.

Les Aumôneries

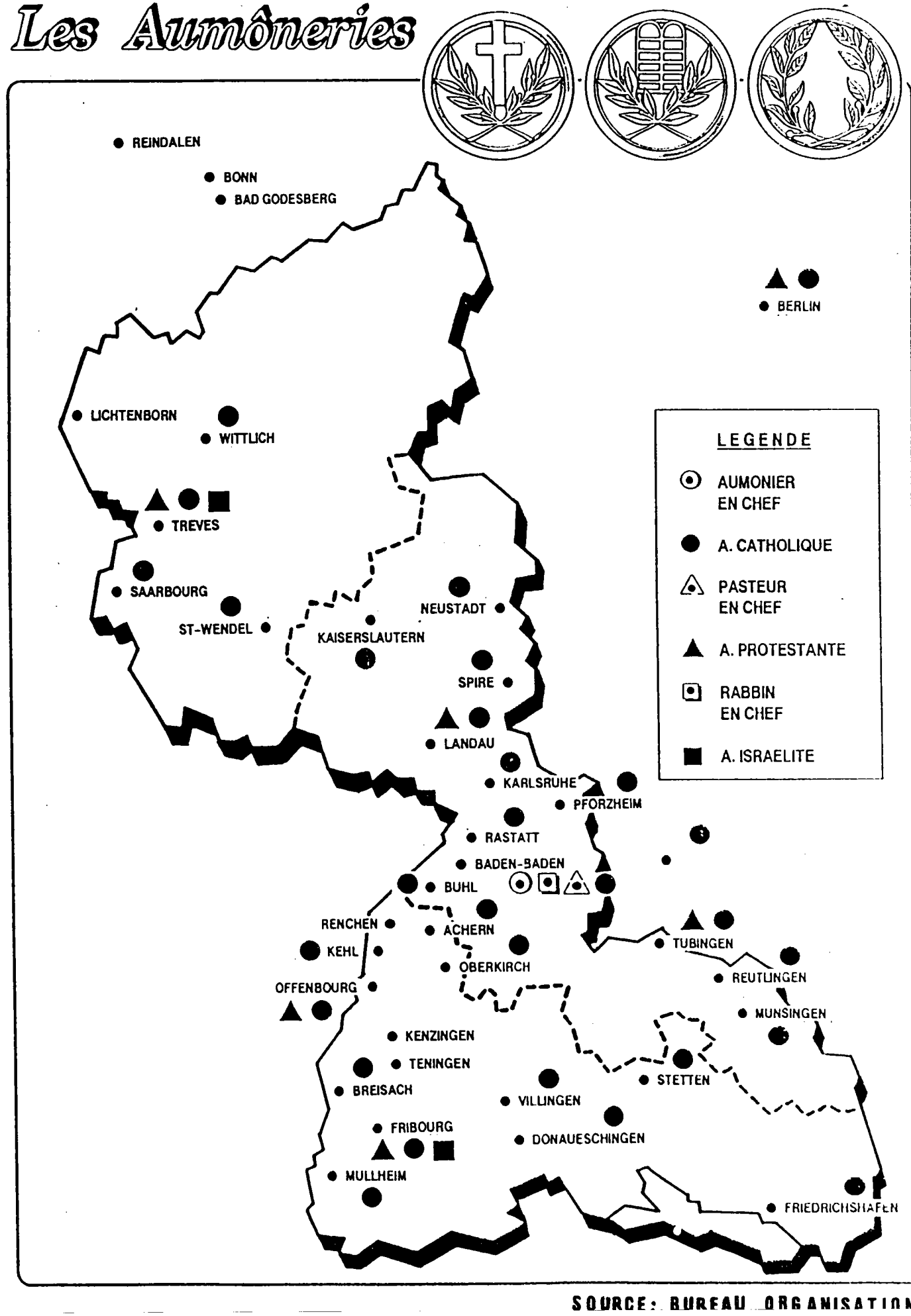

SOURCE: BUREAU ORGANISATION

Pour tenter quelque peu de s'ouvrir sur l'extérieur, l'aumonerie militaire catholique de Baden-Baden participe depuis 1958, chaque année à la Pentecôte, au pélerinage militaire, international à Lourdes, organisé par l'état-major de l'armée de terre, ouvert aux militaires de tous grades de toutes les armées et à leurs familles, ainsi qu'à tous les personnels civils à la suite des Forces [1]. Si la participation des canadiens francophones est assez régulière, elle est généralement peu nombreuse du côté allemand.

III – LA PRESSE

Face à la dispersion des garnisons s'est fait ressentir très tôt la nécessité d'une presse scientifique aux diffrentes zones de stationnement.

A) La presse militaire

Chacune des trois zones françaises, de même que Berlin, bénéficie d'une revue propre, mensuelle ou bi-mensuelle, éditée par l'atelier d'impression de l'Armée de Terre situé à l'intérieur du Quartier de Lattre de Tassigny à Baden-Baden. Il s'agit :

– des carnets de la Moselle et de la Sarre en Zone Nord

– des carnets du Rhin en Zone Sud

– du Mercure qui se subdivise en

Mercure du Pays de Bade diffusé dans la Garnison Autonome Baden-Baden–Bühl et les petites garnisons voisines. Il paraît le 10 du mois.

Mercure de la 5e D.B./Zone de stationnement centre pour la totalité de la zone centre, public, lui, le 25 de chaque mois.

– la Gazette de Berlin pour les membres du Gouvernement Militaire [2].

Les revues distribuées gratuitement dans toutes les boites aux lettres des cités correspondantes s'autofinancent grâce à la publicité faite tant pour des commerces allemands que pour les magasins frontaliers français, les fonds étant gérés par le Foyer Central d'Achern.

---

1 *Cf. supra*, p. 556.

2 Elles comportent toujours un calendrier des principales manifestations tant dans les garnisons que dans les grandes villes allemandes voisines et les villes frontalières les plus proches.

Leur importance est variable :

Le Mercure Zone de stationnement centre est tiré à 7 000 exemplaires contre 5 000 pour le Mercure du Pays de Bade diffusé également à Rastatt, Sinzheim, Karlsruhe, Kehl, Pforzheim, Achern, Renchen et Oberkirch, qui pour ces derniers, appartiennent en fait à la Zone Sud.

Les carnets du Rhin de leur côté sont diffusés, en plus de la ZoneSud, à Munsingen, Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Le but premier de ces publications est d'informer sur la vie en garnison, tant sur le plan militaire que civil et de fournir des renseignements sur les manifestations culturelles allemandes et françaises. Elles présentent de plus des dossiers variés :

– biographies de personnages historiques français militaires ou civils : le baron de Kalb et le poète latin Ausone dans les carnets de la Moselle de novembre 1990.

Conrad Widerhold héros de la Guerre de Trente Ans dans le Mercure du Pays de Bade d'avril 1990.

– dossier historiques : les émigrants français en Allemagne et les émigrants allemands en France

les hugenots.

Tous deux dans les Carnets du Rhin de juillet-août 1988 et d'octobre 1985.

– dossiers géographiques : la ville de Morhange dans les Carnets de la Moselle et de la Sarre de septembre 1984

la région de Lörrach et le chateau de Rötteln dans les Carnets du Rhin d'octobre 1985

– dossiers politiques : la visite du Président Cartens auprès des F.F.A. Mercure de la Zone Centre de juin 1983

la réunification allemande : Carnets du Rhin de novembre 1990.

Il s'agit là de quelques exemples particulièrement significatifs mais non limitatifs.

En gros les rubriques se répartissent de la même manière dans chacune des revues :

- Actualités générales sur les événements et les hommes
- Dossiers spécialisés
- Sports et événements sportifs - clubs - loisirs
- Communiqués divers concernant la vie quotidienne en zone de stationnement

- Jeux - Carnets
- Petites annonces.

Leurs lecteurs, d'après les résultats d'un sondage effectué par la direction du Mercure en 1987, mais valable également pour les autres revues, sont principalement les femmes et les jeunes, les hommes se contentant le plus souvent de lire les rubriques actualités, dans la mesure où le Rapport de Place [1] les a déjà informés sur les faits et les événements essentiels de leur garnison.

B) La presse à destination des F.F.A.

Si les articles consacrés à la Nation Hôte ne représentent qu'une faible partie des périodiques publiés par les F.F.A., ils constituent par contre la totalité de *Regard sur l'Allemagne mensuel spécial pour les Forces alliées en Allemagne*. Ce magazine, original, est publié en anglais et en français par l'office de Presse et d'Information du Gouvernement Fédéral à Bonn.

Comportant 16 pages abondamment illustrées il offre chaque mois des articles consacrés aux rubriques suivantes :

– Histoire de l'Allemagne,

– Défense : les Forces alliées, la Bundewehr, l'O.T.A.N.

– Politique générale, de la R.F.A., de la R.D.A., des länder à l'Ouest et à l'Est.

– Villes, paysages et régions, consacrés là aussi à toute l'Allemagne

– Légendes et contes de fées

– us et coutumes

– Musées et culture

– Techniques : cristallerie, archéologie, chimie, papeterie, industries navales, automobile etc.

– Portraits de femmes et d'hommes de la scène culturelle, politique, artistique ou économique actuelle

– Art culinaire et vin allemand avec recettes à l'appui

– Attractions touristiques

– Au service du client et du consommateur : codes postaux, nouveaux billets de banque, circulation, philatélie etc...

---

[1] Cf. *infra*, p. 337.

Le magazine est une mine de renseignements destinés à un très large public.

Diffusé à de nombreux exemplaires dans les différents bureaux et services et donc facilement accessible pour toutes les personnes intéressées, il présente toutefois un inconvénient qui contribue quelque peu à limiter son utilisation : il ne comporte ni sommaire, ni table des matières. Et il faut attendre le numéro de janvier pour trouver un index et un répertoire des articles publiés au cours de l'année écoulée.

Dernière venue enfin, la revue "Flash Info" lancée en 1986 par Inter Édition de Lingolsheim (Bas-Rhin).

Il s'agit, comme l'indique la page de garde, d'une revue mensuelle gratuite au service des familles françaises en Allemagne. Éditée à 14 000 exemplaires elle est diffusée dans les régiments et les boites aux lettres des familles F.F.A. et se targue 15 000 lecteurs.

Plus ou moins volumineuse selon les mois, de 25 à 35 pages, elle est essentiellement ciblée sur la publicité qui occupe près des 3/4 du journal. Le 1/4 restant est consacré à des questions d'actualité : football, télévision, racisme, T.G.V. etc., des chroniques de cinéma, des jeux, des recettes, ordonnées sous les rubriques suivantes :

- on en parle (informations-consommateurs)
- la page de Madame Flash
- Loisirs et détente
- test du mois
- horoscope
- bourse aux affaires.

Financée entièrement par les recettes publicitaires, "Flash Info" ne bénéficie d'aucun soutien de la part des autorités militaires. Elle n'en exerce pas moins une influence sur le consommateur F.F.A. [1], certain d'y trouver la liste exhaustive de tous les commerces et services dont il pourrait avoir besoin et qui plus est, accordent pour la plupart la "détaxe F.F.A." [2]. A sa manière donc elle constitue un frein supplémentaire à l'intégration en milieu allemand.

De nombreux facteurs ainsi interviennent, pour freiner les efforts de rapprochement entre les deux communautés. Sans oublier la force d'inertie...

---

1 C'est le but essentiel de la revue d'ailleurs, dont les articles sont rédigés dans un français approximatif et avec une orthographe souvent fantaisiste.

2 *supra*, p. 432.

Les relations qui se nouent entre membres des deux communautés et qui débouchent souvent sur des amitiés durables sont toujours le fait d'initiatives individuelles et donc relèvent de facteurs subjectifs. Une sympathie réciproque née au cours d'une activité commune, d'une réunion, d'une soirée est certainement le plus sûr moyen de vaincre les barrières linguistiques. Mais la sympathie ne se laisse ni programmer, ni commander. Et elle demande du temps. Or le temps lui aussi joue trop souvent le rôle de facteur adverse, dans la mesure, ou pour les militaires tout au moins, il est toujours limité.

Trop souvent éphémères, les contacts demandent à être toujours renoués. Cette dernière remarque d'ailleurs est valable également pour les relations qui se créent entre militaires, et entre militaires et civils, au sein des cités.

Pour ceux qui bénéficient d'un temps de présence plus long, voire illimité dans le cas des civils, les contacts sont forcément plus nombreux, ne serait-ce que sur le plan mondain ou... commercial. Certains ont même choisi de vivre en secteur allemand, ou d'y scolariser leurs enfants. Il s'agit le plus souvent d'enseignants ou de couples binationaux.

Mais pour le plus grand nombre, il faut bien le reconnaître, les services offerts par les cités militaires suffisent à couvrir les besoins élémentaires. Quant au reste, on peut le trouver sans problème dans la France toute proche..., la question linguistique servant cette fois-ci d'alibi.

Mais une fois encore, il s'agit là de choix de conduites individuelles, qui ne sont pas propres aux seuls membres des Forces Françaises en Allemagne, mais caractérisent la plupart des groupes minoritaires installés en territoire étranger [1].

---

1 S. Guth a parfaitement cerné le problème dans son livre sur les F.F.A., chapitre 2 : Vie quotidienne et intégration sociale, p. 59 à 73, même si les conclusions qu'elle en tire dans le cadre précis des F.F.A. sont à nuancer.

CHAPITRE V

LA PERCEPTION DE LA PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE PAR LA POPULATION ALLEMANDE

Un certain nombre de ressortissants F.F.A., nous l'avons vu, ne s'intéresse que modestement au milieu local ambiant.

Inversement, quel est le comportement des Allemands à leur égard ? Quel intérêt manifestent-ils pour ces Français installés sur le territoire de leurs villes ?

Il a paru instructif à cet égard d'étudier le regard que porte la presse allemande sur ceux qu'elle désigne tantôt sous le terme "d'invités" [1] tantôt sous celui de "Kasemen Franzosen" [2] expression qui n'est en rien péjorative, mais permet tout simplement de les opposer aux touristes français ! Pour ce faire, nous avons consulté une quinzaine de journaux, publiés dans les principales villes de stationnement :

- Le *Trierischer Volksfreund* à Trêves
- le *Kaiserslauterer Rundschau* de Kaiserslautern
- la *Saarbrücker Zeitung* pour St Wendel
- la *Rheinpfalz* édition de Landau et édition de Neustadt

---

1 *Badisches Tagblatt* du 25 juillet 1990.

2 *Badische Zeitung* du 1-2 septembre 1990.

– le *Badisches Tagblatt* et les *Badische Neueste Nachrichten* pour Baden-Baden et Bühl

– la *Badische Zeitung* édition de Fribourg

– l'*Offenburger Tageblatt* à Offenburg

– le *Schwäbisches Tagblatt* pour Tübingen

– le *Reutlinger General Anzeiger* à Reutlingen

– l'*Alb Bote* à Münsingen

– la *Berliner Morgenpost* et la *Berliner Zeitung* pour Berlin.

I – UNE ATTENTION DISCRÈTE

Trois constatations s'imposent à la lecture des journaux jusque vers la fin des années 1980 [1] :

– ils ne s'intéressent que de façon très ponctuelle et très épisodique à la réalité française qui se déroule sous leurs yeux.

– la grande majorité des articles relate des événements ayant trait aux activités militaires, ceci dans la mesure où elles concernent la population allemande.

– les comptes rendus positifs l'emportent de loin sur les articles critiques.

A) L'actualité F.F.A. à travers la presse allemande

Les journaux, quelque soit leur lieu de parution, relatent tous les mêmes types d'activités.

Il a donc paru judicieux, pour leur analyse, d'opter pour un classement thématique, plutôt que géographique.

Les opérations militaires et activités franco-allemandes occupent la plus grande place y compris celles de la Brigade franco-allemande. Tous les journaux rendent compte des opérations de jumelage et signalent les manœuvres et les manifestations communes : rallyes, raids-commandos franco-allemands. Même les tirs sont mentionnés, par exemple dans le cadre des compétitions sportives, ou encore les concours hippiques. Les marches

---

1 C'est-à-dire jusqu'au moment où la désagrégation de l'Empire soviétique et les perspectives de réunification allemande deviennent évidentes.

populaires ont droit à des références fréquentes, accompagnées généralement de la photo des personnalités françaises et allemandes qui y ont participé.

Les remises de brevets, de décorations sont toujours amplement commentées, les passations de commandement donnent lieu à des biographies brèves et à la relation de la carrière du partant dans la ville de garnison concernée.

– les activités de loisirs purement françaises ou franco-allemandes sont également portées à l'attention des lecteurs avec beaucoup de régularité, les journaux rendent compte des bals de garnison et de régiments, des soirées de gala ou des concerts organisés par exemple dans la résidence du Général Commandant en chef.

Les manifestations des sociétés carnavalesques franco-allemandes donnent lieu à d'amples reportages, qu'il s'agisse des défilés à proprement parler, des réunions pré ou post-carnaval ou de la remise des "clés" de la garnison par les commandants d'armes au prince et à la princesse de carnaval.

Les journées "Portes Ouvertes" sont les seules à faire l'objet, parfois, d'articles allant au-delà d'une simple narration et à comporter des informations culturelles ou gastronomiques sur les spécialités culinaires ou autres, présentées par les différents stands.

Quant aux activités des sociétés franco-allemandes, elles figurent parmi d'autres, dans la rubrique "carnet du jour".

– l'accueil des nouvelles recrues ou des soldats du contingent par les familles allemandes, pour les fêtes de fin d'année, entraîne le plus souvent la publication d'un programme complet d'informations.

C'est également l'occasion pour les journalistes, l'une des rares d'ailleurs, pour procéder à des interviews de jeunes appelés français.

– Autre rubrique largement commentée, celle que l'on pourrait appeler 'les manifestations de solidarité' : participations françaises au don du sang, au Volkstrauertag (aucun journal n'omet de signaler, photos à l'appui, la présence conjointe des soldats français et allemands aux monuments aux morts) aux travaux d'utilité publique ou dans le cadre de l'aide lors des catastrophes naturelles : déblaiement, déneigement, reboisement, vendanges...

– Enfin, la presse relate les événements politiques ou divers, susceptibles d'intéresser le public allemand par leurs retombées :

• Visite du Président de la République Fédérale Carstens au camp de Munsingen le 30 mai 1983

• Participation du Président de la République française F. Mitterrand et du chancelier H. Kohl à la manœuvre "Moineau Hardi" le 24 septembre 1987

• Déclaration commune des deux hommes à Munich en septembre 1990.

• Visite de J.-P. Chevènement alors ministre de la Défense à Baden-Baden et à Landau en août 1990.

Tous ces articles sont rédigés de façon à donner une image plutôt valorisante de la coopération franco-allemande.

Il est significatif d'autre part que la réalité quotidienne des F.F.A. soit essentiellement analysée sous l'angle de cette dernière et pratiquement jamais en temps que telle. Ce qui ne signifie nullement que l'armée française soit ignorée. Tout comme l'armée américaine, mais beaucoup moins qu'elle, elle fait la "une" des journaux en cas d'incidents, ou de nuisances.

B) Les critiques à l'égard de l'armée

Contrairement à l'armée américaine, les Forces Françaises n'ont pas d'avions en R.F.A. De ce fait elles n'ont jamais pratiqué les vols à basse altitude, impératifs certes pour une défense aérienne efficace, mais ressentis comme "nuisances" par les populations riveraines. Beaucoup moins nombreuses d'autre part, stationnées dans des zones moins peuplées, leur présence passe beaucoup plus inaperçue. Elles font donc moins l'objet de critiques de la part des lecteurs et des journalistes.

Les plaintes, les plus fréquemment rencontrées, le sont au sujet des blindés qui font du bruit à une heure matinale, ou bloquent la circulation. Les manœuvres, Protée par exemple, en 1987, Pegase en 1989, suscitent des prises de positions très négatives de la part des militants et hommes politiques SPD ainsi que des Verts, du fait des dégâts causés aux champs et aux récoltes. S'y ajoute par la suite l'argumentation de la diminution puis de la disparition des ennemis à l'Est, ce qui rend superflu ce genre d'exercices.

Mais, en contrepartie, la presse n'omet pas de signaler les dédommagements versés par les militaires.

Les problèmes de pollution des terrains, des nappes phréatiques et dans certains cas de l'eau potable, sont également évoqués.

Enfin, parmi les faits divers sont relatés les incidents de discothèques, les rixes à la sortie des bals et des bars, les infractions graves à la circulation, les accidents de la route provoqués par des membres des forces ou dans lesquels ils sont impliqués.

Dans la plupart des cas il s'agit d'événements mineurs, donnant lieu à de suites policières ou judiciaires. C'est une autre différence avec l'armée américaine... et sans doute faut-il y trouver une explication dans le fait que l'action de l'encadrement vise à faire prendre conscience aux appelés, du

statut bilatéral des Forces Françaises, qui, dans la vie courante sont soumises aux lois allemandes et obligées de payer les dégâts. Tout manquement à ces règles d'ailleurs est sévèrement sanctionné.

Une autre explication tient peut-être au fait que les us et coutumes allemandes ne diffèrent guère ou presque de ceux de France. Pour le jeune américain au contraire il faut d'abord "découvrir" l'Europe.

La relative indifférence enfin dans laquelle vivent l'une par rapport à l'autre, les deux communautés française et allemande explique certainement pour une large part la "discrétion" de la presse allemande.

II – UNE APPROCHE RENOUVELÉE

Depuis 1989 toutefois le regard que porte l'une sur l'autre les deux communautés a tendance à changer.

Sous le double effet de la politique d'ouverture et de désarmement de Michael Gorbatchov, et des formidables bouleversements opérés en Europe de l'est, l'homme de la rue perçoit moins, en Allemagne, les besoins d'une défense militaire.

Le courant pacifiste très sensible dans l'opinion allemande, vise d'ailleurs autant à la fois la Bundeswehr que les troupes alliées et partant l'armée française.

De plus, l'afflux des réfugiés venus de l'Est accroît les difficultés de logements. Des casernes allemandes et alliées ont servi de centres d'accueil. Comment ne pas s'intéresser aux appartements occupés par les militaires ?

La décision unilatérale du Président de la République française a d'abord suscité dans les deux communautés un étonnement identique. Très vite cependant, la presse allemande a réagi de deux façons diamétralement opposées :

– la chance à saisir sur le plan de l'urbanisme, qui pousse les municipalités à demander une accélération du départ

– le désarroi face à une situation ni prévue, ni voulue et qui brusquement a fait prendre conscience à la population de la réalité concrète de la présence française.

A) Les ressentiments anti-français

Le manque de place et de logements, est un problème ancien déjà dans les principales villes de la zone de stationnement Sud.

Dès février 1984 le *Schwäbisches Tagblatt* relate des incidents survenus à Tübingen où des étudiants ont squatté des bâtiments libérés par les Forces Françaises, avant d'en être expulsés par la police allemande, les immeubles devant revenir aux autorités fédérales.

Dans le même journal, un article intitulé "Allons enfants de la patrie" cite le 6 avril 1990 les conclusions d'un forum sur l'environnement, organisé par les militants de la liste Alternative et du D.K.P. [1], en faveur de la libération la plus rapide possible des emplacements occupés par les français, ce qui éviterait à la municipalité toutes nouvelles constructions de logements sociaux.

En mai 1989 les Verts d'Offenburg avaient pour leur part, demandé au conseil municipal d'évoquer l'avenir des F.F.A. En février 1990 le S.P.D. remet la question à l'ordre du jour et demande le départ des Français, du fait que les Américains avaient décidé de réduire leurs contingents [2].

Les problèmes se posent de façon particulièrement aigus à Fribourg et à Baden-Baden où la pénurie de logements est la plus grande. Ce qui explique pourquoi les municipalités de ces deux villes se sont montrées particulièrement intéressées par la réduction des forces armées.

Le 11 août 1990 dans une lettre publiée par la *Badische Zeitung,* Rolf Böhme le maire de Fribourg demande à J.-P. Chevènement le retrait total des Forces Françaises avant même celui des britanniques, américains et même soviétiques, en gage des bonnes relations franco-allemandes.

Une partie au moins de ses administrés partagent sa position. Certains habitants n'hésitent pas à faire du porte à porte auprès des familles françaises pour leur demander quand ils pensent libérer leurs appartements [3]. On imagine sans peine les réactions du côté français !

Il apparaît très vite toutefois que le départ des Français, à lui seul, ne résout rien.

Comme le déplore un article de la *Badische Zeitung* du 27-28 avril 1991, c'est le Bund, l'État Fédéral, qui est propriétaire de la plus grande partie des terrains et des immeubles. Ce qui lui confère non seulement un droit de préemption mais aussi le droit de fixer les prix de vente... calculés en fonction des lois du marché local.

Dans un deuxième temps les biens sont proposés au land et à ses administrations. Ce n'est que lorsque celles-ci se sont retirées du marché, que

---

1 Deutsche Kommunistische Partei – Parti communiste allemand.

2 *Offenburger Tageblatt* du 9 février.

3 Des cas analogues sont signalés, pour les condamner, par le *Badische Neueste Nachrichten* du 26 novembre 1990, à Baden-Baden.

les villes peuvent faire valoir leurs désiderata et éventuellement s'endetter pour racherter les surfaces convoitées. Dans la mesure seulement où celles-ci sont consacrées à l'édification de logements sociaux le Bundestag a prévu de réduire de moitié leur valeur courante. La réduction peut même atteindre 75 % mais uniquement si les logements restent sociaux pour une durée de 15 ans.

Le cas de Baden-Baden illustre admirablement les ambiguïtés et la complexité de la situation.

Pour la ville, très à l'étroit dans la vallée de l'Oos, et qui manque d'espaces à bâtir et de terrains industriels, les 59,1 ha occupés par l'armée française apparaissent comme une aubaine.

Le 21 juillet 1990 un article du *Badisches Tagblatt* fait part des conceptions du maire Ulrich Wendt sur l'avenir des cités et de ses intentions d'intervenir à Bonn auprès du gouvernement fédéral, pour obtenir aussi rapidement que possible la disposition d'importants espaces, et donc l'accélération du départ des français. Ces derniers, encore sous le choc de l'annonce des intentions de leur gouvernement, se sentirent pour le coup, "mis à la porte". L'émotion fut telle, aussi parmi toute une partie de la population allemande d'ailleurs, que le journal s'empressa de rectifier le tir, avec un titre choc de la municipalité "Nous ne faisons pas la chasse aux cités" [1]. Le maire de son côté décida d'inviter tous les ressortissants français, par le biais d'une lettre ouverte, distribuée dans les boites aux lettres, à la réception offerte à l'Hôtel de Ville pour tous les habitants de Baden-Baden, à l'occasion du nouvel an. Bien peu toutefois répondirent à l'invitation. Depuis, la municipalité a constitué un groupe de travail "cités" et fait appel aux services d'une société d'urbanisme suisse Prognos ainsi qu'au cabinet d'architectes Speer de Francfort afin de concevoir un nouvel aménagement urbain sur les terrains libérés.

Le projet se heurte cependant à plusieurs difficultés :

– Tout comme à Fribourg il faut racheter, à un prix jugé trop élevé par la municipalité, au Bund les terrains et les immeubles lui appartenant

– Il faut loger ou reloger un certain nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, dont le nombre augmente au prorata des capacités locatives de la ville.

– Enfin, dans le contexte politique de 1992, il apparaît que Baden-Baden est appelé à devenir le poste de commandement de la division

---

1 *Badisches Tagblatt* du 13 octobre 1990.

française restant stationnée en Allemagne [1]. Ceci suppose bien sûr la présence de personnels militaires et civils et donc le maintien des cités !

Le *Badisches Tagblatt* a annoncé en conséquence à ses lecteurs, que la municipalité ne pourra disposer après 1993 que de la cité Thiérache, de quelques villas de la cité Paradis, du terrain d'aviation de Baden-Oos et d'un terrain de sport à Lichtental (édition du 1-2 février 1992).

B) Le désarroi

A l'inverse, d'autres municipalités, imaginent difficilement l'avenir sans les Français.

Une attitude très critique, voire négative, face au départ subit de l'armée française est apparue tout aussitôt dans les principaux journaux de la zone nord et en particulier dans le *Trierischer Volksfreund.* En contrepoint de la *Badische Zeitung* de Fribourg, il publie le 14 mars 1990 les résultats d'une enquête menée au sein de la population avec le titre choc "Les Français font partie de Trêves". Après avoir publié les lettres adressées par différentes personnalités de la ville au chancelier Kohl en faveur du maintien des troupes françaises, dans un article du 17 septembre 1990 il met clairement les choses au point en titrant "Il faut que les Français restent". Les mêmes sentiments se reflètent dans les éditions de Konz et de Saarburg, cédant progressivement la place à l'amertume face à une décision qui n'a pas été concertée, ni préparée [2].

En zone centre c'est le journal la *Rheinpfalz* de Landau qui prend la tête du mouvement en faveur de la présence française. Le numéro du 29 août 1990 publie longuement les interventions du Ministre Président Carl-Ludwig Wagner auprès de J.-P. Chevènement alors ministre de la Défense et venu spécialement à Landau pour annoncer les mesures prises par le Gouvernement Français.

Les innombrables prises de position du journal finiront d'ailleurs par attirer l'attention du quotidien français "Le Monde" qui titre en première page dans son édition du 7-8 octobre 1990 "Landau en mal de Français".

Entre les deux positions extrêmes, incitation au départ ou maintien, une étude consacrée à la commune de Müllheim par la *Badische Zeitung* en septembre 1990 résume parfaitement les sentiments très ambigus qu'éprouvent la plupart des habitants des petites villes des garnisons françaises. Le départ des troupes entraine indiscutablement un certain nombre d'avantages :

---

1 Le corps franco-allemand quant à lui a son siège à Strasbourg.

2 *Trierischer Volksfreund.* Édition de Saarburg du 3-4 août 1991.

– fin des nuisances : bruits et incidents occasionnels dans les auberges

– gain d'un certain nombre de logements (350 dans le cas cité) et de terrains

Mais ils ne compensent guère les inconvénients :

– baisse du chiffre d'affaires pour les commerçants, les entreprises travaillant pour les Forces Françaises, les prestations de services

– perte pour la municipalité de l'attribution financière de 1 million de D.M. par an, consécutive à la présence des 2 800 français [1].

– peur de voir affluer de nouveaux demandeurs d'asile et immigrants. Ce dernier sentiment est certainement de loin celui qui est le plus répandu parmi les populations et qui fait dire en particulier au maire de Müllheim, que "Tout compte fait, il préférerait le maintien au moins d'un régiment franco-allemand".

C) Les perspectives

Une question revient également très souvent dans les principaux journaux, celui du devenir des personnels employés par les Forces Françaises et partant de l'avenir économique des villes et régions concernées.

Dans certains cas la presse s'intéresse aux Français installés en Allemagne depuis des décennies ou ayant des conjoint(e)s allemands.

Pour le *Trierischer Volksfreund* du 17 septembre 1990, les garnisons françaises sont le fondement de la poursuite des contacts franco-allemands, les écoles françaises la condition indispensable au maintien des cours bilingues pour les enfants allemands dans de nombreuses villes du S.O. de l'Allemagne.

De même à Landau, Neustadt, Münsingen, Baden-Baden on s'interroge sur les sentiments que peuvent éprouver à l'heure du départ, ces jeunes Français nés en Allemagne, qui y ont toujours vécu et ne connaissent la France que par les séjours de vacances...

Mais c'est le sort des Personnels Civils Étrangers, parmi lesquels beaucoup de frontaliers d'ailleurs [2] qui apparaît comme le plus préoccupant et les journaux s'étendent longuement sur leur sort.

---

1 Il s'agit d'une contribution forfaitaire versée par les Forces et qui remplace les taxes municipales non payées par les F.F.A.

2 Ce qui explique pourquoi l'on retrouve un écho de ces problèmes dans la presse alsacienne (Dernières Nouvelles d'Alsace) et même lorraine (Républicain Lorrain).

Tous, y compris les *Dernières Nouvelles d'Alsace,* rendent compte de la grève d'avertissement organisée par le syndicat F.O. dans toutes les garnisons et des manifestations de syndicalistes allemands et alsaciens de l'O.T.V. [1] le 26 novembre 1990. Ils signalent au fur et à mesure les démarches entreprises auprès des autorités militaires et allemandes pour obtenir des garanties d'emplois et de reconversion dans la fonction publique allemande. Ou bien rendent compte, comme l'*Offenburger Tageblatt* du 3 mai 1991 des procès intentés par des personnels licenciés auprès des tribunaux de prudhommes [2].

Parallèlement, l'accent est mis sur les efforts entrepris par les autorités pour trouver des solutions de reconversion. Dans un article bien documenté, la *Rheinpfalz* du 15 août 1991 signale la constitution de groupes de travail germano-français et germano-américains (le retrait des soldats américains pose bien plus de problèmes encore que celui des Français) chargés d'aligner intérêts civils et intérêts militaires. Elle annonce également la mise sur pied de concepts régionaux et communaux pour les régions de Deux-Ponts et Trêves, la ville et l'arrondissement de Kaiserslautern, les villes de Landau et Bergzabern.

La *Badische Neueste Nachrichten* du 28 août 1991 informe de la constitution de conseils de coordination et d'une commission de structure auprès du quartier général des F.F.A., chargée d'étudier les mesures de reconversion, la formation complémentaire, de procéder à des recherches d'emplois et d'harmoniser les indemnités de licenciement, qui peuvent varier entre 7 et 24 fois (dans le cas des personnels des Économats), le traitement mensuel.

Tous les journaux s'efforcent également d'annoncer de la façon la plus précise possible toutes les suppressions d'emplois effectives, ou à venir, dans les garnisons concernées.

Enfin, deux réalisations originales, consécutives aux difficultés provoquées par le départ de l'armée ont bénéficié d'une large publicité :

– la naissance d'une association des familles franco-allemandes à Landau, constituée essentiellement d'ailleurs par des enseignants, dans le *Rheinpfalz* du 11 décembre 1990.

– la création d'une école primaire publique franco-allemande "École 92" à Fribourg pour accueillir les enfants scolarisés jusque là dans les écoles F.F.A. et dont les parents souhaitent rester à Fribourg et dans les environs. Ces élèves pourront continuer leurs études soit au lycée franco-allemand de Fribourg, soit dans n'importe quel établissement secondaire, français ou allemand, selon la résidence des parents.

---

1 Öffentlicher Dienst, Transport und Verkehr.

2 Une dizaine au total.

Les instituteurs français sont rémunérés par la France, les collègues allemands par le land du Bade-Wurtemberg. L'école est hebergée à la rentrée 1992 dans les locaux du Lycée Turenne devenus vacants *(Badische Zeitung* du 23 janvier 1992).

Quant à l'homme de la rue, comment voit-il les F.F.A. ? Comment perçoit-il les problèmes actuels ?

Des témoignages recueillis au hasard ou bien retransmis par les journalistes dans les articles de presse, trois attitudes se dégagent :

– l'indifférence. C'est de loin le sentiment le plus partagé. Et il est ancien. Ainsi, tel habitant originaire de Sandweier, petit village à la périphérie de Baden-Baden, employé de surplus, auprès des Forces canadiennes de Baden-Solingen et donc supposé, a priori, être sensibilisé par la réalité militaire, nous avouait en novembre 1990, avoir pour la première fois pénétré dans une cité française, quelques semaines auparavant en amenant sa fille suivre les cours d'une auto-école située à proximité...

– l'hostilité, peu répandue il est vrai. A l'origine des sentiments anti-français on invoque les nuisances à l'environnement du fait des militaires, l'antimilitarisme en général, le fait que l'armée française soit toujours encore ressentie comme une puissance occupante, qu'elle bénéficie de nombreux avantages, dont les achats hors taxes aux économats !

– la cordialité, voire l'amitié, y compris parmi des personnes qui ne fréquentent pas directement les français.

Ce dernier sentiment paradoxalement semble s'être développé avec l'annonce du départ progressif des F.F.A. et la perspective de voir arrier à leur place demandeurs d'asile et réfugiés.

Il pourrait se traduire par une expression qui revient souvent dans les commentaires : "Tout compte fait ils n'étaient pas si mal que cela les Français...".

CONCLUSION

LE REDÉPLOIEMENT DES F.F.A. : "LA FIN D'UN MONDE"

Évoqué à Londres le 14 juillet 1990 par le Président François Mitterrand, le rapatriement en métropole des Forces Françaises en Allemagne, est confirmé au sommet franco-allemand de Munich le 17 septembre. La décision, que rien ne laissait présager, sa rapidité, surprennent, tant en France qu'en Allemagne.

Comment l'expliquer ?

Elle est motivée, certes, par la réunification de l'Allemagne et la nouvelle redistribution des cartes en Europe : un retrait d'Allemagne permet ainsi à la France de mieux se redéployer en Méditerranée. Mais il semble qu'il faille aussi y trouver une raison franco-française. La disparition de la menace soviétique se traduit dans le cadre des armées occidentales par une réduction des budgets militaires. Et la moindre nécessité de disposer de forces armées aussi importantes permet à son tour des économies budgétaires.

Comme l'a fait remarquer très judicieusement le journal "l'Alsace" du 26 mai 1991 [1], la diminution des effectifs de l'armée de terre annoncée en 1990 par le ministre de la Défense Jean-Pierre Chevènement, soit 35 à 40 000 hommes en l'espace de 4 ans, correspond *grosso modo* aux effectifs militaires du IIe C.A. [2].

Or dissoudre les régiments stationnés Outre-Rhin présente deux avantages :

---

1 Brita WARDA et Raymond COURAND, *Les Français repassent le Rhin.*

2 En fait la loi de programmation militaire de 1992 envisage une déflation supérieure à 50 000 hommes, ce qui réduirait l'armée de terre en 1997 à environ 225 000 hommes.

– elle n'entraîne aucune conséquence économique pour les villes de garnison françaises

– elle permet la redistribution de certains matériels militaires parmi les plus modernes, au profit des formations de métropole et d'Outre-Mer, conformément aux engagements pris par la France lors du Traité de Vienne sur la limitation des forces classiques Est-Ouest en Europe.

La revue *Armées d'aujourd'hui* de février-mars 1992 [1] illustre parfaitement ce point de vue : la dissolution de la 3e D.B. a libéré 122 chars AMX-30 B2, 40 canons A.U.F.-1 et près de 10 000 fusils d'assaut FAMAS. Ces équipements ont remplacé auprès d'unités françaises [2] des matériels dépassés et condamnés à disparaître tels les chars AMX-13, les obusiers AMF-3 de 155 et des canons de 40 mm. Des camions tactiques dans la gamme des 4 tonnes ont été expédiés Outre-Mer, de Djibouti à la Nouvelle-Calédonie. Transferts et déplacements ont permis d'annuler des commandes véhicules neufs et ainsi de mieux "encaisser" les réductions budgétaires.

I – LES RÉPERCUSSIONS EN ALLEMAGNE

Quelles que soient en fin de compte les raisons profondes de la décision du Président de la République, elle provoque un choc tant chez les militaires, même "s'ils n'ont pas d'état d'âme", que chez les civils français présents en Allemagne.

Jean-Pierre Chevènement, venu au quartier général du IIe C.A. à Baden-Baden le 28 août 1990, pour étudier les modalités pratiques du retour qui doit commencer dès 1991 pour s'achever en 1994, n'arrive pas d'ailleurs à calmer l'inquiétude des représentants des personnels civils, qui envisagent avec angoisse l'avenir... en dépit de la promesse des mesures sociales [3].

Mais la nouvelle est un choc aussi pour les militaires allemands qui pensaient qu'une partie de l'armée française resterait en Allemagne, d'autant plus que s'ouvraient à Bonn, le lendemain de la visite de J. P. Chevènement, des discussions entre responsables allemands et représentants, au niveau des ambassades, des pays alliés, sur le sort des troupes stationnées en Allemagne

---

1 *Armées d'aujourd'hui*, n° 167, février-mars 1992.

2 Le 3e régiment de cuirassiers de Besançon (7e D.B.) et le 501e régiment de chars de combat de Versailles (2e D.B.) pour les chars AMX-30 B2. Le 3e régiment d'artillerie de marine de Châlons-sur-Marne (10e D.B.) a reçu avec un an d'avance les canons AUF-1 de 155. Les FAMAS quant à eux représentent l'équivalent d'un an de production et ont été mis en place dans des unités d'action dont l'équipement était programmé pour l'année suivante.

3 *Infra*, p. 29.

dans l'attente du départ des soldats soviétiques. Discussions qui devaient aboutir d'ailleurs, à une reconduction des accords de stationnement le 25 septembre 1990.

Le Gouvernement allemand, s'il fut surpris par la décision, le fut encore plus par la manière unilatérale et inopinée par laquelle elle fut annoncée, "comme si c'était seulement l'affaire de la France souveraine" [1] sans qu'ait été consulté le conseil de sécurité et de défense franco-allemand créé en 1988 et dont la fonction devait être de donner son avis sur ce genre de choses. La réunion dudit conseil à Munich fut perçue comme une rebuffade, toutes les propositions avancées ayant été écartées. Elles prônaient la définition d'une position commune sur la question du stationnement et de la redistribution du dispositif militaire de l'O.T.A.N. et suggéraient l'envoi de troupes alliées en France dans le cadre d'activités multinationales.

L'état d'esprit du gouvernement fédéral, relayé au niveau des länder est repris officiellement, par les municipalités allemandes. Dans la pratique quotidienne toutefois un certain nombre d'entre elles ressentent la nouvelle comme une heureuse surprise. Les maires découvrent de nouvelles possibilités d'urbanisme et de développement de zones industrielles sur des terrains longtemps gelés et situés près des centres urbains. Quelques uns : Ulrich Wendt à Baden-Baden, Rolf Böhme à Fribourg, font des déclarations fracassantes très mal ressenties par les communautés F.F.A. concernées, lesquelles découvrent que le concensus général dans le pays sur le désir formulé de leur maintien est peut-être à l'inverse du consensus particulier..

Or J.-P. Chevènement avait laissé entendre lors de sa visite à Baden Baden que "la concertation avec les autorités allemandes donnerait peut-être à certaines unités la possibilité de rester sur place si les autorités locales le souhaitaient" [2]. Il songeait plus particulièrement à Landau et à Trèves...

II – LES MODALITÉS

Le 30 juillet 1990, le général chef d'état-major de l'armée de terre transmet au commandant en chef des F.F.A. les différentes hypothèses envisagées par le Ministre de la Défense et les priorités retenues.

A partir de là, les bureaux de l'état-major du IIe C.A.-F.F.A. obtiennent la possibilité de discuter et de préparer eux-mêmes les plans pour le retour en

---

1 Journal "Le Monde", *L'Allemagne au singulier. Quelle politique étrangère ?* 9 octobre 1990.

2 *Le Monde*, 31 août 1990.

France, "de façon à partir la tête haute et non pas en donnant une impression de débâcle". Deux hypothèses de travail sont retenues :

– un retrait complet et définitif

– un retrait partiel, c'est-à-dire le maintien sur place d'une division blindée avec ses éléments de soutien strictement indispensables.

Toutes les études effectuées sont menées de telle façon qu'au fur et à mesure de leur rapatriement, les F.F.A. restent opérationnelles le plus longtemps possible. Pour le cas où quelques structures resteraient en Allemagne, on cherche à éviter les "coupes sombres" afin que la déflation soit aussi harmonieuse que possible, en tenant compte d'un certain nombre de critères :

– L'attitude des municipalités allemandes et leur souhait de voir rester ou non les troupes françaises

– L'état des installations militaires [1] et des facilités d'instruction

– une répartition géographique judicieuse offrant les plus grandes facilités pour la vie des membres des F.C.-F.A.

– la carte scolaire : ne pas dissoudre les garnisons, à l'exception de Fribourg, qui possèdent un lycée.

A) 1991 : les premières réductions

Le 12 novembre 1990 le Ministre de la Défense annonce la dissolution, pour le courant de l'été 1991, de 12 formations et communique la liste exacte des garnisons.

Ce premier train de mesures abouti à la dissolution de l'équivalent d'une division blindée, soit pour l'essentiel, la 3e D.B. de Fribourg.

---

[1] En cas d'hésitation on préfère garder les garnisons dont les installations sont les mieux adaptées à une armée moderne.

Formations dissoutes

GARNISONS	UNITÉS	OBSERVATIONS
FRIBOURG	État-major 3e Division blindée 3e Régiment de commandement et de soutien	maintien provisoire d'environ 1/4 des effectifs pour mener à bien les opérations de départ et de rétrocession
OFFENBURG	42e Régiment d'Infanterie 11e Régiment d'Artillerie 64e Batterie d'Artillerie de Corps d'Armée	3e Division blindée 3e Division blindée Éléments organiques du 2e Corps d'Armée
KARLSRUHE	135e Régiment du Train	Éléments organiques du 2e Corps d'Armée
RASTATT	11e Régiment du Génie	Éléments organiques du 2e Corps d'Armée
MULLHEIM	12e Régiment de Cuirassiers 34e Régiment d'Artillerie	3e Division blindée 3e Division blindée
TUBINGEN	24e Groupe de Chasseurs	5e Division blindée
REUTLINGEN	2e Régiment de Cuirassiers	5e Division blindée
KEHL	32e Régiment du Génie	5e Division blindée

Elles provoquent, comme le montre la carte sur l'implantation des F.F.A. au 1er janvier 1992, la disparition des garnisons de

Karlsruhe,

Müllheim,

Kehl,

Tübingen à l'exception des organismes nécessaires au soutien de la communauté restante (Foyer - Économat).

La Direction des Transports Militaires par Voie Ferrée pour sa part, est affectée par la fermeture des bureaux transports de Kehl et de Tübingen. Elle disparaît pratiquement, à son 46e anniversaire, le 10 décembre 1991 avec l'éclatement de son état-major, dont l'essentiel est placé, après le départ de son Directeur, sous l'autorité du commandant du Train-Directeur des Transports routiers des F.F.A. Sa dissolution officielle toutefois a lieu le 1er juillet 1992. A partir de cette date, les transports par voie ferrée du reliquat des forces françaises en Allemagne sont gérées par une cellule voie ferrée du commandant du train.

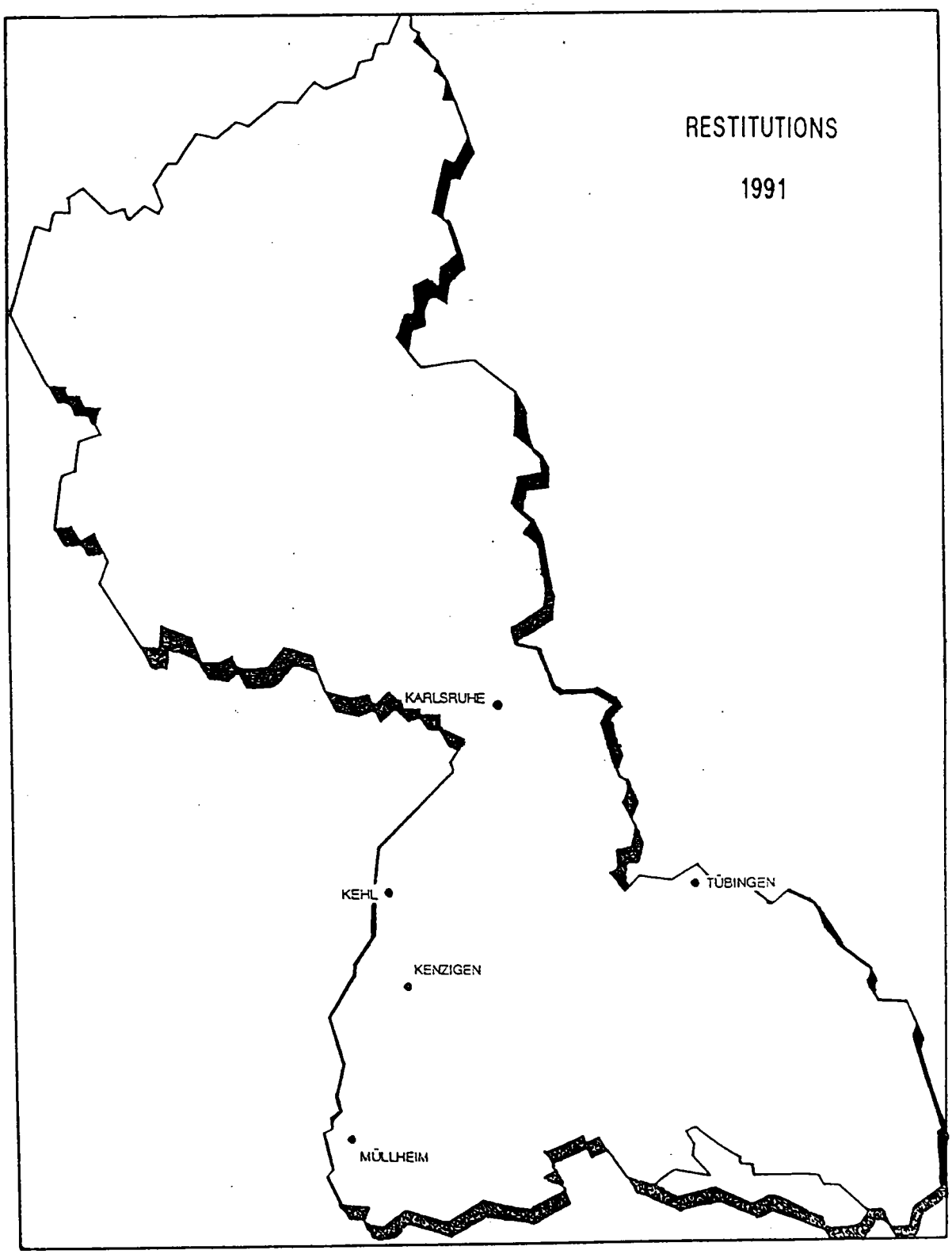

Source : Bureau Organisation

B) 1992 : la deuxième vague de reflux

Rendue publique en juillet 1991, la seconde vague de diminution des Forces Françaises en Allemagne, touche, comme la première, environ 10 000 hommes, soit l'équivalent d'une division blindée, la 5e cette fois-ci, à quoi s'ajoutent quelques régiments des E.O.C.A. [1].

Unités dissoutes

GARNISONS	UNITÉS
LANDAU	– État-major/5e Division Blindée – 5e Régiment de Commandement et de soutien
BADEN-BADEN	– 50e Régiment de Transmissions – Atelier d'impression de l'Armée de terre n° 3
BREISACH	– Centre d'entraînement commando /131e Régiment d'Infanterie
BREISACH-MERDINGEN	– Dépôt du Service des Essences des armées
BREITHULEN	– Dépôt de munitions
EUTINGEN	– Dépôt du Service des Essences des armées
FRIBOURG	– État-major et groupement de soutien de la zone sud – 53e Régiment de Transmissions – 2e Régiment du Matériel – 613e Groupement du Commissariat de l'Armée de Terre – Commissariat de l'Armée de Terre adapté à la zone de stationnement sud
FRIEDRICHSAFEN	– 2e Régiment d'Hélicoptères de combat – 2e Groupement de soutien ALAT
KAISERSLAUTERN	– 5e Régiment de Cuirassiers
LICHTENBORN	– Dépôt du Service des Essences des Armées
MUNSINGEN	– 42e Groupement de Camp/7e Régiment d'Infanterie
NEUSTADT	– 2e Groupe de Chasseurs – Commissariat de l'Armée de Terre adapté à la zone de stationnement centre – Détachement du 612e Groupement du Commissariat de l'Armée de terre
OFFENBOURG	– 614e Groupement du Commissariat de l'Armée de Terre – Dépôt géographique et de transit n° 7
REUTLINGEN	– 24e Régiment d'Artillerie
SAARBURG	– 6e Régiment de Dragons
TREVES	– Centre hospitalier des Armées – 12e Groupe d'Hélicoptères légers – 22e Détachement de soutien ALAT

1 E.O.C.A. : Éléments Organiques de Corps d'Armée.

Ces dissolutions entraînent la suppression, comme le montre la carte, de toute présence militaire française dans 7 villes allemandes :

Fribourg
Friedrichshafen
Kaiserslautern
Munsingen
Neustadt
Offenburg
Reutlingen.

De plus, un certain nombre d'unités sont rappatriées en France. Elles concernent 6 garnisons.

Les transferts d'Allemagne en France

GARNISONS EN ALLEMAGNE	UNITÉS	GARNISONS EN FRANCE
BÜHL	– 610e Compagnie de ravitaillement du Service de Santé	METZ
FRIEDRICHSHAFEN	– 2e Escadron du 13e Régiment de Dragons parachutistes	DIEUZE
KAISERSLAUTERN	– Escadron d'Éclairage Divisionnaire n° 5	PÉRIGUEUX
NEUSTADT	– Compagnie antichar n° 5 – 21e Compagnie médicale	CLERMONT-FERRAND METZ
OFFENBOURG	– Commandement de l'Artillerie du IIe Corps d'Armée	à déterminer
TREVES	– Escadrille de la 1ère Armée	NANCY

Le mouvement de 1992 préfigure ce qui sera la suite des F.F.A. après 1993, car peu d'autres unités seront dissoutes ou transférées en métropole. A l'été 1993 restent en Allemagne :

– les Forces de Berlin [1],

– la brigade franco-allemande,

– une division blindée, la 1ère, dont l'état-major a déjà été transféré en 1992 de Trêves à Landau et qui en 1993 rejoint Baden-Baden.

---

[1] Elles partiront théoriquement en 1994 mais leur retrait est lié au départ des soldats de l'Armée soviétique.

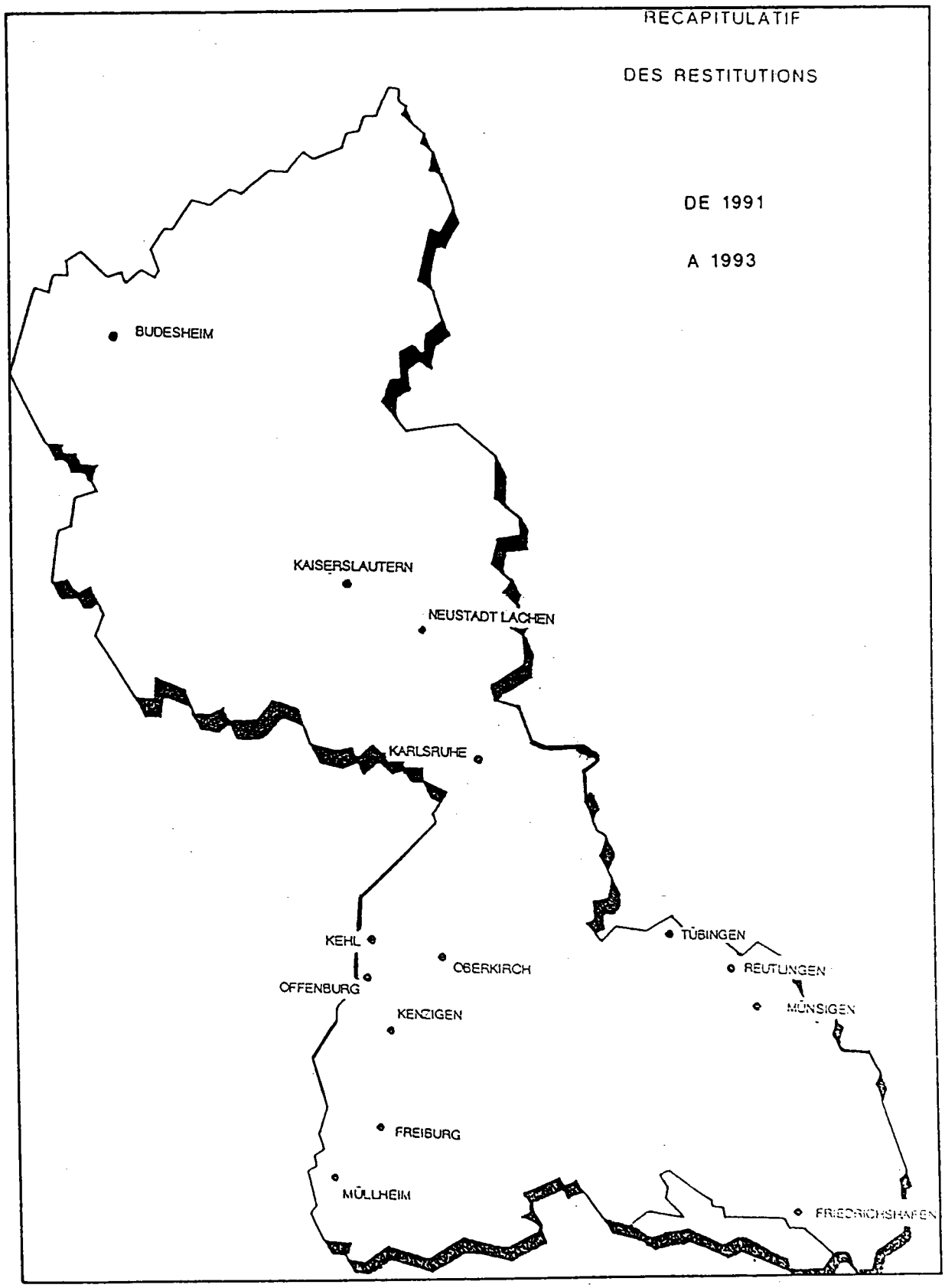

Source : Bureau Organisation

GARNISONS FRANÇAISES 1994

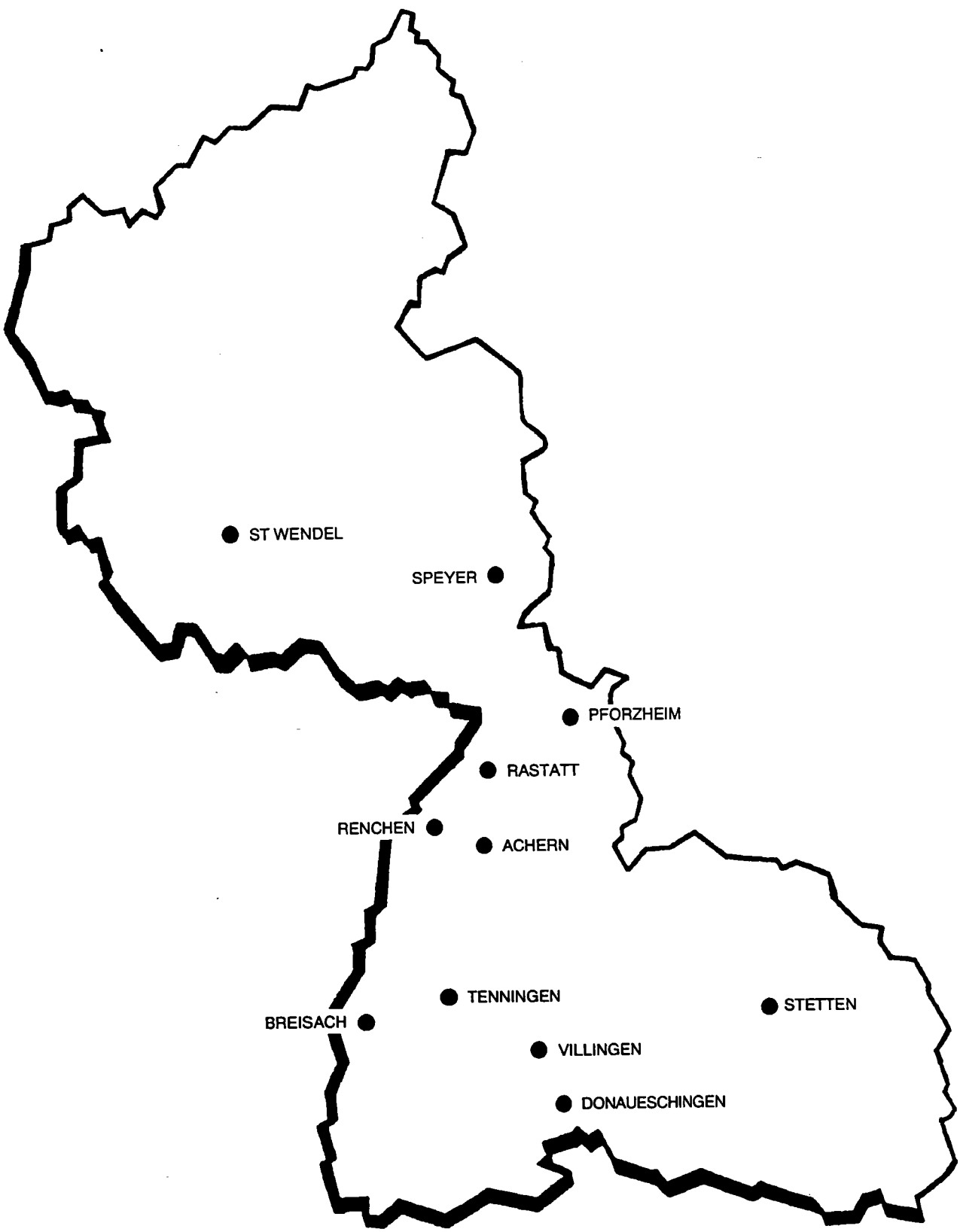

Source : Bureau Organisation

MESURES DE RESTRUCTURATION POUR L'ANNÉE 1994 ANNONCÉES PAR LE MINISTRE LE 27.05.1993 [1]

1 – MESURES FFA, BERLIN non compris.

- DISSOLUTIONS

- 610° Groupement du Commissariat de l'Armée de Terre - TREVES
- Centre Hospitalier des Armées "PICAUD" - BÜHL
- 32° Section d'Infirmiers militaires - BÜHL
- Centre de Ravitaillement des Essences - KEHL
- Dépôt des Essences - IRREL
- Dépôt des Essences - WINTERSDORF
- Direction des Travaux du Génie - TREVES [2]
- Centre Médical des Armées - LANDAU
- Atelier Magasin des Essences - RENCHEN
- Direction du Service des Essences des Armées auprès des F.F.S.A. - BADEN-BADEN
- Echelon social "Hopital" - BÜHL
- District social - LANDAU [3]
- Escadron électronique sol n° 03/054 - GOSLAR
- District social - TREVES [4]

- TRANSFERTS

- 44° Régiment des Transmissions de LANDAU vers MUTZIG (France)
- Escadron d'Eclairage Divisionnaire de STETTEN vers VALENCE (France)
- 702° Groupement des Essences des Forces d'Appui de RENCHEN vers CHALON/SAONE (FRANCE)
- Echelon social - PFORZHEIM [5]

1 Annexe à la correspondance n° 3308/IICA-CCFFA/EM/BPC/PCF du 27 mai 1993.

2 et Arrondissements, Secteurs et Sous-secteurs des Travaux rattachés.

3 Dissolution administrative en 1994 ; en fait, conclusion d'un processus entamé depuis l'été 1993.

4 *Ibid.*

5 Mesure dont la prise d'effet est liée à la date de transfert du 3° Régiment de hussards vers sa nouvelle garnison en R.F.A.

- RESTRUCTURATIONS

- Direction des Travaux du Génie - BADEN-BADEN [6]
- Etablissement du Génie - RASTATT [7]
- 50° Bataillon des Transmissions - BADEN-BADEN
- Echelon social - LANDAU

II – MESURES FFSB

- DISSOLUTIONS

- Etat-Major des Forces Françaises stationnées à BERLIN
- Groupement de soutien
- Commissariat de l'Armée de Terre Adapté
- Centre Hospitalier des Armées "PASTEUR"
- Direction et Détachement du Matériel
- Direction des Transports et de la Circulation de BERLIN
- Direction des Travaux du Génie
- 501° Etablissement Mixte des Subsistances et de l'Habillement
- Bureau postal militaire 600
- 46° Régiment d'Infanterie
- 11° Régiment de Chasseurs
- 110° Compagnie du Génie
- 11° Compagnie des Transmissions et G.S.M.T.
- District social de BERLIN
- Echelon social
- Base Aérienne 165

- TRANSFERTS

- Escadron Electronique Sol 02/054

6 et Arrondissements, Secteurs et Sous-secteurs des Travaux rattachés.

7 et ses Détachements de Maintenance (DMG) de BADEN, TREVES, DONAUESCHINGEN et LANDAU

Ces deux dernières fortes en gros de 16 000 hommes, cadres et appelés feront partie, avec une division mécanisée allemande, du corps d'armée franco-allemand, dont la création est annoncée par une déclaration commune du Président Mitterrand et du chancelier Kohl lors du sommet de La Rochelle le 22 mai 1992.

Baden-Baden accueille l'État-Major commun des Forces Françaises stationnées en Allemagne et de la 1ère D.B. soit au total environ 18 000 personnels, hors familles, sans compter la B.F.A. et Berlin.

1994 devrait comporter un lissage du dispositif avec le transfert en métropole de petites formations et la dissolution de quelques garnisons de soutien dont la fonction a disparu.

A terme le redéploiement entraîne :

– le départ de R.F.A. de 70 corps, formations ou unités sur un total de 110 environ dont : 57 dissolutions
13 transferts en France

– la restitution complète de 15 garnisons

– l'allègement à 50 % de 6 garnisons

– une déflation de 51 % des personnels militaires

– la restitution aux autorités allemandes de 47 % du parc immobilier initial en matière de logement des familles.

La dispersion géographique des troupes françaises dans le cadre de leur ancienne zone de stationnement perdurera mais les localisations auront été faites en accord avec les municipalités allemandes et seules subsisteront les casernements et installations militaires les plus importantes, sans qu'il y ait eu pour autant une trop grande "valse" des régiments.

III – LES CIVILS

La déflation des effectifs militaires entraîne bien entendu une réduction simultanée des quelques 9 000 Personnels civils [1] employés par les Forces, qui concerne, comme le montre les tableaux tous les services.

Mais leur situation toutefois varie en fonction de leurs différents statuts administratifs.

---

1 8 758 exactement au 31.12.1990.

A) Les Personnels civils de la Défense

331 d'entre eux sont concernés, fonctionnaires ou agents de l'État sur un total de 833.

Employés dans les états-majors et dans les unités dissoutes ils ont soit :

– suivi leurs formations militaires respectives en France

– obtenu une nouvelle affectation en métropole, voire aux F.F.A.

Comme leurs collègues métropolitains également touchés par les programmes de restructuration opérés par le Ministère de la Défense, ils ont bénéficié d'un certain nombre de mesures d'accompagnement [1] et depuis le 1er janvier 1993 d'un programme pluriannuel d'accompagnement social des restructurations : "Formation et Mobilité".

Dès janvier 1991 sont mis en place aux F.F.A. un sous-chef d'état-major chargé de mission "Affaires civiles" et une cellule locale d'information, chargés de renseigner à la fois sur les mutations, éventuellement anticipées et les stages de formation ou de spécialisation en vue d'un nouvel emploi.

Parallèlement sont prévus des aides et indemnités diverses :

– indemnité exceptionnelle de mutation [2] pouvant atteindre jusqu'à 35 000 F pour les agents ayant un ou plusieurs enfants à charge et dont la mutation entraîne un changement de résidence familiale

– 2 mois de frais de mission

– 3 jours de frais de déplacement pour reconnaître la garnison

– congé de 4 jours pour le déménagement

– octroi d'aides de l'Action Sociale des Armées et indemnités aux agents mutés hors de leur place d'origine sur présentation des dossiers.

Le programme "Formation et Mobilité" complète et élargit ce dispositif par de nouvelles mesures d'aide à la mobilité fonctionnelle ou géographique :

– maintien de la rémunération pendant un an

– attribution d'un complément spécifique ou exceptionnel de restructuration

– aide à l'acquisition d'un nouveau logement ou à sa location

---

1 Instruction n° 401460/DEF/DFR/GPCI du 23 janvier 1991.

2 Décret n° 90-1022 du 16 novembre 1990 dont le taux a été fixé par arrêté du 16 novembre 1990 pour les fonctionnaires et contractuels.

Décret n° 87-418 du 17 juin 1987 modifié, dont le taux a été fixé par l'arrêté du 17 juin 1987 modifié pour les ouvriers d'État.

PERSONNELS CIVILS F.F.A.

DÉFLATION TRANCHES 1991 ET 1992

STATUT		ORGANISMES					TOTAUX
		Ministère Défense	Autres Ministères	Economats de l'Armée	Foyer central	Mess, blanchisserie, maîtres ouvriers	
FONCTIONNAIRES ET	1991	48	120 (2)				168
CONTRACTUELS	1992	162	14 (1) 293 (2)				469
PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ FRANÇAIS (P.C.F.)	1991			171	13	20	204
	1992			378	72	26	476
PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ALLEMAND (P.C.E.)	1991	515	28	24	15	14	596
	1992	1 226	3 (1) 62 (2)	89	39	34	1 453
TOTAUX	1991	563	148	195	28	34	968
	1992	1 388	372	467	111	60	2 398

(1) Il s'agit de 14 fonctionnaires et 3 P.C.E. du Ministère des Finances (Paierie Générale).

(2) Personnels relevant du Ministère de l'Education nationale

SOURCE : BUREAU PERSONNELS CIVILS

PERSONNELS CIVILS F.F.A. - TRANCHE 1993

	ORGANISMES					TOTAUX
	Ministère de la Défense	Autres Ministères	CEA/FFA	Foyer Central	Mess Blanchisserie Maît. ouvriers	
FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS	**121**	146				267
PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ FRANÇAIS (P.C.F.)			236	12	16	264
PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ALLEMAND (P.C.E.)	**1 152**	25	57	9	13	1 256
TOTAUX	**1 263**	171	293	21	29	1 787
	1 787					

SOURCE : BUREAU PERSONNELS CIVILS

– facilités de détachement ou de mise à disposition dans un ministère autre que la Défense

– aides apportées à la réinsertion professionnelle des conjoints ou concubins

– formation à la reconversion pour les personnels souhaitant quitter la fonction publique

– aides à la création ou à la reprise d'entreprises.

Dans la majorité des cas les personnels ont trouvé par voie de mutation une affectation conforme à leurs souhaits, grâce en particulier à la montée en puissance, dans le cadre du Plan Armées 2000 de la circonscription de défense de Marseille et de celle de Strasbourg qui accueille le P.C. de l'Eurocorps. D'autres possibilités de repli enfin devraient être offertes dans les circonscriptions de Limoges et Besançon.

B) Les Personnels de la D.E.F.A.

Plus difficile déjà s'est révélée être la réorganisation de la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne : réseau scolaire réduit, départs de nombreux personnels, restitutions de locaux, transformations ou ventes de matériels.

En 1991 on constate, par rapport à 1990 une diminution des effectifs supérieure à 20 % dans le primaire, soit 6 395 élèves contre 8 019, et de 17,8 % dans le secondaire, soit 2 988 élèves contre 3 634. La diminution se traduit par la fermeture, en juillet 1991, des écoles de :

Karlsruhe,
Kehl,
Müllheim
et Vauban à Fribourg
de l'école maternelle de Reutlingen
du collège Jean Monnet de Friedrichshafen.

la rentrée de 1991 voit : – des effectifs en baisse significative à Berlin, Fribourg, Offenbourg, Rastatt, Tübingen, Reutlingen,

– la suppression des classes terminales à Landau,

– la restructuration de la Direction du service d'information et d'orientation.

Les fermetures d'établissements entraînent à leur tour la suppression de 274 postes :

– 114 instituteurs et professeurs d'école

– 129 enseignants et personnels assimilés du second degré

– 31 personnels d'administration et de service

soit environ 14,5 % de l'ensemble des personnels, auxquels s'ajoutent 83 non titulaires P.C.F. et P.C.E.

Le mouvement s'accèlère en 1992 avec une diminution de près de 30 % des effectifs élèves.

Sont concernés par les fermetures :

• tous les établissements de Kaiserslautern, Neustadt, Fribourg, Friedrichshafen, Munsingen, Offenburg, Reutlingen, Tübingen, Bad Lauterberg

• l'annexe secondaire de Wittlich

• les premières années de C.A.P. et B.E.P. du lycée polyvalent et collège de Baden-Baden, sauf le B.E.P. d'hôtellerie

• les deux circonscriptions d'enseignement primaire transformées en une seule à Baden-Baden.

Les suppressions de postes sont cette fois-ci beaucoup plus importantes :

104,5 pour le primaire sur 338

125 pour le secondaire sur 362,5

28,5 au niveau des personnels admnistratifs, ouvriers et de service sur 100.

Au total la moitié environ des personnels sont concernés par la réduction scolaire si l'on ajoute aux fonctionnaires et agents de l'État ci-dessus concernés, les Personnels civils étrangers [1].

La plupart des enseignants concernés, tant en 1991 qu'en 1992, ont été affectés sur les postes demandés en France.

Le Ministère de l'Éducation nationale a obtenu, grâce à un arbitrage favorable des services du Premier Ministre et à l'appui du Ministère de la Défense, la possibilité, pour les personnels de la D.E.F.A., de bénéficier des dispositions du décret du 16 novembre 1990 qui institue l'indemnité exceptionnelle de mutation au profit d'agents publics mutés à l'occasion d'une opération de restructuration d'une administration de l'État se traduisant par des suppressions nettes d'emplois.

Un arrêté du 28 janvier 1991 rend ce texte applicable aux personnels civils du Ministère de la Défense mutés du fait du rapatriement des F.F.A. En mars 1992, il est étendu aux personnels de la D.E.F.A. Le montant de l'indemnité s'élève au taux plein à 30 000 F pour les agents ayant un ou

---

1 Un tableau récapitulatif de la situation des emplois et des personnels à la rentrée 1992 figure en annexe.

plusieurs enfants à charge. Elle n'est attribuée toutefois ni aux agents dont le conjoint la perçoit déjà, ni aux agents auxquels l'administration concède un logement par nécessité ou utilité de service dans leur nouvelle résidence ou qui perçoivent une indemnité représentative de logement.

Plus difficile à résoudre, encore, le cas des enseignants conjoints de ressortissants allemands dans l'impossibilité d'exercer leur profession en France. Un certain nombre d'entre eux, bénéficiant de leur ancienneté en zone de stationnement ont retrouvé, par le biais du mouvement des mutations internes [1], un poste équivalent dans un autre établissement relevant de la D.E.F.A. et plus particulièrement à Baden-Baden.

Quelques instituteurs d'autre part, plus spécialement en Rhénanie-Palatinat ont été recrutés dans le système scolaire allemand. Cette dernière solution se heurte cependant à plusieurs difficultés : le nombre élevé d'enseignants en Allemagne, le problème de l'équivalence des mentions des diplômes du fait d'une échelle de notation différente dans les deux pays [2].

Quelle sera la situation dans les années à venir ?

Comme le montre le tableau ci-après sur les prévisions pour la rentrée 1993, les compressions seront moins importantes : 4 établissements ferment leurs portes dans l'enseignement primaire. La suppression de 98 postes dans le secondaire s'explique essentiellement par la fermeture des sections professionnelles du lycée Charles de Gaulle de Baden-Baden et dont les élèves seront à l'avenir accueillis dans les établissements équivalents d'Alsace.

Quant à la D.E.F.A. elle aura, en principe, cessé d'exister dans sa forme actuelle en juillet 1995 mais sans que l'on sache encore très bien par quelle instance elle sera remplacée...

En définitive toutefois, les fonctionnaires et agents de l'État, quel que soit leur ministère de rattachement [3], qui sont touchés par le retrait français d'Allemagne perdent certes des avantages mais sont assurés de retrouver un poste équivalent.

---

1 Depuis 1992 le recrutement externe, hors zone est arrêté.

2 Les services des Kultesministerium allemands n'ont accordé dans la plupart des cas que la mention "Ausreichend" c'est-à-dire passable aux diplômes français qui leur ont été soumis y compris à ceux qui portaient la mention A.B.

3 Ceci est vrai aussi pour les fonctionnaires du service des Douanes. Les personnels de la Paierie Générale de France en Allemagne pour leur part appartiennent déjà à un cadre particulier de fonctionnaires qui servent habituellement à l'étranger.

	Rentrée 1990	Rentrée 1991	Rentrée 1992	Rentrée 1993
1. ÉLÈVES				
	7 938	6 409	4 700	4 079
– Premier degré	3 622	2 982	2 177	1 608
– Second degré	11 560	9 391	6 877	5 687
TOTAL				
2. ÉTABLISSEMENTS				
– Écoles maternelles	16	11	8	7
– Écoles élémentaires	36	32	23	20
TOTAL 1er degré	52	43	31	27
– Collèges	4	3	1	3
– Annexes (premier cycle)	3	4	2	2
– Lycées avec collège	4	4	3	1
TOTAL 2nd degré	11	11	6	6
TOTAL établissements	63	54	37	33
3. PERSONNELS (à temps plein ou partiel)				
– Sur postes budgétaires : 1er degré	434	348	236	171
2nd degré	424	378	247	149
A.T.O.S.	105	103	72	45
TOTAL	963	829	555	365
– Sur crédits : contractuels droit français	93	81	55	32
P.C.E.	194	162	106	81
TOTAL	287	243	161	113
TOTAL personnels	1 250	1 072	716	478

Beaucoup plus douloureuse est la situation des Personnels civils, principalement étrangers, très nombreux par exemple au Comptoir de l'Économat de l'Armée et qui risquent eux, le licenciement pur et simple [1].

C) Le Comptoir de l'Économat des Armées

Les mesures de redéploiement pour 1991 ont entraîné :

– la fermeture de 4 succursales : Karlsruhe,
Fribourg-Haslach,
Mullheim,
Kehl

– la réduction d'activité des succursales de Reutlingen et d'Offenbourg

---

1 Les organismes de droit privé établis en zone de stationnement n'ont aucune structure analogue en France.

S'y ajoutent en 1992 :

9 fermetures : Tübingen,
Reutlingen,
Münsingen,
Fribourg centre et Fribourg-Stuhlinger,
Offenbourg,
Friedrichshafen,
Neustadt,
Kaiserslautern

la réduction des activités de 3 demi-gros : Bühl
Fribourg
Landau

et des succursales de Rastatt et Saarebourg.

Elles sont été accompagnées d'une importante déflation au niveau des effectifs : 250 personnels en 1991
470 en 1992.

parmi eux 150 couples franco-allemands.

Au total, en rajoutant les personnels des Foyers de Garnison et des Cercles-Mess ce sont 1 765 Personnels civils français et 5 055 Personnels civils étrangers, dont 2 800 allemands et 2 000 frontaliers, alsaciens en majorité qui sont touchés par le départ des troupes françaises d'Allemagne [1].

Dès les premières semaines qui ont suivi l'annonce du retrait, des manifestations et des mouvements de grève ont éclaté parmi les civils, qui ont d'autre part remis au Sénat, le 20 septembre 1990 un rapport sur leurs difficultés. Depuis lors un certain nombre de négociations ont permis d'obtenir des garanties de reclassement et des indemnités de licenciement destinées à adoucir la perte de l'emploi.

Il faut toutefois différencier les personnels sous droit privé français et sous droit privé allemand.

---

1 Ce sont les chiffres qui figurent dans un rapport du Sénat de juillet 1992 et publiés dans le Journal *Le Monde* du 29 juillet 1992.

1 – Les Personnels Civils Français

Ils bénéficient de plein droit de la législation sociale en vigueur en France, laquelle a été complétée par un certain nombre de mesures spécifiques : – doublement des primes de licenciement

– prime de départ volontaire (50 % des indemnités conventionnelles)

– remboursement du déménagement pour retour en métropole (droit ouvert pendant 3 ans)

– reconnaissance du secteur postal en tant qu'adresse pour permettre le versement des indemnités chômage de droit français

– octroi de prêts de réinstallation

– aide aux conjoints des personnels mutés

– maintien éventuel pendant 1 an dans les logements non restitués, des personnels licenciés

2 – Les Personnels Civils Étrangers

Ce sont les plus nombreux, étant entendu que plus de la moitié d'entre eux [1] en fait, sont de nationalité française, frontaliers ou non.

La convention collective passée entre les F.F.A. et les syndicats par l'intermédiaire du Ministère Fédéral des Finances prévoit 3 types d'indemnisation en cas de licenciement :

– des mesures de reclassement qui prévoient le maintien du salaire pendant une durée variable selon l'âge et l'ancienneté de service. Elle peut s'étendre entre 6 mois et l'atteinte de la limite d'âge.

– des mesures de licenciement : selon l'ancienneté et l'âge il s'agit :

soit d'une indemnité de licenciement pouvant atteindre 5 mois de salaire cumulable avec le régime d'indemnisation du chômage,

soit d'une indemnité de perte d'emploi pouvant atteindre 4 mois du salaire non cumulable avec les avantages du régime de chômage.

Le paiement de ces deux indemnités incombe à l'employeur, donc à l'armée française.

– la sécurité matérielle : prestation servie par le Ministère Fédéral des finances lorsque les déflations découlent d'une réduction des Forces pour des raisons militaires, elle comprend une indemnité de perte d'emploi qui s'élève à 100 % la première année puis à 90 % pour les années suivantes, selon un

---

[1] 2 735 sur 5 053.

barême qui prend en compte la durée des services et l'âge. Elle est payable tant que le personnel indemnisé reste à la disposition de l'Arbeitsamt [1]. A l'exception des frontaliers qui bénéficient de dispositions particulières dans ce domaine, cette exigence implique de rester en R.F.A.. Par ailleurs le texte prescrit également une priorité d'emploi dans les services du Bund.

Si le régime d'indemnisation de chômage existant en R.F.A. est comparable au régime français, il est cependant assorti de certaines exigences :

– soit résider en R.F.A.,

– soit après une période de 4 semaines à la disposition de l'Arbeitsamt, se rendre dans un pays de la C.E.E. qui assure le relais pendant une période de 3 mois maximum,

– soit être frontalier et pris en charge directement par l'A.S.S.E.D.I.C. selon le droit commun français.

Des garanties supplémentaires ont été obtenues tant du côté français qu'allemand.

Elles prévoient :

– la mise en place d'une commission itinérante franco-allemande de reclassement composée de professionnels de l'emploi, chargée de gérer des bourses de l'emploi dotées de minitels, installés à Fribourg, Offenbourg, Baden-Baden, Tübingen, Landau, Trêves et qui travaille en liaison avec l'A.N.P.E. et les différents Arbeitsämter

– la possibilité de disposer de 167 h de libération de service afin de suivre une action de formation sous forme de stages en entreprise ou de stages de courte durée

– des indemnités de licenciement extra-tarifaires correspondant à

* 1/3 de la dernière rémunération moyenne mensuelle de travail avec un maximum de 7 mois pour les salariés âgés de plus de 21 ans et ayant au moins 2 ans d'ancienneté.

* 3 mois de rémunération moyenne mensuelle de travail pour les autres.

– la possibilité pour les P.C.E. français, non frontaliers, rentrant en France, de transformer pour le dernier mois d'emploi aux F.F.A., le contrat P.C.E. en contrat de droit français ce qui leur assure le bénéfice intégral des dispositions françaises en matière de chômage.

Par ailleurs des négociations menées avec le ministère fédéral des finances ont permis d'obtenir des reclassements au sein de la fonction

---

[1] Agence nationale pour l'emploi en R.F.A.

publique allemande et au sein des organismes restants des autres Forces grâce à la mise en place d'une Bourse de travail interforces.

Mais ces négociations ont été compliquées par le fait que les licenciements ne concernent pas uniquement les civils employés par l'armée française mais l'ensemble des personnels travaillant pour la totalité des forces alliées stationnées sur le territoire de la République Fédérale. Il a donc fallu les traiter globalement. Or les législations en matière sociale diffèrent d'un État à l'autre...

D'autre part les négociations à Bonn sur la révision de l'accord complémentaire de stationnement entre les Alliés [1] et le Gouvernement fédéral ne sont pas achevées. Elles auront pourtant une influence non négligeable sur le statut global des Forces (manœuvres, circulation, pollution, justice) et donc aussi sur le sort des personnels civils.

Dernier point, le "statut" F.F.A. est un statut très particulier, inconnu en France. Il subsiste d'ailleurs dans le domaine douanier même depuis le 1er janvier 1993, c'est-à-dire la suppression des barrières douanières.

Dans tous les cas il faut définir un nouveau statut franco-français valable autant pour les militaires que pour les civils. Il ne sera sans doute pas fixé avant 1994 et personne pour l'instant ne sait sur quoi il débouchera concrètement.

Ce sont là autant de facteurs d'incertitudes qui continuent à peser lourdement sur tous les membres des F.F.A. encore présents en Allemagne. Ils expliquent un certain climat de morosité, sensible à tous les échelons et à tous les niveaux...

Mais quelle que soient en définitive la catégorie des personnels concernés : militaires, fonctionnaires, civils, salariés de droit privé français ou allemand, pour tous le départ d'Allemagne est synonyme de difficultés, résumées dans un rapport réalisé par 3 des sénateurs représentant les Français de l'Étranger [2] J.-P. Bayle (P.S.), P. d'Ornano (R.P.R.) et L. de Villepin (centriste).

– perte du pouvoir d'achat estimée à 25 % pour les cadres militaires par rapport à une affectation analogue en France.

– situation "précaire" pour les personnels civils, qui, outre leur emploi perdent le plus souvent leur logement et sont pour beaucoup d'entre eux exposés à des séparations dites "géographiques" lesquelles ne concernent pas seulement les couples franco-allemands mais aussi les ménages "mixtes

---

1 Au niveau des différents ministères des Affaires Étrangères, mais en présence des représentants militaires.

2 *Le Monde*, édition du 29 juillet 1992.

statutaires" c'est-à-dire entre militaires, agents publics, personnels sous statut privé français ou allemand.

Et le rapport conclu en évoquent le douloureux déracinement de ceux qu'il appelle les "Français d'Allemagne" c'est-à-dire toutes les personnes issues des ménages installés en Allemagne au lendemain de la seconde guerre mondiale ou de ménages mixtes et ayant eux-mêmes parfois déjà contracté une union avec un conjoint de nationalité allemande. Employés par les Forces Françaises à la suite de leurs parents ils ne possèdent aucune attache de ce côté-ci du Rhin, "car n'ayant jamais vécu en France"...

L'AVENIR...

Témoins de la fin de la deuxième guerre mondiale et de la division de l'Europe, les Forces Françaises en Allemagne ont toujours vu leur devenir intimement lié à celui des alliances militaires.

Depuis 1945 la France a du adapter sa politique à l'évolution de la situation et au contexte politique international. De puissance "occupante" elle est devenue une puissance alliée et amie dont la présence sur le territoire allemand ne dépend plus guère que des accords bilatéraux signés avec la R.F.A.

Contrairement à l'armée américaine dont les vols à basse altitude ont de plus en plus été ressentis comme des nuisances par la population locale, la présence militaire française, qui, comme le faisait remarquer le Général Chazarain, commandant le IIe C.A. et commandant en chef des F.F.A. [1], s'est efforcée d'être "toujours très discrète" n'avait guère suscité de réactions d'hostilité de la part de la population allemande jusque vers la fin des années 80. Et même... Le courant pacifiste qui s'est propagé dans l'opinion allemande sous le double effet de la politique d'ouverture et de désarmement de M. Gorbatchev et des formidables bouleversements politiques en Europe de l'Est, visait autant la Bundeswehr que les armées alliées et partant l'armée française, ainsi qu'en témoignent clairement les analyses de presse.

Au pire, on parlait, comme à Baden-Baden du "quartier des français" ou du "ghetto" et la population F.F.A. était ignorée.

Pourtant, présente en République Fédérale depuis plus de 45 ans l'armée française a marqué le paysage urbain des villes de garnison.

Elle est devenue de plus un facteur économique non négligeable pour l'économie frontalière française certes, mais aussi pour l'économie allemande.

Au fil des ans elle a généré insensiblement une société complexe, en partie artificielle et pourtant très vivante, dotée de ses propres rouages et de ses propres mécanismes. Une société aux règles juridiques souvent imprécises mais qui n'en formait pas moins une communauté bien spécifique.

Par le biais de ce "microcosme" la France disposait d'un instrument privilégié pour faciliter son action culturelle sur le milieu allemand environnant.

---

1 Dans une interview accordée au *Républicain Lorrain* le 4 août 1991.

Elle n'a pas toujours su en profiter... en grande partie sans doute à cause justement de ce statut très ambigu des F.F.A. Communauté militaire, son rôle essentiel consistait d'abord à développer l'interopérabilité et la coopération avec la Bundeswehr.

Héritière d'une armée d'occupation stationnée à l'intérieur d'un cadre géographique et juridique, échappant tout, ou en partie, à la législation de la nation-hôte, elle a tout naturellement gardé les structures mises en place aux débuts du Gouvernement Militaire et a contribué ainsi, presque tout aussi naturellement, à recréer une "entité" française hors de France et qui ne ressemble en aucun cas à la situation des autres communautés françaises implantées à l'étranger.

Tous ces facteurs ont entraîné automatiquement une certaine ignorance, sinon une indifférence réciproque entre les deux communautés française et allemande.

Il n'en reste pas moins que par leur présence les F.F.A. ont contribué, très imparfaitement certes, à préparer et à faciliter le rapprochement franco-allemand.

Ceci explique en grande partie pourquoi, alors qu'en 1990 le retour en France paraissait inéluctable, l'armée française est toujours présente sur le territoire de la République Fédérale et va en tant que Forces Françaises stationnées en Allemagne, faire partie de l'Eurocorps.

A l'origine de ce dernier se trouve justement l'idée de renforcer la coopération militaire franco-allemande au-delà de la Brigade, déjà existante de façon à "...constituer la base d'un corps européen, auquel des forces d'autres États membres de l'U.E.O. [1] pourraient participer..." [2]. Ce corps sera en partie constitué le 1er octobre 1993 pour devenir pleinement opérationnel deux ans plus tard [3].

Il lui est confiée une triple mission :

– la défense commune des alliés en application de l'article 5 du Traité de Washington [4] ou du Traité de Bruxelles dans le cadre de l'Union Européenne

---

1 U.E.O. : Union de l'Europe Occidentale.

2 Déclaration faite par F. Mitterrand et H. Kohl au président en exercice du Conseil Européen, Lübbers, le 14 octobre 1991.

3 Précision donnée par le ministère français de la Défense dans la lettre Objectif Défense d'avril 1993, p. 3 à 6, et dont sont tirés tous ces renseignements.

4 "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties, et en conséquence, elles conviennent que si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense

– le maintien et le rétablissement de la paix

– les actions humanitaires : assistances en cas de catastrophes, aide en cas de famines, aides aux réfugiés, opérations d'évacuation dans les régions de crise.

Pour l'essentiel cependant, l'Eurocorps est chargé d'agir en conformité avec les orientations définies par l'U.E.O. [1]. Dans ce but un Comité Commun sera chargé de répercuter les décisions des différents gouvernements au niveau de l'état-major du corps, étant entendu que dans l'immédiat les responsabilités du Comité sont assurées par les instances de la coopération franco-allemandes.

Pour exécuter les directives assignées par le comité commun, le général commandant le corps dispose d'un état-major multinational basé à Strasbourg [2], à vocation essentiellement terrestre, mais avec une composante air et sans doute marine.

Le général aura autant d'adjoints nationaux que de nations participantes. Lui-même, son ou ses adjoints, les 2 sous-chefs "opérations" et "soutien", et le chef d'état-major également de nationalité différente, seront nommés comme lui pour une durée de 2 à 3 ans et choisis par rotation parmi les nations participantes [3].

Sera créé en même temps :

– un bataillon de quartier général multinational de l'ordre de 400 personnes

– des Éléments organiques de corps d'armée allemands et français : le 42e Régiment de transmissions de Rastatt disposant du système RITA et le 10e Régiment du génie de Spire.

---

individuelle ou collective reconnu par l'article 51 de la charte des Nations Unies, assistera la Partie ou les Parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres Parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de forces armées pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.

1 Les relations avec l'O.T.A.N. sont précisées dans des accords signés avec le Supreme allied commandeur in Europe (SACEUR) le 21 janvier 1993, le général J. Shalikashvili. Elles prévoient que le "... corps pourra être mis à la disposition de l'O.T.A.N., la décision d'engagement restant toujours du ressort des nations participantes".

2 306 personnes à moitié français et à moitié allemand dans l'attente de nouveaux participants, dès l'été prochain sous le commandement du général allemand Helmut Willmann.

3 Le 7 avril 1993 le conseil des ministres belge a autorisé l'ouverture de négociations pour l'affectation d'une division et l'Espagne a dépêché 2 officiers pour observer l'état-major de montée en puissance.

Avec la brigade franco-allemande, 35 à 40 000 hommes au total seront mis à la disposition du corps :

Côté allemand : l'état-major de la 10e Panzerdivision de Sigmaringen
2 brigades mécanisées, la 12e stationnée à Amberg et la 30e à Bayreuth

Côté français : la 1ère D.B. dont le P.C. est à Baden-Baden.

Il n'y aura pas d'unité multinationale en dehors de la Brigade franco-allemande et du futur bataillon de quartier général de l'état-major. Et même au sein de ce dernier les compagnies resteront nationales.

La langue de travail sera la langue maternelle de chacun, y compris à l'état-major où toutefois les connaissances linguistiques des personnels affectés devront permettre une compréhension mutuelle [1]. Par contre, pour les exercices nécessitant l'application des procédures O.T.A.N. la langue utilisée sera l'anglais.

Dans ce corps destiné à devenir un pilier de la défense européenne les Forces Françaises par leur longue habitude du travail en commun avec la Bundeswehr seront amenées à jouer un rôle important.

Le soutien logistique matériel des militaires suppose de son côté la présence d'une communauté civile suffisante, capable d'assurer par sa stabilité les conditions de vie indispensables aux formations militaires et à leurs familles.

Des services civils doivent donc forcément rester à la suite des Forces. A quel titre et sous quel statut ? Ces questions sont loin d'être encore réglées et dépendront en définitive des accords négociés actuellement à Bonn.

Mais quelles que soient les décisions politiques à venir sur l'avenir des Forces Françaises en Allemagne devenues Forces Françaises stationnées en Allemagne, il est certain que "l'Europe ne pourra se faire sans la France ni l'Allemagne, et elle ne se fera pas contre la France ou contre l'Allemagne" [2].

---

1 Des possibilités de formation accélérée seront offertes à ceux qui en auraient besoin.

2 Docteur Chr. WOLFF, Obergürgermeister de Landau : introduction à la présentation franco-allemande de Landau, mars 1991.

POSTFACE

Depuis le 1er septembre 1993 il n'y a plus de Forces Françaises en Allemagne.

D'importantes cérémonies officielles dans la Cour d'Honneur du château de Rastatt le 27 août 1993 puis sur le terrain militaire de Puységur entre Baden-Baden et Rastatt le 31 août ont tenu à marquer à la fois le départ du Général Michel Cavaillé dernier commandant en chef des F.F.A. et du IIe C.A. et la dissolution de celui-ci, symbole de la présence militaire française en Allemagne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Mais pour autant l'armée française ne quitte pas le Territoire Fédéral...

Dans l'allocution prononcée à Rastatt, François Léotard, le ministre français de la Défense évoquait "l'oiseau de la légende qui disparaît pour renaître". De même "le IIe C.A. ne disparaît que pour renaître sous la forme du Corps Européen" où il sera opérationnel en 1995.

Quant aux F.F.A. elles répondent, désormais à l'appellation F.F.S.A., Forces Françaises Stationnées en Allemagne. Cette appellation différente permet de marquer et le nouveau contexte dans lequel l'armée française reste sur le sol allemand et son nouveau statut.

Tout continue et pourtant tout change...

Tout continue. En effet sur le plan individuel les quelque 23 000 membres des forces et personnels à leur suite n'éprouvent guère de modification majeure à leur situation personnelle. Certes les troupes stationnées à Berlin auront quitté la ville en juillet 1994 et le redéploiement des autres unités a permis d'harmoniser au mieux leur répartition sur les länder du Bad-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat en concertation permanente avec les autorités allemandes et en plein accord avec elles.

Mais casernements et cités-cadres demeurent. Tous les services civils présents sur le territoire allemand subsistent avec des personnels réduits sans doute, et recentrés davantage sur Baden-Baden, mais fonctionnant toujours sur le même régime qu'en France.

Et cependant, tout change. De nouveaux accords signés avec la République Fédérale ont défini de nouvelles modalités de stationnement prenant en considération les conséquences pleines et entières de la totale

souveraineté de l'Allemagne. Les länder en particulier voient leurs compétences accrues et il faudra tenir compte de leurs législations particulières. Ce qui ne sera pas sans doute sans poser parfois des problèmes au niveau du commandement unique, lui, des forces françaises.

Mais le maintien de leur présence en Allemagne souligne d'abord la volonté politique de faire l'Europe de la défense sur le terrain. Depuis cinq ans déjà d'ailleurs la Brigade franco-allemande témoigne de cet effort. L'expérience acquise encourage à la poursuite dans la voie de la coopération.

A tous les échelons, à tous les niveaux des relations se sont établies entre les Forces Françaises et la Nation-Hôte. C'est leur dynamisme et la perspective de leur poursuite qui ont permis, pour reprendre les termes de Volker Rühe, ministre fédéral de la Défense [1], "de faire passer le flambeau d'un corps d'armée national à une grande unité européenne".

---

1 A l'occasion également de la cérémonie du 27 août 1993.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.F. CENT	:	Allied ForcesCentre Europe
A.L.A.T.	:	Aviation Légère de l'Armée de Terre
A.S.A.	:	Action Sociale des Armées
A.V.L.	:	Ämter für Verteidigungslasten
B.A.B.O.	:	Bureau Administratif de Baden-Oos
B.A.L.	:	Bureau Administratif Local
B.A.O.R.	:	British Army of the Rhein
B.C.L.R.E.	:	Bureau Central de Liaisons et des Relations Extérieures
B.C.M.	:	Bureau Central Militaire
B.O.E.M.	:	Bulletin Officiel de l'Etat-Major
B.P.M.	:	Bureau Postal Militaire
B.R.D.	:	Bundesrepublik Deutschland
C.A.	:	Corps d'Armée
C.A.L.D.O.	:	Centre d'Approvisionnement en Légumes et Denrées Ordinaires
C.C.	:	Centre Commercial
C.C.E.	:	Comptoir Central des Essences
C.C.F.F.A.	:	Commandant en Chef des Forces Françaises en Allemagne
C.C.S.S.	:	Comptoir Spécial des Subsistances Militaires
C.D.U.	:	Christlich Democratische Union
C.E.A.	:	Comptoir des Économats de l'Armée
C.E.E.	:	Communauté Économique Européenne
C.F.D.T.	:	Confédération Française Démocratique du Travail
C.F.F.S.B.	:	Commandant des Forces Françaises Stationnées à Berlin
C.F.T.C.	:	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
D.B.	:	Division Blindée
D.B.F.F.A.	:	Deutscher Beauftragter près des F.F.A.
D.E.F.A.	:	Direction de l'Enseignement Français en Allemagne

D.E.P.	:	Direction de l'Enseignement Public
D.G.B.	:	Deutscher Gewerkschafts Bund
D.L.	:	Détachement de Liaison
D.T.M.V.F.	:	Direction des Transports Militaires par Voie Ferrée
E.L.	:	Élément de Liaison
E.M.A.T.	:	État-Major de l'Armée de Terre
E.O.C.A.	:	Éléments Organiques de Corps d'Armée
F.A.M.O.	:	Forces Auxiliaires de Main d'Œuvre
F.A.T.A.C.	:	Force Aérienne Tactique
F.F.A.	:	Forces Françaises en Allemagne
F.F.S.A.	:	Forces Françaises Stationnées en Allemagne
F.F.S.B.	:	Forces Françaises Stationnées à Berlin
F.O.	:	Force Ouvrière
F.O.D.I.	:	Frais d'Occupation et Dépenses Imposées
G.A.B.B.	:	Garnison Autonome de Baden-Baden
G.M.	:	Gouvernement Militaire
G.M.F.B.	:	Gouvernement Militaire Français de Berlin
G.M.Z.F.O.	:	Gouvernement Militaire de la Zone Française d'Occupation
H.B.A.	:	Hochbauamt
H.C.C.A.	:	Habillement, Couchage, Ameublement, Campement
H.C.R.F.A.	:	Haut Commissariat de la République Française en Allemagne
L.P.D.	:	Parti Libéral Démocrate
M.L.	:	Mission de Liaison
M.M.L.	:	Mission Militaire de Liaison
O.B.F.	:	Oberfinanzamt
O.E.C.E.	:	Organisation Européenne de Coopération Économique
O.F.D.	:	Oberfinanzdirektion
OFFICOMEX	:	Office du Commerce Extérieur
O.L.	:	Officier de Liaison
O.M.E.U.S.	:	Organisation Militaire du Gouvernement U.S.

O.T.A.N.	:	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
O.T.V.	:	Öffentlicher Transport und Verkehr
P.C.	:	Poste de Commandement
P.C.E.	:	Personnel Civil Étranger
P.C.F.	:	Personnel Civil Français
P.F.A.T.	:	Personnel Féminin de l'Armée de Terre
S.E.D.	:	Sozialistische Einheitspartei Deutschland
S.F.M.	:	Spezialbauamt für französisches Militär
S.G.E.N.	:	Syndicat Général de l'Éducation National
S.H.A.E.F.	:	Suprem Headquarter Allied Expeditionary Forces
S.H.A.T.	:	Service Historique de l'Armée de Terre
S.M.A.D.	:	Sovietische Militäradministration in Deutschland
S.S.A.B.B.	:	Section Sportive et Artistique de Baden-Baden
T.K.	:	Territorial Kommando
T.M.F.B.	:	Train Militaire Français de Berlin
T.O.A.	:	Territoires Occupés en Allemagne
U.S.A.F.	:	U.S. Air Force
U.S.A.R.E.U.RE	:	U.S. Army in Europ
W.B.K.	:	Wehrbereichskreis
Z.D.F.	:	Zweites Deutsche Fernsehn
Z.F.A.	:	Zone Française en Allemagne
Z.F.O.	:	Zone Française d'Occupation
Z.S.C.	:	Zone de Stationnement Centre
Z.S.N.	:	Zone de Stationnement Nord
Z.S.S.	:	Zone de Stationnement Sud.

ANNEXES

COMPOSITION DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE ET DU IIe CORPS D'ARMÉE (1990)

I – ORGANISATION GÉNÉRALE

Les F.F.A. comprennent en temps de paix :

– le IIe C.A. proprement dit

– des formations faisant partie soit des éléments organiques d'armée, soit des réserves générales

– les organismes, établissements et services faisant partie de l'environnement

– les éléments de l'Armée de l'Air

– la Gendarmerie

– Des unités n'appartenant pas au IIe Corps d'Armée, à savoir :

- l'élément français de la Brigade franco-allemande (B.F.A.)
- des éléments de l'Armée de l'Air
- des éléments de la Gendarmerie
- des éléments territoriaux et d'infrastructure

– Les troupes et services français de Berlin.

II – COMPOSITION DU IIe CORPS D'ARMÉE

Le IIe Corps d'Armée représente l'essentiel de ces forces. Il appartient, ainsi que le Corps d'Armée stationné en FRANCE, à la 1ère Armée française dont le P.C. est à METZ.

Ses composants essentiels sont les suivants :

– Des organismes de commandement

– l'État-major du IIe C.A. et C.C.-F.F.A. et le bureau d'information et de Relations Publiques

– les commandements des armes : artillerie, transmissions, train, matériel, génie

– le commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (A.L.A.T.)

– l'État-major de la brigade logistique

– les directions des services : santé, commissariat, poste, essences, protection et sécurité de la Défense, transports militaires par voie ferrée

– Des organismes de liaison

* auprès des autorités allemandes

- à Bonn - Bad-Godesberg (administration fédérale)
- près le Territorial Kommando Sud à Heidelberg
- près les Wehrbereichskommando à Mayence, Stuttgart et Munich
- près le IIe corps d'Armée allemande à Ulm (IIe C.A. GE)

* auprès des commandants en chef alliés en Allemagne

- américain à Heidelberg [1]
- britannique à Moenchen-Gladbach [2]
- soviétique à Potsdam (Mission militaire française de liaison) [3]

* des trois divisions blindées

– Des éléments organiques de corps d'armée (E.O.C.A.)

E.O.C.A. "armes" et E.O.C.A. "soutiens" stationnés pour la plus grande partie en R.F.A., mais également en Métropole.

– Trois Divisions Blindées - 1 Division d'infanterie et 1 division légère blindée

- la 1° D.B. dont le P.C. est à Trèves
- la 3° D.B. dont le P.C. est à Fribourg
- la 5° D.B. dont le P.C. est à Landau
- la 15° D.I. dont le P.C. est à Limoges (France)
- la 14° D.L.B.E. dont le P.C. est à Montpellier (France)

---

1 A titre de réciprocité, il existe auprès du Général commandant le IIe C.A./C.C.-F.F.A. à Baden-Baden :

- une mission militaire soviétique
- une mission militaire américaine
- une mission militaire britannique

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

– LES DIVISIONS BLINDÉES [1]

Elles comptent 8 ou 9 régiments et sont constituées comme suit :

– 1 escadron d'éclairage
– 2 régiments d'infanterie mécanisée
– 1 compagnie antichars
– des régiments de chars :
  • soit 3 régiments à 52 chars chacun (5° D.B.)
  • soit 2 régiments à 70 chars chacun (1° et 3° D.B.)
– 2 régiments d'artillerie
– 1 régiment de génie
– 1 régiment de commandement et de soutien

La Division Blindée regroupe 10 000 hommes ainsi que 600 véhicules blindés.

– LA DIVISION D'INFANTERIE [2]

Elle compte 8 régiments et est constituée comme suit :

– 3 régiments d'infanterie motorisée
– 1 régiment de blindés à roues (à 36 AMX 10 Roues-Canon)
– 2 régiments d'artillerie [3]
– 1 régiment du génie [4]
– 1 régiment de commandement et de soutien

La Division d'Infanterie regroupe 8 500 hommes environ et 250 véhicules blindés

– LA DIVISION LÉGÈRE BLINDÉE "ÉCOLES" [5]

Mise sur pied en temps de crise ou de guerre à partir d'Écoles et de centres d'instruction, elle compte 8 formations et s'articule comme suit :

---

1 Presque entièrement stationnées en Allemagne.

2 Stationnée en France - P.C. à Limoges.

3 1 seul régiment en temps de paix.

4 Réduit à 1 bataillon en temps de paix.

5 Entièrement stationnée en France - P.C. à Montpellier.

– 1 régiment d'infanterie mécanisée
– 1 régiment d'infanterie motorisée
– 2 régiments de chars
– 2 régiments d'artillerie
– 1 compagnie du génie
– 1 régiment de commandement et de soutien

La Division Légère Blindée "Ecoles" regroupe 6 500 hommes environ et 200 véhicules blindés.

– 1 brigade logistique

– Environnement

Organismes d'instruction :

– 1 centre d'entraînement commando (C.E.C.) : C.E.C. 131° R.I. à Vieux-Brisach

42° groupement de camp à Munsingen

Organismes de commandement territorial :

• État-major du commandement de l'infrastructure des F.F.A. (C.I./F.F.A.)

• garnison autonome de Baden-Baden - Bühl

Formations ou unités d'infrastructure :

• Section géographique du IIe C.A. C.C.-F.F.A. à Baden-Baden

• Peloton canin des F.F.A. à Iffezheim

Organismes et établissements des services :

• service du Génie : 3 directions et 6 arrondissements de travaux

• service de santé :

1 section d'infirmiers, 3 hôpitaux des armées
2 établissements de ravitaillement, 2 centres médicaux

• 3 circonscriptions vétérinaires et biologiques de zone

• service de l'Intendance : 1 intendance spécialisée
1 laboratoire de subsistance

• service des Essences

• poste aux armées : 1 compagnie de poste et 24 bureaux (plus 1 à Berlin)

• tribunal aux armées à Landau

- direction des transports militaires par voie ferrée (D.T.M.V.F.), 4 détachements de liaison – dont 1 à Berlin – et 2 bureaux de transport
- direction interarmées de l'action sociale à Fribourg : 3 districts sociaux de zone de stationnement.

Organismes divers :

- atelier d'impression de l'A.T. N° 3 (A.I.A.T. 3) à Baden-Baden
- aumôneries militaires
- annexe du centre de documentation cinématographique à Baden-Baden.

Éléments de l'armée de l'air en Allemagne soit basés à Achern et Berlin, soit constituant des détachements de détection ou de contrôle répartis sur le territoire de la R.F.A.

Gendarmerie

Dépendant d'un commandement de la gendarmerie stationné à Baden, les formations de la Gendarmerie sont réparties en :

– 3 groupements prévôtaux de division blindée et de zone de stationnement

– 5 compagnies prévôtales (plus une compagnie prévôtale et une compagnie d'élèves gendarmes à Berlin)

– 25 brigades prévôtales (plus un escadron de sécurité et le détachement de Berlin).

Structures Territoriales

Le territoire des F.F.A. est subdivisé en :

– 3 zones de stationnement :

NORD : P.C. de zone : Trèves
CENTRE : P.C. de zone : Landau
SUD : P.C. de zone : Fribourg

– la garnison autonome de Baden-Baden-Bühl.

Il s'étend sur une partie des Land de Rhénanie-Palatinat, Baden-Wurtemberg, Bavière et sur le Land de Sarre.

Le découpage des zones de stationnement et de la garnison autonome de Baden-Baden est calqué sur les limites administratives allemandes

Sur le plan territorial militaire, le territoire des F.F.A. s'étend sur une partie des 4e et 5e W.B.K. (Wehrbereichskommando. Région Militaire).

WBK IV PC : Mayence avec les VBK suivants :

(Verteidigungsbezirkskommando : Divisions Militaires)

VBK 41 Coblence

VBK 42 Trèves

VBK 45 Neustadt

VBK 46 Saarbrucken

WBK V PC : Stuttgart avec les 4 VBK suivants :

VBK 51 Ludwigsburg

VBK 52 Karlsruhe

VBK 53 Fribourg

VBK 54 Tübingen

COMMANDEMENT DES FORCES FRANÇAISES STATIONNÉES EN ALLEMAGNE DEPUIS 1945

I – PÉRIODE D'OCCUPATION (1945-1955)

Pendant cette période, les hauts représentants de la France (les trois premiers parmi les noms qui suivent) exercent en même temps l'autorité civile et l'autorité militaire ; ils disposent d'un adjoint pour le commandement supérieur des troupes d'occupation (les quatre suivants).

– Général commandant la 1ère Armée française

1 – Général de Lattre de Tassigny : du 31.03.1945 au 25.07.1945

– Général commandant en chef français en Allemagne

2 – Général Kœnig du 25.07.1945 au 19.08.1949

– Haut-Commissaire de la République française en Allemagne

3 – Monsieur André François-Poncet du 21.09.1949 au 05.05.1955

– Généraux commandant supérieur des troupes d'occupation

4 – Général de Goislard de Montsabert du 29.07.1945 au 30.09.1946
5 – Général Sevez : du 01.10.1946 au 29.02.1948
6 – Général Guillaume : du 22.03.1948 au 01.10.1951
7 – Général Noiret : du 04.10.1951 au 05.05.1955

II – PÉRIODE POSTÉRIEURE AU 5 MAI 1955

A) Généraux commandant en chef les Forces Françaises en Allemagne

Général Noiret : du 06.05.1955 au 09.08.1956
Général Jacquot : du 10.08.1956 au 24.04.1959
Général Allard : du 25.04.1959 au 26.03.1961
Général Crepin : du 27.03.1961 au 16.12.1963
Général de Brebisson : du 17.12.1963 au 28.02.1966
Général Massu : du 01.03.1966 au 31.07.1969

B) Généraux commandant le IIe Corps d'Armée et commandant en chef les Forces Françaises en Allemagne

Général du Temple de Rougemont	: du 01.08.1969 au 10.06.1970
Général Lecointe	: du 10.06.1970 au 31.07.1972
Général de Lassus Saint-Genies	: du 01.08.1972 au 02.12.1974
Général Richard	: du 02.12.1974 au 21.02.1978
Général Laurier	: du 22.02.1978 au 23.05.1978
Général Brasart	: du 19.06.1978 au 16.12.1982
Général Philipponnat	: du 17.12.1982 au 04.06.1984
Général Houdet	: du 05.06.1984 au 13.05.1987
Général Brette	: du 14.05.1987 au 23.06.1989
Général Chazarain	: du 24.06.1989 au 22.12.1992
Général Cavaillé	: du 23.12.1992 au 31.08.1993.

LISTE DES OFFICIERS GÉNÉRAUX AYANT COMMANDÉ A BERLIN

Général de brigade de Beauchesne	: du 3.07.1945 au 14.03.1946
Général de brigade Lançon	: du 15.03.1946 au 30.09.1946
Général de brigade Ganeval	: du 1.10.1946 au 31.07.1949
Général de division Ganeval	: du 1.08.1949 au 30.09.1950
Général de brigade Carolet	: du 1.10.1950 au 31.12.1952
Général de brigade Manceaux-Demiau	: du 1.01.1953 au 31.12.1954
Général de brigade Gèze	: du 1.01.1955 au 30.06.1956
Général de division Gèze	: du 1.07.1956 au 30.09.1958
Général de brigade Lacomme	: du 1.10.1958 au 31.05.1960
Général de division Lacomme	: du 1.06.1960 au 24.02.1962
Général de division Toulouse	: du 25.02.1962 au 30.09.1964
Général de brigade Binoche	: du 1.10.1964 au 30.04.1966
Général de division Binoche	: du 1.05.1966 au 14.10.1967
Général de division Huchet de Quenetain	du 15.10.1967 au 30.11.1970
Général de division Routier	: du 1.12.1970 au 31.01.1973
Général de division Metzler	: du 1.02.1973 au 16.07.1975
Général de division Mangin	: du 17.07.1975 au 16.11.1977
Général de division d'Astorg	: du 17.11.1977 au 30.09.1980
Général de division Liron	: du 1.10.1980 au 31.07.1983
Général de corps d'armée Liron	: du 1.08.1983 au 5.04.1984
Général de division de Gabory	: du 6.04.1984 au 14.01.1985

Général de division Cavarrot	:	du 15.01.1985 au 3.08.1987
Général de division Cann	:	du 4.08.1987 au 14.10.1990
Général de corps d'armée Cann	:	du 15.10.1990 au 31.12.1991
Général de brigade Gosset	:	du 1.01.1992 au 31.01.1993
Général de brigade Brullard	:	du 12.02.1993 jusqu'à la dissolution des Forces

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE DES F.F.A.

I – TRAITÉS - ACCORDS - PROTOCOLES - CONVENTIONS ETC... figurant dans le B.O.E.M. n° 101

– Coopération et contrôle des armements : Traité de Bruxelles et organisation de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.)

- traité du 17 mars 1948 entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- déclaration invitant l'Italie et la R.F.A. à adhérer au traité de Bruxelles
- protocole n° I du 23 octobre 1954 modifiant et complétant le traité de Bruxelles
- protocole n° II du 23 octobre 1954 sur les forces de l'U.E.O.
- loi n° 55-393 du 3 avril 1955 autorisant le Président de la République à ratifier le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954 et les protocoles rattachés

– Stationnement des troupes françaises en Allemagne

– *Délimitation des zones attribuées aux puissances alliées à l'issue de la seconde guerre mondiale*

- protocole du 12 septembre 1944 entre les gouvernements des U.S.A., du Royaume Uni et de l'U.R.S.S. sur les zones d'occupation en Allemagne et l'administration du "Grand Berlin"
- accord du 26 juillet 1945 entre les gouvernements des U.S.A., de l'U.R.S.S. et du Royaume-Uni et le gouvernement de la République française portant amendements au protocole du 12 septembre 1944

– *Situation antérieure au retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N.*

- convention entre les États parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée à Londres le 19 juin 1951

- protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la R.F.A. signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la R.F.A., les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn, le 26 mai 1952
- accord tripartite du 23 octobre 1954 sur l'exercice des droits réservés en Allemagne
- convention du 23 octobre 1954 relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la R.F.A.
- loi n° 55-392 du 3 avril 1955 autorisant le Président de la République à ratifier le protocole et la convention du 23 octobre 1954 ci-dessus mentionnés
- décret n° 59-193 du 30 décembre 1959 portant publication des accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la R.F.A. et des autres accords signés à Paris le 23 octobre 1954
- accord du 3 août 1959 complétant la convention entre les États parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en R.F.A.
- décret n° 63-1361 du 18 décembre 1963 portant publication de l'accord du 3 août 1959 ci-dessus mentionné

- ***Situation postérieure au retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N.***

- échange de lettres entre la République française et la R.F.A. du 21 décembre 1966

- **Traité de coopération entre la République Française et la R.F.A.**

- déclaration commune du 22 janvier 1963
- traité en date du 22 janvier 1963 sur la coopération franco-allemande
- décret n° 63-897 du 28 août 1963 portant publication du traité

II – TEXTES RELATIFS A LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE ET AU COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

– Textes abrogés

– décret n° 45-1406 du 15 juin 1945 modifié portant création d'un commandement en chef français en Allemagne (J.O.R.F. du 27 juin)

– décret du 2 août 1949 portant création d'un Haut-Commissaire de la République française en Allemagne et abrogation du décret du 15 juin 1945 modifié (J.O.R.F. du 6 août).

– Textes en vigueur

– décret du 17 août 1955 portant création d'une Ambassade de la République française auprès de la République Fédérale d'Allemagne et abrogation du décret du 2 août 1949 (J.O.R.F. du 1er septembre)

– décret n° 55-1273 du 15 septembre 1955 fixant les attributions de l'Ambassadeur de la République française auprès de la République fédérale d'Allemagne (J.O.R.F. du 1er octobre)

– décret n° 55-1275 du 15 septembre 1955 fixant les attributions en temps de paix du général commandant en chef les forces françaises en Allemagne

DÉCRET DU 2 AOÛT 1949 PORTANT CRÉATION D'UN HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE ET ABROGATION DU DÉCRET DU 15 JUIN 1945 MODIFIÉ PAR LES DÉCRETS DU 18 OCTOBRE 1945 ET DU 30 AVRIL 1947 PORTANT CRÉATION D'UN COMMANDEMENT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

(J.O.R.F. du 6 août 1949 page 7725)

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre de la défense nationale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 15 juin 1945, modifié par les décrets du 18 octobre 1945 et du 30 avril 1945, portant création d'un commandement en chef français en Allemagne ;

Vu le décret du 26 décembre 1945 portant création du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes et réorganisation du comité interministériel des affaires allemandes et autrichiennes ;

Vu le décret du 20 août 1946 portant rattachement du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes au ministère des affaires étrangères et réorganisation du comité interministériel des affaires allemandes et autrichiennes,

Décrète :

Art. 1er. – Dans l'exercice des pouvoirs qu'il détient des accords internationaux, le Gouvernement de la République est représenté en Allemagne par le haut commissaire auquel sont dévolues les attributions précédemment assumées à ce titre par le général commandant en chef français en Allemagne.

Art. 2. – Le haut commissaire relève du ministère des affaires étrangères et exerce son autorité sur l'ensemble des services et éléments français en Allemagne.

Art. 2. – Il est responsable de la sécurité intérieure et du maintien de l'ordre dans les territoires occupés par les forces françaises et, à cet effet, il dispose du général commandant les troupes d'occupation dont il est habilité à requérir les moyens.

Art. 4. – Il est assisté d'un haut commissaire adjoint qui le remplace en cas d'absence.

Art. 5. – Le décret du 15 juin 1945 modifié par les décrets du 18 octobre et du 30 avril 1947 est abrogé.

Art. 6. – Le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel* de la République Française et qui prendra effet à dater du 10 août 1949.

Fait à Paris, le 2 août 1949.

Henri QUEUILLE

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,
Paul RAMADIER

Le ministre des finances
et des affaires économiques,
Maurice-PETSCHE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret N° 55-1273 du 15 septembre 1955 fixant les attributions de l'ambassadeur de la République française auprès de la République fédérale d'Allemagne.

(J.O. n° 232, 1er octobre 1955, p. 9646)

Le président du conseil des ministres,

sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre délégué à la présidence du conseil et du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu la loi du 3 avril 1955 autorisant le Président de la République à ratifier :

1° Le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne, signé à Paris, le 23 octobre 1954, et ces cinq annexes, protocole mettant en vigueur compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la République Fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes, signées, à Bonn, le 26 mai 1952 ;

2° La convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, signée, à Paris, le 23 octobre 1954 ;

Vu le décret du 17 août 1955 portant création d'une ambassade de la République française auprès de la République Fédérale d'Allemagne et abrogation du décret du 2 août 1949 portant création d'un haut commissaire de la République française en Allemagne.

Décrète :

Art. 1er – Outre les attributions normales des ambassadeurs, l'ambassadeur de la République française auprès de la République Fédérale d'Allemagne exerce, compte tenu des dispositions de l'accord tripartite sur l'exercice des droits réservés en Allemagne, les pouvoirs reconnus en Allemagne au Gouvernement de la République française par le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne et ses annexes, la convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne et les lettres signées à Paris, le 23 octobre 1954 ;

Art. 2 – En particulier, dans le cadre des attributions qui lui sont conférées à Berlin, en vertu de l'article précédent, l'ambassadeur de la République française auprès de la République Fédérale d'Allemagne a autorité sur le général, gouverneur militaire français de Berlin, compte tenu des dispositions du décret n° 55-1275 en date du 15 septembre 1955 fixant les attributions du général commandant en chef les Forces Françaises en Allemagne. Il est, en outre, responsable de la sécurité intérieure et du maintien de l'ordre dans le secteur de Berlin occupé par les Forces Françaises, et, à cet effet, il dispose du général, commandant ce secteur, dont il est habilité à requérir les moyens.

Art. 3 – Le ministre des affaires étrangères, le ministre délégué à la présidence du conseil et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et qui prendra effet à dater du 5 mai 1955 ;

Fait à Paris, le 15 septembre 1955

Edgar FAURE

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires étrangères,
Antoine PINAY

Le ministre délégué à la présidence du conseil,

Gaston PALEWSKI

Le ministre de la défense nationale
et des forces armées,
Pierre KŒNIG.

STATUT DES FORCES FRANÇAISES

Lettre de M. COUVE DE MURVILLE

"Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne ont estimé d'un commun accord qu'il y avait lieu de préciser certaines réalités d'application aux forces françaises d'Allemagne de la "convention entre les États parties au traité de l'Atlantique nord sur le statut de leurs forces" en date du 19 juin 1951 et de "l'accord complétant la convention entre les États parties au traité de l'Atlantique nord sur le statut de leurs forces" en date du 3 août 1959.

Ils ont en conséquence convenu ce qui suit :

I – Les couleurs de la République française et celles de la République fédérale d'Allemagne seront arborées conjointement sur les installations des forces françaises, à l'exception des résidences du commandant en chef et des commandants des grandes unités.

II – En cas de changement du titulaire du poste de commandant en chef des forces françaises en Allemagne, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sera informé en temps utile du choix de l'Officier général désigné par le gouvernement de la République française pour ce fonctions.

III – Le gouvernement de la République française prend note de l'intention du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de ne pas remettre en cause l'emplacement actuel des unités et installations des forces françaises sur le territoire fédéral. Toutes modifications qui se révèleraient nécessaires feront l'objet d'accords entre les deux gouvernements, compte tenu des exigences de la défense commune.

IV – Les effectifs et la structure des forces françaises stationnées sur le territoire fédéral ainsi que le matériel détenu par celles-ci feront l'objet d'une notification annuelle au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

V 1) – Les mouvements des forces françaises à l'intérieur de la République fédérale d'Allemagne en dehors de leurs lieux habituels de garnison s'effectuent, à partir du niveau du régiment, que ce soit aux fins de manœuvres ou d'exercices ou pour toutes autres raisons, après notification préalable effectuée quatorze jours avant la date de ces mouvements. La notification est effectuée par les autorités des forces françaises au délégué du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne auprès du général commandant en chef des forces françaises en Allemagne.

Le silence du délégué du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne durant sept jours à compter de la notification signifie que les autorités allemandes n'ont pas d'objection à présenter.

Si, avant l'expiration du délai de sept jours, le délégué du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne fait valoir des objections un accord sera recherché de part et d'autre dans l'esprit de coopération visé à l'article 3, alinéa 1, de l'accord complémentaire du 3 août 1959.

Les délais visés ci-dessus seront réduits dans les cas exceptionnels où des mouvements devraient être effectués d'urgence.

Les dispositions de l'article 57 de l'accord complémentaire du 3 août 1959 ne sont pas affectées.

2) Les passages de la frontière par des unités des forces françaises à partir du niveau du régiment seront notifiés quatorze jours à l'avance au délégué du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Ce délai sera réduit dans les cas exceptionnels où des passages de la frontière devraient être effectués d'urgence.

Les points de passage de ces unités seront arrêtés d'un commun accord par les autorités des Forces Françaises et le délégué du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Les ordres de déplacements individuels ou collectifs des membres des forces françaises seront assortis d'une traduction en langue allemande.

3) Sans préjudice du maintien des procédures en vigueur, les manœuvres et exercices des forces françaises en Allemagne, en dehors de leurs biens immobiliers, seront notifiés au délégué du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne selon les modalités prévues à l'accord complémentaire du 3 août 1959.

VI – Les dispositions ci-dessus ne concernent pas les forces françaises affectées à l'exercice des droits et responsabilités de la République française à Berlin.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir me confirmer l'accord du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur ce qui précède".

Réponse de M. Willy BRANDT

"Par lettre du 21 décembre 1966, Votre Excellence a bien voulu communiquer ce qui suit :
(ici le texte de la déclaration française)

"J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence l'accord du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur ce texte".

TRAITÉ ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE SUR LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE

A la suite de la Déclaration commune du Président de la République française et du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne en date du 22 janvier 1963 sur l'organisation et les principes de la coopération entre les deux États, les dispositions suivantes ont été agréées :

I – Organisation

1 – Les chefs d'État et de Gouvernement donneront en tant que de besoin les directives nécessaires et suivront régulièrement la mise en œuvre du programme fixé ci-après. Ils se réuniront à cet effet chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an.
2 – Les Ministres des Affaires étrangères veilleront à l'exécution du programme dans son ensemble. Ils se réuniront au moins tous les trois mois. Sans préjudice des contacts normalement établis par la voie des Ambassades, les hauts fonctionnaires des deux Ministères des Affaires étrangères, chargés respectivement des affaires politiques, économiques et culturelles, se rencontreront chaque mois alternativement à Bonn et à Paris pour faire le point des problèmes en cours et préparer la réunion des Ministres. D'autre part, les missions diplomatiques et les consulats des deux pays ainsi que leurs représentations permanentes auprès des organisations internationales prendront tous les contacts nécessaires sur les problèmes d'intérêt commun.
3 – Des rencontres régulières auront lieu entre autorités responsables des deux pays dans les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Elles n'affecteront en rien le fonctionnement des organismes déjà existants – Commission Culturelle Franco-Allemande, Groupe Permanent d'Etat-Major – dont les activités seront au contraire développées. Les Ministres des Affaires étrangères seront représentés à ces rencontres pour assurer la coordination d'ensemble de la coopération.

a) Les Ministres des Armées ou de la Défense se réuniront au moins une fois tous les trois mois. De même, le Ministre français de l'Éducation nationale rencontrera, suivant le même rythme, la personnalité qui sera désignée du côté allemand pour suivre le programme de coopération sur le plan culturel.
b) Les Chefs d'État-Major des deux pays se réuniront au moins une fois tous les deux mois ; en cas d'empêchement, ils seront remplacés par leurs représentants responsables.

c) Le Haut-Commissaire français à la Jeunesse et aux Sports rencontrera, au moins une fois tous les deux mois, le Ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse ou son représentant.

4 – Dans chacun des deux pays, une commission interministérielle sera chargée de suivre les problèmes de la coopération. Elle sera présidée par un haut fonctionnaire des Affaires étrangères et comprendra des représentants de toutes les administrations intéressées. Son rôle sera de coordonner l'action des Ministères intéressés et de faire périodiquement rapport à son Gouvernement sur l'état de la coopération franco-allemande. Elle aura également pour tâche de présenter toutes suggestions utiles en vue de l'exécution du programme de coopération et de son extension éventuelle à de nouveaux domaines.

II – Programme

A – Affaires étrangères

1 – Les deux Gouvernements se consulteront, avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère et, en premier lieu, sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue. Cette consultation portera entre autres sur les sujets suivants :

- problèmes relatifs aux Communautés européennes et à la Coopération politique européenne ;
- relations Est-Ouest, à la fois sur le plan politique et sur le plan économique ;
- affaires traitées au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des diverses organisations internationales auxquelles les deux Gouvernements sont intéressés, notamment le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe Occidentale, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.

2 – La collaboration, déjà établie dans le domaine de l'information, sera poursuivie et développée entre les services intéressés à Paris et à Bonn et entre les missions dans les pays tiers.

3 – En ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement, les deux Gouvernements confronteront systématiquement leurs programmes, en vue de maintenir une étroite coordination. Ils étudieront la possibilité d'entreprendre des réalisations en commun. Plusieurs départements ministériels étant compétents pour ces questions, du côté français comme du côté allemand, il appartiendra aux deux Ministères des Affaires étrangères de déterminer ensemble les bases pratiques de cette collaboration.

4 – Les deux Gouvernements étudieront en commun les moyens de renforcer leur coopération dans d'autres secteurs importants de la politique économique, tels que la politique agricole et forestière, la politique énergétique, les problèmes de communications et de transports et le développement industriel, dans le cadre du Marché Commun, ainsi que la politique des crédits à l'exportation.

B – Défense

I – Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront les suivants :

1 – Sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherche opérationnelle seront créés.

2 – Les échanges de personnel entre les armées seront multipliés ; ils concerneront en particulier les professeurs et les élèves des Écoles d'État-Major ; ils pourront comporter des détachements temporaires d'unités entières. Afin de faciliter ces échanges, un effort sera fait de part et d'autre pour l'enseignement pratique des langues chez les stagiaires.

3 – En matière d'armements, les deux Gouvernements s'efforceront d'organiser un travail en commun dès le stade de l'élaboration des projets d'armements appropriés et de la préparation des plans de financement.

A cette fin, des Commissions mixtes étudieront les recherches en cours sur ces projets dans les deux pays et procéderont à leur examen comparé. Elles soumettront des propositions aux Ministres qui les examineront lors de leurs rencontres trimestrielles et donneront les directives d'application nécessaires.

II – Les Gouvernements mettront à l'étude les conditions dans lesquelles une collaboration franco-allemande pourra être établie dans le domaine de la défense civile.

C – Éducation et Jeunesse

En matière d'éducation et de jeunesse, les propositions contenues dans les mémoranda français et allemand des 19 septembre et 8 novembre 1962 seront mises à l'étude, selon les procédures indiquées plus haut.

1 – Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants :

a) Enseignement des langues

Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande.

Le Gouvernement fédéral examinera, avec les Gouvernements des Länder, compétents en la matière, comment il est possible d'introduire une réglementation qui permette d'atteindre cet objectif.

Dans tous les établissements d'enseignement supérieur, il conviendra d'organiser un enseignement pratique de la langue allemande en France et de la langue française en Allemagne, qui sera ouvert à tous les étudiants.

b) Problèmes des équivalences

Les autorités compétentes des deux pays seront invitées à accélérer l'adoption des dispositions concernant l'équivalence des périodes de scolarité, des examens, des titres et diplômes universitaires.

c) Coopération en matière de recherche scientifique

Les organismes de recherche et les instituts scientifiques développeront leurs contacts en commençant par une information réciproque plus poussée ; des programmes de recherches concertées seront établis dans les disciplines où cela se révèlera possible.

2 – Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle. Les échanges collectifs seront en particulier multiples.

Un organisme destiné à développer ces possibilités et à promouvoir les échanges sera créé par les deux pays avec, à sa tête, un conseil d'administration autonome. Cet organisme disposera d'un fonds commun franco-allemand qui servira aux échanges entre les deux pays d'écoliers, d'étudiants, de jeunes artisans et de jeunes travailleurs.

III – Dispositions finales

1 – Les directives nécessaires seront données dans chaque pays pour la mise en œuvre immédiate de ce qui précède. Les Ministres des Affaires

étrangères feront le point des réalisations acquises à chacune de leurs rencontres.

2 – Les deux Gouvernements tiendront les Gouvernements des autres États membres des Communautés européennes informés du développement de la coopération franco-allemande.

3 – A l'exception des clauses concernant la défense, le présent Traité s'appliquera également au Land de Berlin, sauf déclaration contraire faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au Gouvernement de la République française dans les trois mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent Traité.

4 – Les deux Gouvernements pourront apporter les aménagements qui se révéleraient désirables pour la mise en application du présent Traité.

5 – Le présent Traité entrera en vigueur dès que chacun des deux Gouvernements aura fait savoir à l'autre que, sur le plan interne, les conditions nécessaires à sa mise en œuvre auront été remplies.

FAIT à Paris, le 22 janvier 1963, en double exemplaire en langue française et en langue allemande, les deux textes faisant également foi.

le Président
de la République française :
DE GAULLE

Le Premier Ministre français :
POMPIDOU

Le Ministre frnaçais
des Affaires étrangères :
COUVE DE MURVILLE

Le Chancelier fédéral
de la République fédérale d'Allemagne :
ADENAUER

Le Minstre fédéral des Affaires
étrangères de la République
fédérale d'Allemagne :
SCHRÖDER

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 91-493 du 15 mai 1991 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre les gouvernements de la République française, du Royaume de Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur le statut des forces, signé à Bonn le 25 septembre 1990 (1)

NOR : *MAEJ9130025D*

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 52-1178 du 11 octobre 1952 portant publication de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée à Londres le 19 juin 1951 ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 modifié relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France ;

Vu le décret n° 63-1361 du 18 décembre 1963 portant publication de l'accord complétant la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne et des accords complémentaires du 3 août 1959,

Décrète :

Art. 1er. – L'accord sous forme d'échange de lettres entre les gouvernements de la République française, du Royaume de Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur le statut des forces, signé à Bonn le 25 septembre 1990, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. – Le Premier ministre et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1991.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL ROCARD

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,
ROLAND DUMAS

(1) Le présent accord est entré en vigueur le 3 octobre 1990.

ACCORD

SOUS FORME D'ÉCHANGE DE LETTRES ENTRE LES GOUVERNEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, DU ROYAUME DE BELGIQUE, DU CANADA, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DU ROYAUME DES PAYS-BAS ET DU ROYAUME UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE SUR LE STATUT DES FORCES

MINISTÈRE FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Bonn, le 25 septembre 1990.

Le Secrétaire d'Etat du Ministère fédéral des Affaires étrangères à Monsieur l'Ambassadeur du Royaume de Belgique, Monsieur l'Ambassadeur de la République française, Monsieur l'Ambassadeur du Canada, Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, Monsieur l'Ambassadeur du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Excellences,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu entre des représentants des Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume de Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la République française, du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Royaume des Pays-Bas au sujet de la Convention du 19 juin 1951 entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, de l'Accord du 3 août 1959 complétant cette Convention en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne (« l'Accord complémentaire ») et des Accords qui s'y rapportent. J'ai l'honneur de proposer, au nom du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, que vos Gouvernements prennent acte de ce que :

1. Les Accords mentionnés plus haut demeurent en vigueur, sous réserve des paragraphes 2 et 4 ci-dessous, après l'établissement de l'unité allemande et la conclusion du Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, signé le 12 septembre 1990.

2. En vertu de l'article 82 de l'Accord complémentaire, chaque Partie peut demander un réexamen de cet Accord ; dans cette hypothèse un tel réexamen sera engagé dans un délai qui n'excédera pas trois mois après le dépôt de la demande. Les Parties étudient actuellement cette question, ayant à l'esprit les développements en Europe et en Allemagne, notamment la mise en œuvre des réductions de forces et l'achèvement de l'unité allemande.

3. Dans l'application de ces accords, il sera dûment tenu compte des développements mentionnés au paragraphe ci-dessus.

4. *a)* Prenant en considération le fait que l'application territoriale actuelle de ces accords ne sera pas affectée par l'établissement de l'unité allemande, toute activité officielle d'une quelconque des forces des Etats d'origine, de leurs éléments civils, de leurs membres et de leurs personnes à charge dans les Länder de Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie antérieure, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe, à l'exception des déplacements à destination et à partir de Berlin, ne pourra avoir lieu qu'avec le consentement exprès des autorités allemandes. Ce consentement ne sera pas requis pour les activités privées de tout membre des forces ou des éléments civils, ou de leurs personnes à charge.

b) Les forces des Etats d'origine, leurs éléments civils, leurs membres et leurs personnes à charge jouiront dans les Länder ci-dessus mentionnés du même statut que celui qui leur est accordé dans les Länder de Bade-Wurtemberg, Bavière, Brême, Hambourg, Hesse, Basse-Saxe, Rhénanie du Nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat, Sarre et Schleswig-Holstein.

c) Les dispositions du présent paragraphe s'appliqueront à Berlin aux forces belges, canadiennes et néerlandaises, à leurs éléments civils, à leurs membres et à leurs personnes à charge lorsque les effets des droits et responsabilités quadripartites auront cessé. La République fédérale d'Allemagne, le Royaume de Belgique, le Canada et le Royaume des Pays-Bas élaboreront aussi rapidement que possible des arrangements additionnels dans l'esprit du présent accord.

d) Si des divergences apparaissent entre les Parties au présent accord relatives à l'application pratique du présent paragraphe, elles seront réglées par un groupe de consultation composé de représentants de la République fédérale d'Allemagne et de toute autre Partie directement concernée.

e) Les dispositions du présent paragraphe seront réexaminées à l'expiration de la période visée à l'article 4, paragraphe 1, du Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, ou plus tôt si les Parties au présent accord en conviennent ainsi.

Si les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la République française, du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Royaume des Pays-Bas acceptent le contenu de cette lettre, cette lettre et les lettres de réponse exprimant l'accord de vos Gouvernements constitueront un Accord entre nos Gouvernements. Cet Accord entrera en vigueur, après l'accomplissement des procédures constitutionnelles requises en République fédérale d'Allemagne, lorsque l'unité de l'Allemagne sera réalisée.

Les textes anglais et français de cette lettre sont joints, tous trois faisant également foi.

Je vous prie d'agréer, Excellences, l'assurance de ma très haute considération.

HANS WERNER LAUTENSCHLAGER

UTILISATION DU DOMAINE ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES IMMEUBLES

Textes ou accords relatifs au domaine immobilier mis à la disposition des F.F.A.

Résumé du régime défini par l'accord complémentaire du 3 août 1959.

- art. 48 § 2 Les biens immobiliers sont mis à la disposition des F.F.A. par la R.F.A. ;

  § 3 Des accords écrits portant sur ces biens immobiliers sont établis entre les autorités allemandes et les F.F.A. ;

  § 4 "une force ou un élément civil est *responsable des travaux de réparation et d'entretien* nécessaires pour maintenir dans un *état convenable* les biens immobiliers mis à sa disposition, à moins que, dans le cas des biens immobiliers fournis à titre onéreux, il n'en soit convenu autrement dans les accords conclus conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 du présent article."

- article 63 Les biens immobiliers propriété de la R.F.A. et des Länder sont à la disposition *gratuite* des Forces, ainsi que les constructions réalisées sur les budgets des F.O.D.I. et sur les crédits nationaux.

  Cette gratuité ne s'étend pas toutefois :

  - aux frais d'entretien et aux réparations ;
  - à l'impôt foncier ;
  - aux frais d'exploitation tels que l'assurance incendie et intempéries obligatoire en Bade-Würtemberg, le nettoyage des routes, trottoirs, l'évacuation des eaux usées, l'enlèvement des ordures, le ramonage des cheminées, les approvisionnements en gaz, électricité, chauffage, carburant, l'entretien des ascenseurs, le nettoyage, la destruction de la vermine, l'entretien des jardins, l'emploi de gardiens d'immeubles.

- article 49 En ce qui concerne la *réalisation des travaux,* les services de construction allemands sont, en principe, compétents.

  Toutefois, les Forces peuvent exécuter elles-mêmes les travaux et, notamment, les travaux d'entretien ou contracter des marchés de travaux pour les travaux de faible importance.

Les services de construction allemands sont indemnisés pour les prestations spéciales qu'ils effectuent pour le compte des Forces.

- article 53 Les Forces peuvent prendre, à l'intérieur des biens immobiliers mis à leur disposition, les mesures nécessaires pour s'acquitter de façon satisfaisante de leurs responsabilités en matière de défense.

  A l'intérieur de ces biens immobiliers, elles peuvent appliquer leurs propres *règlements en matière de sécurité et d'ordre publics* pour autant que ceux-ci prescrivent des normes équivalentes ou plus sévères que celles que prévoit le droit allemand.

- article 41 Les Forces sont responsables des *dommages causés aux biens* des Länder.

  En ce qui concerne les biens appartenant à la R.F.A., celle-ci renonce à l'indemnisation des dommages causés par les Forces, à l'exception toutefois :

  - des dommages intentionnels ou de ceux résultant d'une négligence grave ;
  - des dommages résultants de l'inexécution de l'obligation de réparer et d'entretenir les immeubles.

- article 52 Lors de la *restitution* des biens aux autorités allemandes, il est tenu compte de la valeur résiduelle des investissements réalisés par les Forces sur leurs propres crédits nationaux dans les immeubles mis à leur disposition par la R.F.A.

Autres textes ou accords relatifs au domaine immobilier

- Aide mémoire du 13 septembre 1956 concernant la *compensation immobilière* et accord d'application des 3 novembre et 20 décembre 1971.
- Accord franco-allemand sur la *location et la prise à bail* de biens immobiliers pour couvrir les besoins des F.F.A. et de leurs membres des 6/7 mai 1957.
- Accord franco-allemand du 16 juin 1965 relatif aux *demandes et restitutions de biens immobiliers,* ainsi qu'aux demandes, réunions et suppressions de zones de servitudes.
- Accord franco-allemand des 21 octobre et 23 novembre 1966 sur la conclusion d'accords de cession des biens immobiliers.
- Convention franco-allemande des 23 février et 24 juillet 1968 concernant l'assurance obligatoire des bâtiments utilisés par les F.F.A.

– Législation allemande concernant la satisfaction des besoins immobiliers des Forces :

  • Bundesleistungsgesetz (loi concernant les prestations, réquisitions, cessions de biens au profit du Bund), applicable depuis le 1er janvier 1957 ;

  • Landbeschaffungsgesetz (loi concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de la Défense), applicable depuis le 1er janvier 1957 ;

  • Schutzbereichgesetz (loi sur les zones protégées) applicable depuis le 8 décembre 1956.

Intervention des autorités allemandes

Accord administratif A.B.G. 75 (Allgemeine Baugrundsätze) [1]

– Cet accord a été conclu les 8 septembre et 3 octobre 1975 entre le Ministre Fédéral de l'aménagement du territoire, de la construction et de l'urbanisme et le C.C.-F.F.A. et est entré en vigueur le 1er novembre 1975.

  Fondé sur l'article 49 de l'accord complémentaire, il a pour objet de régler, selon des principes uniformes s'appliquant à toutes les forces stationnant en Allemagne [2], les procédures administratives relatives à la programmation et à l'exécution des travaux exécutés par les Forces ou au profit des Forces.

  Aux termes de cet accord, les *obligations incombant aux Forces* sont les suivantes :

  – informer, au moins une fois par an, les autorités fédérales de leurs prévisions de travaux ;

  – confier aux services constructeurs allemands les travaux majeurs d'un montant supérieur à 500.000 D.M. *(procédure indirecte)* ;

  – soumettre au contrôle des services constructeurs allemands les travaux exécutés par les Forces en *procédure directe* c'est-à-dire ceux pour lesquels, en raison de leur montant inférieur à

---

1 Règles générales de construction.

2 Le texte de l'A.B.G. a fait l'objet d'accords bilatéraux entre le Bund d'une part, les forces françaises, belges, britanniques, canadiennes, néerlandaises d'autre part. Les forces américaines n'ont pas encore signé d'accord.

L'A.B.G. est applicable aux organismes à la suite des forces, comptoir de l'économat des F.F.A. par exemple.

500.000 D.M., le Génie passe commande aux entreprises et conduit les réalisations;

- indemniser l'administration allemande pour ses prestations :
  - 7 % si le montant des travaux est inférieur à 500.000 D.M.
  - 5 % si le montant des travaux est supérieur à 500.000 D.M.

  Quant aux *obligations incombant aux services allemands* dans le cadre de la procédure indirecte, elles consistent à :
  - déterminer les coûts (estimation du projet) ;
  - exécuter les démarches administratives : permis de construire, enquêtes d'utilité publique, réalisation des terrains, autorisations du BUND et des LÄNDER ;
  - établir le projet technique ;
  - passer les marchés ;
  - surveiller l'exécution des travaux ;
  - exercer les recours éventuels pour le compte des Forces.
- l'application de l'A.B.G. 75 se traduit par les opérations suivantes :
  - Le service des travaux du Génie adresse en fin d'année au Ministère fédéral de la construction le programme des travaux prévus pour l'année suivante qui comprend :
    - La liste des opérations à effectuer en procédure directe ;
    - la liste des opérations à effectuer en procédure indirecte ;
  - pour les travaux exécutés en procédure directe et qui représentent 100 % des travaux d'entretien et environ 50 % des travaux neufs, le service des travaux du Génie conduit toutes les opérations : établissement des projets techniques, lancement des appels d'offres, passation des marchés, surveillance des travaux, réception des travaux ; il a donc les mêmes charges qu'en métropole avec, en plus, les contraintes de la traduction en langue allemande ;
  - pour les travaux exécutés en procédure indirecte, le service des travaux du Génie passe commande des travaux au service constructeur d'État allemand ; ce dernier fait établir les projets techniques (en liaison avec le Génie), lance les appels d'offres (le Génie n'intervient pas dans le choix de l'entrepreneur mais il peut proposer d'éventuels soumission-

naires), passe les marchés, assure l'exécution et la surveillance des travaux.

Commission mixte franco-allemande des stands de tir et terrains d'exercices

Dans le cadre de la coopération prévue à l'article 53 de l'accord complémentaire, le C.C.-F.F.A. et le Ministre fédéral des finances sont convenus de constituer des commissions mixtes des stands de tir et des terrains d'exercies.

Ces commissions comprennent des représentants du LAND et du BUND d'une part, des représentants du Commandement et des utilisateurs d'autre part.

Instructions particulières aux Écoles primaires françaises en Territoires Occupés
N° 1 302 du 9 Janvier 1946. Extraits.

I. **Autorités** : Les officiers de contrôle, chefs du service de l'Éducation Publique auprès des Délégués Supérieurs de Province font fonctions d'Inspecteurs d'Académie. Il leur appartient, en cette qualité, ainsi que l'a précisé la note de service du 30 Octobre 643/EDU/E de prononcer, après avoir obtenu l'accord du Délégué Supérieur, les délégations et les mutations de personnel nécessitées par l'intérêt de service. Il va de soi que les affectations ainsi intervenues n'ont qu'un caractère provisoire, jusqu'à ratification, par la Direction de l'Éducation Publique, qui doit en être informée sans retard.

Les Délégués de cercle ont qualité pour donner leur avis sur les créations ou suppressions d'écoles ou de classes, veiller à l'organisation ou la tenue matérielle des locaux, ainsi qu'à toutes les questions d'hygiène, entretien, chauffage, matériel et mobilier scolaire, etc... Leurs attributions ne s'étendent pas à l'administration interne, ni au contrôle pédagogique.

La correspondance des chefs d'établissement sera transmise par l'intermédiaire des Délégués de cercle pour tout ce qui concerne les questions de son ressort visées ci-dessus. Elle sera, en revanche, adressée directement aux chefs hiérarchiques (inspecteurs primaires, lorsqu'auront été pourvus les deux postes dont la création est actuellement envisagée, l'un pour la Zone Nord, l'autre pour la Zone Sud – Inspecteurs d'Académie), pour les questions d'ordre pédagogique ou d'administration individuelle (rapports, congés, classement, etc...) bref, pour tout ce qui, dans le régime scolaire français est traité directement entre inspecteur et personnel enseignant.

II. **Création** : Il ne peut être créé d'école que lorsque l'effectif des enfants d'âge scolaire (5 à 14 ans) atteint 10 à 12 élèves. Dans cette éventualité, il appartient au Délégué de Cercle de provoquer la décision d'ouverture par un rapport fournissant au Délégué Supérieur de la Province (service de l'Éducation Publique) les renseignements demandés par la lettre 1289/DGAA/EDU/E du 5 Décembre 1945 qui seront transmis à la Direction de l'Éducation Publique, afin que celle-ci procède à la désignation d'un maître, choisi parmi les candidats dont elle dispose, ou demande au Ministre de l'Éducation Nationale le personnel nécessaire.

Pour obtenir l'ouverture de classes supplémentaires, il est indispensable que l'effectif moyen des classes déjà créées dépasse 30 à 35 élèves. En revanche, si l'effectif moyen devient inférieur à 25 élèves dans une école à trois classes et plus, et à 18 élèves dans une école à deux classes, il y a lieu de proposer la fermeture d'une classe. Ces propositions d'ouverture ou de

fermeture seront établies conformément aux instructions données par la lettre sus-visée n° 1289/DGAA/EDU/E du 5 décembre 1945.

Les Délégués de Cercle ou Commandants d'Armes ne peuvent appeler ni mettre en fonctions des membres de l'Enseignement. Leur rôle, à cet égard, se borne à transmettre les candidatures éventuelles aux officiers de l'Éducation Publique, Inspecteurs d'Académie pour la Province, qui en proposent l'utilisation au Directeur de l'Éducation Publique de la Zone.

Il convient enfin que le Délégué de Cercle renseigne le Délégué Supérieur de la Province et par son intermédiaire, le directeur de l'Enseignement de la Zone, en temps voulu, sur les variations d'effectifs scolaires à prévoir, variation dues généralement à des déplacements d'unités militaires, et susceptibles d'entraîner des ouvertures ou des fermetures de classes.

Pour éviter une dispersion excessive des écoles, il conviendra d'examiner avant toute création nouvelle, la possibilité de grouper en un seul centre les enfants des localités voisines, à faible effectif scolaire, par transports organisés s'il y a lieu.

III. Installation sanitaire

A) **Locaux** : L'école française sera installée dans un bâtiment spécial si on peut en trouver un qui offre des salles assez grandes pour servir de classes, avec éclairage suffisant et chauffage assuré ; une cour de récréation utilisable pour les séances d'éducation physique, des privés séparés pour garçons et filles, un préau ou une galerie largement aérée si possible, et un lavabo.

On pourra aussi, pour les écoles peu importantes, à une ou deux classes, réquisitionner les salles nécessaires dans une aile d'une école allemande, avec autant que possible, une entrée séparée et des privés réservés aux enfants français. Si on le juge utile, une partie de la cour également réservée et isolée par une palissade. L'important est de disposer de salles suffisantes comme nombre et capacité, d'une cour, d'un poste d'eau et de W.C.

On évitera tout voisinage dangereux, malsain ou bruyant.

B) **Matériel scolaire** : Les tables, tableaux, chaises, globe, objets de système métrique ou d'enseignement scientifique peuvent être généralement trouvés sur place ou dans le voisinage.

Des cahiers sont à la disposition des écoles, aux bureaux des Officiers chargés de l'Éducation Publique des Provinces et à la Direction de l'Éducation Publique, Hôtel Stéphanie à Baden-Baden. La note de service N° 311 du 25/9 a prévu les conditions d'achat ou de cession de ces cahiers. Ces prescriptions sont toujours valables.

C) **Livres scolaires et cartes** : Les manuels scolaires sont, légalement, à la charge des familles, comme partout en France, lorsqu'ils ne sont pas

fournis par les Communes ou les caisses des Écoles. Leur rareté actuelle est la principale difficulté à résoudre. Les maîtres devront donc, si possible avant l'ouverture de l'école, s'entendre avec les autorités locales sur les moyens d'en pourvoir rapidement leurs élèves : achat à Strasbourg, Metz, Nancy, ou mieux Paris qui offre de plus grandes ressources.

On utilisera dans la mesure du possible, les ouvrages déjà possédés par les enfants. En attendant des livres momentanément introuvables, des cours résumés dactylographiés ou polycopiés pourront être distribués aux élèves pour l'histoire, la géographie, etc... Il convient à cet égard, de ne pas tomber dans les abus du cours dicté.

Dans quelques garnisons, les autorités militaires locales ont fourni les crédits pour l'achat d'un fonds de manuels scolaires qui restera la propriété de l'école. De telles initiatives doivent être encouragées.

On peut trouver sur place des cartes d'Europe et du monde et y tracer les rectifications de frontières et de nomenclature nécessaires. Les cartes physique et politique de la France, indispensables, peuvent être demandées à Paris (Colin, Delagrave, Hatier, etc...).

IV. **Horaire** : Les classes sont ouvertes en principe trois heures le matin et trois heures le soir, selon les modalités fixées par les autorités locales d'après les heures de travail de la majorité des chefs de famille. En cas de difficulté, l'inspecteur primaire décide des heures de rentrée du matin et du soir, après avis du Délégué de cercle et commandement militaire local.

Les enfants sont libres le dimanche et le jeudi. Le régime des vacances est celui des Écoles primaires de France sauf dérogations décidées ou autorisées par le Directeur de l'Éducation Publique de la Zone.

V. **Surveillance** : Les enfants restent pendant les heures de classe, sous la surveillance du personnel enseignant, qui doit également, un quart d'heure avant l'entrée en classe du matin et du soir, et par roulement, assurer l'accueil des enfants dans l'école.

En cas d'accident, de quelque gravité, les parents seront immédiatement informés et l'enfant reconduit à sa famille après avoir reçu les soins d'urgence que peut appeler son état. Toute école doit être pourvue d'une pharmacie contenant tout le petit matériel sanitaire nécessaire. Un rapport relatant les circonstances de l'accident sera adressé, dans les 24 heures, avec les témoignages écrits nécessaires à l'Inspecteur d'Académie de la Province par la voie hiérarchique. Copie en sera fournie au Délégué du Cercle.

Il n'est pas prévu d'Assurance officielle des élèves contre les accidents. Les parents peuvent constituer une association de Pères de Famille habilitée pour contracter une assurance auprès d'une compagnie privée. Les sociétés coopératives scolaires peuvent aussi contracter assurance.

VI. **Fréquentation** : Les réglements de France sont applicables dans les écoles des Territoires Occupés (loi du 28 Mars 1882 modifiée le 9 août 1936). Un registre matricule par école et un registre d'appel par classe doivent être régulièrement tenus et conservés. Des bulletins d'absence demandant les motifs invoqués sont envoyés aux Chefs de famille dont les enfants manquent l'école. Le livret scolaire mensuel obligatoire mentionne, outre les notes de l'élève, le nombre de ses absences du mois. Chaque trimestre, un extrait du registre d'appel, relevant les absences avec les motifs invoqués, est adressé à l'Inspecteur Primaire.

VII. **Enseignement** : Les programmes et horaires du 17 octobre 1945 (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale N° 52 du 21 octobre 1945) doivent être appliqués dès l'ouverture des classes.

Cependant, comme la plupart de nos élèves doivent continuer leurs études dans des établissements du second degré, il convient de les y préparer spécialement :

1) en insistant sur l'enseignement grammatical et littéraire dès le cours moyen ;

2) en acceptant, pour les enfants dont les parents en auront fait la demande écrite, l'organisation à partir du cours supérieur, de cours spéciaux d'allemand et de latin. Pour ne pas surmener les enfants, une partie de ces cours, par exemple 2 heures d'allemand et 3 heures de latin, sera prise sur l'horaire des matières inscrites dans les 30 heures du programme (1 heure de français, 1 heure de calcul, 3 heures d'activités diverses).

Ces cours devront être confiés à des maîtres auxiliaires qualifiés, rétribués par les familles. Ces maîtres auxiliaires ne pourront exercer qu'après y avoir été autorisés par l'Officier de l'Éducation Publique de la Province, Inspecteur d'Académie, sur proposition du Directeur de l'École, portant avis du Délégué de Cercle et de l'Inspecteur Primaire. La proposition indiquera l'état-civil du maître proposé, ses titres et diplômes, ses services éventuels antérieurs dans l'enseignement. Les élèves qui ne suivent pas ces cours devront être, pendant ce temps, occupés selon le programme normal de la classe.

VIII. **Congés du personnel enseignant** : Ils sont accordés selon les mêmes règles qu'en France.

Les Officiers chargés du Service de l'Éducation Publique à la Délégation Supérieure de chaque province adresseront dans les cinq premiers jours de chaque mois, à la Direction de l'Éducation Publique du G.M.Z.F.O. un relevé des congés accordés par eux au personnel enseignant primaire, au cours du mois précédent, indiquant noms et résidence, dates du début et de la fin du congé, motifs, périodes respectivement à plein, à demi-traitement ou sans traitement, congés antérieurement accordés dans les 12 mois qui précèdent.

De l'exactitude de ce tableau dépendra la régularité du traitement alloué aux intéressés.

IX. **Élèves étrangers** : Leur admission est réglée par les lettres N° 251/EDU du 20 septembre 1945 et 840/EDU du 20 novembre 1945.

Les enfants étrangers ainsi autorisés à fréquenter les écoles françaises ne sont admis que sous réserve de donner satisfaction par leur travail et leur conduite. En cas d'indiscipline caractérisée ou d'incapacité manifeste de ces élèves, le Directeur de l'École pourra proposer leur exclusion au Délégué du Gouvernement Militaire du Cercle.

X. **Situation du Personnel enseignant** : Les rangs et droits des fonctionnaires de l'Éducation Nationale ont été fixés par la lettre 939/DGAA/EDU du 28 novembre 1945, leur accordant les mêmes avantages et prérogatives qu'aux fonctionnaires du Gouvernement Militaire (prestations en nature, logement, accès aux popotes, coopérative, etc...) comme les officiers et assimilés.

Le personnel enseignant n'est pas astreint au port de l'uniforme. Toutefois, un fonctionnaire en tenue doit, aux termes de la note de service N° 190/D PMB/AGS/1 du 15 novembre 1945 "porter les mêmes insignes, de grade que les officiers du corps des ASTO".

Les présentes instructions seront communiquées à tous les Délégués de Cercle, ainsi qu'à tous les chefs d'établissements, qui en donneront connaissance au personnel sous leurs ordres.

signé : LAFFON.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS EN ZONE FRANÇAISE D'OCCUPATION
(Note n° 11.984 du 30.4.1947)

L'organisation d'un enseignement technique commercial tel qu'il existe dans les collèges techniques et dans les sections techniques des collèges classiques et modernes de la métropole, est envisagée pour la rentrée d'octobre 1947, si les possibilités matérielles le permettent dans deux établissements secondaires français de la zone.
Zone Sud : Lycée Charles de Gaulle à Baden-Baden,
Zone Nord : Lycée de Mayence (en principe).

BUT. — L'Enseignement technique institué par la loi du 25 juillet 1919 est gratuit. Il a pour objet, sans préjudice d'un complément d'enseignement général, l'étude théorique et pratique des sciences, des arts ou métiers en vue de l'industrie et du commerce.

En particulier, les sections commerciales qui fonctionneront en zone, pourront préparer les jeunes gens et les jeunes filles aux professions de secrétaires, sténo-dactylographes et comptables.

ORGANISATION DES ÉTUDES

A) Sections commerciales normales.

Études : L'enseignement est réparti sur quatre années d'études formant deux cycles.

1er cycle : 3 années — *2e cycle* : une année.

Les études du *1er cycle,* constituées par les *trois premières années* de la scolarité, tendent à donner une instruction générale du niveau du Brevet Élémentaire, une formation technique et pratique suffisantes. La sanction de ce premier cycle est le *Brevet d'Enseignement Commercial (1er degré).*

Les études du *2e cycle,* constituées par la 4e année, ont un double objet : *approfondir et compléter* les connaissances acquises au cours du 1er cycle ; *spécialiser et adapter* à la pratique courante des affaires, les notions déjà acquises (accès réservé aux élèves titulaires du B.E.C. (1er degré).

Cette dernière année comporte deux périodes : la première (6 mois) a comme sanction les épreuves de la 1ère partie du *Brevet d'Enseignement Comemrcial* (2e degré) ; la deuxième est principalement réservée aux stages (administrés et contrôlés par l'établissement et sanctionnée par la deuxième

partie du *Brevet d'Enseignement Commercial 2e degré.* L'organisation dans la zone des stages de cette nature (administratif, commercial, etc...) sera étudiée le moment voulu.

B) Sections spéciales commerciales

Études : Scolarité abrégée s'adressant à des élèves ayant atteint le niveau des études générales du 1er cycle des lycées et collèges et tendant à donner une formation commerciale solide et immédiatement utilisable (durée : 2 ans).

– la 1ère année d'études est principalement consacrée à la formation technique générale ;

– la 2e année, tout en permettant l'étude de compléments essentiels des cours de 1ère année, est surtout l'année d'adaptation des connaissances précédemment acquises à la réalité complexe des affaires. L'horaire et les programmes de cette 2e année sont les mêmes que ceux de la 4e année normale.

Conditions d'admission : les élèves doivent :

– être âgés de 16 ans révolus au 31 décembre de l'année d'admission ;
– posséder une culture générale correspondant au moins au 1er cycle des lycées et collèges.

Sanction des études. — Les élèves des sections comemrciales spéciales subissent les épreuves du *Brevet d'Enseignement Commercial : le 1er degré,* à la fin de la première année d'études et au terme du premier trimestre de la deuxième année : le *second degré,* pendant la deuxième année d'études.

Les horaires prévus font apparaître que les disciplines intellectuelles ne sont pas négligées et que l'instruction des sections spéciales commerciales permet de pousser les études à un niveau comparable à celui des études secondaires.

INSCRIPTIONS

Pour l'année scolaire 1946-47, seules sont prévues les ouvertures d'une *Première année de section Commericale Normale* (Cf. § A.) et d'une *Première année de section spéciale comemrciale.* (Cf. § B).

Les parents ont donc intérêt à faire inscrire dès maintenant leurs enfants en vue de leur admission dans les sections *commerciales* d'enseignement technique correspondant à l'un ou à l'autre cas de ces deux années.

Les inscriptions doivent être l'objet d'une demande *écrite* adressée soit à M. le Proviseur du Lycée de Baden-Baden, soit à M. le Proviseur du Lycée de Mayence.

L'ouverture des Sections commerciales du Lycée de Mayence étant subordonnée à certaines conditions matérielles, les parents demandant l'inscription de leurs enfants dans cet établissement, devront spécifier si, le cas échéant, l'inscription serait valable pour le Lycée de Baden-Baden. Les inscriptions seront reçues *jusqu'au 15 juin, délai de rigueur.*

Dossier à constituer en vue de l'inscription

1° — Bulletin de naissance ou extrait certifié conforme du livret de famille ;
2° — demande écrite spécifiant la section commerciale de l'établissement choisi ;
3° — certificat de scolarité ou bulletins trimestriels.

Dates et Centres des examens d'admission

Les dates et les centres des examens seront portés ultérieurement à la connaissance des familles par les administrations collégiales.

Pour tous renseignements complémentaires, les familles pourront s'adresser aux Chefs des établissements secondaires de la zone.

F. MAURICE

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

I – ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL (garçons)

A dater du 1er mars 1954, le Centre d'Enseignement Technique Industriel de Spire sera transféré à Baden-Baden dans les conditions ci-dessous :

1°) Il prendra désormais la dénomination d'"ANNEXE TECHNIQUE INDUSTRIELLE DU LYCÉE DE BADEN-BADEN"

2°) Cette annexe comprendra :

a) Une Section Technique Industrielle (normale), comprenant les classes de 4e, 3e et 2e de collège technique préparant à la première partie du Brevet d'Enseignement Industriel.
(Ces classes recevront les élèves de l'année correspondante du Cours Complémentaire Technique Industriel fonctionnant précédemment au Centre de Spire)

b) **Un Cours Spécial d'Apprentissage Industriel,** comprenant 3 années : 1ère C.S.A. - 2ème C.S.A. - 3ème C.S.A. préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle.
(Chaque année de ce cours recevra les élèves de l'année correspondante du Centre d'Apprentissage fonctionnant précédemment au Centre de Spire)

3°) Les horaires, les programmes, les conditions d'admission seront ceux des collèges techniques industriels pour les élèves fréquentant la Section Technique, des Centres d'Apprentissage-Industriels pour ceux inscrits au Cours Spécial d'Apprentissage.

4°) Les tarifs de pension et de demi-pension de l'Annexe Technique seront les mêmes que ceux du Lycée.

5°) Les élèves de l'Annexe Technique seront soumis aux mêmes règles scolaires que les élèves du Lycée. Le Lycée et son Annexe Technique constitueront une seule communauté scolaire où tous les élèves, quelle que soit leur classe ou leur section, seront associés à la même vie collective (en particulier pour tous les exercices scolaires propres à l'internat et pour les sports).
Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser à M. le Proviseur du Lycée de Baden-Baden ou à M. le Directeur d'Études de l'Annexe Technique Industrielle du Lycée de Baden-Baden - SP. 50.403 (Tél. : 74-24).

II – ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE COMMERCIAL (Mixte)

Il est rappelé que des Sections Techniques d'Enseignement Économique Commercial sont annexées au Lycée de Mayence. Ces sections sont mixtes et préparent au Brevet d'Enseignement Commercial 1ère partie (B.E.C. 1) avec options : Comptabilité – Sténo-dactylographie – Employé de commerce.

La préparation à cet examen se fait :

- soit en trois années par la voie normale, classes de 4ème T.C. – 3ème T.C. – 2ème T.C.
- soit en une année pour les élèves possédant une culture générale correspondant au moins au Premier cycle des Lycées et Collèges : classe de 2ème T.C. ou section dite "commerciale spéciale".

N.B. Une classe de 5ème technique est susceptible d'être ouverte à cette Annexe sous certaines conditions à la prochaine rentrée scolaire.

Les élèves des sections techniques commerciales peuvent également préparer le Certificat d'Aptitude Professionnelle avec l'option soit : Aide-comptable – sténo-dactylo – employé de bureau.

Les horaires, les programmes, les conditions d'admission sont ceux des Collèges Techniques de la Métropole.

Les tarifs de pension et de demi-pension sont les mêmes que ceux du Lycée.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser à M. le Proviseur du Lycée de Mayence – SP. 74.832 – Tél. : 22-85.

Instruction fixant le Statut du Personnel en Fonction dans les établissements scolaires français des Territoires Occupés
N° 12.706 / P.E. du 1er septembre 1946.

Article 1 : Le cadre annexe du personnel de l'Enseignement dans les Territoires Occupés (Chefs d'établissements, professeurs, instituteurs, moniteurs, chargés d'enseignement, répétiteurs, maîtres d'internat et agents) comprend :

1) des fonctionnaires titulaires appartenant au cadre de l'Éducation Nationale,

2) des fonctionnaires non titulaires recrutés sur titres par la Direction de l'Éducation Publique en Territoires Occupés.

Article 2 : Les fonctionnaires titulaires sont détachés dans les Territoires Occupés sur demande du Gouvernement Militaire par le Ministre de l'Éducation Nationale, dans les conditions prévues par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913, et nommés et installés dans leur poste par décision du Directeur de l'Éducation Publique.

Conformément aux dispositions du même article, ils conservent, dans la position de détachés, leurs droits à l'avancement hiérarchique et à la pension et subissent les retenues légales sur le traitement d'activité alloué dans l'établissement ou le service dont ils ont été détachés.

Article 3 : Les dispositions de l'article 21 de la Loi du 6 octobre 1919 sont applicables à ces fonctionnaires titulaires. En conséquence, tout fonctionnaire titulaire ainsi détaché sera maintenu dans les cadres de la Métropole et continuera de jouir, pour le traitement et l'avancement, des mêmes avantages et des mêmes droits que ses collègues en France. En vertu des mêmes dispositions, l'avancement au choix dans le cadre auquel appartiennent ces fonctionnaires est assuré par les inspections confiées aux Inspecteurs Généraux du Cadre métropolitain, compte tenu des notes et propositions de l'Administration de l'Éducation Publique en Territoires Occupés.

Article 4 : La contribution supplémentaire prévue par l'article 15 de la Loi du 14 avril 1924, modifié par le décret-loi du 30 juin 1934 et le décret du 17 juin 1938 n'est pas exigible en ce qui concerne les fonctionnaires titulaires détachés comme il est dit à l'article 1er, et ce, par application du paragraphe de l'article 15 précité qui en dispense "les agents détachés pour exercer à l'étranger un enseignement ou pour remplir une mission intéressant l'expansion française".

Article 5 : Les fonctionnaires titulaires dans les Territoires Occupés, relèvent exclusivement, à dater du jour de leur arrivée dans la Zone Occupée, de

l'autorité de l'administration du Gouvernement Militaire par laquelle ils ont été nommés.

Toutefois : La remise à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale à la fin de chaque année scolaire, après préavis signifié aux intéressés avant le 30 juillet, peut toujours intervenir sur demande du Gouvernement Militaire et sans que cette mesure puisse être interprétée comme ayant un caractère de sanction.

.....

Article 8 : Les émoluments du personnel titulaire de l'enseignement français sont à la charge du Gouvernement Militaire du Territoire Occupé intéressé et comprennent :

1) le traitement et les indemnités de la catégorie et de la classe auxquelles il appartient.
2) les indemnités de titres perçues en France, (Doctorat, agrégation, admissibilité à l'agrégation simple ou double), lesquelles entreront en ligne de compte pour le calcul des indemnités spéciales à la zone occupée. Ils ne percevront pas les indemnités spéciales au poste dont ils étaient titulaires avant leur venue en Territoires Occupés (Colonies, indemnités de Direction, de cours complémentaire, d'école annexe, etc...).
3) l'indemnité de résidence prévue en Territoires Occupés, à l'exclusion de celle de France.
4) les allocations familiales au taux prévu pour les fonctionnaires du Gouvernement Militaire.
5) l'indemnité d'occupation prévue par le Décret n° 46.260 du 21 février 1946, ainsi que les indemnités complémentaires accordées au personnel du Commissariat aux Affaires Allemandes et Autrichiennes, en exercice en Allemagne, bien entendu que ces indemnités sont calculées sur l'ensemble des émoluments.

.....

Article 11 : Les maîtres non titulaires sont recrutés directement par les soins du Directeur de l'Éducation Publique. Ils reçoivent de celui-ci une affectation pour la durée de l'année scolaire ou jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, renouvelable dans les mêmes conditions.

Cette délégation n'est valable que pour les Territoires Occupés et ne confère pas aux bénéficiaires l'admission dans les cadres de l'intérieur. Toutefois, les services ainsi rendus hors de France pourront faire l'objet de demandes de validation, en cas d'entrée ultérieure dans les cadres, ou

motiver une proposition d'intégration auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, si toutes les conditions réglementaires requises sont réunies par ailleurs.

Le personnel non titulaire doit remplir les conditions de nationalité, d'âge, de capacité légale, de titres et d'aptitude physique exigées pour exercer dans la Métropole.

Article 12 : Pour les besoins du service, des maîtres intérimaires ou suppléants pourront être temporairement chargés de fonctions par le Directeur de l'Éducation Publique et rétribués selon les tarifs appliqués en France augmentés des indemnités de Zone. Pendant la durée de leurs suppléances, ils jouiront des mêmes avantages matériels que les fonctionnaires non titulaires.

Article 13 : Pour les cas non prévus au présent statut seront applicables aux membres de l'enseignement la réglementation concernant le cadre temporaire du personnel du Commissariat Général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes, ou, à défaut, les décisions du Commissaire Général ou du Directeur de l'Éducation Publique.

signé : A. SAVARY

Remarque importante.

Pour éviter toute erreur d'interprétation et toute réclamation mal fondée, il est rappelé que le Personnel enseignant des Établissements scolaires français en zone allemande occupée, ne fait pas partie du "Cadre Temporaire du Personnel du Commissariat Général aux Affaires allemandes et autrichiennes" prévu par le Décret du 21 février 1946.

Les fonctionnaires des établissements scolaires français seront inclus au "Cadre annexe" de "l'Enseignement Français" dont le statut est à l'étude, avec effet du 1er avril 1946, et seront vraisemblablement détachés de leur cadre de France selon l'article 33 de la loi du 31 décembre 1913.

ARRÊTÉ
RELATIF A LA SITUATION DU PERSONNEL EN FONCTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- VU l'Ordonnance du 2 novembre 1945 portant création d'un Cadre Temporaire de personnel pour les Gouvernements Militaires Français dans les Territoires Occupés,
- VU le Déret n° 46-257 du 21 Février 1916 fixant le statut du Cadre temporaire des personnels du Commissariat Général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes, ensemble les textes qui l'ont complété et modifié et les textes pris pour son application,
- VU le Décret du 21 février 1946 réglant la situation des personnels placés sous l'autorité du Commissaire Général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes et n'appartenant pas au Cadre Temporaire des personnels du Commissariat Général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes, ensemble les textes qui l'ont complété et modifié et les textes pris pour son application,
- VU l'Instruction n° 12.706/PE du 5 septembre 1946 fixant le statut du personnel en fonction dans les établissements scolaires français des territoires occupés, modifiée et complétée par les Instructions N°s 6.025/PLC/2219 du 18 avril 1947 et 13.082/PLC/3488 du 18 septembre 1947,
- VU l'Arrêté N° 20/54 du 20 juillet 1954 relatif à la situation du Personnel en fonctions dans les Établissements scolaires français en Allemagne,
- VU l'Arrêté du 27 janvier 1955 portant délégation de signature,

ARRÊTE

ART. 1er : Le Haut Commissaire de la République Française en Allemagne dispose du Service Annexe de l'Enseignement Français placé sous l'autorité d'un Haut Fonctionnaire de l'Éducation Nationale détaché auprès du Ministère des Affaires Étrangères (Services des Affaires Allemandes et Autrichiennes), nommé par le ministre des Affaires Étrangères et ayant, dans l'exercice de ses fonctions de détachement, rang et prérogative de Directeur.

Le Service Annexe de l'Enseignement a pour mission d'assurer le fonctionnement des établissements scolaires français en Allemagne du premier, de second degré et de l'enseignement technique destinés à recevoir les enfants des membres des Forces Alliées.

L'admission dans ces établissements, le fonctionnement proprement technique de ceux-ci, les programmes et les méthodes d'enseignement, la

préparation aux examens et leur sanction restent, en principe, soumis aux règles arrêtées par le Ministre de l'Éducation Nationale pour les établissements correspondants de la Métropole.

ART. 2 : – Le Service Annexe de l'Enseignement Français en Allemagne dont les effectifs sont fixés par le Ministre des Affaires Étrangères, comprend :

1° – Des fonctionnaires titulaires appartenant aux Cadres de l'Éducation Nationale,

2° – Des agents non titulaires recrutés sur titres.

ART. 3 : – Les fonctionnaires titulaires sont détachés auprès du Ministère des Affaires Étrangères (Services des Affaires Allemandes et Autrichiennes) dans les conditions prévues aux articles 97 à 112 de la Loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires. Ils sont nommés à leur emploi de détachement, sur délégation du Ministre des Affaires Étrangères, par le Haut Commissaire ou, à son défaut, par le Directeur de l'Enseignement Français, qui procède à leur installation dans leur poste d'affectation.

ART. 4 : – Conformément aux dispositions légales qui leur sont applicables, les fonctionnaires titulaires ainsi détachés continuent à bénéficier, pour le traitement et l'avancement, des mêmes droits et avantages que leurs collègues exerçant en France et dans les mêmes conditions.

ART. 5 : – Les fonctionnaires titulaires ainsi détachés en Allemagne et placés sous l'autorité du Directeur de l'Enseignement relèvent hiérarchiquement, à dater du jour de leur arrivée en Allemagne, du Haut-Commissaire de la République Française.

Toutefois, ils peuvent être inspectés par des Inspecteurs Généraux désignés par le Ministre de l'Éducation Nationale.

A la demande du Haut-Commissaire, sur proposition ou avis du Directeur de l'Enseignement, le Ministre des Affaires Étrangères peut, à tout moment, pour des raisons de nécessité de service, demander la cessation du détachement, sous réserve d'un préavis d'un mois. Il peut, dans les mêmes formes, remettre à disposition à la fin de chaque année scolaire et sous réserve de préavis notifié aux intéressés avant le 30 juillet, sans que cette mesure puisse être interprétée comme ayant un caractère de sanction.

ART. 6 : – Les agents non titulaires sont recrutés par le Haut-Commissaire ou, à son défaut, par le Directeur de l'Enseignement français qui fixe leur affectation.

Ils comprennent :

a) Des délégués et des maîtres auxiliaires,

b) Des suppléants.

Le personnel non titulaire doit remplir les conditions de nationalité, d'âge, de capacité légale, de titres universitaires et d'aptitudes physiques exigées pour exercer dans la Métropole.

ART. 7 : – Les délégués et les maîtres auxiliaires sont désignés en principe pour la durée de l'année scolaire et, au maximum, jusqu'à la fin de celle-ci. Cette désignation, qui n'est valable que pour l'Allemagne, ne confère pas aux bénéficiaires l'admission dans les cadres métropolitains. Toutefois, les services ainsi rendus hors de France pourront motiver une proposition d'intégration auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, si toutes les conditions réglementaires requises à cet effet sont réunies par ailleurs.

Les suppléants sont temporairement chargés de fonctions, selon les besoins du service.

Les fonctions des délégués et des maîtres auxiliaires cessent à la fin de l'année scolaire, sans préavis, ou au cours de l'année scolaire, sur préavis d'un mois donné par l'une ou l'autre partie. Celles des suppléants prennent fin dans les mêmes conditions à la date d'expiration du remplacement ou de la suppléance pour lesquels ils ont été désignés.

En application de l'arrêté interministériel du 20 Juin 1949, les services accomplis en Allemagne par les agents non titulaires sont validables pour la retraite en cas de titularisation ultérieure dans les cadres de la Fonction Publique.

ART. 8 : – En matière disciplinaire, le personnel titulaire est soumis à l'ensemble des règles applicables aux fonctionnaires en position de service détaché.

Le personnel non titulaire est régi par les dispositions réglementaires de la catégorie correspondante pour tout ce qui relève exclusivement du domaine professionnel et scolaire. Pour tout ce qui ne relève pas de ce domaine technique, ce personnel est entièrement justiciable de la règlementation applicable aux personnels du Haut-Commissariat de la République en Allemagne n'appartenant pas au Cadre Temporaire.

Tout agent, titulaire ou non titulaire, étant appelé par ses fonctions à représenter l'Enseignement Français en Allemagne, doit justifier le choix dont il a été l'objet par sa parfaite tenue comme par la qualité de ses services.

ART. 9 : – Les émoluments du personnel du Service Annexe de l'Enseignement Français sont à la charge du Ministère des Affaires Étrangères (Services des Affaires Allemandes et Autrichiennes).

A. – La rémunération des personnels titulaires comprend :

1° Le traitement de base et les indemnités afférentes au grade, à la classe ou l'échelon qu'ils détiennent dans leur cadre d'origine ;

2° Les indemnités de titres perçues en France, augmentées, le cas échéant, des indemnités afférentes à des fonctions effectivement exer-

cées en zone et sur la base du taux réglementaire dans la Métropole. Ils ne recevront pas les indemnités spéciales au poste dont ils étaient titulaires avant leur venue en Allemagne (indemnités pour services outre-mer, indemnités de Direction, de cours complémentaires, d'école annexe, etc...).

B. – La rémunération des personnels non titulaires est fixée selon les barêmes appliqués en France aux agents des catégories correspondantes.

A ces rémunérations s'ajoutent, dans les conditions prévues pour tous les personnels français en service en Allemagne :

1° L'indemnité de résidence,

2° Les allocations familiales,

3° L'indemnité d'expatriation.

ART. 10 : – Le personnel du Service Annexe de l'Enseignement français a droit en Allemagne aux mêmes avantages et prestations, notamment en ce qui concerne le logement, que les fonctionnaires de l'Enseignement dans la Métropole ou, en tout cas, à ceux dont bénéficient les agents du Cadre Temporaire.

ART. 11 : – Les agents du Service Annexe de l'Enseignement français appartenant aux Cadres de l'Éducation Nationale reçoivent application de la règlementation prévue pour les fonctionnaires détachés en matière de :

– Congés (maladie, maternité, longue durée...),

– Sécurité Sociale,

– Accidents du travail.

Les personnels non titulaires recrutés dans les conditions fixées à l'article 6 sont assujettis au régime général de la Sécurité Sociale et des Accidents du Travail. En ce qui concerne les congés de maladie, de maternité, de longue durée... ils bénéficient des dispositions applicables dans la Métropole aux agents de la catégorie correspondante.

ART. 12 : – Le personnel du Service Annexe de l'Enseignement assure le service qui lui est confié dans les conditions et selon les horaires prévus par la règlementation métropolitaine, sous réserve des modifications éventuellement commandées par les contingences propres au service en Allemagne.

Sous ces mêmes réserves, il a droit aux vacances scolaires dont bénéficie le personnel en fonctions dans la Métropole.

ART. 13 : – Les Agents du Service Annexe de l'Enseignement français relèvent des Commissions Administratives Paritaires dans les conditions fixées par l'Arrêté N° 3 ORG/CH du 8 Avril 1948, modifié par l'Arrêté N° 9/54 du 16 Mars 1954.

ART. 14 : – Pour les cas non prévus au présent statut, il sera fait application au personnel du Service Annexe de l'Enseignement des

dispositions statutaires en vigueur pour les agents des Affaires Allemandes et Autrichiennes.

ART. 15 : – Le présent Arrêté annule et remplace :

– L'Instruction N° 12.706/PE du 5 septembre 1946, modifiée et complétée par les Instructions N°s 6.025/PLC/2219 du 18 Avril 1947 et 13.082/PLC/3488 du 18 septembre 1947.

– L'Arrêté N° 20/54 du 20 juillet 1954.

Fait à PARIS, le 1er Février 1955.
P. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
et par délégation,
Le Directeur des Services des Affaires
Allemandes et Autrichiennes.

signé : Roger BLOCH

LES PERSONNELS CIVILS DES F.F.A. (1991)

AGENTS PUBLICS	2 059
PERSONNELS CIVILS ÉTRANGERS (droit privé allemand)	5 053
PERSONNELS CIVILS FRANÇAIS (droit privé français)	1 646
TOTAL	8 758

RÉPARTITION DES PERSONNELS CIVILS PAR EMPLOYEURS

SERVICES PUBLICS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET SERVICES COMMUNS	**833** agents publics **4 352** droit privé allemand
MINISTÈRE DE L'ÊDUCATION NATIONALE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS EN ALLEMAGNE	**1 100** agents publics **170** droit privé allemand
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (Y COMPRIS DOUANES)	**126** agents publics **12** droit privé allemand

ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

COMPTOIR DE L'ÉCONOMAT DES F.F.A.	**1 359** droit privé français **199** droit privé allemand
FOYER CENTRAL DES F.F.A.	**157** droit privé français **168** droit privé allemand
MESS ET BLANCHISSERIES ET DIVERS	**130** droit privé français **152** droit privé allemand

RÉPARTITION DES SALARIÉS DES F.F.A. PAR NATIONALITÉ

NATIONALITÉ FRANÇAISE	agents publics droit privé français droit privé allemand	: : :	**2 059** **1 646** **2 735**	**TOTAL : 6 440**
NATIONALITÉ ALLEMANDE	droit privé allemand	:	**2 118**	
DIVERSES NATIONALITÉS	droit privé allemand	:	**200**	
TOTAL			**8 758**	

SITUATION DES EMPLOIS MIS A DISPOSITION PAR LES DIRECTIONS DU MINISTRÈE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ANNÉE SCOLAIRE 1990-1991

1) DIRECTION DES ÉCOLES

Instituteurs	405	420
Instituteurs spécialisés	13	
Inspecteurs de l'Éducation Nationale	2	

2) DIRECTION DES LYCÉES ET COLLÈGES

a) Établissements de premier cycle (collèges)

Personnel de direction	9	258
Personnel de surveillance	38	
Personnel enseignant	207	
Personnel d'orientation	4	

b) Établissements de second cycle (lycées)

Personnel de direction	13	112,5
Personnel de surveillance	17	
Personnel enseignant	76,5	
Personnel d'orientation	6	

c) Établissements du second cycle (lycée professionnel)

Personnel de direction et chef de travaux	2	36
Personnel enseignant	34	

d) Mis à disposition	2	2

3) DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, OUVRIERS ET DE SERVICE

– Services académiques		
Personnel administratif et de service	33	104
– Établissements		
Personnel administratif, médical, de service et de laboratoire	71	

total (1 + 2 + 3 ..... 932,5 (emplois)
(+ 1 emploi d'Inspecteur d'Académie, Directeur D.E.F.A.)

DONNÉES GÉNÉRALES (1990-1991)

1. NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

1.1. Premier degré : 16 écoles maternelles
12 écoles élémentaires
24 écoles élémentaires avec classes maternelles
total 52

1.2. Second degré : 4 lycées - collèges (dont 1 avec sections professionnelles)
4 collèges
3 annexes (classes de 6e et 5e)

1.3. Divers : 1 Direction (services "académiques")
1 Centre d'Information et d'Orientation
2 Circonscriptions d'inspection du premier degré)

2. NOMBRE D'ÉLÈVES

(chiffres provisoires source : enquête rapide de rentrée)

enseignement préélémentaire		2 954
enseignement élémentaire		4 989
	Total	7 943
collèges		2 463
lycées		876
sections professionnelles		295
	Total	3 634
	Total général	**11 577**

3. EFFECTIF DES PERSONNELS

3.1. Personnels français 939 titulaires
109 auxiliaires

3.2. Personnels non-français 194
total 1 249

4. NOMBRE D'EMPLOIS

420 postes d'instituteurs (postes direction des Écoles
408,5 postes d'enseignants et assimilés du second degré (D.L.C.)
104 postes ATOSS (DPAOS)
total 932,5 postes

5. DÉPENSES DE L'EXERCICE 1989

Dépenses de personnel	176 268 284 F
Dépenses de fonctionnement	25 706 413 F
Dépenses d'investissement	12 500 000 F
Total	214 474 697 F

RECENSEMENT DES PERSONNELS NON-TITULAIRES
(situation arrêtée au 15 septembre 1990)

	PERSONNELS			Emplois ou postes de travail
	Temps plein	Temps partiel	Total	
A) Personnels rémunérés sur emplois (en francs)				Emplois
a) maîtres auxiliaires	4	5	9	7,5
b) maîtres d'internat et surveillants d'externat	50	12	62	55
c) infirmière(s) intérimaire(s)	2	–	2	2
d) agents de service	2	–	2	2
Total			**75**	

				Postes de travail
B) Personnels rémunérés sur crédits (ch. 31.96 art. 61 § 70)				59,5
a) personnels non-titulaires rémunérés en francs				
• auxiliaires de service des écoles maternelles	57	5	62	
• auxiliaires de bureau	11	2	13	
• infirmière intérimaire	1	–	1	(1)
• femmes de ménage et auxiliaires de service	(1)	(1)	18	
Total			**94**	

b) personnels relevant de la convention collective et rémunérés en D.M. [1]

Catégories	
• ouvriers professionnels [2]	10
• factotums - concierges	39
• personnels d'entretien	122
• personnels d'hôtellerie	17
• personnels de bureau [3]	2
• personnels de laboratoire	2
• chauffeurs	2
Total	**194**

Nationalités	Effectifs
Française	51
Allemande	114
Autres	29
Total	**194**

1 Horaire hebdomadaire variable. Personnels dont le nombre varie en cours d'année.

2 dont 1 contremaître

3 dont 1 téléphoniste

SITUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ
(Agrégés, certifiés, Adjoints d'enseignement et PLP)
(Situation arrêtée au 15.09.1990)

1) EFFECTIFS

a) Nombre d'enseignants :		
– hommes	139	54,08 %
– femmes	118	45,92 %
Total :	257	
b) Nombre d'enseignants exerçant à temps complet		
– hommes	135	
– femmes	105	
Total :	240	93,38 %
c) Nombre d'enseignants exerçant à temps partiel		
– hommes	4	
– femmes	13	
Total :	17	6,62 %

2) SITUATION FAMILIALE

a)	Célibataires	47	18,29 %
b)	Veufs	5	1,95 %
c)	Séparés	2	0,77 %
d)	Vivant en concubinage notoire	1	0,38 %
e)	Divorcés	22	8,56 %
f)	Personnels dont le conjoint est militaire	9	3,50 %
g)	Personnels dont le conjoint est ressortissant français	129	50,20 %
h)	Personnels dont le conjoint est de nationalité allemande	39	15,18 %
i)	Personnels dont le conjoint est de nationalité étrangère	3	1,17 %
	Total	257	100 %

SITUATION DES EMPLOIS ET DES PERSONNELS A LA RENTRÉE SCOLAIRE DE 1992

Fiche mise à jour le 20 octobre 1992

PERSONNELS CATÉGORIES DIRECTIONS MINISTÉRIELLES	EMPLOIS			PERSONNELS			Observations
	Dotation en 1991	Supprimés en 1992	Dotation rentrée de 1992	En fonction en 1991	Perdant leur poste en 1992	En fonction rentrée de 1992 (X)	
DIRECTION DES ÉCOLES							
I.E.N.	2	1	1	2	1	1	
Prof. écoles + Instit.	336	103,50	232,50	346	113	236 (*)	(*) dont 34 prof. des écoles
TOTAL A:	338	104,50	232,50	348	114	237	
DIRECTION DES LYCÉES ET COLLÈGES							
Pers. de direction	11	4	7	10	4	6	
Pers. d'enseignement							
– Lycées	70,50	19	51,50	266	89	176 (*)	(*) dont 38 P.E.G.C.
– Collèges	178,50	67	111,50				
– Lycée professionnel	32	8	24	28	6	21	
Pers. d'éducation	7	1	6	5	1	4	
Pers. de surveillance	51	21	30	57	23	34	
Pers. de documentation	5,50	2	3,5	6	3	4	
Pers. d'orientation	3	1	2	3	1	2	
Divers (EPS-MAD-PTLP)	4	2	2	4	2	2	
TOTAL B:	362,50	125	237,50	379	129	249	
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, OUVRIERS ET DE SERVICE							
Services académiques							
Pers. administratifs	30,50	6,50	24	29	6	23	
Pers. ouvr. et de service	3	1	2	2	–	2	
Pers. social	0,50	–	0,50	1	–	1	
Établissements							
Pers. administratifs	19	5	14	20	6	14	
Pers. ouvr. et de service	45	16	29	47	19	28	
Pers. de soins	2	–	2	2	–	2	
TOTAL C:	100	28,50	71,50	101	31	70	
TOTAL GLOBAL A+B+C+:	800,50 (*)	258,00	542,50 (*)	828	274	556 (*)	

(*) : à ce total il convient d'ajouter 1 emploi d'Inspecteur d'Académie

PERSONNELS NON TITULAIRES RÉMUNÉRÉS SUR CRÉDITS
employés à plein temps ou à temps partiel

	En fonction en 1991	Perdant leur emploi en 1992	En fonction rentrée de 1992 (X)
1°) Personnels français rémunérés en francs			
– infirmière auxiliaire	1	1	–
– auxiliaires de bureau	10	4	5
– auxiliaires de service des écoles maternelles	51	15	38
– personnels d'entretien et auxiliaires de service	19	7	12
2°) Personnels de diverses nationalités relevant d'une convention collective de droit allemand et rémunérés en D. MARK (P.C.E.)	162	56	106
TOTAL	243	83	161

(X) Les nombres figurant dans la colonne "En fonction rentrée de 1992" prennent en compte la situation réelle de rentrée après mouvement des personnels et éventuelles créations pour les besoins du service.

CALENDRIER DES STAGES, SÉMINAIRES FRANCO-ALLEMANDS ET INTERNATIONAUX POUR 1984

ORGANISATEUR	NATURE ET BUT	LIEU DE DÉROULEMENT	NUMERO-TATION	DATE	PARTICIPANTS				MDR	GRANDE UNITÉ CHARGÉE DE LA DÉSIGNATION
					OFFICIERS		S/OFFICIERS			
					Sup.	Sub.	Sup.	Sub.		
Maison de la jeunesse rurale (M. ZIEGLER)	Séminaires internationaux - information sur la RFA et les armées qui participent	SANKT-MARTIN (PALATINAT)	1	11-16 mars		3	2	2	5	3° D.B./ZSS
			2	24-29 juin		3	2	2	5	1° D.B./ZSN
			3	18-23 novembre		3	2	2	5	5° D.B./ZSC
			4	2-7 décembre		3	2	2	5	E.O.C.A.
FELDJÄGER BUNDESWEHR	Rencontre internationale des polices militaires. Échange d'informations	SONTHOFEN (BAVIERE)	5	19-22 mars	2					COM/GEND COMTRAIN
Office de Presse et d'Information du Gouvernement Fédéral	Stage d'information sur les structures gouvernementales et sur la politique de la RFA	BONN	6	4-6 avril	24					(4)
			7	17-19 octobre	24					(4)
Ministère de la Défense Centre "Innere Führung"	Séminaire franco-allemand Comparaisons entre les deux armées	COBLENCE-LAHNSTEIN	8	4-8 juin		12				3° D.B. exclue (4)
			9	26-30 novembre			12			(4)
Maison de l'Europe	Séminaire franco-allemand Information sur la RFA	BAD-MARIENBERG (Westerwald)	10	17-23 juin					20	(4)
Institut GUSTAV STRESEMANN	Séminaire franco-allemand Information sur la RFA	Haus LERBACH BERGISCH-GLADBACH	11	1-6 juillet				pd1	20	(4)
II° CA (GE) 1/ Luftlandedivision	Séminaires franco-allemands Information – civique – militaire – politique sur R.F.A. et Bundeswehr	BAD-LIEBENZELL	12	20-24 février					2	COMGENIE
		BAD-LIEBENZELL	12bis	27 février - 2 mars					3	1 DB - 3 DB - 5 DB
		EBERSTEINBURG	13	25-29 juin					2	COMTRAIN
		WEIL-DER-STADT	14	1-5 octobre					2	COMMAT
		WEIL-DER-STADT	15	2-4 avril			2			COMINF/CLB - 5° D.B.
		WEIL-DER-STADT	16	4-6 avril			2			3° D.B. - 1° D.B.
		EBERSTEINBURG	17	8-12 octobre			2			1° D.B./ZSN
			17bis	12-16 novembre						
			18	22-26 octobre			2			3° D.B./ZSS
			18bis	19-23 octobre						
			19	5-9 novembre			2			5° D.B./ZSC
			19bis	26-30 novembre						

II° CA (GE) 10. Panzerdivision	– idem –	TODTNAU-FAHL	20	25-30 mars					2	COMTRANS (53° RT) (1)
			21	13-18 mai					2	5° D.B.
			22	15-20 juillet					2	3° D.B. (11° R.A.) (1)
			23	27 février - 2 mars				2		COMARTI
			24	9-13 avril				2		3) D.B. (32° R.G.) (1)
			25	21-25 mai				2		COMTRANS
		HEILIG KREUZTAL	26	14-18 mai			1 (2)			5° D.B. (24° GC) (1)
			27	9-13 juillet			1 (2)			1° D.B.
EM/II°CA/CCFFA/BCL-RE	Stages pour la Bundeswher Perfectionnement linguistique et information	BADEN-BADEN	28	20-25 mai		10				WBV IV
			29	octobre (3)		10				WBV IV
WBV IV	Stage pour l'armée française Perfectionnement linguistique et information	WIESBADEN	30	mai (3)		7	3			(4)
WBV V	Stage pour l'armée française Perfectionnement linguistique et information	TAUBERBISCHOFS-HEIM	31	octobre (3)		7	3			(4)
ACADÉMIE DÉFENSE CIVILE	Stage international. Information sur mission défense civile	BAD-GODESBERG	32	avril (3)	1					(4)
			33	septembre (3)	1					(4)
ÉCOLE TROUPES DE MELEE	Stage international. Information sur incidences civilo-militaires en cas de conflit	HAMMELBURG	34	novembre (3)	1					(4)
			35	décembre (3)			1			(4)
ACADÉMIE EUROPÉENNE	Séminaire international. Discussions sur problèmes de défense.	OTZENHAUSEN	36	octobre (3)	3					(4)

NOTA : (1) : Les Corps mentionnés sont jumelés avec l'unité organisatrice allemande.
(2) : Ces deux stages sont réservés à des adjudants de compagnie ou d'escadron.
(3) : La précision sur les dates sera fournie par additifs au calendrier.
(4) : La désignation sera fixée ultérieurement.

Le Général ARNOLD
Chef d'État-Major du II° CA et du CCFFA

CALENDRIER DES STAGES, SÉMINAIRES FRANCO-ALLEMANDS ET INTERNATIONAUX POUR 1991
Référence : Note de base n° 1340/II° CA - CCFFA - CCFFA/EM/BCLRE/S3/S du 10 juillet 1989

Organisateur et lieu de déroulement	Objet	Critères	N°	DATE	PARTICIPANTS				MDR	Organismes chargés de la désignation
					OFFICIERS		S/OFFICIERS			
					Sup.	Sub.	Sup.	Sub.		
– Mr ZIEGLER, Maire de Sankt Martin, – Sankt Martin-Palatinat	Info sur la RFA, URSS. Info sur 4 Armées présentes Contacts internationaux et pratique de l'allemand.	Connaissance languellemande ; Mdr à off. sub. ; niveau intellectuel élevé (Bac. au minimum) ; Bonne présentation	1 2 3 4	17-22.02 25-30.08 10-15.11 24-29.11		4 4 4 4	3 3 3 3	2 2 2 2	6 6 6 6	1 DB, COMTRANS 5 DB, COMTRANS EOCA, COMTRANS ZSS, COMTRANS
Feldjäger à Sonthofen	Rencontre internationale des polices militaires. Échange d'informations	Connaissance de la langue allemande ; off. sup.	5	23-25.04	2					COMGEND - COMTRAIN
– Office de Presse et d'Information du Gouvernement Fédéral. – Bonn	Info. sur les structures gouvernementales et politiques de la RFA	Officiers supérieurs nouvellement affectés	6 7	20-22.03 04-06.09	24 24					1 DB, 3 DB, 5 DB COMARTI, COMTRANS, COMGENIE, COMGEND, COMALAT, COMMAT, DICAT, DIRSANTE, B.LOG, EM II° CA/CCFFA après contact téléphonique
Ministère de la Défense Centre "Innere Führung" Lahnstein.	Info. sur la RFA Info. sur la Bundeswehr Comparaisons entre les 2 armées (Méthode de commandmt)	Connaissance allemand ; off. sub., S/off. sup. ; Bon niveau intellectuel	8 9	25.02-01.03 14-18.11		12	 12			1 DB : 3, 3 DB : 4, 5 DB : 4, COMTRANS : 1 officier féminin ; 1 DB : 2, 5 DB : 4, ZSS : 1, COMARTI : 1, COMALAT : 1, COMTRAIN : 1, COMGENIE : 1
Institut Gustav-Stressemann. BONN	Info. sur RFA - Info. comparée sur l'armée française. Info. sur la Bundeswehr	Connaissance allemand. Mdr ou s/off. appelés Bac. minimum ; Bonne présentation	11	30.06 - 05.07					20	1 DB : 3, 5 DB : 5, ZSS : 3, COMARTI, GENI, MAT, TRAIN, ALAT : 1, par COM, DICAT : 1, DIRSANTE : 1, COMTRANS : 1(F), 20 RT 1 (F)
Landeszentrale für politische Bildung	Étude sur le Bade-Wurtemberg	Excellentes connaissances en allemand ; S/off. appelés ou MDR ; Bac minimum	12	02 - 06.09					2	5 DB : 1 20 RT : 1 pers. fém.

Organisateur et lieu de déroulement	Objet	Critères	N°	DATE	PARTICIPANTS				MDR	Organismes chargés de la désignation
					OFFICIERS		S/OFFICIERS			
					Sup.	Sub.	Sup.	Sub.		
Académie Européenne de BAVIERE	Info. sur RFA, sur la Bundeswehr et sur les grands problèmes d'actualité	Excellentes connaissances de l'allemand pour sous-officiers PdL ou MdR : Bac minimum, bonne présentation	13	28.01-01.02			2			5 DB, dét. AIR ACHERN
			14	25.02-01.03		2				3 DB
			15	11 - 15.03				2		3 DB
			16	11 - 15.11			2			1 DB
			17	02 - 06.12					3	COMMAT, COMTRAIN, COMTRANS
			18	non fixées					3	COMGENIE, C.ARTI, DICAT
			19	non fixées					3	DIR.ESS, C.ALAT, DIRSANTE
			20	non fixées					3	1 DB
			21	non fixées					3	5 DB
II° CA - CCFFA/BRRE BADEN-BADEN	Stage de perfectionnement linguistique et d'information sur l'armée française	Officier de la Bundeswehr ayant de bonnes connaissances en français	26/1	15-19.04		8	2			WBV IV Wiesbaden
			26/2	07-11.10						
WBV IV WBK V	idem dans la Bundeswehr	Bonne connaissance de l'allemand. Préparation du 2° ou 3° CMLP ou CMLE	27/1	15-19.04		7	3			1 DB : 2, 3DB/ZSS : 2 5 DB : 3, COMARTI : 1 COMALAT : 1
			27/2	21-25.10						
Académie Défense Civile BAD GODESBERG	Défense territoriale, en cas de crise (population civile, circulation, sécurité etc.)	Très bonnes connaissances de l'allemand	28	14-18.01)	1					COMTRANS, 42 RT stages complémentaires
			29	29.01.-1.02)						
			30/1	19-22.02	1					COMGEND
			30/2	04-08.03)	1					COMITRANS
			30/3	16-19.04)						stages complémentaires
			30/4	23-26.04	2					3 DB - ML BONN
			30/5	25-28.06	1					COMTRAIN
École des Troupes de mêlée HAMMELBURG	La défense civilo-militaire en cas de crise. La politique de sécurité	Très bonne connaissance de l'allemand ou de l'anglais.	31	08-11.01	1					3 DB/ZSS
			32	26.02-01.03			1			EL MAYENCE
			33	09-12.04	1					3 DB/ZSS
			34	14-17.05			1			3 DB/ZSS
			35	25-28.06	1					1 DB/ZSN
			36/1	23-26.07	1					5 DB/ZSC
			36/2	24-27.09	1					EM/ZSS
			36/3	15-18.10	1					5 DB/ZSC
			36/4	05-08.11			1			5 DB/ZSC
			36/5	03-06.12	1					1 DB/ZSN

Organisateur et lieu de déroulement	Objet	Critères	N°	DATE	PARTICIPANTS				MDR	Organismes chargés de la désignation
					OFFICIERS		S/OFFICIERS			
					Sup.	Sub.	Sup.	Sub.		
Académie Européenne de Bavière. BAD REICHENHALL	Information sur la Bundeswehr séjour en montagne avec la 1ère Division de Montagne									
Führungsakademie HAMBOURG	Défense de la RFA. Relations avec les Alliés. Application civilo militaire.									
Haus RISSEN HAMBOURG	Stages internationaux de haut niveau – situation des armées – point des politiques de défense – étude de grands problèmes d'actualité Pratique de la langue anglaise pour candidats certificats langues	bonnes connaissances de l'anglais	40 41 42 43 44 45 46	17.03-22.03 28.04-03.05 01.12-06.12 02.06-07.06 21.07-26.07 17.11-22.11 03.11-08.11	1 1 1	 1 1 1	 2			3 DB/ZSS 5 DB/ZSC 1 DB/ZSN 1 DB/ZSN désignation ultérieure 5 DB/ZSC Faire connaître volontaires pour le 03.10.91

Le Général de Corps d'Armée Noël CHAZARAIN
Commandant le IIe Corps d'Armée et
Commandant en chef les Forces Françaises en Allemagne
Par Ordre, Le Colonel Marc DUVOT
Sous-Chef d'État-Major

PRINCIPALES ACTIVITÉS FRANCO-ALLEMANDES (1989)

Relations entre unités F.F.A./Bundeswehr

Un grand nombre d'activités communes militaires sociales ou sportives existe entre les 2 armées :

– échanges d'unités élémentaires (séjour réciproque de 3 semaines dans les corps d'accueil) : 3 par an ;

– jumelages entre unités (corps et GU) 56

– exercices bilatéraux, dans le cadre du jumelage, aux niveaux
  – groupe 30
  – section 50
  – compagnie 10

– activités variées (journées portes ouvertes, passations de commandement, fêtes de régiment etc...)

– stages annuels communs :

- séminaires Sankt-Martin 50 stagiaires
- école Innere Fuhrung (5 jours) 24
- information civique (par le IIe C.A. allemand) 40
- office presse fédéral (2 stages) 48 Officiers
- stages linguistiques (réalisés par le IIe C.A./F.F.A. et par le WBK IV) 40 Officiers français et allemands
- entraînement Commando 6 à 10 sections allemandes par an
- ski (offert par la Bundeswehr) 10 000 journées

Relations locales

Rencontres

– 25 clubs franco-allemands (2 000 inscrits français)

– marches populaires franco-allemandes (2 000 participants français)

– activités de sports d'équipe : football, volley ball, judo, ski)

– activités culturelles : musique, chant, soirées théâtrales, conférences, etc...

– soirées dansantes.

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LES MUNICIPALITÉS ALLEMANDES EN FAVEUR DES JEUNES SOLDATS FRANÇAIS (1987)

VILLE	HABITANTS	INVITATIONS NOËL – NOUVEL-AN	RÉDUCTION TARIFS CULTURE-SPORT (PASSEPORT LOISIRS)	ACCUEIL JEUNES SOLDATS
KARLSRUHE	271 000	X	X	X
FRIBOURG/BR	175 000	X	X	
TREVES	107 000	X	X	X
PFORZHEIM	105 000	X	X	X
KAISERSLAUTERN	104 000		X	X
REUTLINGEN	96 000	X	X	
VILLINGEN	83 000	X	X	
TÜBINGEN	75 000	X	X	
NEUSTADT/W.	56 000	X	X	X
FRIEDRICHSHAFEN	53 000	X		
OFFENBOURG	50 000	X		X
BADEN-BADEN	49 000	X		
SPIRE	44 000		X	
LANDAU	40 000	X	X	
RASTATT	38 000	X	X	
KEHL	30 000	X	X	X
SAINT WENDEL	30 000	X	X	X
BÜHL	23 000			
ACHERN	21 000		X	
DONAUESCHINGEN	18 600	X	X	
OBERKIRCH	16 500			X
WITTLICH	16 000	X	X	
BITBURG	12 300			
MÜNSINGEN	12 000	X		X
MÜLLHEIM	10 500	X	X	X
BRISACH	10 000	X		X
SAARBURG	6 500			X
STETTEN A.K.M.	6 000	X	X	X
LANGENARGEN	5 000		X	

EXTRAITS DE LA PRESSE ALLEMANDE FACE AU REDÉPLOIEMENT DES F.F.A.

Der Tag, an dem die Sonne im Westen aufgeht

Von Ulrich M. Stejskal

Baden-Baden – Die Nachricht, daß die französischen Streitkräfte die Bundesrepublik möglicherweise bald verlassen, bringt Baden-Badens Kommunalpolitiker in Schwung. Das großräumige Gebiet der „Cité Normandie" bietet sich für die Kurstadt als einzigartige Chance, Wohnraum für junge Familien zu schaffen.

Seit die Grand Nation öffentlich darüber nachdenkt, wie auch sie für ein vereintes Deutschland in einem entspannten Europa einen Beitrag leisten kann, hört man im Tal der Oos besonders genau hin. Mit seiner klaren Stellungnahme, „Die Logik will es, daß die französischen Streitkräfte, die in Deutschland stehen, in ihr Land zurückkehren, sobald die Rolle der vier Siegermächte beendet ist", überraschte auf dem Nato-Gipfel in London Staatspräsident Mitterand selbst seine Offiziere. Ihre Verteidigungsaufgaben auf fremdem Boden, verbunden mit einer lukrativen Auslandszulage, scheinen sich dem Ende zuzuneigen, auch wenn sie bis zum heutigen Tag von ihrem obersten Befehlshaber keine weitere Nachricht über einen möglichen Abzug erhalten haben. Offiziell gibt es deshalb in der französischen Kaserne an der Schwarzwaldstraße keine Diskussionen darüber, was zu tun ist, wenn der Tag X kommt, doch unter den rund 800 Zivilangestellten, die nicht direkt zur FFA zählen, ist dies jetzt schon ein Thema, denn ihre Arbeitsplätze sind dadurch gefährdet.

Für die Stadt Baden-Baden würde der Abschied von den uniformierten wie zivilen französischen Freunden (wobei offizielle Zahlen, wieviele Franzosen, inclusive Angehörige, denn genau in der Bäderstadt Dienst schieben zwischen 5 000 und 15 000 schwanken) einen einmaligen Neubeginn bedeuten, denn damit könnten auch alle von den Franzosen benutzten Flächen einer Neuordnung zugeführt werden. Ohnehin blicken auch heute noch viele Bürger, vor allem Ooser, mit einigem Grimm auf die französische Cité nördlich des Fremersberges, war doch gerade dieser Bergrücken einst ihre einzige Baulandreserve, ehe die damalige Siegermacht Frankreich von ihm Besitz ergriff.

Spätestens seit die Kur- und Bäderstadt nicht mehr weiß, wo sie alle ihre Obdachlosen, Asylanten oder Aussiedler unterbringen soll, ein Hotel nach dem anderen zweckentfremdet benutzt wird, lockerte man auf der deutschen Seite auch den übervorsichtigen Umgangston mit den französischen Freunden, aus bisher nicht gehörten Bitten wurden deutlich ausgeprochene Forderungen. Baden-Badens neuer Oberbürgermeister Ulrich Wendt spricht längst laut aus, was man jahrzehntelang nur dem diplomatischen Flüsterton anvertraute: „Wir brauchen wesentliche Flächen der Cité."

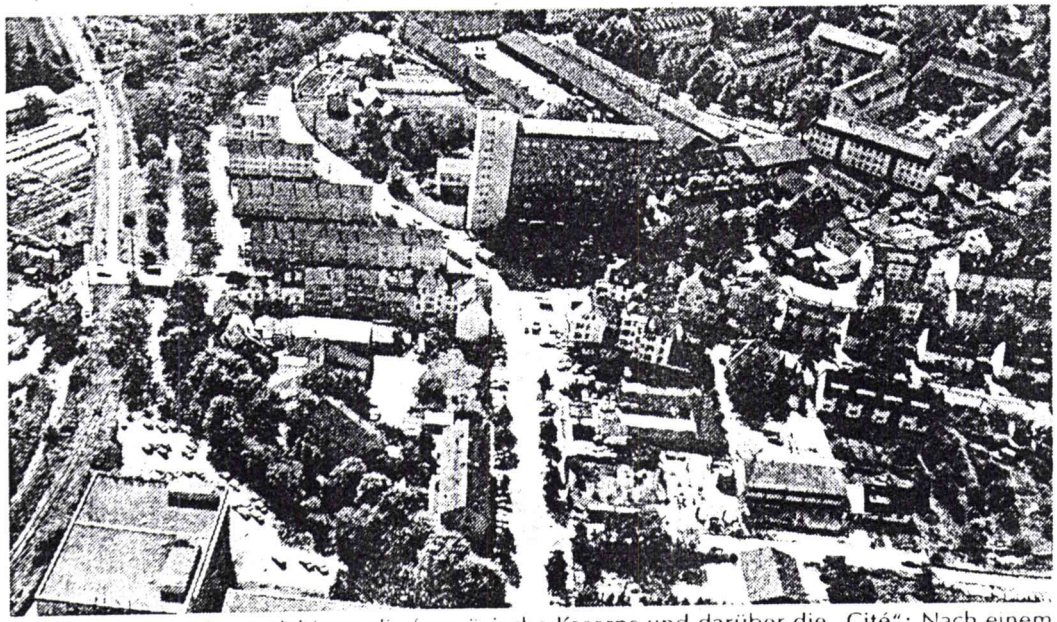

Baden-Oos, Hochhaus, dahinter die französische Kaserne und darüber die „Cité": Nach einem Abzug der Franzosen einmalige Chance für ein „junges und modernes Baden-Baden".
Foto: W. Breyer

Auch wenn sich der französische Staatspräsident noch auf keinen genauen Zeitplan des Truppenabzugs festgelegt hat, glaubt man zwischenzeitlich im Baden-Badener Rathaus an eine baldige Lösung im großen Stil. Für OB Wendt die nicht mehr wiederkehrende Chance, sein Konzept von einem jungen und modernen Baden-Baden verwirklichen zu können, da alles Gelände, das heute die Franzosen in der Kurstadt nutzen, der Bundesrepublik gehört. Sein politisches Ziel zeigt sich dabei nicht in der Nutzung der derzeit von den Franzosen genutzten Wohnblöcke, sondern Ulrich Wendt will den Bagger kommen lassen, um damit Platz für zeitgerechtes Wohnen zu schaffen. Seine Vorstellung ist ein völliger Abriß der „Cité mit anschließender Neuüberplanung. Mittels Wohnbauprogrammen, gefördert von Bund und Land, könnte dann dort „der Jugend ihr Heimrecht" gegeben und damit Baden-Badens Bevölkerungsentwicklung im Gleichgewicht gehalten werden. Am Rande des Geburtstages eines hochbetagten Industriellen knüpfte Wendt bereits gestern in dieser Angelegenheit erste Kontakte mit dem parlamentarischen Staatssekretär Manfred Carsten aus dem Bonner Finanzministerium, mit positiver Auskunft.

Bei aller staunenden Atemlosigkeit und möglicher Vorfreude ob eines solchen Vorhabens, will der Stadtchef aber keine falschen Töne aufkommen lassen, nicht den Eindruck erwecken, man wolle die französischen Freunde nicht mehr in der Bäderstadt haben. „Im Rahmen der europäischen Gesamtverantwortung kann man bei uns sehr wohl auf die militärische Quantitäten verzichten, eine Umwandlung dieser in kulturelles französisches Leben hingegen ist in unserer ohnehin frankophilen Stadt mehr als willkommen."

Seit dem Fall der Mauer gehen in Europa die Uhren schneller. Hatte Ulrich Wendt bei seinem Amtsantritt aus erster Hand Informationen erhalten, die keine schnelle Lösung mit den in Baden-Baden stationierten Franzosen zum Inhalt hatten, läßt ihn nun die neue Perspektive sofort auf Reisen gehen. Bereits für den kommenden Montag hat er sich im Bundeskanzleramt angesagt, um die drängende Baden-Badener Anwartschaft in die Arbeit der deutsch-französischen Regierungskommission einfließen zu lassen. Nie zuvor hat sich Ulrich Wendt einem seiner Vorgänger im Amt, dem ersten Oberbürgermeister nach dem Krieg, Dr. Ernst Schlapper, so nah gefühlt wie heute. War es diesem gelungen, die Franzosen davon zu überzeugen, alle besetzten Hotels im Stadtkern möglichst schnell wieder freizugeben, so sieht der jetzige Stadtchef mit seinem Begehren nach der französischen „Cité" sich im Gleichklang. „Für Baden-Baden", da ist sich Ulrich Wendt schon heute sicher, „geht bald die Sonne im Westen auf."

BADISCHE ZEITUNG - Édition de Fribourg (17.10.1990)

Départ des troupes françaises
Est-ce cela la contribution allemande ?

Truppenabzug der Franzosen

Sieht so der deutsche Beitrag aus?

Zum Truppenabzug des französischen Militärs aus Deutschland:

Nach meiner Kenntnis verstehen die meisten Soldaten, daß Deutschland keine ausländischen Truppen mehr hier haben will. Was sie aber nicht verstehen ist, daß nachdem der Termin für den Abzug nun allgemein bekannt ist, sie immer noch angepöbelt und belästigt werden (laufend Zettel in den Briefkästen, „Warum geht ihr nicht schon heute?" usw). Vergessen denn die Leute, daß die Soldaten auch nicht bestimmen können, wohin sie stationiert, sondern meistens abkommandiert werden?

Ist es notwendig, daß die jungen Soldaten am Tag der deutschen Einheit in Offenburg Ausgehverbot erhalten müssen, um Zusammenstöße von vornherein zu vermeiden? Es bestärkt doch gerade die Franzosen in ihrer unterschwelligen Angst vor einem „Großdeutschland". Diese Töne, die nun angeschlagen werden, erinnern doch arg an die Vergangenheit.

Was mich jedoch am meisten getroffen hat ist, daß nach Auswertung von Umfragen und Wahlergebnissen in den letzten Jahren Freiburg und Offenburg die Städte in Deutschland sind, die auf Platz eins und zwei der antifranzösischen Einstellung stehen. Gerade Freiburg, eine Universitätsstadt, die doch etwas offener sein sollte, und auch Offenburg – beides Städte in unmittelbarer Nachbarschaft von Frankreich. Sieht so der deutsche Beitrag zu einem künftigen Europa aus?

Ingrid Baur, Freiburg

SCHWÄBISCHE ZEITUNG (18.9.1990)

Le départ des Français diminuerait la pénurie de logements

OB in Kontakt mit Regierung

Franzosen-Abzug würde Wohnungsnot lindern

Was geschieht mit den rund 450 Wohnungen, wenn eines Tages der diskutierte Abzug der französischen Streitkräfte auch aus Friedrichshafen Wirklichkeit wird? Ohne dies an die große Glocke zu hängen, befindet sich OB Bernd Wiedmann seit Monaten mit der Landesregierung und besonders Ministerpräsident Lothar Späth im Gespräch, um entsprechende Weichenstellungen nicht zu versäumen.

Der OB bedauerte gestern im Gespräch mit der SZ einerseits den avisierten Abschied der Franzosen aus Friedrichshafen, nachdem sich viele freundschaftliche Bande ergeben haben und die französische Hubschrauberstaffel fest in der Stadt integriert ist. Andererseits rufe die weltpolitische Situation nach Konsequenzen.

Besonders die permanente Wohnungsnot in Friedrichshafen könnte durch den Abzug der heutigen Bewohner Entlastung erfahren, hofft der OB. Im Hinblick auf die momentan genannten 1000 fehlenden Wohnungen in der Stadt rechnet Dr. Wiedmann eher noch mit einem sich verstärkenden Defizit. Der Grund: Das Arbeitsplatzangebot des Bodenseeraums und besonders Friedrichshafens ist für Zuzügler aus der DDR und anderen osteuropäischen Ländern interessant.

Chancen ergäben sich auch hinsichtlich der Stadtentwicklung. So wäre dann der Weg frei für eine Flugplatzzufahrt von der Barbarossastraße aus, zusätzlich täten sich Bebauungsmöglichkeiten auf dem südlichen Flugplatzgelände auf. Der OB denkt dabei an Gewerbefläche, mit der die Stadt nicht allzu reichlich gesegnet ist, aber auch daran, die Messe aus dem Stadtinneren dorthin auszulagern. Nebenbei hätte der Hubschrauber-Abzug weniger Lärm zur Folge.

Weitere Möglichkeiten könnten sich im Hinblick auf das Flakgelände ergeben, in dem sich, so der OB, die sechs Hauptgebäude in einem hervorragenden Zustand befinden und als Weiterbildungseinrichtung im Zusammenhang mit den hiesigen Großbetrieben eignen könnten. Freilich: Zu all diesen Plänen muß die Bundesvermögensverwaltung als Eigentümer mitziehen, wobei sie auch als Vermieter auftreten könnte. Stünden die Gebäude einmal zum Verkauf, müßte Käufer nicht ausschließlich die Stadt sein; auch die Großbetriebe könnten sich hier engagieren. sig

Lettre ouverte du Dr. Ohheimlich : concerne les parades

Tiré du *Schwäbisches Tagblatt* du 15.6.1991

Dr ohheimlich offene Brief:

Betr. Parademarsch

An seine Majestät

Präsident Mitterand
Elysee-Pallascht
Paris
Frankreich

Entschuldiget-Se vielmals, daß i Sie beim Regiera stör, aber 's präsiert. Ohne eine Eilentscheidong Ihrerseits schteht die deitsch-franzesische Freindschaft en Tibenga am Neckar uff m Schpiel. Heit obend, Samschdag, den 15. Juni, machet Ihre Soldata den grehschten Fehler seit Waterloo, wenn Sie es net no verhindre! Se feiret nämlich ihren Abschied, ond koiner kriagt's mit. Um 22 Uhr isch henter verschlossene Kasernentor en dr Hindenburg-Kasern eine Abschiedsparade geplant, nur fir geladene Gäscht. Jetzt, wo die Tibenger endlich amol jubla täten ibers Militär, läßt mr ihne koi Chance. S'erschte Mol, wo die deitsch-franzesische Freindschaft en Tibenga lebendig werda kennt, wo tausende ond abertausende Tibenger an dr Schtroß schlanda täten ond wenka täten wie verruckt, macht Ihr Truppe, Herr Präsident, oin auf beleidigt. Des wär em Napoleon net passiert, des wisset-Se abr gwiß! Also: Ich erbitte eine Eilentscheidong an den Tibenger Garnisons-Kommandanta, mit etwa folgendem Inhalt:

Punkt ois: Die Parade findet effentlich schtatt ond führt von der Hindenburg-Kaserne en Panzer-Viererreihen iber d'Reitlengerschtroß zur Neckarbrick.

Punkt zwoi: Dort findet nach einem Trommelwirbel die feierliche Ibergabe der Altlaschten schtatt. Der Kommandant ibergibt dem OB symbolisch a Oimerle mit Öl verseuchter Erde vom Tanklager en dr Hechingerstroß ond wünscht der Schtadt Tibenga fir die Aufräumungsarbeiten älles Gute. Schließlich sei dr Franzos net so a Sauigl wia dr Russ, der oifach heimlich goht ohne a Wort zu den Hinterlassenschaften zom saga. Dr OB bedankt sich höflich.

Punkt drei: Eine Infanterie-Abteilong mit ein paar Golf-Kriegshelden vornedraus marschiert die Neckargaß hinauf („Schlucht der Helden") ond wird von dr deutschen Bevölkerong mit Konfetti iberschittet.

Punkt vier: Die Abteilong wird vor dem Rathaus von Schtadtrat Bialas empfanga, der in einem Gewand aus Sackleinen dasteht, sich Asche aufs Haupt schtreit ond sich fir seine jahrelange „Franzosa-Raus"-Rufe entschuldigt. So hätt' er's no au net gmoint.

Punkt fenf: Anschließend findet en dr Stiftskirch ein Gedenk-Gottesdienscht schtatt, wobei der Herr Dekan bedauert, daß en Zukunft bei Beerdigunga auf'm Tibenger Bergfriedhof die Maschinengewehr-Salven vom Schießplatz nemme zom höra sei werdat ond dadurch die so passende Hintergrundsmusik zom Tod leider wegfällt.

Punkt sechs: Franzesische Tiefflieger fliegen ein letschtes Mal mit Iberschall iber d'Schnarrenberg-Klinik, daß der OP-Tisch wackelt, ond die Chirurgen noch einmal erleben, was eine Risiko-Operatioh isch.

Punkt sieben: Fröhlicher Ausklang der Parade vor dem Kendergarten en dr Südschtadt ond Aufschtellung eines ausrangschierten Schützenpanzers auf'm Spielplatz, damit sich die Tibenger Kender zukinftig au ohne „Tag der offenen Tür" aufs spätere Leben vorbereiten können.

Sehr geehrter Herr Präsident! Wo der Ami en Nui Jork die „Mutter aller Paraden" g'feiert hot, derf der Franzos en Tibenga net kneifa. Fir die „Schwiegermutter aller Paraden" tät die Begeischterong en Tibenga allemol ausreicha. Ond i versprech: die Anträg der DKP-Fraktion aus den letschten 20 Johr zur Auflösung der Tibenger Garnison en Konfetti omgestanzt, des ergibt au mindeschtens eine halbe Tonne!

Also: Ich erwarte Ihren Eilbefehl ond grüße Sie herzlichscht mit meim Lieblings-Reim: Parademarsch, Parademarsch, der Hauptmann hot a Loch em . . .

Ihr Matze

"RHEINPFALZ" du 29 août 1990

Wagner veut garder les Français

Wagner will Franzosen halten

Pariser Verteidigungsminister hält Aufgabe der Truppen für beendet

LANDAU (güw). Rheinland-Pfalz sei daran interessiert, daß in diesem Land stationierte französische Truppen aus gesamteuropäischen, wirtschaftlichen und sozialen Gründen verbleiben. Das erklärte Ministerpräsident Carl-Ludwig Wagner gestern in Landau dem französischen Verteidigungsminister Jean-Pierre Chevenement.

Man habe sich darauf geeinigt, sagte Wagner nach dem Gespräch, daß die französische Seite eine Prioritätenliste über die Standorte im Lande vorlege, wo am ehesten eine Räumung erwünscht sei. Zu keinem Standort habe der Minister eine Aussage gemacht, ob man hier bleibe oder nicht. Chevenement habe auf eine Feststellung seines Staatspräsidenten Mitterrand hingewiesen, daß die historische Aufgabe der französischen Truppen in Deutschland angesichts der Entspannung und der Gesamtentwicklung abgeschlossen sei, teilte Wagner mit.

Beim nächsten deutsch-französischen Gipfel am 17. September in Bonn müsse die Bundesregierung nachfragen, was das bedeute. Landaus Oberbürgermeister Christof Wolff überreichte dem Verteidigungsminister einen Brief mit mehreren Fragen („Welche der riesigen Geländeflächen können verplant und für zivile Nutzung ausgewiesen werden?") und erklärte ihm, Landau würde einen totalen Abzug der Franzosen aus der Stadt ungern sehen. Er habe Chevenement über das gute Verhältnis zu den „französischen Freunden" informiert. Gleichzeitig, so Wolff, habe er ihm verdeutlicht, daß „wir nicht über Nacht vom Rückzug der Franzosen" erfahren wollen.

In Landau leben rund 6000 Franzosen (Militärs und ihre Familien), bei den französischen Streitkräften in der Stadt sind rund 300 zivile Arbeitnehmer tätig, etwa zu zwei Drittel Deutsche. Quer durch die Parteien macht man sich in Landau seit einiger Zeit Gedanken, was aus dem zur Zeit militärisch genutzten Gelände und den 841 von Franzosen bewohnten Wohnungen werden könnte, wenn die französischen Truppen eines Tages abziehen.

BADISCHE ZEITUNG - Édition de Fribourg (1-2 septembre 1990)

un excédent de logements à prix abordables

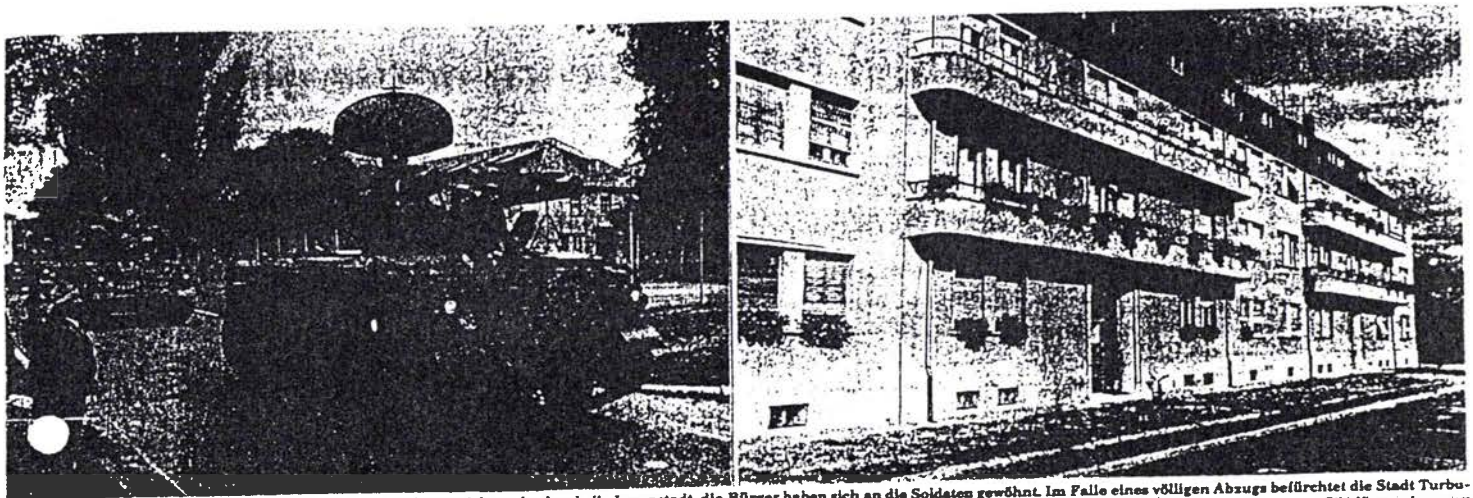

FRANZOSEN IN BREISACH: Die Panzer rasseln schon lange nicht mehr durch die Innenstadt, die Bürger haben sich an die Soldaten gewöhnt. Im Falle eines völligen Abzugs befürchtet die Stadt Turbulenzen auf dem Wohnungsmarkt, wenn plötzlich 259 preiswerte Wohnungen leer werden. Bild: Victoria Langelott

Truppenreduzierung und Truppenabzug – 3. Breisach

Plötzlich preisgünstiger Wohnraum im Überfluß

Für manchen Breisacher wäre der Abzug ein herber Verlust – Stadt befürchtet Turbulenzen auf dem Wohnungsmarkt

Von unserer Mitarbeiterin Victoria Langelott

BREISACH. Der Mehrzahl der Breisacher scheint es völlig gleichgültig zu sein, ob die Franzosen nun abziehen oder nicht. Man hat sich an sie gewöhnt. Französisch klingt es aus der Gartenwirtschaft, französisch kauft eine Frau beim Bäcker Eclairs, französisch wird vor einem Schaufenster die neueste Mode diskutiert: Wer über den Marktplatz der Münsterstadt schlendert, fühlt sich fast wie in Frankreich. Daß das französische Element in der 10 000-Einwohner-Stadt so dominiert, ist allerdings nicht nur der Existenz ihrer Garnison zuzuschreiben, sondern auch ihrer Grenzlage und der Rolle als Europastadt – wobei die Rolle als Garnisonsstadt zur Disposition steht.

Für Breisacher gibt es drei Kategorien von Franzosen: Touristen, Elsässer und „Kasernen-Franzosen". Derer 2000 soll es in Breisach geben, die genaue Zahl wird geheimgehalten. Auf dem Marktplatz findet sich jedoch eine bunte Mischung aus allen drei Typen, und nicht einmal Geschäftsleute vermögen sie noch auseinanderzuhalten. Dies ist vielleicht auch der Grund dafür, warum es recht unterschiedliche Aussagen gibt, wenn man Geschäftsleute nach den mutmaßlichen Auswirkungen eines Truppenabzugs auf ihren Umsatz befragt.

Die Verkäuferin in einem Kleiderladen am Marktplatz ist der Meinung, daß sich der Abzug der Soldaten und ihrer Familien kaum spürbar in den Geschäftsbüchern niederschlagen werde. „Hier kaufen zwar viele Franzosen ein, aber ich glaube, daß nur wenige davon Kasernen-Franzosen sind", sagt sie. Ähnliches ist auch in einem Gasthaus zu hören.

Friseur Hans Steindl freilich fürchtete beträchtliche finanzielle Einbußen

Zehn Prozent Umsatz

und zwar nicht nur für sein Friseurgeschäft, in dem sich besonders viele „Garnisonsfrauen" schön machen lassen, wie er erklärt: „Es wäre ein herber Verlust für uns alle".

Tankstellenpächter Bernhard Dörle verdankt immerhin zehn Prozent seines Umsatzes der Garnison. Dieser hohe Anteil rührt daher, daß die Esso mit den Streitkräften Verträge ausgehandelt hat. Bei Dörle tanken die Soldaten gegen Gutschein. Er verfolgt daher die Abzugsdiskussionen mit sehr gemischten Gefühlen und hofft einstweilen, daß „es nicht so schnell damit gehen" wird und daß vielleicht „etwas anderes nachkommt".

Wie stark Wirtschaft, Handel, Handwerk, Industrie oder Gastronomie tatsächlich betroffen sein werden, muß derzeit Spekulation bleiben. Im Hinblick auf den Einzelhandel stellt die Geschäftsfrau Eva Leber jedoch fest: „Der Handel profitiert kaum von der Garnison, da die Franzosen in ihren ‚Economats' einkaufen. Dort zahlen sie keine Mehrwertsteuer". Aus diesem Grund sei der Abzug auch im Breisacher Gewerbeverein bislang kein Thema gewesen, meint sie.

Bürgermeister Alfred Vonarb ist ähnlicher Ansicht. Zwar sei in allen Wirtschaftsbereichen mit Einbußen zu rechnen, doch seien keine Einbrüche zu befürchten. Kein Betrieb sei existentiell an die Garnison gebunden. Zur Existenzfrage könnte ein Abzug freilich für die rund 60 Zivilangestellten der Streitkräfte werden. Vonarb hält diese Zahl jedoch für so geringfügig, daß ein Abzug in dieser Hinsicht keine Katastrophe wäre: „Die Leute können anderweitig untergebracht werden."

Die Betroffenen selbst sind allerdings anderer Ansicht, wie von Reiner Koch, dem Gewerkschaftssekretär der ÖTV zu hören ist. Mehr als die Hälfte der Zivilbeschäftigten in Breisach – zu denen Verwaltungsangestellte ebenso gehören wie Facharbeiter und Reinemachefrauen – sei in der ÖTV organisiert. Sie bangen um ihre Zukunft. „Die Schaffung alternativer Arbeitsplätze wird unsere vorrangige Forderung sein", erklärt Koch.

Vom Geschäftsführer der Industrie- und Handelskammer in Freiburg, Dieter Körschgen, ist zu erfahren, daß sich die IHK nach der Sommerpause über das Problem Gedanken machen wird. Bislang wurden die Auswirkungen eines Truppenabzugs noch nicht untersucht. Schwerpunkte der künftigen Überlegungen werden für die IHK die Folgen für Wirtschaft, Handel und Arbeitswelt sowie Möglichkeiten der Hilfe und Unterstützung sein. Auch über die Nutzung der freigestellten Flächen und des freiwerdenden Wohnraums solle nachgedacht werden.

Dieser Auffassung ist auch Bürgermeister Vonarb. Allerdings ist ein Truppenabzug für ihn in dieser Hinsicht ein etwas zweischneidiges Schwert. Außerhalb des Kasernenareals sind es derzeit 259 Wohnungen, die von Kasernen-Franzosen belegt sind. Wenn die Franzosen Breisach verlassen, hätte die Stadt mit einem Mal preisgünstigen Wohnraum im Übefluß. Das Problem dabei ist nur, daß Breisach augenblicklich drei Wohnungsbauprogramme laufen hat, in deren Rahmen bis Ende kommenden Jahres 200 – teure – Wohnungen gebaut werden. „Da muß man aufpassen, daß der Wohnungsmarkt nicht durch ein Überangebot zusammenbricht", meint der Bürgermeister.

Und was, so fragt er sich, soll aus den Soldatenunterkünften im Kasernengebiet werden? Der Bürgermeister beeilt sich, keine falschen Gedanken aufkommen zu lassen: „2000 Aus- und Übersiedler wären bei der Größe Breisachs nicht zu verkraften. Wir haben nicht die Infrastruktur dafür". Bei der gegenwärtigen Situation halte er „einen völligen Abzug ohne Nachfolgenutzung" für sehr negativ. Eine Reduzierung hingegen könne der Stadt durchaus einige Vorteile bringen.

Die Franzosen beanspruchten insgesamt 86 Hektar Fläche, erläutert Vonarb. Vier Teilstücke davon stehen schon seit längerem auf seiner Wunschliste. Würden die Franzosen diese abtreten, hätte er neuen Planungsspielraum für Wohnungsbau, Gewerbegebiete, Freizeitanlagen und eine Verlegung des Öllager. „Ich wünsche mir also eine Geländefreigabe nach den Bedürfnissen der Stadt und ich wünsche mir, daß Breisach weiter als Europastadt Standort einer europäischen Friedenseinheit sein wird", resümiert Vonarb. Dem Bürgermeister ist es wichtig, angesichts all dieser Diskussionen das gute Verhältnis zwischen Franzosen und Breisachern herauszustellen. Äußeres Zeichen der partnerschaftlichen Zusammenarbeit der Stadt mit den Militärs sind die Standarten der beiden in Breisach stationierten Regimenter, die in Kleinformat seinen Schreibtisch schmücken.

Die Bevölkerung habe eine sehr positive Einstellung der Garnison gegenüber. Lediglich zwei Kritikpunkte habe es gegeben: den von den Militärs verursachten Verkehr und der Lärm der Kühlturbinen der Panzer. Beide Probleme habe man weitgehend lösen können: „Die Franzosen meiden nach Möglichkeit den Innenstadtbereich, und die Kühlturbinen werden ausgeschaltet, selbst auf die Gefahr hin, daß die Panzerelektronik Schaden nimmt. „Das Regiment tut, was es kann", betont Bürgermeister Vonarb.

Innenstadt wird gemieden

Die Beurteilung des Bürgermeisters wird vom „Mann auf der Straße" bestätigt: „Mich stören die Kasernen-Franzosen nicht", sagt ein junger Mann. Etwas anders sieht dies nur die „Frau auf der Straße": Auf das zweifelhafte Vergnügen, das ihr manchmal französische Soldaten mit ihren Avancen auf offener Straße bereiten, würde sie gerne verzichten.

TRIERISCHER VOLFSFREUND (14.9.1990)

LE RETRAIT N'EST PAS SOUHAITÉ
La compagnie française près de Konz doit être maintenue

Abzug wird nicht gewünscht

Französische Kompanie bei Konz soll erhalten bleiben

KONZ. Bürgermeister Hendricks und Ortsbürgermeister Reinert MdL haben anläßlich eines Besuchs des neuen Regimentskommandanten des 7. RMat, Oberst Bansard, in Konz bekräftigt, daß sowohl die Stadt Konz als auch die Ortsgemeinde Wasserliesch keinen Abzug der französischen Kompanie, ehemals Lager Granahöhe, wünschen. Dies teilte Hendricks gestern mit.

Es handelt sich bei der auf der Gemarkung Wasserliesch angesiedelten Einheit um eine Kompanie des 7. Materialregimentes in Trier, die rund 80 zivile Arbeitnehmer beschäftigt.

Stadt Konz und Ortsgemeinde Wasserliesch würden seit vielen Jahren hervorragende Kontakte zu dieser Kompanie pflegen, und die in Wasserliesch wohnenden Familien seien voll integriert und nähmen auch am Vereinsleben der Gemeinde regen Anteil.

Oberst Bansard habe hierbei zugesichert, daß er, sobald konkrete Vorstellungen über einen möglichen Truppenabzug vorlägen, die Stadt Konz, die Ortsgemeinde Wasserliesch und die Betriebsvertretung hierüber in Kenntnis setze. Sollte die Kompanie bestehen bleiben, wurde angeregt, das militärisch nicht genutzte Gelände im Eingangsbereich der Kaserne, zivilen Zwecken zur Verfügung zu stellen.

BADISCHE ZEITUNG - Édition de Fribourg (26.9.1990)

Après le départ des militaires français, qu'adviendra-t-il des écoles ?

Nach dem Abzug der französischen Militärs

Was wird aus den Schulen?

Deutsch-Französisches Gymnasium hat Existenzprobleme

Das Deutsch-Französische Gymnasium bangt um seinen Nachwuchs. Mit dem Abzug der französischen Streitkräfte, so die Befürchtung von Direktor Dieter Roser, wird die Schule nicht nur rund 80 Schüler verlieren. Auch der Nachwuchs des französischen Zweiges, der zu mehr als zwei Dritteln aus den französischen Militärgrundschulen der Umgebung kommt, wird ausbleiben, wenn die Truppen im September 1992 – und davon geht Roser fest aus – komplett aus Freiburg abziehen. Um das zu verhindern, hat sich jetzt die „Vereinigung für eine Deutsch-Französische Koedukation in Freiburg" (VDFKF) gegründet.

Die rund 100 Eltern, die am Sonntag abend zur Gründungsversammlung in die französische Grundschule Ecole Centre Ville kamen, wollen sich dafür einsetzen, daß wenigstens eine der drei französischen Grundschulen und der französische Kindergarten in Freiburg erhalten bleibt.

Schulen und Kindergarten unterstehen dem französischen Militär. Wenn die Streitkräfte gehen, schließen auch die Lehreinrichtungen ihre Tore. Das stellt Eltern, die nicht den Streitkräften angehören, vor große Probleme. Sie haben sich darauf verlassen, daß ihre Kinder in Freiburg eine französische Schule besuchen können. Bei einem Truppenabzug „stehen die Kinder auf der Straße", formuliert Roser drastisch, was französischen Eltern Sorgen macht.

Darum drängt die VDFKF jetzt darauf, daß wenigsten der Kindergarten und eine der Grundschulen, vermutlich die Ecole Centre Ville, offen bleiben. Interessenten dafür gibt es genug. Schon jetzt hat die VDFKF die Namen von mehr als 80 Kindern, die nach dem Willen ihrer Eltern, eine der beiden Einrichtungen besuchen würden.

In der Ecole Centre Ville gibt es bereits eine enge Zusammenarbeit mit dem Gymnasium und vor allem einen intensiven Deutschunterricht – und das, finden die Betroffenen, muß auch so bleiben. Darum haben Elternvertreter des französischen Kindergartens, der Ecole Centre Ville und des Deutsch-Französischen Gymnasiums vor einigen Tagen einen Brief an die zuständigen Behörden in Frankreich und der Bundesrepublik geschickt, in dem sie um Unterstützung für ihr Anliegen werben. Oberbürgermeister Rolf Böhme, einer der Adressaten, hat bereits reagiert: „Ich halte ihre Initiative für wichtig."

Auch im Deutsch-Französischen Gymnasium gibt es Überlegungen, wie sich die Zahl der französischen Schüler halten läßt. Direktor Roser will auf jeden Fall das der Schule angegliederte Internat „hegen und pflegen". Außerdem denkt der Direktor daran, zwei Schulbuslinien von Colmar und Mühlhausen einzurichten. Damit sollen Kindern französischer Militärangehöriger, die ins Elsaß versetzt werden, weiterhin das Gymnasium in Freiburg besuchen können.

Langfristig will die VFDKF auf eine Koedukation nach dem Vorbild des Deutsch-Französischen Gymnasiums hinarbeiten. Hierfür müssen nicht nur die sehr unterschiedlichen Lehrpläne der beiden Nachbarländern angeglichen werden. Eine Koedukation setzt auch die Zusammenarbeit der zuständigen deutschen und französischen Behörden voraus. Das sei vor allem ein formales Problem, meint Kurt-Wilhelm Stahl, der Elternvertreter, „Es ist einfacher zu sagen: das ist eine französische Schule". sts

Article de presse paru dans le RHEINPFALZ du 13.10.1990 LANDAU

A Landau c'est un peu comme à la maison

Article de presse paru dans le RHEINPFALZ du 13.10.90 LANDAU

„In Landau ist es ein bißchen wie zu Hause"

Das Bild der zweitgrößten deutschen Garnisonsstadt Frankreichs in der Tageszeitung „Le Monde"

„In Landau hat jeder Franzose den Eindruck, daß es ein bißchen wie bei ihm zu Hause ist", so beginnt ein Artikel in der französischen Tageszeitung „Le Monde" vom vergangenen Wochenende. Der Korrespondent Luc Rosenzweig zeichnet darin ein facettenreiches Bild der Stadt, ihrer deutscher Bewohner und der französischen Militär-Gäste. Er beleuchtet auch die Probleme, die beide Seiten in dem von Staatspräsident Mitterrand verordneten Rückzug der Soldaten aus der nach Trier zweitgrößten Garnisonsstadt der französischen Militärpräsenz in Deutschland sehen.

Warum sich die Franzosen auf Anhieb wohlfühlen, sieht Luc Rosenzweig vor allem in der städtebaulichen Anlage begründet: „Der Marktplatz dieser kleinen Stadt mit ihren 38 000 Einwohnern war ursprünglich der Versammlungsplatz der Garnisonsfestung, die zwischen 1688 und 1691 nach den Plänen von Vauban gebaut wurde. In seiner Anlage und Architektur fühlt man sich eher an Versailles oder den Platz Bellecour von Lyon erinnert als an einen deutschen Marktplatz: Die Fachwerkhäuser sind ersetzt durch Bauten im Mansardenstil.

Die französische Armee ist nicht erst seit gestern in Landau. Eine der Truppen, die heute hier stationiert sind, das 152. Infanterie-Regiment, auch ‚Teufelsregiment' genannt, wurde 1794 hier gegründet. Die Geschichte der Beziehungen zwischen der ‚Metropole der Südpfalz' und der französischen Armee gestaltet sich ein wenig so wie bei dem alten Ehepaar, das Jacques Brel besingt, wo die Zärtlichkeit die Stürme und gelegentlichen Untreuen überdauert".

General Verdé de Lisle, stellvertretender Kommandant der 5. Panzerdivision, der im Lauf seiner Karriere eine Vielzahl französischer Kasernen in Deutschland kennenlernte, hat ein Faible für Landau und seine Bewohner: „Der Kontakt zu der Bevölkerung ist ausgesprochen gut, die Landschaft wunderschön, und die Mentalität der Menschen ist der unsrigen viel näher als in anderen Teilen Deutschlands." Luc Rosenzweig hat auch den Eindruck gewonnen, daß die deutsch-deutsche Vereinigung von den Landauern eher wie ein Ereignis erlebt wurde, das sich in der Ferne abspiele: „Berlin ist viel weiter von Landau entfernt als Straßburg oder sogar Paris. Natürlich waren die Landauer nicht dagegen, aber sie fühlten sich davon nicht stark betroffen. Osteuropa macht sich nur einmal im Jahr in dieser Stadt bemerkbar: Wenn zur Zeit der Weinlese polnische Saisonarbeiter die Region heimsuchen, auf der Suche nach der deutschen Mark . . ."

Landau en mal de Français

La petite ville allemande redoute les conséquences du retrait annoncé des troupes françaises

LANDAU

de notre envoyé spécial

A Landau, chaque Français à l'impression d'être un peu chez lui. La place principale de cette petite ville de 38 000 habitants n'est en fait que la place d'armes de la garnison fortifiée construite entre 1688 et 1691 sur les plans de Vauban. Sa structure et son architecture évoquent plutôt Versailles ou la place Bellecour de Lyon que les traditionnelles places du marché des cités germaniques : les maisons à colombages sont remplacées ici par des bâtisses de style Mansart et la devise du Roi-Soleil : « *Nec pluribus impar* » (sans égal) s'inscrit fièrement au fronton de la monumentale porte de France.

Ce n'est pas d'hier que date la présence de troupes françaises à Landau, l'un des régiments qui y ... le *du diable* » fut créé ici... en 1794. L'histoire des rapports entre « la métropole du Sud-Palatinat » et l'armée française, c'est un peu celle de ce vieux ménage chanté par Jacques Brel, où la tendresse demeure en dépit des orages et des infidélités passées, lorsque les casernes furent occupées par les Bavarois, puis les Prussiens.

Le général Verdé de Lisle, adjoint au commandant de la 5e division blindée, qui a connu au cours de sa carrière bon nombre de ces garnisons des FFA (forces françaises en Allemagne) a un faible pour Landau et ses habitants : « *Les rapports avec la population sont d'une qualité excellente, la région est magnifique, et la mentalité des gens d'ici est plus proche de la nôtre que dans d'autres parties de l'Allemagne...* ».

LUC ROSENZWEIG

Lire la suite page 4

AU SOMMAIRE D'OCTOBRE

Le Monde

PHILAT

NOMBREUSES

• Dossier : le
en timbres
• La Nouvelle
• Les timbres
• L'Espagne
• Carnets Be

LE MONDE D

POUR VALORISER V

En vente chez vo

Ihren Korrespondenten Luc Rosenzweig entsandte die französische Tageszeitung „Le Monde" nach Landau. In der Ausgabe vom vergangenen Wochenende schildert er die von ihm hier empfundenen Stimmungen angesichts des erwarteten Abzugs der französischen Streitkräfte.

Durchaus Frankreich-freundlich zeigte sich Luc Rosenzweig gegenüber auch Bürgermeister Ulrich Kraus: „Die französischen Soldaten sind in Landau nie als unerwünscht angesehen worden", sagte er und hob auch die positiven Wirkungen auf den Tourismus hervor. An Militärpräsenz, gleich welcher Nationalität, seien die Landauer gewöhnt.

Er wünsche sich, daß der Truppenabzug nicht rücksichtslos und auf einen Schlag erfolge, auch im Hinblick auf die Deutschen, die bei den französischen Militärbehörden angestellt sind. Er bedauere die Auswirkungen, die der Rückzug auf das kulturelle Leben haben werde, wo es einen sehr rührigen deutsch-französischen Freundschaftskreis gebe.

Der Truppenrückzug könne helfen, so Luc Rosenzweig, die auch in Landau bestehende Wohnungsnot zu mildern. Die frei werdenden Wohnungen könnten deutschstämmige Flüchtlinge aus der Sowjetunion und Rumänien belegen. Doch dann zitiert er einen Mann aus dem Volk, einen Gastwirt, der – laut Rosenzweig – seinen Wohlstand dem Durst der Soldaten verdankt: „Da ist es mir lieber, daß die Franzosen bleiben". adi

REUTLINGER GENERAL-ANZEIGER (15.11.1990)

De nombreuses petites localités considèrent le retrait comme une perte

Viele kleinere Orte sehen Abzug als Verlust

Arbeitsmarktprobleme nach französischem Truppenabzug zu erwarten – Gerangel um Nutzung

Stuttgart/Tübingen. (lsw) Mit Hoffen und Bangen sehen viele Baden-Württemberger dem für 1991 angekündigten Abzug von 20 000 französischen Soldaten entgegen. Während er in Städten wie zum Beispiel in Tübingen und Karlsruhe wirtschaftlich weniger oder kaum ins Gewicht fallen wird, rechnen kleine Gemeinden im Südwesten mit dem Verlust von Arbeitsplätzen und mit starken wirtschaftlichen Einbußen. In Müllheim (Breisgau-Hochschwarzwald) wird der Abzug beispielsweise als »Verlust« empfunden. Dort bestehen nach Landkreisangaben enge Beziehungen zwischen etwa 14 000 Müllheimern und der rund 1 800 Mann starken französischen Garnison.

Die Gewerkschaft Öffentliche Dienste, Transport und Verkehr (ÖTV) im Bezirk Baden-Württemberg fürchtet, daß viele der rund 3 500 bei den Franzosen Zivilbeschäftigten ihren Arbeitsplatz verlieren werden. Eine ÖTV-Sprecherin sagte in Stuttgart, im nächsten Jahr würden in der ersten Phase des Truppenabzugs 536 Beschäftigte »definitiv« arbeitslos.

Die Gewerkschaft hat nach eigenen Angaben Anfang November alle alliierten Streitkräfte aufgefordert, Verhandlungen aufzunehmen: Nur durch Umschulung, vorzeitigen Ruhestand oder Übernahme in den öffentlichen Dienst der Bundesrepublik könne den Betroffenen Arbeitslosigkeit erspart werden: Bis Oktober kommenden Jahres sollen Liegenschaften und Wohnungen in den acht vom Abzug betroffenen baden-württembergischen Städten »aus der französischen Nutzung entlassen werden können«.

Dies geht aus einem in Freiburg bekanntgegebenen Schreiben des Verteidigungsministeriums an den Bundestagsabgeordneten Conrad Schröder (CDU) hervor. In Freiburg, Tübingen und anderen Gemeinden ist die Nutzung des freiwerdenden Wohnraumes noch offen. Zum großen Teil steht das Gelände im Eigentum des Bundes. Wegen des knappen Wohnangebotes sind heftige Diskussionen nicht auszuschließen.

Beim Einzelhandelsverband Südbaden werden durch den Abzug keine negativen Auswirkungen befürchtet. Die Soldaten und ihre Angehörigen hätten sich in der Vergangenheit weitgehend in eigenen Geschäften versorgt, teilte Hauptgeschäftsführer Manfred Noppel in Freiburg mit. Für ihn ist der Abzug zum einen »eher positiv«, da Wohnungen frei werden und neue Kunden kommen, zum anderen bedauerlich, da freundschaftliche Beziehungen sich lockern werden. Noppel: »Aber das hat mit dem Geschäft nichts zu tun«.

Das benachbarte Bundesland Rheinland-Pfalz wird vom Abzug französischer Truppen zunächst nur in »Randbereichen« betroffen. Nur vereinzelt würden Arbeitsplätze abgebaut werden. Die Truppenregion Nord mit den Stationierungsorten St. Wendel, Trier, Saarburg, Konz und Wittlich könne vorerst eine Art Auffanglager für verlegungsfähige Truppenteile aus dem Süden der Bundesrepublik werden.

BADISCHE ZEITUNG - Édition de Fribourg (12.7.1991)

Les Français s'en vont : Vive la France !

Gastkommentar

Die Franzosen gehen – Vive la France!

Von Hans-Martin Gauger

Der Autor dieses Beitrags ist seit 1969 Professor für Romanische Sprachwissenschaft an der Universität Freiburg. Er ist Mitglied der Deutschen Akademie für Sprache und Dichtung.

Nun also gehen sie wirklich, „pour de bon". Und man muß froh sein, daß es gut und ohne Mißklang endet. So geschieht es jedenfalls in Freiburg. Anderswo, in Tübingen zum Beispiel, ist es anders. Die Franzosen sahen sich in den letzten Monaten unter erheblichem Druck. „Wann, endlich, geht ihr?" glaubten sie zu hören, und manchmal hörten sie es wirklich und fanden entsprechende grobe Fragen in ihren Briefkästen vor. Da war es gut, daß zu Jahresbeginn der Freiburger Oberbürgermeister erklärte, Freunde müsse man als Freunde verabschieden. Und die Verabschiedung, im Juni, im Kaisersaal des Freiburger Kaufhauses, war bewegend und würdig. „Wie unseren Augapfel", sagte der Oberbürgermeister, „wollen wir die deutsch-französische Freundschaft hüten!" Daß verhaltene Trauer und Wehmut bei den Franzosen ist – wer verstünde es nicht? Merkwürdig war ja das Verhältnis zwischen den Deutschen und dem französischen Militär: auf der offiziellen Ebene war es gut – aber eng, von Einzelfällen abgesehen, war es nicht. Es war nicht schlecht, es war auch nicht eigentlich gut: es war reibungslos. Die Franzosen, die „Streitkräfte", waren halt da. Sie beschwerten uns nicht. Im Gegenteil.

Und die jungen Franzosen in Zivil, Soldaten, die Ausgang hatten, gehörten fest zum abendlichen Stadtbild. Merkwürdig, daß man sie immer, auch wenn man sie nicht reden hörte, sogleich erkannte. Interessant wäre es jetzt, Vergleiche anzustellen, was jenes Verhältnis betrifft, zwischen den Amerikanern, den Briten und den Russen.

Es geht nicht darum, jetzt einen nostalgischen Gesang anzustimmen, „le chant du départ"... Aber Wehmut stellt sich zumindest bei den heute Fünfzig- und Sechzigjährigen ein, denn unvermeidlich gehen ihre Gedanken nun zurück in ihre Jugend und Kindheit, in das Jahr 1945, als die Franzosen kamen. Ein Stück unserer Jugend endet mit ihrem Abzug. Ich war zehn Jahre alt damals, und in dem oberschwäbischen Städtchen, altes österreichisches Gebiet wie der Breisgau, erwarteten wir damals die Amerikaner. Es kamen aber dann, zu unserer Überraschung, die Franzosen. Unter diesen waren auch Kolonialtruppen: Marokkaner, Tunesier. Die letzteren mit roten Mützen, die ihnen schräg auf dem Kopf saßen. Man nannte sie „les Spahis". Gewiß, man umjubelte sie nicht. Dies wäre ja auch taktlos gewesen. Aber als Feinde erlebte man sie keineswegs.

Daß die Franzosen nun da waren, war eben eine schlichte Konsequenz des Endes der Nazizeit, des Kriegs. Und überall war da ungeheure Erleichterung, denn eines wußte man nun gewiß: schlimmer, als es war, konnte es keinesfalls kommen; es konnte nur besser werden. Übrigens kamen sie nicht einfach so: die Ankunft war durchaus lärmend und aufregend. Es gab nicht nur das unaufhörliche Rollen der Panzer, sondern auch das Krachen von Schüssen. Nie vergesse ich den toten deutschen Soldaten, der wenige Meter von unserem Haus am Straßenrand lag mit unbeteiligtem Blick...

An den Hauswänden hingen nun überall die blau-weiß-rot umrandeten Plakate, die Proklamation an die siegreiche Truppe, überschrieben „Rhin et Danube", und darunter stand „Général de Gaulle". Es begann die „Franzosenzeit", die nun, nach rund fünfundvierzig Jahren, endet. Und oft denke ich heute auch an den gutmütigen Bauern, zu dem ich täglich radelte, um die Milch abzuholen, die er uns schenkte, und der eines Abends, beim „Politisieren", erregt erklärte: „Mei Großvatter hot scho gsait: ‚Mit Berlin ganget mir onter! Ond jetzt semmer au onterganget'". Und dann setzte er, wie resümierend, hinzu: „Ond jetzt hemmer dr Franzos em Land!"

Es ist dies keine aktuelle Anspielung. Das demokratische Berlin jetzt wird ein ganz anderes sein. Aber damals sahen es in jenem Teil Deutschlands viele so wie jener Bauer: das Unglück geschah 1870, als man sein Schicksal mit Berlin verband. Und soviel ist ja daran richtig: 1870 war verhängnisvoll für das Verhältnis zwischen Deutschland und Frankreich. Von da an lief in diesem Verhältnis beinahe alles, im Politischen, aber auch im Kulturellen, schief. Und was der junge Basler Professor Friedrich Nietzsche damals schrieb, war prophetisch. Es sei ein großer Irrtum, meinte er, in dem militärischen Sieg Preußens über Frankreich einen Sieg der deutschen Kultur über die französische zu erblicken, wie es damals weithin geschah. Jeder weiß heute auch, wieviel der Erste Weltkrieg, diese „Mutterkatastrophe des 20. Jahrhunderts" (so Golo Mann), zu schaffen hat mit dem Jahr 1870. Von dieser Zeit an, als er sich so sehr auftrumpfend gab, war in der Tat der „Deutsche Geist in Gefahr", um an einen berühmten Titel des Romanisten Ernst Robert Curtius zu erinnern. Von da an wurde Deutschland, wurde aber in gewissem Sinn auch Frankreich, provinziell. Ihre gegenseitige Entfremdung war dieser Provinzialismus. Was immer an Fehlern (und im einzelnen auch Schlimmerem) gemacht wurde von den Franzosen im Südwesten Deutschlands nach 1945, hier wurden doch, außerordentlich früh, die Akzente *anders* gesetzt, nämlich in Richtung auf Verständigung.

Es war da auf beiden Seiten etwas wie ein nachträgliches Staunen, ja, Erschrecken: warum eigentlich sind wir zu Gegnern geworden? So formulierte es auch de Gaulle in seinen Erinnerungen im Rückblick auf seine ersten Begegnungen mit Deutschen nach 1945. Und in einer Rede im Colombi-Schlößchen in Freiburg sagte er damals, zum Erstaunen der anwesenden Deutschen (Carlo Schmid berichtet darüber), Deutschland könne und solle nunmehr wieder anknüpfen an seine „althergebrachten Tugenden", „ses vertus ancestrales". Gerade heute, wo die Franzosen, die französischen Streitkräfte, gehen, darf man Frankreich für diese Haltung dankbar sein. Und vielleicht darf da – gerade jetzt – auch einmal ein Deutscher, dem dies eigentlich nicht zusteht, sagen: Vive la France!

Hier kommen Autoren zu Wort, deren Meinung sich nicht mit der der Redaktion decken muß.

BADISCHE ZEITUNG édition de Fribourg du12.07.91

Tiré du journal : *Hannoversche Allgemeine* n° 148 du 14.8.1991

Dans le Palatinat on regrette beaucoup le départ des Français

In der Pfalz wird der Abschied der Franzosen sehr bedauert

Der Truppenabzug entvölkert in Landau ein ganzes Viertel

Von René Brünner

Paris

Die südwestdeutsche Garnisonsstadt Landau läßt die französischen Truppen nur ungern ziehen, doch nicht aus wirtschaftlichen Gründen. Das Zusammenleben mit den Franzosen verlief reibungslos. Jetzt fürchtet man sich vielmehr vor denen, die in die leerstehenden Kasernen ziehen werden. Ähnliche Gefühle hegen auch die Abziehenden: André Ferrari beispielsweise verheimlicht nicht, daß ihm das Herz beim Gedanken blutet, die Koffer packen und auf die andere Seite des Rheins zurückkehren zu müssen. „Nirgends sonst fühle ich mich wohler als in Landau", sagt der Hauptmann der 5. französischen Panzerdivision und fügt hinzu: „Wenn ich aus Deutschland weggehe, verliere ich meine zweite Heimat."

Ferraris Nostalgie ist leicht zu verstehen. Der altgediente Berufsoffizier hat im Lande des einstigen Erb- und Erzfeindes nicht nur seine Frau gefunden. In der zweitgrößten Garnisonsstadt der Forces Françaises en Allemagne (FFA) ist ihm eine Ehre zuteil geworden, die vor einigen Jahrzehnten selbst dem kühnsten Verfechter der deutsch-französischen Versöhnung noch undenkbar erschienen wäre. Der ortsansässige Karnevalsverein erkor den damals frischgebackenen Leutnant zum Landauer Faschingsprinzen. Ein prestigeträchtiges Amt, das nicht nur Trinkfestigkeit und Humor voraussetzt, sondern auch die Fähigkeit, das konservative Städtchen in der ländlichen Pfalz nach außen repräsentieren zu können.

Das Vertrauen, das der Landauer Faschingsverein dem Soldaten der einstigen Besatzungstruppen schenkte, ist symbolisch für das Verhältnis, das Deutsche und Franzosen in dieser Kleinstadt aufgebaut haben. Die französischen Wehrpflichtigen, Berufssoldaten, deren Familien und die zivilen Angestellten der FFA machen beinahe ein Sechstel der 38 000 Einwohner aus. „Ohne die Franzosen wird das kulturelle Leben in unserer Stadt verarmen", sagt Oberbürgermeister Christof Wolff unumwunden. „Dann gehen im Süden von Landau die Lichter aus."

In drei Jahren wird es in sämtlichen Kasernen der FFA dunkel werden. Noch vor der offiziellen Wiedervereinigung hat Staatspräsident François Mitterrand den vollständigen Abzug der Franzosen und die Auflösung mehrerer in Deutschland stationierter Regimenter bekanntgegeben. Bereits im Frühling hat der Rückzug der 12 000 Berufsmilitärs und 35 000 Wehrpflichtigen begonnen. Bis Ende 1994 soll er abgeschlossen sein. Dann gibt es außer den Einheiten der gemischten Brigade keine französische Militärpräsenz mehr auf deutschem Boden.

Studenten statt Soldaten

Außer in Landau herrscht bei den Gastgebern indessen wenig Bedauern über das Verschwinden der französischen Soldaten und ihrer 30 000 Familienangehörigen. Die Aussicht auf frei werdende Übungsfelder und Kasernen, Offizierswohnungen, Spitäler, Schulhäuser, Sportstätten und Reparaturateliers, die oft im Zentrum der Garnisonsstädte liegen, löste bei der betroffenen Bevölkerung unverhohlene Freude und spontane Erleichterung aus. „Die Einwohner ertrugen die Verkehrsstaus, die jede Übung einer mechanisierten Armee mit sich bringt, immer schlechter", meint ein französischer Stabsoffizier bedauernd. „In einer Stadt wie Freiburg, die 25 000 Studenten beherbergt und unter akuter Platznot leidet, sind die 1100 frei werdenden Wohnungen hochwillkommen."

In Landau andererseits reagierten die Behörden mit Bestürzung auf die Ankündigung des Rückzuges und die sogleich angemeldeten Begehrlichkeiten ihrer Landsleute. „30 Jahre sprachen wir von deutsch-französischer Freundschaft, und nun schreien wir hurra und können es kaum erwarten, bis wir die Freunde los sind", ärgert sich Oberbürgermeister Christof Wolff. Seit mehr als 30 Jahren glänzt die pfälzische Garnisonsstadt mit einer mustergültigen Integrationspolitik, die von den Behörden konsequent gefördert und von der Bevölkerung getragen wird. Sie hat die Bildung von Soldatengettos verhindert, wie sie in anderen deutschen Garnisonsstädten entstanden sind. Landau, dessen Anlagen nach Plänen des französischen Architekten Vauban gebaut wurden, pflegt eine jahrhundertealte Tradition im Umgang mit dem westlichen Nachbarn.

Vor allem für die Berufssoldaten und ihre Familien gibt es viele Möglichkeiten, mit den Einheimischen Kontakte zu knüpfen. Sie reichen von den Aktivitäten des kulturell tätigen „Cercle Franco-Allemand", der immerhin 900 aktive Mitglieder zählt, bis zum gemischten Kindergarten und den zweisprachigen Sportstunden und Skifahren an den Gymnasien. Auch für die Wehrpflichtigen unternehmen die Behörden außergewöhnliche Anstrengungen. Mehrere umliegende Gemeinden „adoptieren" jedes Jahr ein Regiment Rekruten, die zu Beginn ihres Dienstes mit einer offiziellen Jungbürgerfeier empfangen werden.

Soziologisches Gleichgewicht

Wirtschaftliche Vorteile sind es jedenfalls kaum, die in der pfälzischen Garnisonsstadt zu einem reibungslosen Zusammenleben, ja gar einer gegenseitigen Zuneigung zwischen französischen Soldaten und deutschen Zivilisten geführt haben. Die Berufsoffiziere und ihre Familien, die gut 900 Wohnungen in einem „Isle-de-France" genannten Stadtteil belegen, kaufen fast ausnahmslos in den Economats ein. Das sind hauseigene Supermärkte, die von der Mehrwertsteuer befreit und deshalb bedeutend günstiger sind als die deutschen Geschäfte.

Auch die Wehrpflichtigen bringen die Kassen des einheimischen Gewerbes kaum zum Klingeln. Die größtenteils aus den angrenzenden Departements stammenden Rekruten verbringen die Wochenenden meistens zu Hause und trinken in der Stadt höchstens dann und wann ein Bier. „Umsatzmäßig fallen die Franzosen für das Gewerbe nicht ins Gewicht", sagt Gerhard Schumacher, der Präsident des Landauer Einzelhandelsverbandes. „Wir haben andere Gründe, weshalb wir sie behalten wollen."

Die Landauer befürchten, daß die hastige Entvölkerung eines ganzen Stadtteils, der 6000 Menschen beherbergt, das soziologische Gleichgewicht der Garnisonsstadt empfindlich stören wird. „Für das Franzosenviertel brauchen wir weder Polizeibeamte noch Angestellte des Sozialdienstes", meint Oberbürgermeister Christof Wolff. Den Stadtvätern beginnt zu dämmern, daß in zwei Jahren fast 1000 Wohnungen und mehrere Kasernen leer stehen und Bevölkerungsschichten anziehen werden, die sich mit Kasernen oder bescheidenen Soldatenwohnungen begnügen. Flüchtlinge und Sozialfälle. „Da sind nur die französischen Soldaten lieber", meint ein Gewerbetreibender in der Innenstadt ungeschminkt.

Auch die französischen Offiziere und Unteroffiziere, von denen sieben Prozent mit einer deutschen Frau verheiratet sind, haben nicht nur emotionelle Probleme – die besonders schmerzen, wenn Kinder da sind. Mit ihrer Rückkehr verlieren die Soldaten die ansehnlichen Prämien für ihren Auslandsdienst und müssen auch noch auf das Einkommen der deutschen Ehepartnerin verzichten, die wenig Aussichten hat, in Frankreich eine Stelle zu finden.

Article du journal RHEINPFALZ du 4.9.1991 (partie Südwest)

Les demandeurs d'asile bientôt dans les casernes ?

Asylbewerber bald in Kasernen?

Forderungen Ludwigs zugestimmt

LUDWIGSHAFEN (rö). Leerstehende Kasernen sollen als Unterkünfte für Asylbewerber freigegeben werden. Mit dieser Forderung des Ludwigshafener Oberbürgermeisters Werner Ludwig stimmten gestern auch der rheinland-pfälzische Ministerpräsident Rudolf Scharping und Sozialminister Ullrich Galle überein.

Ludwig hatte am Montag angekündigt, daß Ludwigshafen weitere Zuweisungen von Asylbewerbern durch das Land künftig ablehnen wird, nachdem sich die Stadt am Ende ihrer Aufnahmekapazitäten sieht (wir berichteten in der Dienstagausgabe). Wie der Oberbürgermeister mitteilte, haben sowohl Scharping als auch Galle ihm gestern versichert, sich mit Nachdruck für die Belegung von Kasernen einsetzen zu wollen. Um eine Zustimmung der zuständigen Bundesminister zu erreichen, sollen auch die Ministerpräsidenten der anderen Bundesländer eingeschaltet werden. Für 3. Oktober hat Sozialminister Galle ein Gespräch mit allen verantwortlichen Dezernenten in Städten und Landkreisen anberaumt, um einen neuen Verteilerschlüssel für die Asylbewerber zu finden. Rudolf Scharping sagte Werner Ludwig auch zu, auf eine Beschleunigung des Anerkennungsverfahrens zu drängen.

Les Français partent.
Aucune préparation
24.07.91

Franzosen ziehen ab

Unvorbereitet

Ende nächsten Jahres wird es in Neustadt kein französisches Militär mehr geben. Das ist gut, weil jedes Reduzieren von Soldaten und Waffen gut ist. Gut ist auch, daß die fremden Soldaten, die als Besatzer kamen, als Freunde gehen. Das Verhältnis zwischen Deutschen und Franzosen war in Neustadt hervorragend.

Daß die Franzosen abziehen werden, war schon seit fast einem Jahr bekannt, nur der Zeitpunkt nicht. Deshalb ist es um so überraschender, daß es konkrete Pläne für die Zeit danach nicht gibt. Das fängt bei den weit über 100 Zivilbeschäftigten der französischen Streitkräfte an. Obwohl die ÖTV schon lange trommelt, gibt es für sie keine soziale Absicherung, und Pläne, was mit den Angestellten, die in Neustadt bleiben wollen, geschehen kann, gibt es schon gar nicht.

Weiter geht's mit den Wohnungen. Da vertreten der städtische Baudezernent und der Geschäftsführer der städtischen Wohnungsbaugesellschaft diametral entgegengesetzte Positionen. Der eine will sie auf keinen, der andere auf jeden Fall haben. Eingehend über dieses Thema beraten wurde offenbar bisher nicht.

Der nächste Punkt sind die weiteren Gebäude, etwa die Kasernen. Von seiten der Stadt hat sich die wohl bisher noch niemand richtig angeschaut. Demzufolge kann auch keiner sagen, was damit werden soll. Ebenso verhält es sich mit den freien Flächen. Gewerbe soll dort hin, heißt es allgemein. Konkrete Pläne liegen offensichtlich nicht einmal in den zahlreichen Verwaltungsschubladen, geschweige denn auf den Schreibtischen. Wüßte die Verwaltung Genaueres über Gebäude und Flächen, könnte sie jetzt damit beginnen, Unternehmen zu werben. So aber verliert sie wertvolle Zeit im Konkurrenzkampf mit anderen Städten, die ebenfalls ehemaliges Militärgelände zur Gewerbesteuer-Quelle machen wollen. Obwohl die Tatsache des Abzuges seit vielen Monaten bekannt ist, trifft sie die Verantwortlichen unvorbereitet.

Lediglich bei den Sozialdemokraten gibt es einen Arbeitskreis, der sich Gedanken über die „nachfranzösische" Zeit macht. Ob allerdings die Meinung des SPD-Dezernenten Wunder, die Wohnungen „frei" zu veräußern, diesem Arbeitskreis entspringt, ist zweifelhaft.

Dahin paßt denn auch mehr die Absicht von Friedel Fuchs, alles zu versuchen, diese Wohnungen „sozial" zu nutzen. Fuchs ist bei den Freien Wählern.

KLAUS KOCH

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTATION OFFICIELLE

A.– Documents français

– Recueils de textes à l'usage des Conférences de la Paix (Paris, Imprimerie Nationale 1946)

– Journal Officiel de la République Française 1944-1953.

– Bulletins Officiels du Ministère de la Guerre.

Éditions Méthodiques.

- Volume 110.0. Le Droit des Gens et les Conventions Internationales (1955)
- Volume 110.1. L'Organisation Militaire Atlantique (1956)
- Volume 110.2. L'Organisation Militaire Européenne (1956)

(Le Stationnement des Troupes françaises sur le Territoire de la R.F.A.)

– Bulletin Officiel des Armées - Services Communs

Éditions Méthodiques.

- Volume 101. Traité et pactes divers liant la France (1972)

– Convention sur les Relations entre les Trois Puissances et la République Fédérale d'Allemagne (Imprimerie Nationale 1952).

– Livres Blancs sur la Défense.

– Traité instituant la Communauté Européenne de Défense – (La Documentation française. Recueil et Monographie) (août 1952).

– Documents de l'Assemblée Nationale

- Projet de loi n° 9432 - Deuxième Législature Session de 1954 - P.V. du 09.11.1954.

– La Documentation Française : Documents relatifs à l'Allemagne. Août 1945-décembre 1946, n° 582. Paris 1947.

B.– Documents F.F.A.

- Répertoire Permanent de la Législation GMZFO publié sous la direction de M. Marcel MARTIN. (Régie Autonome des Publications Officielles Baden-Baden)
- Journal Officiel C.C.-F.F.A.
- Bulletin Officiel du Gouvernement Militaire pour la Province de Rhénanie et de Hesse Nassau 1945-1946.
- Bulletin Officiel du Secrétariat d'État pour les zones d'occupation française du Wurtemberg-Hohenzollern 1945-1947.
- Gazette officielle du Gouvernement Militaire du Pays de Bade (Zone française) 1945-1946.
- Manuel de la Haute Commission Alliée en Allemagne.
- Textes législatifs et réglementaires, Directives et Décisions de la Haute Commission Alliée en Allemagne (3 Tomes).
- Recueil de textes Officiels relatifs à l'Allemagne (1948-1949) (Imprimerie Nationale Coblence (1949)).
- Accord complétant la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs Forces en ce qui concerne les Forces étrangères stationnées en République Fédérale d'Allemagne.
- Chronologie des événements liés au réarmement allemand vus à travers la presse allemande occidentale (1948-1955) (Service Français auprès de l'Office Militaire de Sécurité Haut Commissariat de la République Française en Allemagne).
- La Cessation du Régime d'Occupation dans la République Fédérale d'Allemagne (Textes Officiels mis au point à Bonn par un Comité d'édition composé de représentants des Quatre Puissances signataires).

C.– Documents office de presse et d'information du Gouvernement de la R.F.A.

- L'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971.
- Badisches Ministerium der Wirtschaft und Arbeit : Mitteilung über die Lohn und Arbeitsbedingungen für die Zivile Arbeitskräfte im Dienst der Französische Besatzungsmacht. Décembre 1947.

- Bundesanzeiger November 1972 : liste der amtlichen Besachaffungsstellen und Organisationen ausländischer Streitkräfte und Nato Hauptquartier die zur Erteilung von Aufträge auf Abgabenbegünstigen lieferungen und leistungen berechtigt sind (27 octobre 1971)
- Bundesministerium für gesamtdeutsche Frage : Literatur zu den Fragen. Bonn 1959.
- Bundestag : die Tätigkeit von deutschen beiden Bezatzungsmächte F/3359 1952. T. V 1838 et T. VI 1949.
- En bref... Berlin 1972 et 1983.
- Landtag von Württemberg-Hohenzollern : Verhandlungen. Tübingen 1947.
- Livres blancs (annuels) du Ministère Fédéral de la Défense.

  Sur la sécurité de la République Fédérale et sur la situation des Forces Armées fédérales.(1970, 1975-1976, 1985, 1990).
- La République Fédérale d'Allemagne membre des Nations-Unies. Une documentation (1974).
- Le réglement sur Berlin (1972).

D.– Documents O.T.A.N.

- O.T.A.N. : Documents Fondamentaux (mars 1976).
- O.T.A.N. : Documentation (janvier 1976).

ARCHIVES

- Amtsblatt des Kontrollrates für Deutschland 1945-1948. Berlin.
- Archives de l'Armée de Terre. S.H.A.T. Château de Vincennes.
- Archives du Ministère des Affaires Extérieures. Nantes, 141 dossiers.
- Archives du Cabinet Grandval : Saarland Militärregierung, Hoch Kommissariat, Diplomatische Misson, Général-Konsulat, 1945-1961.

– Archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche : Colmar, Ministère des Affaires Étrangères :

• Inventaire n° 1 : Affaires allemandes et autrichiennes

* Direction politique :

Carton 24 C 11 et 25 C 25 : le statut d'occupation

* Centre d'études et de documentation :

Caisse 2655 : éducation et enseignement.

• Inventaire n° 6 : Ambassade de France à Bonn

* C.C.-F.F.A. cabinet civil

Carton n° 50 POL IV C7 : activités de la Direction de l'Éducation Publique

Carton 84 : Éducation publique et Beaux-Arts.

• Inventaire n° 7 : Affaires culturelles

AC 59 dossier 3 1951-1953 et

AC 76 dossier 1 1945-1949 : Éducation publique.

• Inventaire n° 9 : Affaires économiques et financières

Caisse 2138 : Commission des charges d'occupation 1948-1958

Caisse 4671 : logement du personnel allemand

Caisse 4673 : programme de construction des logements de remplacement en échange de logements réquisitionnés et financés par le Bund

Caisse 4674 : Travaux immobiliers et achats de mobiliers

Caisse 4676 : Recettes au titre des FODI

• Inventaire n° 12 : Archives de Rhénanie-Palatinat

Fonds reçu du Consulat de France à Mayence

Archives du cabinet : paquet 1 dossier 18/1 et 18/2 : évolution politique du Land de Rhénanie-Palatinat, composition du gouvernement - élections - rapports annuels.

• Inventaire n° 15 : Archives du Pays de Bade.

Section Information :

Dossier 5 2 : 289/1 : La presse badoise et l'occupation française

Dossier 5 2 : 289/2 : Frais d'occupation et démontage

Dossier 5 2 : 289/3 : Situation du logement - Réquisitions et déréquisitions 1949-1954.

Section Travail :

Dossier 1 2 : 404 : Organisation des Arbeitsämter

Dossier 1 2 : 412 : Logements : documentation générale

- Inventaire n° 16 : Archives du Wurtemberg-Hohenzollern

Caisse 2289 : Cercle de Sigmaringen.

– Archives de la Direction de l'Enseignement Français en Allemagne

Rapports annuels des lycées, collèges, écoles 1945-1992

Rapports sur le fonctionnement du service 1945-1992.

– Secrétariat d'État à la Présidence du Conseil et à l'Information

Archives 1945-1949

– Archiv des Badisches Tagblatt : Baden-Baden.

– Archiv der Gegenwart. Bonn 1946. 1946/1947 - 1948/1949.

– Archiv der Süddeutsche Zeitung : Munich.

– Bundesarchiv und Institut für Zeitgeschichte : Bonn.

– Europa Archiv : Dokumente und Berichte : Wirtschaftsstatistik der deutschen Besatzungszone T 3, 1948, Francfort.

– Landesarchiv : Speyer

– Landeshauptarchiv : Coblence.

– Staatsarchiv : Sigmaringen et Fribourg.

OUVRAGES

I – OUVRAGES GÉNÉRAUX

A) En langue française

– Allemagne : Faits et réalités Societäts-Verlag. Francfort 1992, 417 p.

– Atlas de Géographie militaire : Allemagne du Sud. Centre de Documentation géographique. Annexe des F.F.A. 1969.

– Atlas Historique de la Rhénanie. Cologne 1950.

- BADIA Gilbert : *Histoire de l'Allemagne contemporaine.* T. II R.F.A./ R.D.A.. Messidor. Éditions Sociales. Paris 1987, 634 p.
- BERARD Armand : *Un ambassadeur se souvient 1945-1955.* T. II. Plon. Paris 1978, 618 p.
- DREYFUS François-Georges : *Histoire des Allemagnes.* A. Colin, 1970, 496 p.
- DUROSELLE Jean-Baptiste : *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours.* 9e édition Dalloz 1985, 964 p.
- EISENHOWER David Dwigh : *Croisade en Europe.* R. Laffont 1949. 586 p.
- FONTAINE André : *Histoire de la Guerre Froide* T. I : *De la Révolution d'octobre à la Guerre de Corée 1917-1950.* Fayard 1965, 501 p.
- FRANÇOIS-PONCET André : *de Versailles à Potsdam.* Flammarion 1948. 337 p.
- de GAULLE Charles : *Mémoires de Guerre : le Salut 1944-1946.* Plon 1969, 633 p.
- GRANGE Pierre : *Direction de l'Enseignement Français en Allemagne. Contribution à l'étude de son organisation, de ses résultats, de ses difficultés.* Baden-Baden 1993, 381 p.
- GROSSER Alfred : *L'Allemagne de l'Occident 1945-1952.* Gallimard 1953, 340 p.

  L'Allemagne de notre temps. Fayard 1970, 641 p.

  L'Allemagne en Occident. Fayard édit. Pluriel 1985, 343 p.

  La République Fédérale allemande. P.U.F. 8e édition 1988, 128 p.
- GROSSER Alfred, MENUDIER Henri : *La vie politique en Allemagne Fédérale.* A. Colin 1978, 303 p.
- GUILLEN Pierre, CASTELLAN G. : "La construction des deux États allemands 1949-1973" in *Histoire de l'Allemagne* sous la direction de J. Droz. Hatier 1979, 219 p.
- d'HARCOURT Robert : *Les Allemagnes d'aujourd'hui.* Paris Hachette 1948, 230 p.
- JESSEL Jacques : *La double défaite de Mitterrand.* Albin Michel 1992, 210 p.
- JULLIARD Etienne : *L'Europe Rhénane.* A. Colin 1968.

- de LATTRE de TASSIGNY Jean : *Histoire de la 1ère Armée française Rhin et Danube.* Presses de la Cité 1971, 654 p.
- POIDEVIN Raymond : *L'Allemagne et le monde au XXe siècle.* Masson 1983, 292 p.
- REITEL François : *Les Allemagnes, les hommes, la terre, les régions.* A. Colin 1969, 384 p.
- RUEHL Lothar : *La politique militaire de la Ve République.* Presses des Fondations Nationales des Sciences Politiques 1976, T. IV, 429 p.
- de la SERRE François, LERUEZ Jacques, WALLACE Helene (sous la direction) : *Les politiques étangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945.* Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Paris 1990, 296 p.
- SCHUMAN Robert : *Pour l'Europe.* Nagel Collection Écrits Politiques 1963, 212 p.
- WAHL Alfred : *Histoire de la République Fédérale d'Allemagne.* A. Colin Collection Cursus 1991, 192 p.

B) En langue allemande

- ADENAUER Konrad : *Erinnerungen 1945-1953.* T. 5. Stuttgart, 4e édition 1980.
- ARETIN K. OTMAR von : *Vom deutschen Reich zum deutschen Bund.* Vandenhoeck und Ruprecht Göttingen 1980, 213 p.
- BARZEL Rainer : *1963-1988 : 25 Jahre deutsch französische Zusammenarbeit.* Office de presse et d'information du Gouvernement Fédéral. Bonn 1988, 171 p.
- BECKER Jacques : *Vorgeschichte der B.D.R. Zwischen Kapitulation und Grundgesetz.* Editions Wilhelm Fink. Munich 1979, 452 p.
- BENZ Wolfang : *Die Bundesrepublik Deutschland.* T. I *Politik.* Editions Fischer, Francfort S/Main 1983, 450 p.
- BONDY François, ABELEIN Manfred : *Deutschland und Frankreich. Geschichte einer Wechselvollen Beziehung.* Econ Verlag Dusseldorf-Wien 1973, 293 p.
- ESCHENBURG Théodor : *Das Problem der neugliederung der deutsche Bundesrepublik dargestellt am Beispiel des Sudweststaates.* Frankfort 1950, 88 p.

- HILLGRUBER Andréas : "Deutsche Geschichte 1945-1982" in *Deutsche Frage in der Weltpolitik.* Francfort 1983, 180 p.
- HUTTENLOCHER Friedrich : *Baden-Wurttemberg Kleine géographische Landes Kunde.* Karlsruhe 1960, 204 p.
- MORSEY Rudolf : *Die Bundesrepublik Deutschland : Entstehung und Entwicklung bis 1969.* Munich-Oldenburg 1987.
- PIEHT Robert : *Deutschland-Frankreich-Europa. Bilanz einer schwierige Partnerschaft.* R. Piper, Munich 1978, 368 p.
- REICHERT Winfried : *Die deutsche Frage.* Ploetz Verlag, Fribourg 1978, 1321 p.
- STEINIGER Rolf : *Deutsche Geschichte 1945-1961.* 2 tomes. Fischer Verlag, Francfort S/Main 1986.
- ZIEBURA Gerhardt : Die deutsch-französische Beziehungen seit 1945 Mythen und Realitäten. G. Noske Verlag, Stuttgart 1970, 200 p.

II – GOUVERNEMENT MILITAIRE ET HAUT COMMISSARIAT 1945-1955

A) Ouvrages français

- CASTILLON Richard : Les réparations allemandes. Deux expériences : 1919-1932, 1945-1952. Plon 1953, 329 p.
- DETHAN Georges : "La politique étrangère française au lendemain de la libération" in Storia et politica 14 1975, p. 318 à 326.
- FOREZ Jean : "L'occupation française en Rhénanie et Hesse-Nassau" in La Vie intellectuelle 14, 1946, p. 87 à 94.
- GROSSER Alfred : La IVe République et sa politique extérieure. A. Colin, 1961, 446 p.

  La situation de l'Allemagne en 1955. Rapport du Contrès international de Bruges, 1955. P.U.F. 1955, 136 p.
- GUERIN Barbara : L'évolution du statut juridique de l'Allemagne de 1945 au Traité fondamental. Droste Verlag Dusseldorf 1978, 230 p.
- HETTIER de BOISLAMBERT Claude : *Les fers de l'espoir.* Paris.
- HILLEL Marc : *L'occupation française en Allemagne 1945-1949.* Balland 1983, 400 p.

- HOULL-COMMUN Patricia : "La politique d'occupation française et la Z.F.O. (1945-1949)" in *Mission Historique français en Allemagne.* Bulletin d'Information n° 10, juin 1985, p. 40 à 56.

- HUDEMANN Rainer : "La Zone Française d'Occupation sous le 1er gouvernement du Général de Gaulle (mai 1945-janvier 1946)" in *Etudes Gaulliennes 6,* n° 23/24, 1978, p. 25 à 37.

- JACOMET Robert : "Les frais d'occupation en zone française d'Allemagne", in *Revue des Sciences et de législation financière 41,* 1949, p. 289 à 301.

- JURT Joseph (Editeur), *La présence française dans le Pays de Bade de 1945 à nos jours. Témoignages et résultats de recherches.* Rombach Verlag. Fribourg 1992, 165 p.

- KORF Adalbert : *Le revirement de la politique française à l'égard de l'Allemagne entre 1945 et 1950.* Thèse de l'Université de Lausanne. Ambilly-Annemasse 1965, 368 p.

- LATTARD Alain : *Syndicalisme ouvrier et syndicalisme patronal allemands sous l'occupation française (1945-1949). L'exemple de la Rhénanie-Palatinat.* Dissertation universitaire. 2 tomes. Paris 1983.

LUDMANN-OBIER Marie-France : *Le contrôle de l'industrie chimique en zone française d'occupation en Allemagne 1945-1949.* Thèse de Doctorat de l'Université de Strasbourg III, 1986, 358 p.

- MADAULE Jacques : "En zone française d'occupation", in *La Vie intellectuelle 16,* décembre 1948, p. 61 à 70.

- MARTIN Marcel : *La législation française en Allemagne. Ses fondements, sa procédure, ses résultats.* Régie autonome des Publications Officielles. Baden-Baden, 29 p.

- MENUDIER Henri (sous la direction) : *L'Allemagne occupée 1945-1949.* Publications de l'Institut d'Allemand. Université de la Sorbonne Nouvelle 1989, 2e édition 1989, 347 p.

- MOMBERT Monique : *Jeunesse allemande et rééducation en Z.F.O. La politique du livre et la rééducation de la jeunesse allemande dans le sud de la zone française d'occupation de 1945 à 1949.* Thèse de 3e cycle, Strasbourg 1985.

- MOREAU Claude-Albert - JOUANNEAU-IRRIERA Roger : *Présence française en Allemagne.* Essai de géographie cordiale de la zone française d'occupation. Régie autonome des Publications Officielles avec le concours des Editions Henri Neveu, Baden-Baden 1949, 284 p.

- MORIN Edgar : *L'Allemagne notre souci.* Editions Hier et Aujourd'hui, 1947, 243 p.
- La N.E.F. : *Le Problème allemand.* n° série. Cahier n° 1 décembre 1952.
- PIETTRE André *L'économie allemande contemporaine. L'Allemagne occidentale.* Paris, Librairie de Médicis 1952, 672 p.

  "Les réparations allemandes 1945-1949", in *Revue des sciences et de législation financière 42,* 1950, p. 27 à 52.
- POIDEVIN Raymond : "La France et le charbon allemand au lendemain de la 2e guerre mondiale", in *Relations Internationales n° 44,* 1985. p. 365 à 377.
- VAILLANT Jérôme : *La dénazification par les vainqueurs. La politique culturelle des occupants en Allemagne 1945-1949.* P.U.F. Lille. 1981, 300 p.
- VIRALLY Michel : *L'administration internationale de l'Allemagne du 8 mai 1945 au 24 avril 1947.* Régie Autonome des Publications Officielles. Baden-Baden 1948, 193 p.

B) Ouvrages allemands

- ABELHAUSER Werner : "Wirtschaft und Besatzungspolitik in der Französische. Zone 1945-1949", in *Scharf und Schröder : Deutschlandspolitik,* p. 111 à 139.
- Akten zur Vorgeschichte der Bundesrepublik Deutschland 1945-1955. 5 T. Bundesarchiv 1976-1983.
- ALBERTINI Rudolf von : "Die französische Deutschland politik 1945-1949", in *Schweizer Monatshefte n° 35* 1956, p. 364-376.
- BECKER Winfried (Editeur) "Die Kapitulation von 1945 und der Neubegin" in *Deutschlands Symposium der Universität Passau 1985.* Cologne Bötilau Verlag 1987, 404 p.
- BENZ Wolfgang : *Potsdam 1945 : Besatzungsherrschaft und Neu auf ban im vierzonen Deutschland.* Munich Deutscher Taschenbuchverlag 1986, 272 p.
- BENZ Wolfgang et Moss Detler (Editeurs) : *Von der Besatzungsherrschaft zur Bundesrepublik Deutschland. Stationen einer Staatsgrundung.* Francfort : Fischer Taschenbuch 1984.

- CHEVAL René : *Die Bildungspolitik in der französische Bezatzungszone in Umerziehung und Wiederaufbau.* in HEINEMANN Manfred (Editeur) *Die Bildungspolitik der Besatzungsmächte,* 1981, p. 190-200.
- CLAY Lucius Dubignon : *Entscheidung in Deutschland.* Francfort 1950, 93 p.
- CORNIDES Wilhelm : *Die Weltmächte und Deutschland. Geschichte der jungste Vergangenheit 1945-1955.* Tubingen Wunderlich 1947, 323 p.

  Die Illusion einer selbständigen französischen.. Deutschlandpolitik 1944-1947. Europa Archiv 1954, p. 6731 à 6736.
- DUERLEIN Ernst : "Frankreichs Obstruktion. Deutsche Zentralverwaltung 1945, in *Deutschland Archiv 4,* 1971, p. 446 à 491.
- *Dokumente betreffend die Begründung einer Staatlichen Ordnung in den amerikanischen, britischen und französischen Bezatzungszone.* Bureau des Ministres-Présidents des zones américaine, britannique et française. Wiesbaden 1948.
- DOLLINGER Hans : *Deutschland unter den Besatzungsmächten 1945-1949. Seine Geschichte in Texten, Bilder und Dokumente.* Munich Kurt Desch Verlag, Munich 1957, 400 p.
- EBENAU Wilhelm : "Der Wiederaufbau des Post und Fernmeldewesens in der französischen Bezatzungszone nach 1945. Errinnerungen an das deutsche Postzentralamt in Rastatt", in *Archiv der deutsche Postgeschichte* 1979, Hef 1, p. 41 à 57.
- EICHHOLZ Fritz : "Die Entstchung und Entwicklung der Johannes Gutenberg Universität" in *Jahrbuch der Vereingung "Freude der Universität Mainz".* 14, 1965, p. 157 à 170.
- ESCHENBURG Théodor : *Jahre der Besatzung 1945-1949.* Wiesbaden F.A. Brockhaus 1983, 628 p.
- Französisches Institut Stuttgart (Editeur) : *Die französische Deutschland Politik zwischen 1945-1949.* Travaux du Colloque de l'Institut français de Stuttgart et de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, janvier 1986. Atempo Verlag Tubingen, 1987, 172 p.
- GÖGLER Max et RICHTER Gregor (sous la direction) : *Das Land Baden-Wurtemberg 1945-1952.* Jan Thorbeck Verlag Sigmaringen 1982, 526 p.

- HAELING von LANZENAUER Rainer : "Recht und Gericht in Baden-Baden", in *Gesellschafft für Kulturhistorische Dokumentation Heft 4* Karlsruhe 1987, 64 p.

- HÄNSCH Klaus : *Frankreich zwischen Ost und West. Die Reaktion auf den Ausbruch des Ost-West Konfliktes 1946-1948.* Berlin-New York 1972, 287 p.

- HENKE Klaus Dietmar : "Aspekte französischer Besatzungspolitik in Deutschland nach dem zweiten Weltkrieg, in *Miscellence Festschrift für Helmuth Krausnick zum 75 Geburtstag,* p. 161 à 169. Institut für Zeitgeschichte, Munich 1980.

  Politische Säuberung unter französischer Besatzung. Die entnaziefierung in Württemberg-Hohenzollern. Stuttgart 1981, 205 p.

- HESSELBERGER Dieter : *Das Grundgesetz. Bundeszentrale für politische Bildung.* Bonn 1989, 277 p.

- HEYEN Franz Joseph (Editeurs) : *Rheinland Pfalz entsteht. Beiträge zu den Anfängen des landes Rheinland Pfalz in Koblenz.* Herald Boldt Verlag Boffard am Rhein 1984, 470 p.

- HUDEMANN Rainer : *Sozialpolitik im deutschen Sudwesten zwischen Tradition und Neuordnung 1945-1953.* Mayence. Von Hose et Kochler Verlag 1988, 616 p.

  "Sozialstruktur und Sozialpolitik in der französischen Besatzungszone 1945-1949", in *Jahrbuch für Westdeutschen landesgeschichte 5,* 1979, p. 373 à 408.

  Verfassungsdebatten. Kulturpolitik. Besatzungsmacht Anmerkungen zur neuerer literatur über die Gründungsgeschichte von Rheinland Pfalz in Rheinländische Vierteljahrblätter 43, 1973, p. 359 à 363.

  "Französische Besatzungszone 1945-1952", in *Neue Politische litteratur,* mai 1981, p. 325 à 360.

- KLAAS Helmut : *Die Entstehung der Verfassung für Rheinland Pfalz. Eine Dokumentation. Veröffentlichung der Kommission des landtages Rheinland-Pfalz* T. 1. Boffard am Rhein 1978.

- KLINGER Walter : *Radio Koblenz. Eine Episode des Nachkriegsrundfunks landesmuseum.* Koblenz 1984, 44 p.

- KNIPPING Franz et LE RIDER Jacques : *Frankreichs Kulturpolitik in Deutschland 1945-1950.* Tubingen Atempo Verlag 1987, 424 p.

- KONSTANZER Eberhard : *Die Entstehung des landes Baden-Württemberg.* Stuttgart 1969, 237 p.

Weisungen der französischen Militärregierung in Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte 18, 1978, p. 204 à 236.

- LAUFER Rudolf : *Die Industrie und Energiewirtschaft des landes Baden, Sudbaden unter französischer Besatzung.* Philosophische Dissertation. Fribourg 1979, 471 p.

- MAIER Reinhold : *Erinnerungen 1948-1953.* Tubingen 1966, 547 p.

Ein Grundstein wird gelegt. Die Jahre 1945 bis 1947. Tubingen 1964, 415 p.

- MANZ Matthias : *Stagnation und Aufschwung in der französische Besatzung. Zone von 1945 bis 1948.* Dissertation universitaire. Mannheim 1968, 132 p.

- MAYER Udo et STUBY Gerhard (Editeurs) : *Die Entstehung des Grundgesetzes Beiträge und Dokumente.* Pahl-Rugenstein Cologne 1976, 132 p.

- MORIN Edgar : *L'an zéro de l'Allemagne.* Paris, Cité Universelle 1946, 261 p.

- MÜLLER Gebhard : *Die Entstehung des landes Baden-Württemberg in Zeitschrift für Württembergische landesgeschichte 1976,* n° 36, p. 236 à 261.

Württemberg-Hohenzollern 1945-1962 in das Land Württemberg-Hohenzollern 1945-1952 sous la direction de GÖGLER-RICHTER, Sigmaringen. Jan Thorbecke Verlag 1982, p. 13 à 29.

- POIDEVIN Raymond : "Frankreich und die Ruhrfrage 1945-1951, in *Historische Zeitschrift 228,* 1979, p. 317 à 334.

- SAUER Paul : *Die Entstehung des Bundeslandes Baden-Württemberg. Eine Dokumentation.* Ulm 1987.

Die Politische Nachkriegsentwicklung in Sud Baden in Veröffentlichungen der Kommission für geschichtliche landeskunde in Baden-Württemberg. Suttgart 1958 S.B. T. 5, p. 227 à 238.

- SCHARF Claus et SCHRÖDER Hans Jürgen (Editeurs) : *Die Deutschland Politik Frankreichs und die französische Zone 1945-1949.* Wisbaden Steiner Verlag 1983.

- SCHMID Carlo : "Das deutsch-französische Verhältnis und der dritte Partner", in *Merkur (Deutsche Zeitschrift für europäisches Denken)* 2e année, Munich 1948, p. 792 à 805.

- SCHMÖLLER Gustav (von) : "Württemberg-Hohenzollern unter der last der französischen Besatzung" in *land Württemberg-Hohenzollern 1945-1962,* p. 217 à 232.
- SCHÖLZEL Stephan : *Die Pressepolitik in der französische Besatzungszone 1945-1949.* Mayence 1986.
- SCHWARZ Hans Peter : *Vom Reich zur Bundesrepublik. Deutschland im Wiederstreit der außenpolitischen konzeptionen in den Jahren der Besatzungsherrschaft 1945-1949.* 2e édition. Stuttgart 1980, 884 p.
- THIES Jochim et DAAK Kurt (von) : *Sudwestdeutschland Stunde Null.* Dusseldorf Droste Verlag 1979, 147 p.
- VOGELSANG Thilo : "Koblenz-Berlin und Rüdesheim. Die Option für den Westdeutschen Staat im Juli 1948", in *Festschrift für Hermann Heimpel zum 70 Geburtstag.* Septembre 1971, T. I, Gottingen 1981.
- WAGNER Johan K. : *Deutschland nach dem Krieg-Kapitulation, Neubegin, Teilung. Eine illustrierte Dokumentation.* Bochum Studienverlag Brockmayer (1945).
- WELZEL Horst : *Rundfunkpolitik in Sudwest deutschland 1945-1952. Zu den Auseinandersetzungen um struktur und Verfassung des Sud-westfunks.* Dissertation Hanovre, 1976.
- WENZEL Hans-Jurgen : "Die Südwestdeutschen Eisenbahn in der französische Zone"*Verlag* :. Eisenbahn-Kurier Wuppertal 1976, 2e édition, 194 p.
- WOLFRUM Edgar : "Das französische Besatzungsarchiv in Colmar. Quelle neuer Einsichten in die deutsche Nachkriegsgeschichte 1945-1955", in *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht,* 1989.

  "Französische Besatzungspolitik in Deutschland nach 1945. Neuere Forschungen über die "vergessene Zone", in *Neue Politische literatur,* 1990.
- WYLICK Christine (von) : *Das Besatzungsstatut. Entstehung, Revision, Wandel und Ablösung des Besatzungstatuts.* Dissertation d'économie politique. Cologne 1956.

C) Ouvrages anglais

- BALFOUR Michaël et MAIR John : *Four Power Central in Germany and Austria 1945-1946.* Londres 1956. Dusseldorf 1959, 531 p.

- *Documents on the Creation of the German Federal Constitution.* Civil administration - division O.N.G.U.S. Berlin 1949.
- FRIEDMANN W. : *The Allied Military Governement in Germany.* Institut for World Affaires. Londres 1947.
- GILMORE Roger : *France's Postwar Cultural Policies.* Institut d'Etudes internationales de Genèves 1973, 250 p.
- HERSCH-BLOOMINGTON : *Bibliographie of German studies.* Londres 1971.
- PIECKLES D. : "French Policy". *Royal Institut of Internationales Affaires.* Londres 1953.
- STRAUSS H. : *The division and the demembrement of Germany.* Genève 1952.
- WILLIS F. Roy : *France Germany and the new Europe 1943-1963.* Stanford, Londres 1965, 367 p.

  The French in Germany. Standford, Londres 1962, 308 p.

III – LE STATIONNEMENT : 1955-1990

- AUGER Jean-Jacques (sous la direction) : *1946-1986 : 40 ans d'histoire de la D.T.M.V.F.* Baden-Baden 1986, 62 p.
- FERRIER Maurice : *La Poste aux Armées.* Edition Sun Alençon 1975, 395 p.
- GUTH Susy : *Les Forces Françaises en Allemagne : la citadelle utopique.* Edition de l'Harmattan 1991, 220 p.
- JOUVE Edmont : *Le Général de Gaulle et la construction de l'Europe.* 2 volumes. Paris, Edition R. Pichon 1967, 971 p.
- PIERRON Michel : *Histoire de l'Économat des Armées.* Mémoire inédit, Baden-Baden 1976.

  Les sources juridiques de la présence militaire française en République Fédérale d'Allemagne à partir des Accords de Paris. Strasbourg 1978, 74 p.
- PINTO R. : "Notes sur les Personnels Civils employés par les Forces", in *Actualités Juridiques* T. II, 1954
- RIEGEL Léon : *Etrangers ou Amis, concurrents ou compagnons. Les relations entre les Forces Françaises en Allemagne et la population*

allemande dans les dix dernières années examinées dans la presse d'Outre-Rhin. Mémoire. Nancy 1979, 43 p.

RONFLET R. (sous la direction) : *Histoire du Service de santé des F.F.A.* Atelier d'Impression de l'Armée de Terre. Baden-Baden 1985, 89 p.

– ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE : *Quelle sécurité en Europe à l'aube du XXIe siècle ?* Actes du Forum des 10 et 11 avril 1991. Atelier d'Impression de l'armée de Terre 1. Paris 1991, 44 p.

IV – LA SARRE

– BARTHEL Gilbert : *Les relations économiques entre la France et la Sarre 1945-1962.* Metz 1978.

– FISCHER Per : *Die Saar zwischen Deutschland und Frankreich Politische Entwicklung von 1945-1949.* Francfort-Berlin 1959, 308 p.

– FREYMOND Jacques : *Die Saar 1945-1955.* Munich. Carnegie Endowment for international Peace European Centre 1961, 392 p.

– KAPS Paul H. : *Rheinland Pfalz und Frankreichs Saarpolitik nach 1945.* Kaiserslautern 1953.

– LAHR Alfons von der : *Die Auswirkungen der französischen Besatzungspolitik auf die wirtschaftliche Entwicklung des Saarlands in der Nachkrieg Zeit 1945-1949.* Staatsarbeit Trèves 1980.

– POIDEVIN Raymond : "La question sarroise dans les années 1950", in *Revue d'Allemagne 18,* 1986, n° 1.

– SCHMIDT Robert H. : *Saarpolitik 1945-1957.* 3 tomes. Berlin Duncker et Humblot 1959-1960.

– SIMON Gregor : *Die Saar in der landespolitik von Rheinland Pfalz 1945-1949.* Staatsarbeit Trèves 1981.

V – BERLIN

– BERLIN : *Chronique des années 1945 à 1960.* 9 Tomes. Berlin Hans Spitzing Verlag 1978.

- BRANDT Willy : *Mein Weg nach Berlin.* Berlin Kindler Verlag 1960, 287 p.
- CATUDAL Honoré : *The diplomacy of the quadripartite agreement en Berlin.* Berlin Verlag 1979, 335 p.
- CATUDAL Honoré M. Jr. : *A balance sheet of the quatridpartite agreement of Berlin.* Berlin Verlag 1978, 303 p.
- CONIN H. : *Gelandet in Berlin. Zur Geschichte der Berliner Flughäfen.* Berliner Flughefengesellschaft 1974.
- HERZFELD Hans : *Berlin in der Weltpolitik 1945-1970.* Berlin. De Gruyter Verlag 1973, 666 p.
- LAUDY Pierre : *Berlin et son statut.* P.U.F. 1983.
- PFENNIG Gero : *Verfassung von Berlin.* de Gruyter Verlag 1978.
- REICHARDT Hans J., TREUTER Hans von, LAMPE Albrecht : *Berlin. Quelle und Dokument 1945-1951.* Berlin Sénat 1964.
- RIKLIN Alois : *Das Berlinproblem. Historische, politische und Volkerrechtliche Darstellung des Viermächtenstatuts.* Cologne Opladen 1965, 446 p.
- SCHNEIDER-MAIR Hartmut : *Der Völkerrechtliche Status Berlin nach dem Viermächtenabkommen vom 3 september 1971.* Berlin Springer Verlag 1975, 223 p.
- STEINIGER Peter Alfons : *Westberlin. Ein Handbuch zur Westberliner Frage.* Berlin Kongress Verlag 1959.
- ZIVIER Ernst R. : *der Rechtstatus des landes Berlin.* Berlin Verlag 1977. 312 p.

PUBLICATIONS ET REVUES

Publications

- Agence France-Presse : *Informations et Documents.* Paris 1945.
- Bulletins du Comité franco-allemand de recherches sur l'histoire de la France et de l'Allemagne aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. Université de Paris IV.
- Bulletins de l'enseignement français en Allemagne 1945 à 1955, n° 1 à 49.
- Bulletins de l'enseignement français en Allemagne (nouvelle série) 1965-1992. Direction de l'enseignement français en Allemagne. Baden-Baden.
- Cahiers Français d'information n° 77 : *La Zone française d'occupation en Allemagne.* Présidence du Conseil 1947.
- Conseils des Économats des Troupes d'occupation en Allemagne 1946-1951. C.E.A. Bühl.
- Contribution au problème des relations franco-allemandes. Bibliographie générale 1945-1980. Institut franco-allemand de ludwigsburg. Stuttgart 1982.
- France-Allemagne 1948-1988 : *Un nouveau chapitre de leur histoire.* Chronologie, documentation, conçues et réalisées par la Revue Documents de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg.
- Rapports annuels sur le fonctionnement du service de santé du II^e^ C.A. et des F.F.A. 1983-1991. Baden-Baden.
- Rapports sur le fonctionnement du service de la Direction de l'Enseignement français en Allemagne 1945-1992. Baden-Baden.

Revues

- *Allemagne d'aujourd'hui.*
- *Documents. Dokumente* : Revue des questions allemandes.
- *La France en Allemagne* n° 1 à 10, 1946-1948.
- *Nouvelles de France* : organe du commandant en chef en Allemagne.

- *Réalités allemandes* : n° 1 à 44. Revue du cercle d'études de la Direction Générale des Affaires politiques du Haut Commissariat de la République Française en Allemagne 1949-1952.
- *Regard sur l'Allemagne* : mensuel spécial pour les Forces Alliées en Allemagne. Office de presse et d'information du Gouvernement Fédéral.
- *Revue d'information des troupes d'occupation française en Allemagne.*
- *Revue de la Zone française* n° 1 à 7. G.M.Z.F.O. Direction de l'information.
- *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte.* Stuttgart depuis 1953.
- *Wege zur Freundschaft : Partner für die deutsch-französische Zusammenarbeit.* Auswärtiges Amt Bonn. Depuis 1989.
- *Les Carnets de la Moselle.* Zone de stationnement nord.
- *Les Carnets du Rhin.* Zone de stationnement sud.
- *La Gazette de Berlin.*
- *Le Mercure du Pays de Bade.* Zone centre et G.A.B.B.

INDEX

INDEX DES NOMS DE LIEUX

A

Achern 60, 103, 145, 148, 569, 569, 570
Afrique du Nord 192, 194, 232, 307
Afrique Noire 204, 282, 307
Afrique 205
Ahr 152
Aix-en-Provence 89
Ajaccio 385
Alger 76, 307
Algérie 60, 146, 167, 194, 233, 282
Allemagne de l'Est 347
Allemagne de l'Ouest 346
Allemagne du Nord 158
Allemagne 1, 8, 9, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 43, 47, 51, 61, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 81, 83, 84, 86, 88, 89, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 114, 117, 118, 120, 123, 124, 129, 133, 134, 141, 142, 146, 147, 148, 149, 152, 153, 156, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 170, 171, 172, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 196, 199, 201, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 223, 226, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 243, 244, 247, 254, 259, 262, 264, 265, 267, 268, 269, 271, 272, 280, 282, 285, 286, 288, 290, 292, 295, 299, 301, 308, 316, 317, 318, 321, 322, 328, 329, 332, 333, 338, 341, 344, 345, 347, 348, 352, 354, 355, 359, 361, 363, 375, 381, 384, 385, 386, 388, 392, 401, 402, 404, 413, 414, 418, 420, 422, 423, 424, 427, 430, 435, 437, 438, 439, 440, 443, 448, 449, 451, 452, 453, 458, 459, 466, 468, 469, 470, 474, 513, 528, 532, 538, 550, 552, 553, 554, 555, 559, 560, 570, 571, 572, 573, 579, 582, 583, 589, 590, 593, 596, 600, 606, 608, 611, 613, 614, 616
Allgäu 533
Alsace 99, 142, 157, 167, 187, 240, 242, 243, 247, 248, 321, 422, 511, 549, 552, 566, 606, 549, 552, 566, 606
Alsace-Lorraine 204
Altschweier 313
Amberg 616
Amérique du Sud 282
Andernach 214 217
Apach 238 470
Ardèche 533
Argentine 70
Armagnac 243
Arzew 148
Asie du Sud Est 435
Asie 117
Asnières 19
Asperg 6
Auenheim 475
Augsbourg 6, 161
Autriche 26, 156, 171, 566
Aveyron 533

B

Bad Cannstatt 516
Bad Ems 12, 28, 40, 270
Bad Godesberg 130, 236, 329, 485, 510
Bad Kreuznach 214
Bad Lauterberg 275, 605
Bad-Marienberg 510
Bad-Salzig 171
Bade 6, 12, 18, 28, 40, 52, 54, 64, 84, 96, 99, 100, 116, 120, 121, 142, 155, 157, 158, 160, 161, 164, 293, 313, 314, 549
Bade-Wurtemberg 12, 120, 121, 141, 155, 157, 158, 159, 160, 163, 208, 296, 311, 315, 430, 530, 538, 542, 548, 585
Baden 121, 221, 249, 528
Baden-Baden 13, 36, 40, 52, 53, 74, 75, 76, 79, 84, 85, 87, 88, 89, 93, 94, 95, 101, 103, 114, 120, 147, 157, 158, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 171, 177, 185, 196, 198, 199, 200, 204, 212, 215, 217, 221, 222, 223, 228, 229, 230, 236, 237, 238, 249, 252, 255, 259, 264, 266, 267, 268, 270, 271, 275, 277, 278, 279, 285, 288, 292, 296, 298, 307, 308, 311, 313, 316, 321, 322, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 337, 372, 386, 389, 444, 449, 454, 455, 458, 459, 475, 482, 486, 491, 495, 501, 508, 513, 516, 517, 521, 527, 531, 546, 549, 554, 555, 557, 560, 561, 562, 563, 565, 566, 569, 576, 578, 580, 581, 583, 585, 590, 591, 595, 596, 600, 605, 606, 610, 613, 616
Baden-Baden-Bühl 195, 196, 225, 226, 332, 335, 337, 431, 486, 569
Baden-Bühl 225, 332, 335, 337, 431, 486
Baden-Durlach 161
Baden-Oos 148, 295, 296, 299, 322, 326, 327, 334, 582
Baden-Solingen 210, 295, 332, 434, 516, 585
Baden-Thiérache 328
Baerenthal 511
Bâle 89, 168, 238
Bâle-Lauterbourg 53
Baltique 170
Bas-Rhin 282, 374, 442, 443, 572
Bavière 5, 11, 96, 100, 106, 156, 159, 194, 237, 533, 538
Bayreuth 616
Beaujolais 243
Belfort 166, 459
Belgique 118, 153, 248, 368
Bénélux 105
Bergstrasse 158
Bergzabern 584
Berlin Est 108, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 354, 360, 373, 375, 376, 378, 389
Berlin 1, 15, 20, 21, 35, 36, 44, 58, 60, 64, 68, 86, 93, 94, 98, 104, 106, 107, 108, 114, 116, 117, 129, 130, 131, 134, 171, 172, 173, 176, 177, 182, 185, 191, 195, 196, 198, 201, 211, 214, 217, 219, 221, 223, 225, 231, 236, 243, 249, 252, 254, 258, 259, 264, 266, 277, 307, 308, 329, 341, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 353, 354, 355, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 367, 368, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 381, 384, 385, 386, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 402, 444, 453, 455, 458, 459, 465, 466, 467, 468, 475, 514, 518, 522, 538, 561, 566, 569, 576, 596, 600, 604
Berlin-Helmstedt 373
Berlin-Lichterfeld 364
Berlin-Ouest 108, 347, 352, 360, 362, 370, 371, 518
Berlin-Tegel 258, 373, 466
Besançon 242, 604

Bingen 168
Biscarosse 390, 465
Bitburg 149, 294
Bitche 166
Bizone 49, 66, 67, 69, 70, 84, 99, 100, 104, 105, 146
Blies 154
Böblingen 145, 493, 495, 497
Bonn 107, 111, 118, 131, 134, 182, 231, 272, 277, 309, 362, 363, 368, 377, 397, 438, 447, 485, 491, 510, 547, 548, 571, 581, 590, 611
Bordeaux 243, 258
Bouches-du-Rhône 282
Bourgogne 243
Brandebourg 354
Braunschweig 365, 371
Bregenz 171
Breisach 595
Brême 486, 538
Bremerhaven 370
Brésil 282
Breslau 88
Bresse 243
Bretagne 204
Brisach 512, 523
Brisgau 157, 459
Bruchsal 5
Bruxelles 118, 614
Bühl 103, 163, 196, 198, 199, 200, 215, 217, 219, 222, 225, 236, 237, 239, 240, 243, 244, 252, 279, 315, 330, 335, 336, 431, 527, 528, 561, 563, 576, 596, 608

C

Calvados 243
Canada 334
Canjuers 234, 390, 465
Cassel 510
Centre Afrique 167
Centre 282
Centre-Europe 193, 194
Chalon-sur-Saône 476
Champagne 240, 243, 465
Charlottenburg 363, 364, 365, 371
Charolais 243
Chartres 83
Check Point Bravo 370
Check Point Charlie 370, 373
Chili 282
Clermont-Ferrand 596
Coblence 2, 12, 28, 40, 84, 87, 94, 101, 106, 142, 147, 153, 168, 194, 215, 217, 270, 296, 302, 510
Cognac 243
Colmar 13, 17, 70, 74, 166, 186, 222, 225, 242, 247, 296, 459, 570
Cologne 5, 6
Commenwealth 434
Constance 2, 12, 33, 84, 94, 95, 99, 171, 238, 270, 294, 532

Corée 109, 118
Corse 204, 307

D

D.O.M.-T.O.M. 205, 234, 242
Dachau 33
Danube 497
Dieuze 596
Dijon 385
Djibouti 590
Donaueschingen 161, 214, 215, 223, 239, 258, 264, 497, 498, 523, 551
Dreisarm 160
Dresde 86
Drusenheim 449
Düsseldorf 86, 125, 374

E

Ecosse 242
Elz 214
Emmendingen 94, 214
Ensheim 550
Erbeskoff 152
Eschwege 510
États-Unis 61, 70, 79, 85, 88, 111, 117, 134, 182, 334, 341, 348, 353, 355, 360, 362, 368, 515
Europe de l'Est 613
Europe 20, 51, 68, 73, 95, 117, 118, 132, 134, 153, 160, 161, 210, 313, 348, 353, 368, 385, 435, 589, 590, 613, 616
Eutingen 475, 595
Evreux
Extrême-Orient 192

F

Feldberg 157, 316, 566
Forbach 154, 233, 459
Forêt Noire 33, 64, 141, 157, 159, 162, 214, 215, 238, 298, 332, 459, 461, 495, 497, 511, 512, 548
Forray 493
France 6, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 25, 27, 36, 48, 49, 50, 58, 61, 64, 68, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 79, 80, 83, 85, 86, 88, 96, 97, 99, 100, 104, 109, 111, 114, 118, 119, 123, 124, 129, 130, 131, 134, 135, 141, 142, 146, 147, 149, 153, 154, 155, 158, 160, 166, 167, 172, 178, 182, 188, 194, 200, 201, 205, 207, 209, 210, 211, 212, 217, 222, 223, 226, 229, 231, 233, 234, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 252, 253, 254, 257, 258, 264, 268, 269, 270, 272, 277, 285, 288, 300, 301, 302, 310, 321, 332, 341, 353, 355, 360, 362, 363, 368, 372, 374, 377, 378, 386, 389, 394, 397, 413, 423, 448, 451, 455, 465, 528, 532, 538, 546, 547, 552, 553, 555, 557, 566, 570, 573, 583, 585, 589, 590, 591, 592, 596, 600, 605, 606, 609, 610, 612, 613, 614, 616
Francfort 60, 87, 105, 114, 363, 370, 374, 455, 560, 581

Franconie 514
Freiburg 311
Freising 194
Freistett 146
Fremersberg 299, 326, 335
Fribourg 12, 16, 18, 27, 28, 32, 40, 74, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 93, 103, 124, 157, 159, 160, 161, 163, 164, 172, 176, 177, 185, 199, 200, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 236, 238, 239, 249, 264, 267, 270, 275, 278, 295, 296, 298, 299, 311, 312, 313, 316, 433, 449, 455, 458, 459, 472, 485, 500, 517, 523, 530, 531, 533, 555, 557, 560, 561, 576, 580, 581, 582, 584, 591, 592, 593, 595, 596, 604, 605, 608, 610
Fribourg-centre 238, 239
Fribourg-Haslach 239, 607
Fribourg-Stuhlinger 239, 608
Fribourg-Teningen 239
Fribourg-Vauban 239
Friedrichshafen 149, 157, 159, 167, 238, 239, 252, 258, 267, 294, 298, 321, 464, 523, 555, 595, 596, 604, 605, 608
Fritzlar, 121 146
Frohnau 364
Führen-Hetzerath 310
Furth-im-Wald 236, 237, 275

G

Gascogne 307
Gatow 371, 373
Gaule 154
Geienhofen 171
Germersheim 81
Gernsbach 103
Giessen 121
Gironsheim 95
Givet 512
Goslar 275, 374, 375
Grand Berlin 372, 375
Grande-Bretagne 70, 111, 130, 248, 334, 353, 355, 360, 362, 368
Gruorn 144
Guinée 307
Guyanne 234

H

Haardt 152
Haguenau 166, 222, 248, 279, 329, 333
Hahn 295
Hambourg 19, 247, 374, 486, 537
Hammelburg 486, 510
Hanau 144
Hanovre 18, 96, 108, 385
Harz 391
Haut-Rhin 282
Heidelberg 12, 121, 146, 157, 159, 210, 435, 485, 486, 513, 516
Heilbronn-Stuttgart 6

Heiligensee 389
Helmstett 466, 467, 173
Helsinki 361
Herford 114
Herrenchiemsee 106
Hesse 2, 121, 146, 155, 194, 302, 538
Hesse-Cassel 96
Hesse-Darmstatt 28, 96
Hesse-Nassau 28, 40, 153
Hesse-Rhénane 28, 101, 103, 152, 155
Hesse-Rhénanie 40
Hoek-van-Holland 365
Hohenlohe 155, 316
Hohenzollern 100, 375
Hoher Bagen 316
Horb 497
Hornisgrinde 316
Hunsrück 152, 153, 154

I

Idar-Oberstein 153
Iffezheim 161, 335
Ile de France 238, 244, 247, 248
Immendingen 497
Indochine 60, 64, 171, 192, 204, 233, 282
Innsbruck 93
Irlande 243, 248
Irrel 475
Italie 232

J

Japon 435
Jura Souabe 144, 155

K

Kaiserslautern 61, 87, 121, 146, 153, 155, 238, 317, 516, 554, 575, 584, 595, 596, 605, 608
Kaiserstuhl 157, 160
Karlsruhe 5, 6, 103, 120, 121, 141, 146, 155, 157, 159, 161, 210, 212, 221, 237, 279, 293, 312, 313, 433, 435, 455, 458, 464, 493, 511, 517, 554, 565, 570, 593, 604, 607
Kembs 52
Kehl 52, 61, 146, 167, 168, 171, 225, 231, 233, 240, 252, 267, 317, 385, 386, 455, 458, 475, 516, 517, 523, 551, 554, 570, 593, 604, 607
Kehl-Einsiedlerhof 61
Kenzingen 239
Kirchzarten 311
Kniebis 52 83

L

La Haye 62, 299, 443
La Rochelle 600
lac de Constance 157, 159
Lahn 152
Lahr 147, 194, 210, 217, 267, 295, 434, 515, 516, 531
land du Bade 120
Landau Sud 238
Landau 155, 156, 163, 164, 171, 172, 177, 184, 185, 186, 188, 199, 200, 215, 217, 219, 221, 222, 225, 238, 264, 278, 295, 433, 449, 455, 459, 464, 472, 485, 514, 531, 533, 551, 553, 557, 560, 561, 562, 575, 578, 582, 583, 584, 591, 595, 596, 604, 608, 610
Langenargen 157
Languedoc 243
Lauterbourg 53, 168
Leipzig 86
Léonberg 6
les Rousses 512
Levant 232
Liban 204, 282
Lichtenborn 475, 595
Lichtental 298, 335, 582
Lille 459
Limoges 604
Limousin 243
Lindau 2, 100, 148
Lingolsheim 423, 572
Linx 223, 317
Londres 1, 98, 104, 105, 106, 117, 130, 182, 344, 346, 355, 589
Lörrach 311
Lorraine 55, 242, 321
Lourdes 556
Ludwigsbourg 18, 27, 124, 560
Ludwigshafen 52, 71, 153, 171
Luxembourg 55, 118, 153, 307
Lyon 385, 459, 547

M

Madagascar 192
Maghreb 204
Mainau 33
Mali 307
Malouines 148
Malsbach 313
Mannheim 157, 159
Marbourg 121
Margival 512
Marienborn 173, 364, 466, 467
Maroc 192, 282
Marseille 385, 604
Massif Central 282
Maximilianschau 171

Mayence 17, 25, 26, 28, 52, 60, 79, 80, 81, 82, 85, 87, 94, 101, 114, 123, 142, 153, 170, 171, 270, 271, 364, 485, 486, 552, 560
Méditerranée 589
Merdingen 475, 595
Mérignac 258
Mettlach 154
Metz 60, 154, 242, 277, 278, 374, 422, 459, 464, 490, 596
Montabaur 2, 28, 101
Monthléry 470, 474
Morhange 166, 570
Moscou 76, 97, 104, 362
Moselle 141, 149, 152, 153, 154, 170, 282, 422, 459, 552, 569, 570
Mourmelon 472
Moyen-Orient 282
Mulhouse 88, 277, 459, 570
Müllheim 315, 434, 464, 497, 582, 583, 593, 604, 607
Munich 5, 100, 124, 141, 243, 374, 485, 486, 578, 589, 591
Munich-Dachau, 194
Münsingen 144, 155, 237, 310, 434, 458, 459, 465, 472, 570 576, 577, 583, 595, 596, 605, 608
Munster 514
Munsterlager 486
Murg 299
Murnau 194
Mutzig 166

N

Nahe 152
Nancy 258, 260, 277, 278, 290, 385, 422, 554, 596
Nantes 219
Neckar 170
Neisse 352
Neuf Brisach 166
Neunkirchen 459
Neustadt 11, 28, 40, 93, 94, 147, 155, 194, 214, 238, 239, 270, 307, 551, 562, 563, 575, 583, 595, 596, 605, 608
Neustadt-Lachen 315
Neuwied 153
New-York 117, 348
Nord du Bade 120
Nord 204, 282
Norvège 242
Nouméa 167
Nouvelle-Calédonie 590

O

Oberammergau 486
Oberhoffen 166
Oberkirch 313, 570
Oberwinter 168
Oder 352

Offenbourg 60, 79, 83, 103, 158, 200, 222, 223, 238, 254, 255, 257, 258, 259, 260, 262, 264, 267, 313, 434, 449, 455, 463, 466, 516, 553, 595, 596, 604, 607, 608, 610
Offenburg 593, 596, 605
Oos 299, 326, 576, 580, 581
Oran 307
Oranie 148
Orléans 385
Orly, 258 374
Otzenhausen 509
Outre-Mer 167, 192, 201, 261, 292, 590

P

Pacifique 169
Palatinat occidental 153
Palatinat 2, 11, 12, 28, 40, 101, 103, 142, 152, 153, 154, 155, 156, 232, 293, 295, 459, 549
Pantin 234, 243
Paris IV 19
Paris 17, 20, 26, 32, 61, 73, 75, 88, 93, 94, 96, 107, 116, 117, 118, 119, 124, 132, 156, 161, 168, 172, 183, 234, 244, 247, 255, 257, 258, 259, 264, 265, 269, 292, 307, 332, 350, 361, 363, 384, 391, 394, 403, 438, 459, 472, 530, 531, 563
Paris-Bourse 259
Paris-Sorbonne 19
Pau 13
Pays-Bas 118, 242, 244, 248
Pays de Bade 2, 5, 6, 13, 40, 80, 103, 40, 80, 103, 313, 444, 569, 570
Périgueux 596
Perl 470
Perpignan 385
Petersberg 111, 116, 117, 118
Petrisberg 238
Pforzheim 5, 141, 157, 194, 237, 261, 497, 551, 554, 560, 570
Phalsbourg 166
Pirmasens 153
Plittersdorf 52
Poitiers 385
Pologne 63, 361
Pont St Vincent 512
Potsdam 6, 47, 51, 63, 64, 69, 73, 97, 98, 346, 360, 364, 465, 466, 467, 486, 518
Prague 104, 236
Provence 76, 243
Prusse 28, 154

R

République Démocratique allemande (R.D.A.) 117, 118, 348, 349, 350, 352, 353, 354, 359, 360, 362, 376, 465, 571
République Fédérale d'Allemagne (R.F.A.) 8, 12, 13, 15, 16, 27, 86, 109, 116, 118, 119, 120, 121, 124, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 141, 146, 147, 153, 158, 159, 166, 168, 170, 182, 184, 200, 209, 211, 231, 234, 243, 247, 253, 254, 258, 259, 264, 265, 290, 294, 317, 332, 341, 346, 347, 348, 349, 352, 359, 360, 361, 362, 363, 368, 370, 371, 374, 385, 386, 387, 390, 391, 393, 394, 396, 403, 406, 413, 432, 434, 440, 446, 449, 454, 455, 465, 466, 530, 538, 571, 600, 610, 611, 613, 614

Radolfzell 455
Rammersweier 255, 262
Rastatt 43, 103, 158, 159, 161, 166, 221, 237, 279, 296, 302, 313, 455, 527, 528, 570, 593, 604, 608, 615
Ravensburg 214
Reims 242, 531
Reinickendorf 381, 393
Remagen 2, 94
Remichen 475
Renchen 474, 570
Rennes 385
Reuilly 257
Réunion 234
Reutlingen 144, 155, 159, 237, 461, 464, 576, 593, 595, 596, 604, 605, 607, 608
Rheinfelden 311
Rhénanie 6, 25, 26, 40, 80, 97, 98, 142, 152, 153, 170, 171, 232, 293
Rhénanie-Palatinat 13, 28, 52, 54, 55, 101, 116, 120, 141, 152, 153, 155, 163, 296, 310, 444, 530, 538, 547, 606
Rhénanie-Westphalie 514
Rhéno-Palatin 40
Rhin 28, 29, 52, 53, 73, 141, 152, 153, 155, 157, 158, 160, 167, 168, 169, 170, 171, 461, 515, 549, 559, 569, 570, 612
Riga 76
Rome 86, 95
Rotterdam 170, 474
Rottweil 100, 254
Royaume Uni 47, 61, 118, 182, 341, 434
Rüdesheim 106
Ruhr 6, 25, 26, 49, 50, 55, 97, 98, 105, 107, 110, 117, 153
Ruwer 154

S

Saarburg 198, 200, 238, 307, 561, 582, 595
Saint Avold 422
Sankt Martin 511
Sarre 2, 6, 12, 17, 21, 29, 40, 49, 50, 52, 55, 84, 104, 119, 141, 149, 154, 163, 171, 459, 538, 542, 569, 570
Sarrebourg 147, 608
Sarrebruck 12, 40, 60, 87, 93, 94, 154, 171, 270, 363, 455
Sarreguemines 154, 422
Sarthe 243
Saumur 562
Saverne 157
Savoie 282
Schiltigheim 258
Schleswig-Holstein 538
Schwenningen 523
Schongau 486
Seltz 566
Sengeisen 493, 500
Sigmaringen 12, 95, 100, 616
Sinzheim 155, 279, 322, 570
Solenzara 234

Solingen 267
Souabe-Franconie 155
Soudan 307
Spire 52, 60, 79, 81, 95, 155, 238, 270, 271, 307, 459, 464, 531, 533, 551, 615
St Wendel 21, 154, 200, 221, 238, 459, 575
Stetten 185, 239, 258, 313, 458, 465, 497, 520
Stoberhai 316
Stoltenberg 493
Strasbourg 19, 26, 32, 53, 60, 146, 147, 158, 160, 164, 167, 170, 179, 187, 225, 230, 231, 242, 247, 257, 258, 270, 277, 278, 279, 290, 291, 292, 329, 333, 365, 375, 385, 388, 392, 422, 440, 459, 463, 464, 465, 472, 554, 570, 604, 615
Stuttgart 6, 18, 82, 87, 100, 103, 145, 157, 170, 435, 485, 486, 493, 495, 516
Sud Wurtemberg 120
Suippes 472
Suisse 95, 160, 171, 248

T

Tchad 167, 307
Tegel 347, 363, 364, 365, 371, 372, 373, 374, 375, 381, 385, 397, 466, 467
Tempelhof 370, 373
Teningen 239
Territoire de Belfort 282
Thionville 55, 222, 422, 459
Titisée 83
Tlemcen 307
Toul 470
Toulon 229, 230, 231
Toulouse 385
Trèves 2, 25, 28, 55, 80, 82, 101, 153, 154, 163, 164, 167, 170, 172, 177, 185, 199, 200, 214, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 236, 238, 249, 255, 257, 258, 264, 267, 270, 275, 277, 294, 295, 300, 301, 433, 434, 449, 455, 458, 464, 470, 485, 531, 533, 551, 557, 560, 561, 575, 582, 584, 591, 595, 596, 610
Trèves-Euren 310
Trizone 347
Tübingen 12, 18, 28, 40, 80, 81, 82, 93, 100, 155, 159, 177, 185, 214, 215, 217, 219, 222, 237, 264, 270, 455, 458, 461, 499, 553, 555, 576, 580, 593, 604, 605, 608, 610
Tunisie 282
Tüttlingen 214
Tyrol 26

U

U.R.S.S. 63, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 353, 354, 360, 361
U.S.A. 359
Uberschleisheim 194
Ulm 485, 508, 509, 521
Union Soviétique 47, 99, 341, 355
Urach 144

V

Val de Loire 243
Valenciennes 384, 459
Vallée du Rhin 459, 531
Varsovie 376
Veitschöcheim 513
Versailles 384
Vienne 28, 93, 94, 154, 350, 590
Vieux Brisach 52, 459, 475
Villa Coublay 385, 392
Villingen 185, 239, 258, 497, 523
Vincennes 13
Vlotho 83
Vorarlberg 99
Vosges 152, 157, 282

W

Walbourg 279
Waldburg 329
Waldhausen 516
Waldshut 311
Wannsee 363, 370
Washington 17, 98, 107, 114, 117, 368, 614
Wedding 381, 391, 393
Weimar 75
Weinstrasse 147, 155
Wellen 475
Wengerohr 464
Westerwald 101, 152, 153
Westphalie 83
Wetzlar 121, 146, 147
Wildbad 214, 215
Wintersdorf 475
Wissembourg 222, 248, 333
Wittlich 238, 459, 561, 563, 605
Worms 85, 121, 146
Wörth am Rhein 153
Wurtemberg 2, 6, 12, 28, 40, 52, 64, 80, 83, 84, 100, 120, 142, 144, 157, 293, 314, 444
Wurtemberg-Bade 121
Wurtemberg-Hohenzollern 12, 13, 54, 99, 100, 116, 120, 121, 124, 155, 157, 293
Würzburg 514, 515, 518

Z

Zähringen 160
Zone de stationnement Centre 445, 448, 459, 475
Zone de stationnement Nord 445, 455, 458, 459, 475, 531
Zone de stationnement Sud 445, 455, 458, 459, 474, 475, 531
Z.F.O. 67, 69, 71, 72, 101
Zone U.K. 67
Zone US 67
Zweibrücken 153

INDEX DES NOMS PROPRES

A

ACHESON D. 117
ADENAUER K. 107, 108, 116, 118, 125, 132
AILLERET-LEMNITZER 490
ALEXANDRE III 161
ALTMEIER P. 120
ANDRIEU 39, 42
ANOUILH J. 95
ARNAUD 42
AUBOYNEAU 42

B

BADE (Grands Ducs) 295, 299, 335
BARBIER 39
BARIÉTY J. 16, 17, 18, 19, 95
BARJETON (Gouverneur) 13
BARRAULT J. L. 95
B.A.S.F. 71, 153
BAYLE J.-P. 611
BEAUHARNAIS J. (de) 161
BEAUHARNAIS S. (de) 161
BEGUIN A. 75
BENAZET E. 161
BENAZET J. 161
BÉRARD A. 114, 115
BERIMONT L. 86
BERNAGOU J. 148, 321
BEVIN E. 117
BIDAULT G. 98, 105
BILLOTTE P. 45
BISCHOFF Fr. 88
BISMARCK K. (von) 83
BODEN W. 101
BÖHME R. 580, 591
BOSCH 18, 19
BOULAY (Général) 45
BOUR P. 88
BOURDET Cl. 75
BOURTHOUMIEUX 42
BRAHMS J. 161
BRANDT W. 135, 136, 352
BRECHT B. 95
BROSSOLETTE P. 532
BROUSSE P. 170
BRULLARD J. P. 4
BURDA Fr. 79
BYRNES R. 106

C

CAFFERY J. 96
CAPITANT R. 76
CARREZ-WYOTT 78
CARSTENS 570, 577
CASSETTE A. 213
CAVARROT P. 4
C.E.E. 132, 153, 158, 209
CELINE L. F. 161
CHARLES (Grd Duc) 161
CHAZARAIN N. 613
CHEVÈNEMENT J.-P. 493, 580, 582, 589, 590, 591
CICERI Ch. 161
CLAPPIER L. 87
CLAY L. 63, 70, 98, 106
COIGNARD 42
COTONI 115
COULON 42, 115
COUVE de MURVILLE M. 135, 136
CROZE 42

D

DEBUSSY Cl. 95
DEFRANCE C. 18, 19
DELAGE 42
DESHUSSER E. 82
DIOCLETIEN 154
DÖBLIN A. 85
DOSTOÏEWSKI 161
DUMESNIL BECK 78
DUPEUX L. 18, 19
DURAS H. J. 161

E

EIFFEL G. 152, 153
ERHARD L. 63, 132
ERNÉ N. 85
ESCHENBURG Th. 16, 17, 73, 105, 146
ESSO 233

F

FAUCONNIER 42
FAURE E. 42
FEGER O. 99
FILIPPI J. 48, 49
FISCHER J. 17, 18
FOUCHET Ch. 132

FOURNIER E. 219
FRANCE DE VICHY 95
FRANÇOIS 78
FRANÇOIS JOSEPH 161
FRANÇOIS-PONCET A. 107, 111, 114, 120, 121, 123, 124
FRITSCH-BOURNAZEL R. 104
FURBY 42
FURTWANGLER W. 95

G

GANDILHON 39
GANEVAL J.-J. 115, 116
GAULLE Ch. (de) 1, 8, 25, 32, 73, 76, 77, 96, 97, 99, 132, 134, 204, 412
GENET E. 219
GIESENKIND W. 95
GILMORRE R. 16, 17, 27
GIRAUD 42
GIRAUDOUX J. 95
GIRON I. 76
GLAIN 113
GLANZ (Général) 491
GOEBBELS J. 83
GOERING H. 381
GORBATCHOV M. 579, 613
GRANDVAL G. 45
GRAPPIN J. 86
GRIMM B. 79
GROMAND 115
GROSSE 42
GROSSER A. 18, 19, 75, 552
GUILLAUME A. 39, 114, 115
GUIRINGAUD de 113, 115
GUTH S. 565
GUYNEMER 307

H

HABSBOURG de R. 155
HARRIS M. S. 113
HAYS (Général) 113
HEGEL G. W.
HEINEMANN G. 17
HENRI II de NAVARRE 222
HENRY 39
HETTIER du BOISLAMBERT Cl. 101, 115, 116
HILLEL M. 18, 19, 27, 34
HIMMLER H. 145
HINDEMITH P. 88
HIRN L. 88
HOHENZOLLERN 100, 375
HÖLDERLIN Fr. 159
HOLVECK 42

HONEGGER A. 88
HUDEMANN R. 16, 17, 18, 19, 27, 73
HUMBERT 39, 42
HUNDHAMMER M. 100

I

IVERSENE 42

J

JACOMET 115
JAEGER de A. 95

K

KAMINSKY 145
KENNEDY J. 350
KEPLER J. 159, 350
KIRKPATRICK I. 111
KNIPPING F. 17, 18
KOELTZ (Général) 35, 98
KŒNIG (Général) 34, 35, 36, 43, 70, 86, 93, 95, 97, 98, 99, 101, 105, 107, 120
KOHL H. 354, 492, 493, 577, 582, 600
KOMMANDATURA INTERALLIÉE 344, 346, 348, 359, 360, 361, 370, 377, 378, 381
KROUCHTCHEW N. 350
KRUPP 95

K

LACOMBE 115
LAFFON E. 35, 44, 75, 88, 99, 271
LAFORGUE J. 161
LAMSFUSS 42
de LATTRE de TASSIGNY J. 5, 29, 33, 34
LEBEGUE 115
LECOURBE Cl. 161
LIMOUZIN A. 219
LEROY-BEAULIEU 113
LIFAR S. 95
LOUIS XIV 152
LYAUTEY L. H. 34

M

MAC CLOY J. 111
MAIER R. 121
MANSFIELD 134
MARECHAL 78
MARSHALL G. 64, 66, 71, 117, 346, 349

MASSU J 147
MAURIAC F. 33
MAURICE F. 25, 78
MENDES-FRANCE P. 124
MENUDIER H. 18, 19
MERY-WUST 490
METZLER C.
MEYER 39
MILLET 78
MITTERRAND F. 1, 19, 20, 492, 577, 589, 600
MOINARD 78
MOLIÈRE 95
MONNET 78
de MONTSABERT DE GOISLARD A. J. 35, 145
MORAS J. 87
MOREAU J. 78, 83
MOUNIER E. 75, 83, 552
MÜLLER G. 120, 121
MULLER K. J. 18, 19
de MUSSET A. 161

N

NAPOLÉON BONAPARTE 161, 307
NAPOLÉON Ier 142, 307
NAPOLÉON III 161
NEATE W. 113
de NEUVILLE 39
NIETZSCHE F. 161
NIXON R. 353
NUSKE G. F. 100

O

O'NEILL 113
O.N.U. 348
ORNANO P. (d') 611
ORSAY (Quai d') 105, 120
ONDARZA (von) 493

P

PACCOUD 39
PACTE de VARSOVIE 349
PAESCHKE H. 87
PASTEUR L. 219
PATTARD A. 19
PENE P. 42, 115, 116
PERONNET P. 88
PETERS W. A. 86
PHILIPPE G. 95
PHILIPPONNAT B. 491

PIAF É 88
PICAUD F. 217, 219
PIERRON M. 209
PLAS 115
POHER A. 142, 146
POISSONNIER 78
POMPIDOU G. 412
PONNELLE P. 88

Q

QUINT Ch. 155

R

READY Mac G. 113
REBOUL 42
REUTER E. 345, 347
RICHARD J. 95
le RIDER J. 17, 18
RIVAIN 115
RIVAU J. (Père du) 73, 75, 83, 87, 552
ROBERTSON (Général) 70, 107
RONFLET R. 215
ROSBAUD H. 88
ROURE R. 75
ROUX E. 219
ROVAN J. 18, 19, 73, 75, 82, 552
ROY-WILLIS F. 15, 16, 27, 34, 70

S

SABATIER 39, 42, 115
SAINT EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE 161
SAINT-SAËNS 161
SARTRE J.-P. 86
SAUZIN 78
SCHATZ-RÜGE A. 125
SCHIFFER P. M. 142, 145
SCHMID C. 124
SCHMITTLEIN R. 44, 74, 76, 79, 81, 82, 85, 99, 114, 100, 123, 124
SCHMÖLLER G. (von) 11, 12
SCHUMACHER K. 108
SCHUMAN R. 105, 107, 117, 120, 121
SHELL 233
SIEMENS 93
SLATER J.E. 113
S.M.A.D. 345
SOKOLOWSKI W. 346
SOUTOU G.-H. 18, 19
SPITZMULLER H. 124
STALINE J. 347

STEUBEN-La-FAYETTE (von) 515
STRAUSS R. 161
SYBILLA-AUGUSTA 335

T

TANGUY 78
TEYSSEIRE 39
THIMONIER 78
TIRARD P. 25
TOUSSAINT 42
TRAITÉ de MOSCOU 352, 353
TRAITÉ de VERSAILLES 144, 156
TRUMAN H. 98

V

VAILLANT J. 18, 19, 87
VALÉRY P. 86
de VARREUX 39
VAUBAN S. 156
Le VERT 39
VILLEPIN L. de 611
VLASSOV A. 145
VUILLEMAIN G. 414

W

WAGNER C.-L. 582
WEBER K. M. 161
WEDDING 381, 391, 393
WEHRMACHT 293
WEILER 100
WEINBRENNER F. 161
WENDT U. 581, 591
WIDERHOLD C. 570
WILDMER 116
WURTEMBERG (Duc de) 294, 298
WOHLER L. 100

Z

ZÄHRINGER 161
ZÜRCHER 100

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
Sources et Méthodologie 8

PREMIÈRE PARTIE : DE L'OCCUPATION AU STATIONNEMENT : 1945-1955 23

Inroduction à la première partie 25

CHAPITRE I : Le Gouvernement militaire 1945-1949 27

I) La mise en place .....
A) Le cadre territorial 28
B) L'interrègne du Général de Lattre de Tassigny 28
C) Le gouvernement du Général Kœnig 29
35

II) L'œuvre de réorganisation .....
A) La relance de l'économie allemande 47
B) Les transports 47
C) Les incidences financières de l'occupation 51
61

III) La politique culturelle .....
A) La dénazification..... 73
B) Les efforts de réorganisation dans l'enseignement et l'éducation 73
75
C) La presse 86
D) Les manifestations culturelles 95

IV) La réorganisation politique de l'Allemagne 96
A) Les principes généraux de la politique française 96
B) Les nouvelles circonscriptions territoriales 100
C) La naissance de la R.F.A. : 8 mai 1945 104

CHAPITRE II : Le Haut Commissariat et le régime de l'occupation : 1949-1955 109

I) Le statut d'occupation 110

II) La Haute Commission Alliée 111

III) La normalisation des rapports avec la R.F.A. 116

IV) La naissance d'un nouveau land : le Bade-Wurtemberg 120

V) La poursuite de l'œuvre culturelle du Gouvernement militaire 123

DEUXIÈME PARTIE : LA ZONE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE 127

CHAPITRE I : Le cadre politique : le stationnement depuis 1955 129

I) Le protocole sur la cession du Régime d'occupation 129
A) La redéfinition des rôles respectifs de l'Ambassadeur de France et du Commandant en chef des F.F.A. 129
B) L'accord complémentaire 130

II) Le Traité franco-allemand de coopération : 28 janvier 1963 132

III) Les conséquences sur le stationnement des F.F.A., du retrait de la France du Commandement militaire intégré de l'O.T.A.N. (1966) 134

CHAPITRE II : Le cadre géographique 141

I) Les critères d'un choix d'implantation 142
A) L'absence de critères politiques 142
B) L'absence de critères stratégiques 142
C) Des considérations d'ordre pratique parfois déterminantes 145

II) Le milieu naturel 152
A) La Zone de stationnement Nord 152
B) La Zone de stationnement Centre 155
C) La Zone de stationnement Sud 157

CHAPITRE III : Le cadre militaire : l'articulation des Forces Françaises 163

I) La composition du IIe Corps d'Armée 164
A) La brigade logistique 164
B) Les éléments organiques de Corps d'Armée 166
C) Les unités hors d'Allemagne 166

II) Les unités extérieures au IIe C.A. 167
A) L'aviation légère de l'armée de terre 167
B) Des "Marins" dans l'armée de terre 167
C) La Gendarmerie Nationale 170
D) Les autres éléments extérieurs au IIe C.A. 176

III) Des sociétés de service générées par la présence des Forces 177
A) Les organismes financiers 177
B) Les sociétés diverses 178
C) Des organismes à but non lucratif 178

CHAPITRE IV : Le cadre juridique : un statut complexe 181

I) Des accords successifs qui modifient les législations 182
A) Le statut d'occupation 182
B) Les conventions de Bonn 182
C) Les Accords de Paris 183
D) Les Accords complémentaires à la convention OTAN 183

II) Des dispositions particulières dans certains domaines 184
A) Le droit de séjour sur le territoire de la R.F.A. 184
B) L'immatriculation des véhicules automobiles 185
C) Une double juridiction 185

III) Des juridictions françaises sur le territoire fédéral 186
A) Le Tribunal aux Armées de Landau 186
B) Les tribunaux prévôtaux 187
C) L'action du Parquet 188

TROISIÈME PARTIE : LA COMMUNAUTÉ DES F.F.A. 189

CHAPITRE I : La population 191

I) Des effectifs en déflation constante 191
A) L'évolution générale 191
B) Les variations par zone de stationnement 195
C) Les civils à la suite des Forces 197

II) Composition de la population 199
A) Une population jeune et active 199
B) Une origine géographique variée 200

CHAPITRE II : La spécificité des F.F.A. 207

I) Des conditions de vie originales 208
A) Une réglementation particulière aux F.F.A. 208
B) Le régime fiscal et douanier 209
C) La présence d'administrations françaises 210

II) Les rémunérations 210

CHAPITRE III : Les services au "service" des Forces 213

I) L'infrastructure sanitaire et sociale 214
A) Le dispositif médical et hospitalier 214
B) Les services pharmaceutiques 222
C) Les services vétérinaires 223
D) L'Action sociale des armées 225
E) La sécurité sociale 229

II) Le comptoir de l'Économat des Armées des F.F.A. 232
A) Une longue histoire 232
B) Les structures du comptoir 236
C) Des activités multiples 241
D) Un chiffre d'affaires considérable 248

III) La Poste aux Armées 254
A) Une structure diversifiée 255
B) Le fonctionnement de la poste militaire 255
C) Les personnels 260

IV) Les services financiers 262
A) Un service comptable : la Paierie Générale de France en Allemagne 263
B) Le service des douanes F.F.A. 267

V) La Direction de l'enseignement français en Allemagne 269
A) Un système scolaire identique à celui de Métropole .. 270
B) Les structures de l'enseignement français en Allemagne 272
C) Les personnels 280
D) Une direction sans véritable statut juridique 288

CHAPITRE IV : Un urbanisme militaire 293

I) Le domaine immobilier des F.F.A. 294
A) Un patrimoine original 294
B) Les différentes phases de construction 295
C) Les implantations 298

II) Les cités cadres 300
A) Caractéristiques 300
B) Les logements 308

III) La construction et l'entretien du patrimoine immobilier 309
A) Les textes de référence 309
B) Les incidences financières 310
C) La gestion du domaine 314
D) L'entretien 317

IV) Un exemple de cité-cadre : Baden-Baden 321
A) Les cités françaises 322
B) Des équipements diversifiés 328
C) L'organisation des loisirs 331
D) Une administration complexe 333

QUATRIÈME PARTIE : BERLIN 339

CHAPITRE I : Berlin 1945-1990 : des crises à la stabilisation 341

I) De l'union à la confrontation : 1945-1948 344
A) La situation au lendemain de la guerre 344
B) Les premières initiatives soviétiques 345

II) La confrontation Est-Ouest et la coupure de la ville 346
A) L'amorce du partage 346
B) Berlin, point de jonction des deux états allemands 349
C) Le Mur et la séparation de la ville 1958-1971 350

III) L'accord quadripartite de 1971 et ses retombées 352
A) Les fruits de la détente 352
B) Les nouveaux accords 353

CHAPITRE II : Le statut de Berlin 358

I) Les textes 358
A) Les textes fondamentaux 358
B) Les textes complémentaires 359
C) Une application divergente 360

II) Le maintien des droits quadripartites 361
A) L'accord quadripartite 361
B) Le train militaire français de Berlin 363

CHAPITRE III : Les Forces alliées 367

I) L'organisation alliée 367

II) Les trois secteurs occidentaux 370
A) Le secteur américain 370
B) Le secteur britannique 370
C) Le secteur français 371

III) Le secteur soviétique 375

CHAPITRE IV : Le Gouvernement militaire français de Berlin 377

I) L'organisation du Gouvernement militaire 377

II) Le secteur français de Berlin 381
A) Le cadre géographique 381
B) Les particularités des Forces Françaises de Berlin 384

III) Les Forces Françaises stationnées à Berlin 393
A) Le nouveau dispositif 394
B) Les modifications sur le plan pratique 396

CINQUIÈME PARTIE : LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE 399

CHAPITRE I : Le budget des F.F.A. 401

I) Les services Finances-Budget 402
A) Origine 402
B) Attributions 403

II) Les particularités du budget 407
A) L'évolution générale 407
B) Les incidences du rapport FF/DM 412

CHAPITRE II : Les flux monétaires 417

I) Les dépenses en Francs 418
A) La rémunération des personnels 418
B) Les dépenses des membres des Forces 420
C) Les dépenses d'équipement 423

II) Les dépenses en Marks 427
A) Les besoins des Forces 427
B) Les investissements dans le secteur allemand 428
C) Les dépenses en secteur canadien 434

CHAPITRE III : L'Armée "employeur" 437

I) Les Personnels civils français 437
A) Répartition des "PCF" 438
B) Des statuts variés 440

II) Les Personnels civils étrangers 443
A) Historique 443
B) Les statuts 446
C) Une situation particulière au sein des F.F.A. 448

CHAPITRE IV : L'organisation des transports militaires 453

I) Les transports par voie ferrée 454
A) Des réorganisations successives 454
B) Les réalisations de la DTMVF 459
C) Le trafic ferroviaire 467

II) Les transports par voie routière 469
A) Des contraintes budgétaires 469
B) Des transports multiples 470
C) La formation des conducteurs 473

III) Le service des Essences 474
A) L'articulation du service 475
B) Un personnel hautement spécialisé 475

SIXIÈME PARTIE : LE BILAN CULTUREL 479

CHAPITRE I : Les missions de liaisons franco-allemandes 481

I) Le Bureau Central de liaison et des relations extérieures ... 482
A) Des missions bien définies 482
B) L'articulation 483

II) Les systèmes de liaison 483
A) Du côté allemand 485
B) Du côté français 485

CHAPITRE II : Les relations sur le plan militaire avec la Nation-Hôte et les autres forces alliées 489

I) Une mise en place progressive 489
A) Le Traité de l'Élysée 489
B) Les arrangements bilatéraux ultérieurs 490
C) La Brigade franco-allemande 493

II) Les relations avec la Bundeswehr 500
A) Les activités exercées dans le cadre de l'instruction et de l'entraînement 501
B) Les séminaires et stages 508
C) Les rencontres sportives 511

III) Les rapports avec les autres forces alliées 513
A) Les échanges sur le plan militaire 513
B) La participation au niveau des activités 516
C) La mission militaire soviétique 517

CHAPITRE III : Les relations avec la population allemande 519

I) L'obstacle linguistique 519
A) Les cours d'allemand pour les adultes 520
B) Les certificats militaires de langue 523

II) L'enseignement de l'allemand dans les établissements de la Direction de l'Enseignement français en Allemagne 530
A) Les préalables 530
B) L'action de la D.E.F.A. 530
C) Une désaffection progressive 532

III) La place du français dans le système scolaire allemand 537
A) Les orientations en matière d'enseignement des langues vivantes 537
B) Les progrès réalisés dans l'enseignement du français 538
C) Les obstacles au développement de l'enseignement des langues 546

IV) Les relations franco-allemandes 548
A) Les rapports entre militaires français et civils allemands 548

B) Les cercles franco-allemands 552
C) Les relations "informelles" entre les deux communautés 555

CHAPITRE IV : Vie culturelle et loisirs des Français F.F.A. en Allemagne 559

I) Les manifestations culturelles françaises 560
A) Les représentations théâtrales 560
B) Les expositions 561
C) Les manifestations diverses 562

II) Les loisirs dans les cités-cadres 563
A) Les appelés 563
B) Les épouses 564
C) Les jeunes 565

III) La presse 565
A) La presse militaire 565
B) La presse à destination des F.F.A. 571

CHAPITRE V : La perception de la présence militaire française par la population allemande 575

I) Une attention discrète 576
A) L'actualité F.F.A. à travers la presse allemande 576
B) Les critiques à l'égard de l'armée 578

II) Une approche renouvelée 579
A) Les ressentiments anti-français 579
B) Le désarroi 582
C) Les perspectives 583

CONCLUSION 587

Le redéploiement des F.F.A. : la fin d'un monde 589

I) Les répercutions en Allemagne 590

II) Les modalités 591
A) 1991 : les premières réductions 592
B) 1992 : la deuxième vague de reflux 593

III) Les civils 600
A) Les personnels civils de la Défense 601
B) Les personnels de la D.E.F.A. 604
C) Le Comptoir de l'Économat des Armées 607

L'avenir 613

ANNEXES 617

BIBLIOGRAPHIE 695
Documentation officielle 697
Archives 699
Ouvrages : 701
– Ouvrages généraux 701
– Gouvernement Militaire et Haut Commissariat 704
– Le stationnement 711
– La Sarre 712
– Berlin 712
Publications et revues : 714

INDEX : 717
Index des noms de lieux 718
Index des noms propres 731

POSTFACE I

LISTE DES ABRÉVIATIONS III

TABLE DES MATIÈRES 739

TABLE DES CARTES ET TABLEAUX 752

TABLE DES CARTES ET TABLEAUX

- Carte des limites administratives des zones d'occupation en Allemagne en 1945 3
- La zone d'occupation française en Allemagne 4
- Les limites des zones américaines et françaises 7
- La zone française d'occupation en Allemagne de 1945 à 1949 30
- Carte physique de la zone française d'occupation 31
- Tableau du Gouvernement Militaire 38
- Tableau du Gouvernement Militaire après la restructuration 39
- Tableau du Cabinet Koenig 41
- Tableau des services de l'administrateur général (1947) 42
- Tableau de l'organisation des délégations supérieures 1945-1946 45
- Tableau de l'organisation des délégués de districts et cercles (1945-1949) 46
- Tableau du taux de marché des principales industries 48
- Tableau de l'extraction mensuelle des mines de la Sarre 49
- Les transports 54
- Carte des principales lignes de voies ferrées en circulation en 1948 56 et 57
- Carte des trains de matériel militaire en 1947 58
- Tableau sur les coûts de l'occupation en zone occidentale 72
- Tableau de la Direction de l'Éducation publique 78
- Carte de la zone d'émission du SWF Baden-Baden 1947 90
- Schéma de l'organisation radiophonique en zone française 91
- Schéma des émetteurs de radiodiffusion 92
- Carte des nouvelles circonscriptions du Sud-Ouest 102
- Tableau de la Haute Commission alliée 113
- Tableau du Haut Commissariat de la République Française en Allemagne 115
- Carte de l'organisation militaire territoriale de 1949 à 1955 122
- Carte de la zone de stationnement des F.F.A. 137
- Carte du cadre géopolitique des F.F.A. (1990) 138
- Carte des limites de stationnement des F.F.A. (1984) 139
- Carte de la campagne d'Allemagne et d'Autriche (1945) 143

- Carte du cadre géographique 150
- Carte de l'organisation administrative, politique et militaire (1983) 151
- Carte de la zone de stationnement centre 156
- Carte de l'implantation des Forces armées 165
- Carte de la Gendarmerie 174
- Tableau sur l'articulation de la gendarmerie 175
- Cartes sur l'origine des militaires du contingent (1982 et 1987) ... 202
- Tableau sur les effectifs et fonctions des appelés 203
- Carte sur le service de Santé (1989) 216
- Carte des secteurs hospitaliers jusqu'en 1977 218
- Carte des secteurs hospitaliers (1989) 220
- Carte des services biologiques et vétérinaires (1987) 224
- Carte de l'ASA (1990) 227
- Carte sur le Comptoir de l'Économat des Armées (1990) 235
- Carte de l'extension géographique du complexe de Baden-Baden 237
- Cartes de la répartition des principaux fournisseurs du C.E.A. :
  * secteur alimentaire 245
  * secteur non alimentaire 246
- Tableaux des stocks et du C.A. (1989) 251
- Carte de la Poste aux armées (1990) 256
- Carte de la Douane et de la Paierie Générale de France en Allemagne 263
- Carte scolaire (1964-1965) 273
- Carte de la D.E.F.A. (1990) 274
- Tableau sur la répartition des personnels en charge de la D.E.F.A. 281
- Tableau sur la répartition par département de rattachement des instituteurs 283
- Tableau du nombre des instituteurs par académie de rattachement 284
- Tableau sur la date d'affectation du personnel enseignant du 1er degré 287
- Plan de Fribourg-en-Brisgau 297
- Les cités de Rastatt et de Constance 303
- Le Foyer de Radolfzell et les habitations à Stettena.K.M. 304
- Immeubles d'habitation à Karlsruhe ..... 305 et 306
- Plan d'accès de Baden-Baden 323

- Plan de la garnison de Baden-Baden 324
- Les quartiers français de Baden-Oos 325
- Plan de Berlin 342
- L'Allemagne et Berlin en 1945 343
- Les arrondissements de Berlin 351
- La République Fédérale et le land de Berlin 358
- Trajet du Train militaire français de Berlin 366
- Plan de Berlin Ouest 369
- Tableau de la structure du Gouvernement Militaire 379
- Organigramme du Gouvernement Militaire 380
- Plan du secteur français de Berlin 382
- Plan du Quartier Napoléon 383
- Tableau du budget général des F.F.A. 408
- Tableau de l'évolution du budget général 409
- Tableau des pertes ou gains au change depuis 1974 415
- Tableau du budget de la Défense : dépenses en francs 419
- Tableau du budget de la Défense : gestion 1989 421
- Tableau du budget général 425
- Tableau de la répartition des dépenses du Titre V (1989) 426
- Tableau du budget D.M. depuis 1974 428
- Carte des Transports militaires 456
- Organigramme de la D.T.M.V.F. 457
- Carte générale des lignes D.T.M.V.F. 460
- Carte des lignes de la vallée du Rhin et de la Forêt Noire 461
- Carte des lignes de la Moselle 462
- Tableau des liaisons du IIe C.A.-C.C.F.F.A. jusqu'en 1992 484
- Tableau du système de liaisons "Paix" F.F.A./IIe C.A. 487
- Tableau de l'organisation des liaisons des F.F.A. 488
- Carte du stationnement de la Brigade franco-allemande 496
- Tableau du challenge de l'amitié franco-allemande 507
- Tableau comparatif des résultats des C.M.L.P. 1988-1990 525
- Tableau comparatif des résultats des C.M.L.E. 1988-1990 526
- Tableau sur l'initiation et l'enseignement précoce de la langue allemande (1965-1992) 534

- Tableau sur l'enseignement de l'allemand en L.V. I 535
- Tableau sur l'enseignement de l'allemand en L.V. II 536
- Tableau sur l'enseignement du français en Allemagne : répartition des élèves entre les différents niveaux de l'enseignement secondaire 541
- Tableau sur l'enseignement des langues en Sarre 543
- Tableau sur l'enseignement des langues en Rhénanie-Palatinat 544
- Tableau sur l'enseignement des langues en Bade-Wurtemberg 545
- Carte des aumôneries militaires 568
- Tableau sur les restitutions en 1991 594
- Tableau récapitulatif des restitutions de 1991 à 1993 597
- Carte des garnisons françaises en 1994 598
- Tableau sur les mesures de restructuration pour l'année 1994 599
- Tableau sur les déflations des personnels civils :
  * tranche 1991 et 1992 602
  * tranche 1993 603